

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE DE MENTOURI A CONSTANTINE

FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE,

DE LA GEOGRAPHIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

N° d'ordre :.....

Série :.....

MEMOIRE

POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAGISTÈRE

OPTION : URBANISME

Présenté par **Nadia LABED – RIGHI**

**RÉAPPROPRIATION DE L'ESPACE DANS LES CITÉS DE
RECASEMENT
CAS DE GAMMAS A CONSTANTINE**

Sous la direction du professeur : **Belkacem LABII**

Jury d'examen :

Président : Mr. M.H. LAROUK - Prof. Université de Constantine

Membre : Mr M. MAKHLOUF - M.C. Université de Constantine

Membre : Mme S. BENZEGHOUTA DEBACHE - M.C. Université de Constantine

Rapporteur: Mr B. LABII - Prof. Université de Constantine

Soutenu le 8 juillet 2010

REMERCIEMENTS

Il m'est agréable, d'exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à ma formation et enfin à la réalisation de ce mémoire.

Mes remerciements les plus vifs vont à

Monsieur le professeur Marc COTE et monsieur le professeur Belkacem LABII

pour la précieuse aide qu'ils m'ont apportée

Je remercie également l'encouragement

des enseignantes de l'équipe de la post graduation

(1992-1994)

DEDICACE

Je dédie ce présent travail à

la mémoire de mon père qui a souhaité assister à la soutenance de cette thèse,

ma mère, mes sœurs et mes frères,

mes belles sœurs et mes beaux frères,

mon mari et ma fille.

Sans oublier ma très chère amie madame Anne COTE

pour tout l'aide et le soutien qu'elle m'a apporté.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
PROBLÈMATIQUE	15
MÉTHODOLOGIE	19
1. la typologie des ménages	19
2. la typologie des logements	20
3. le principe opératoire	20
4. l'échantillonnage	21
5. le questionnaire	22
CHAPITRE PRÉLIMINAIRE	23
I. Le concept d'espace et ses désignations	23
1. Du lieu à l'espace	23
2. Espace comme environnement	24
II. Appropriation de l'espace	25
1. Le concept d'appropriation	25
2. Utilisation, adaptation et appropriation de l'espace	26
3. Appropriation de l'espace : un phénomène	27
4. Les différentes formes d'appropriation	28
PREMIÈRE PARTIE : HABITAT ET RECASEMENT	
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....	30
CHAPITRE I : L'HABITAT EN ALGERIE, DE LA CRISE A LA POLITIQUE DE RECASEMENT	31
I. L'habitat en Algérie	31
1. L'habitat en crise	31
1.1. Une urbanisation rapide	31
1.2. Exode rural intense.....	31
1.3. Le phénomène de bidonvilles.....	33
1.4. La crise de logement.....	33
2. Les réponses étatiques à la crise	34
2.1. L'habitat collectif.....	35

2.2. L’habitat individuel de recasement.....	35
2.3. La politique de recasement dans le monde	36
II. La politique de recasement à Constantine	37
1. La ville de Constantine	37
1.1. Constantine aujourd’hui : un constat lourd	37
1.2. Vers une nouvelle politique de la ville	40
2. Les cités de recasement à Constantine	42
2.1. Période coloniale	42
2.2. Période post coloniale	42
3. Etude comparative entre deux cités de recasement : Les Muriers et Oued El Had	45
3.1. Présentation des cités de recasement	45
3.2. Les caractéristiques des populations	45
3.3. Installation des familles	47
3.4. Organisation spatiale, fonctionnelle et évolution des logements	48
3.5. La transformation des façades	51
3.6. La pratique des espaces extérieurs	52
Conclusion du premier chapitre.....	53
CHAPITRE II : CITÉ GAMMAS, UN CADRE D’ÉTUDE APPROPRIÉ	54
I. Le cadre d’étude	54
1. Choix du terrain d’étude et situation	54
1.1. Les critères du choix	54
1.2. Situation et limites	54
2. Genèse et évolution	54
2.1. Origine du mot « Gammas »	54
2.2. Evolution de la cité	56
3. Morphologie de la cité	58
3.1. Les formes urbaines	58
3.2. Organisation des chalets	61
3.3. Les équipements	64
4. Le volet législatif	66
4.1. Gammas, chef lieu d’arrondissement	66

4.2. Opération d'embellissement	66
4.3. Le remplacement des constructions préfabriquées	67
II. Caractéristiques et fonctionnement des chalets	67
1. Les caractéristiques techniques	67
1.1. La plateforme et le revêtement du sol	67
1.2. Toiture et faux plafond	68
1.3. Murs et ouvertures	68
1.4. Assainissement	69
2. Organisation spatiale des chalets	70
3. La structure spatiale	71
3.1. Les surfaces	71
3.2. Les plans et les façades	72
Conclusion du second chapitre.....	75
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	76
DEUXIÈME PARTIE : RÉAPPROPRIATIONS ET PRATIQUES SPATIALES	
INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE.....	78
CHAPITRE 1 : LES RÉAPPROPRIATIONS PHYSIQUES	79
I. Au niveau du chalet	79
1. Les chalets modèles	79
1.1. Le premier modèle	79
1.2. Le second modèle	79
2. Le chalet démoli	81
3. Le chalet converti	82
4. Le chalet habité	83
4.1. Le renforcement de la porte du chalet	83
4.2. Changement de position des ouvertures	83
4.3. Le glissement des panneaux	86
4.4. Elimination du battant de la porte du hall d'entrée	87
4.5. Elimination des cloisons intérieures	88
4.6. Les rideaux	88
4.7. Le grillage des fenêtres	89

4.8. Changement du tapis de parterre	90
4.9. Changement du réseau d'eau potable	91
4.10. Encastrement de l'installation électrique	92
II. Au niveau de la parcelle	93
1. La clôture ou l'axe public/privé	93
1.1. Clôture et problème de mitoyenneté	93
1.2. Clôture et temps d'occupation	94
1.3. Clôture et symbolique	96
1.4. La porte d'entrée	96
2. Les types d'extension	98
2.1. Extension horizontale	98
2.1.1. Extension horizontale à caractère d'habitation	99
2.1.2. Extension horizontale mixte	105
2.1.3. Extension horizontale à caractère uniquement commercial	106
2.2. Extension verticale	108
2.2.1. Extension verticale à caractère d'habitation	108
2.2.2. Extension verticale mixte	109
2.2.3. Extension verticale à caractère uniquement commercial ou artisanal	110
3. Population à caractère passif	110
Conclusion du premier chapitre.....	111
CHAPITRE II : LES PRATIQUES SPATIALES	114
I. Au niveau des sous systèmes du chalet	114
1. Au niveau de la salle de séjour	114
1.1. La polyvalence	114
1.2. La pratique de la spécialisation	116
1.3. Aménagement	117
2. La chambre à coucher	118
2.1. La polyvalence	119
2.2. La spécialisation	120
2.3. Le changement d'affectation	121
2.4. La séparation des sexes	124
2.5. La chambre interdite	124

2.6. La porte cadénassée	124
2.7. Aménagement	126
3. La cuisine	127
3.1. La prise des repas	128
3.2. L'utilisation de la table de la salle à manger	128
3.3. Le changement d'affectation	129
3.4. La permutation	130
3.5. Elimination	131
3.6. Aménagement	132
3.7. Le comportement passif	132
4. WC, salle de bain et salle d'eau	133
4.1. Changement d'appareils sanitaires	133
4.2. Séparation entre WC et salle de bain	133
4.3. Changement d'affectation	134
4.4. Elimination	135
4.5. La polyvalence	136
4.6. Le comportement passif	137
5. Le séchoir	137
5.1. La couverture	137
5.2. Changement d'affectation	137
5.3. Agrandissement	138
5.4. Spécialisation	139
5.6. Elimination	139
6. Le hall ou le couloir	140
II. Au niveau du jardin	140
1. Les jeux d'enfants	140
2. Les cultures	141
3. Différents animaux	142
4. Différents étalages	143
5. Différentes cuissons	145
6. Stockage d'eau	145
7. Installation de la parabole	146
8. Garage de la voiture	147

III. Les pratiques occasionnelles	148
1. La célébration des mariages	148
2. La circoncision et la naissance	149
3. Ramadhan	150
4. L'Aïd	150
5. Les funérailles	150
Conclusion du second chapitre.....	151
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	154

TROISIÈME PARTIE : PRATIQUES ET PERCEPTION

INTRODUCTION A LA TROISIEME PARTIE.....	158
CHAPITRE I : LES PRATIQUES DE LA CITÉ	159
I. Les relations extérieures	159
1. Les lieux d'échange	159
1.1. Les rues	159
1.2. Les passages piétons	160
1.3. Les placettes	161
1.4. Les impasses	163
1.5. Le centre culturel	164
1.6. Le hammam	164
1.7. Souk el fellah	164
1.7. Le souk	164
2. La notion de communauté	165
2.1. Twiza	165
2.2. Opérations de nettoyage	165
2.3. Equipe de football	165
2.4. Association de quartier	166
3. Pratiques religieuses	166
3.1. La mosquée comme lieu des pratiques religieuses	166
3.2. Les pratiques occasionnelles	167
3.3. Fatiha	167
3.4. L'existence d'un cheikh	168
3.5. L'enterrement des morts	168

4. Raisons des déplacements et moyens de transport	168
4.1. Les courses et les services	168
4.2. Le travail et les études	168
4.3. Les réparations	169
4.4. Les vacances d'été et les visites familiales	169
Conclusion de la première section	170
II. Le contenu social	171
1. Composition sociale et cohabitation	171
1.1. Les caractéristiques de la population	171
1.2. Exiguïté spatiale	174
1.3. Evolution des familles	176
1.4. Le phénomène de cohabitation	179
2. Origine des familles et itinéraire	180
2.1. Origine des familles	180
2.2. Lien avec les origines	181
2.3. Habitat antérieur	182
3. Activités professionnelles et niveau de vie	183
3.1. Répartition par catégories socio professionnelles	183
3.2. Le travail de la femme	183
3.3. Niveau d'instruction	185
3.4. La parabole et l'internet	186
3.5. La voiture	186
4. Attribution des chalets	186
4.1. Choix avant de venir à Gammas	186
4.2. Cadre d'attribution	186
4.3. Propriétaires et usagers	187
Conclusion de la seconde section.....	188
CHAPITRE II : PERCEPTION ET PERSPECTIVES	189
I. La perception de l'espace	189
1. Perception de l'existant	189
1.1.. Avis sur le chalet	189
1.1.1. Surface et réaménagements	189
1.1.2. Matériaux de construction	189

1.1.3. La disposition des chalets	190
1.2. Avis sur la parcelle	191
1.3. Avis sur la cité	191
1.3.1. L'insécurité	191
1.3.2. La voirie	192
1.3.3. Réseaux techniques	192
1.3.4. Assainissement	193
1.3.5. Les luttes urbaines	194
1.3.6. Relation avec les autres quartiers	196
2. Perception de l'avenir	196
2.1. Achat des chalets	196
2.2. Les souhaits	196
Conclusion de la première section.....	198
II. Les perspectives	199
1. Les enseignements de l'enquête	199
1.1. Les facteurs décisifs en cause	199
1.2. Quel mode d'habiter, Quelle forme d'habitat ?	201
2. Les perspectives à l'égard de Gammas	203
3. Les perspectives à l'égard des cités individuelles.....	204
CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE	205
CONCLUSION GÉNÉRALE	206
ANNEXES	211
BIBLIOGRAPHIE	223
RÉSUMÉS ET MOTS CLEFS	

INTRODUCTION GENERALE

Le présent travail de recherche s'inscrit dans le cadre du débat grands ensembles/habitat pavillonnaire. Notre recherche constitue une contribution au débat et se dirige vers l'effort de connaître quelle forme d'habitat répond le mieux aux besoins des occupants.

Si dans certains pays d'Europe, les grands ensembles disparaissent par voie de démolition, une fois que les effets sociaux étaient reconnus par les pouvoirs publics, en Algérie, et plus précisément à Constantine, ce type de logement se distingue comme cadre bâti « inapproprié » au mode de vie des habitants qui l'occupent.

«Les conditions d'appropriation de ces logements dans les grands ensembles ne sont pas bonnes. Au niveau du logement, rien ne coïncide avec ce que l'augmentation de la proximité et de la promiscuité est droit d'attendre comme dispositif de préservation de l'intimité domestique et de la vie de famille, [...]. Les parties communes sont laissées à l'abandon faute d'une forme de socialisation spécifique à la gestion de ce type de lieu [...], et la béance de l'espace autour des immeubles est un désert anonyme et sans statut symbolique qui, entre le domaine bâti et la voirie sert essentiellement d'espace de renvoi de détritius.» (J. P. Frey, 1988, P. 207)

Cette inappropriation est évoquée en termes de « discordance » entre ce type de logement et ses habitants et est établie en termes de rupture des habitants des grands ensembles avec leur modèle culturel traditionnel. Parallèlement, le résultat des recherches sur la relation entre cadre bâti et mode de vie a été abordé en termes de rapport harmonieux entre le processus de production informel (spontané et illicite) et le mode d'habiter de ses usagers. E. Tebib (1996)

Dans l'habitat informel et au niveau de l'habitation, «l'adaptation des constructions aux habitus de la population, non pas image figée traditionnelle de la maison, mais façon de composer avec la situation tant spatiale qu'économique et sociale en mutation avec une économie de moyens, est ici tant bien que mal obtenue par une appropriation en même temps immédiate et progressive des lieux. » (J. P. Frey, 1988, P.208)

Au niveau du quartier, «l'espace extérieur n'est pas perçu comme un " dehors" vide de sens. Mais il constitue un prolongement logique de l'intérieur, un lieu d'échange, de communication entre les habitants, hommes, femmes. Du fait de l'existence d'intervention sur l'espace, les habitants se sentent concernés, donc s'approprient l'espace, conscients au départ que nul ne s'en chargera à leur place. » (N. Benmaati, 1991, P.110)

N. Benmaati explique : «un ensemble d'éléments contribuent à donner à la rue son plein sens. Les cheminements à travers les quartiers ont lieu grâce, en partie, à l'animation des

magasins, créant ainsi des habitudes, un lien avec la rue. D'autre part, l'organisation même des constructions par leur alignement contribue à la conception de la rue continue, les hauteurs des maisons de part et d'autre de la rue, projettent leur ombre au sol et créent ainsi une zone ombragée. » (N. Benmaati, 1991, P.114)

Ce critère d'ordre climatique prend toute sa signification, quand on prend en compte les dispositions spatiales du bâti dans les grands ensembles où les cheminements ne sont ni pris en charge, ni protégés.

Les cités de recasement transformées sont considérées dans les manuels de recherche [thèse de A. Hafiane (1989), thèse de N. Benmaati (1991), etc.] comme étant un type d'habitat informel en dur, la différence réside dans le statut de l'illégalité. L'illégal ne se pose pas en termes de statut foncier mais relève des transformations et des extensions effectuées.

La majorité des cités de recasement n'a pas gardé sa morphologie d'origine. À par le transfert de propriété de terrain, la procédure est semblable à celle des quartiers informels en dur. « Elles ont subi des transformations sur deux plans : d'un côté, il y'a eu extension de la cité par implantation de nouvelles constructions situées sur le terrain entourant la cite de recasement. D'un autre côté, les habitations des cités de recasement ont perdu leur aspect initial, les propriétaires ayant procédé à leur reconstruction, seuls quelques unes sont intactes, mais elles sont en minorité. » (N. Benmaati, 1991)

Dans les cités de recasement coloniales, la majorité des propriétaires ont démoli leurs anciennes habitations et ont reconstruit de nouvelles demeures. Au niveau des cités de recasement post coloniales, à base de chalets importés, les pouvoirs publics n'ont pas encore pris conscience du grand écart entre ce type de logement importé et tout ce qu'il véhicule comme valeurs et le modèle culturel qui caractérise de nos jours, la population algérienne. Les pouvoirs publics interdisent la démolition des chalets et n'accordent pas la reconstruction de nouvelles bâtisses.

L'interdiction de la démolition des chalets limite les chances de la population d'adapter son cadre de vie à ses besoins. Par conséquent, la relation harmonieuse, entre cadre bâti et mode de vie, qui ressort des travaux de recherche, n'existe plus. Plus encore, la mutation de ce type de cité de recasement n'a pas abouti à une nouvelle cité informelle en dur.

Le phénomène de mutation de ce type de cités de recasement attire notre attention et sa dynamique d'évolution est au cœur de notre travail de recherche.

La persistance des cités de recasement a mis en évidence le grand écart entre l'offre et la demande en matière de logement, ces cités témoignent de la continuité et l'ampleur de la crise de

logement. Toutefois cette crise qui caractérise tout le pays, semble pousser les pouvoirs publics à opter pour ce genre de solution, mais en réalité, la pénurie n'est qu'une situation conjoncturelle.

Un échantillon de chalets situé à la périphérie de la ville de Constantine, fut choisi comme terrain d'investigation pour étudier le comportement et la conduite des habitants vis à vis d'un logement individuel imposé. Il s'agit en fait de la Cité Gammas.

L'observation préliminaire de la manière d'habiter dans ces chalets, montre que **l'inadéquation réside en fait dans l'écart entre le modèle culturel véhiculé par le pavillon, et le modèle culturel incarné par les usagers.** Ce décalage est plus exprimé, suivant les conditions socioéconomiques et culturelles des occupants, et suivant les caractéristiques des chalets qu'ils occupent.

Le comportement et l'implication des ménages vis à vis du chalet sont dans certains cas fragmentaires. Cela veut dire qu'ils ne sont vraiment significatifs que sur un des sous systèmes qui structurent le pavillon, soit uniquement sur la cuisine, sur le WC, sur la salle de bain, ou sur un autre sous espace. Le comportement est parfois général et touche les sous systèmes du chalet et s'étend sur la parcelle qui l'entoure.

Pour guider notre recherche, **nous émettons l'hypothèse suivante : le mode d'habiter dans les pavillons ne résulte pas simplement du modèle culturel incarné dans la pensée des habitants, ni simplement du modèle culturel proposé par le chalet. C'est vraisemblablement une sorte de « symbiose » des deux modèles.** E. Tebib (1996) évoque le terme de « syncrétisme » des deux modèles culturels.

A ce niveau, nous nous demandons, comment approcher ou analyser ce « syncrétisme » qui caractérise l'habiter dans ces chalets ? Aussi, de quelles manières les usagers adaptent ils les chalets qui leurs sont imposés ? C'est cette problématique que nous exposons dans le travail proposé.

PROBLÈMATIQUE

Souvent on reproche aux grands ensembles ou habitat collectif d'être inadapté au mode de vie des habitants, on idéalise l'individuel alors que dans certaines cités individuelles, le malaise est le même. La conception et l'organisation de l'espace ne répondent pas au vécu des habitants.

Si pour les décideurs, le collectif répond à des critères de modernité et d'économie, pour les occupants, le collectif est un habitat de passage. Chez chaque habitant, existe un rêve de propriétaire d'une maison individuelle. Le pouvoir d'évolutivité du pavillon est absent dans l'appartement. Ce dernier est perçu comme un carcan. Mais, si le pavillon perd de son pouvoir d'extension verticale et horizontale, devance-t-il l'appartement ?

Au début, rares sont les partisans des grands ensembles, déjà on les qualifie, nous dit R. Kaës (1963), de casernes, d'unités concentrationnaires, de clapiers dortoirs, les traits uniques qui les caractérisent sont proximité et isolement, ennui, inconfort, déracinement, dépressions nerveuses et incitation à la délinquance.

Que leur reproche-t-on principalement ?

N. Benmaati (1991, P. 10) reproche aux grands ensembles la qualité des espaces tant intérieurs qu'extérieurs, « il n'y a pas de sentiment d'implication pour l'habitant mais plutôt un sentiment d'anonymat qui finit par l'inquiétude sur l'avenir de la relation habitant avec son espace. » Cet anonymat est dû à une uniformisation, une répétition qui répond à une logique technique et économique.

« Les grands ensembles sont bien entendu habités mais avec un regard permanent de la part de leurs occupants posé sur le pavillon, ce dernier demeurerait l'idéal de toute forme d'habitation. » (N. Benmaati, 1991, P.10)

L'attachement au pavillon, est dû principalement à sa plasticité, seulement, quand cet espace ne s'adapte plus aux besoins, et ne permet aucune extension latérale ou de surélévation, cet attachement demeure-t-il constant ?

L'anonymat, reproché aux grands ensembles, affecte aussi le pavillon, produit en série, l'espace pavillonnaire devient un espace imposé, rationnel, conçu pour des raisons purement économiques, et n'implique plus son propriétaire. Le bruit, la proximité, l'inconfort et l'exiguïté, autant de défauts reprochés à l'habitat moderne, touchent de plus en plus le pavillon, bâti avec des matériaux et des processus de construction dits « modernes ».

Plus encore, « la banlieue pavillonnaire est morne parce qu'elle apparaît aboutique, parce qu'elle n'arrive pas à prendre forme. » (P. Sansot, 1988, P. 300). Il suffit de songer à ces villas à demi construites, on a l'impression que ces maisons, inachevées, n'arriveront jamais à terme.

Quand à l'espace extérieur au pavillon, il est abandonné, sans aucune prise en charge, souvent même approprié par des habitants qui l'utilisent selon leur goût. Le pavillon, comme un espace figé, est autant désavoué que le logement dans l'immeuble collectif.

L'habitat collectif est apparu en Algérie à la fin de la deuxième guerre mondiale. Sa production a pris des allures dans le cadre du Plan de Constantine (1958-1962). L'intérêt du pouvoir algérien indépendant pour l'architecture et l'urbanisme s'est manifesté à partir des années 70, et s'est axé sur l'habitat collectif. Ce type d'habitat était sensé résoudre une crise conjoncturelle.

Le collectif constitue de nos jours pour la population algérienne, un des espoirs de se loger dans des conditions décentes. Il n'a pas suscité le besoin de sa remise en cause, ni chez les pouvoirs publics, ni même chez les habitants qui l'occupent.

A notre avis, cela est dû à la conjoncture de pénurie de logement. Les habitants ne refusent pas l'octroi d'un logement quelle qu'en soit la nature. Dans une situation de crise, et en matière de logement, le quantitatif de la demande prime sur l'aspect qualitatif. Le logement devient même un enjeu pour différents groupes sociaux.

Si pour les décideurs, le logement est un moyen de concrétiser le discours politique et d'assumer le pouvoir, pour les bénéficiaires, le logement ne représente pas uniquement un cadre de vie, un lieu de représentation, un toit, il représente un droit à acquérir coûte que coûte. Plus encore, de nos jours, et avec l'application des lois relatives à la cession des Biens de l'Etat, le logement devient une marchandise échangeable, un fond immobilier, bref un capital.

A son tour, le pavillon, précisément le chalet importé est une solution rapide pour combler le manque de logement. Ce type de logement reflète un aspect socioculturel spécifique à la population à laquelle il était destiné à l'origine ; il reflète par conséquent toute une histoire de l'évolution socioculturelle de cette population européenne.

L'étude de cette évolution n'est pas sans intérêt, car elle pourrait déboucher sur des solutions quant à l'adaptation de ce type de logement à la famille, mais le fait que la population algérienne n'était pas à l'origine le destinataire de ce logement, n'oblige pas la présente recherche à exposer l'historique des cités pavillonnaires. Mais nous n'oublierons pas de marquer des éléments d'histoire qui pourraient porter des clarifications quant à l'attitude des usagers face à leurs logements.

En même temps, l'étude de l'évolution socio culturelle de la population algérienne qui a vécu dans les chalets, depuis l'époque de son introduction jusqu'aujourd'hui, n'est pas incluse dans cette recherche. En revanche, quelques caractéristiques relatives à la famille algérienne, sont à mentionner quant aux comportements des habitants.

Donc dans la présente recherche, il ne s'agit pas de l'évolution socio culturelle au sens le plus large des habitants des chalets. Il s'agit plutôt de l'évolution qui caractérise les habitants durant leur passage dans ce nouveau logement. Il en est de même en ce qui concerne le chalet, il ne s'agit pas de son évolution à travers ses différentes générations, il s'agit seulement de sa métamorphose au cours du processus d'appropriation.

Toute notre problématique s'articule autour de deux points fondamentaux qui présentent un rapport dialectique :

D'un côté, il y'a un espace chalet caractérisé par ses propriétés spatiales, organisationnelles, fonctionnelles et symboliques. Ces propriétés changent au courant de l'acte d'appropriation. D'où le logement est un contenant qui se transforme.

De l'autre côté, il y'a un ménage définissable à travers ses caractéristiques socioculturelles, qui évolue durant le processus d'appropriation. Le ménage est un contenu qui se transforme tout en transformant le contenant (le chalet)

D'une façon plus directe, les besoins de la famille changent, alors que le cadre bâti reste fixe. Pour répondre à ses besoins, chaque famille ne reste pas figée, elle agit sur son espace, autrement dit, elle s'approprie son espace. **Comment s'approprie t- elle le chalet ? Comment s'approprie t- elle la parcelle ? Quel est son rapport à la cité ? Le point fort de la présente recherche tourne autour de ces questions.**

Certains facteurs entrent dans ce mécanisme de transformation, appelé appropriation de l'espace et qui sont : le temps d'occupation, les transformations vécues par la famille, les moyens financiers, la tolérance de l'espace, le mode et les matériaux de construction.

La tolérance de l'espace, le mode et les matériaux de construction regroupent les caractéristiques spatiales du logement. Ces facteurs jouent un rôle primordial dans le phénomène d'appropriation, ils favorisent ou empêchent tout acte d'appropriation. Dans ce cas, les pratiques appropriatives font face à des forces de désappropriation qui font que toute appropriation de l'espace est considérée comme une réappropriation.

Les habitants transforment l'espace pour le rendre conforme à leur mode d'habiter. Mais quel mode d'habiter? L'hypothèse du « syncretisme » est basée sur le fait suivant:

Un habitant caractérisé par un mode d'habiter traditionnel tente de s'approprier un logement caractérisé par un mode d'habiter « moderne ». L'habitant agit sur le logement et ce dernier influe sur l'habitant, les deux se transforment au cours du mécanisme d'appropriation. Le résultat est un nouveau mode d'habiter et un nouvel espace.

Notre objectif principal consiste à déceler les facteurs socio culturels qui sont à l'origine de la redéfinition des propriétés spatiales, organisationnelles et fonctionnelles du chalet. Le but est de connaître le nouveau type d'habiter incarné dans la pensée de la société algérienne en pleine évolution. Une société, majoritairement rurale dans le passé, devient urbaine en grande partie et accède à la propriété de plus en plus.

En outre, nous voulons connaître si les cités horizontales se prêtent mieux au phénomène de la réappropriation et si la société algérienne est plus ou moins attachée à la première forme d'habitat qu'est l'individuel, qu'à la nouvelle forme, le collectif, proposé par les autorités comme alternative.

Seulement, la saisie de ce nouveau type d'habiter n'est pas aussi évidente. Son approche nécessite un éclaircissement quant à nos positions théoriques et méthodologiques.

METHODOLOGIE

Pour élucider cette réappropriation, nous avons opté pour la méthode d'interviews avec questionnaire auprès des habitants de la cité Gammas à Constantine, et cela pour connaître le but et le pourquoi de ces transformations. Le travail d'E. Tebib (1996) sur l'appropriation de l'espace nous a été d'une aide précieuse pour élaborer notre méthodologie de travail. Des volets sont nécessaires pour expliquer notre approche méthodologique

1. La typologie des ménages

Dans tout acte d'appropriation entre en jeu deux éléments essentiels : les pratiquants en tant qu'acteurs et l'environnement en tant qu'espace support des pratiques spatiales. Dans notre étude, les acteurs sont les ménages qui occupent les chalets. Ces ménages se différencient entre eux par un ensemble de caractéristiques. Les ménages ayant les mêmes caractéristiques forment un type défini. Les critères essentiels choisis pour élaborer cette typologie de ménages sont :

Critère démographique

Deux indices sont définis :

- la taille de la famille en rapport avec la taille du chalet.
- l'exiguïté spatiale : elle représente le taux d'occupation par pièce (TOP)

Ces indices nous permettent de distinguer deux types de familles :

- type 1 : l'exiguïté spatiale est peu contraignante, le $TOP \leq 2$
- type 2: l'exiguïté spatiale est très contraignante, le $TOP > 2$.

Le $TOP=2$ est une norme française considérée comme une moyenne d'occupation admissible.

Critère économique

Deux indices ont permis cette classification :

- le revenu global du ménage
- le nombre de personnes à charge

A partir de cette évaluation, nous avons dégagé trois niveaux économiques : ménage aisé, ménage moyen, ménage modeste.

Critère urbain

Nous avons retenu deux indices pour cette classification :

- l'origine géographique de la famille
- l'habitat antérieur

A partir de cette évaluation nous avons ressorti deux degrés de maturité urbaine : ménage urbain, ménage néo urbain

2. La typologie des logements

Caractéristiques techniques

Cet élément met en évidence les avantages et/ou les inconvénients dus essentiellement à la nature des matériaux de construction et aux techniques de réalisation, qui sont employées.

Structure spatiale

Ce sont, le nombre et les propriétés de chacune des pièces qui composent le logement. En plus de l'existence ou l'inexistence des dépendances au logement (séchoir, loggia, etc.)

L'organisation fonctionnelle

Cet élément permet à l'analyse de déduire, à partir d'un groupe d'activités se déroulant dans une (ou plusieurs) partie(s) du chalet, la fonction attribuée à celle-ci. Le déroulement des activités permet de mettre en évidence les relations fonctionnelles entre les différentes parties qui composent le logement.

3. Le principe opératoire

« Le fait que le logement se métamorphose au cours du processus d'appropriation, suppose qu'avant son occupation, il disposait de certaines propriétés spatiales, telles qu'elles ont été conçues : c'est l'état initial ou l'espace conçu. A un certain stade du processus, le logement présente d'autres propriétés, cette fois-ci, telles qu'elles sont perçues et vécues par l'habitant : c'est l'état vécu. » (E. Tebib, 1996, P.39)

La transformation de l'espace suppose l'existence d'un écart entre l'état conçu et l'état vécu. Cet écart est un indice de cette tentative d'appropriation. « C'est à partir de la nature de cet écart, et à partir du type de ménage l'ayant provoqué, qu'il serait possible de déduire la manière d'appropriation adoptée par tel ménage, et sur telle partie du logement. » (E. Tebib, 1996, P.39)

La méthode d'analyse consiste à superposer une seule partie à la fois du logement conçu sur la partie correspondante du logement vécu. Ceci nous permet de déceler la diversité des écarts qui existent sur une même partie du logement.

Dans notre travail le système logement est composé de sous systèmes, en même temps, il fait partie d'un ensemble de logements. Nous travaillons à trois niveaux différents : niveau du chalet, niveau de la parcelle et celui de la cité.

4. L'échantillonnage

Echantillon chalet

Calcul de la population mère

Tableau n° 1 : calcul du nombre total de chalets

Lieu	Tranches	Nombre de chalets	Total des chalets
Ancien Gammas	1 ^{ère} tranche	500	2253
	2 ^{ème} tranche	1000	
Nouveau Gammas	3 ^{ème} tranche	753	

Source : OPGI de Daksi / 2008

La population mère représentée par la totalité des chalets se présente comme l'ensemble des 3 tranches.

Calcul de l'échantillon

Nous avons décidé d'extraire de la population mère un échantillon de 2 %. D'où notre échantillon enquête a donc une taille de : $N = 2253 \times 2 \% = 45$ chalets. Puis devant les contraintes pratiques, nous l'avons réduit à 30 chalets.

La méthode des quotas

L'échantillonnage par quota, permet de respecter la répartition du nombre de chalets dans les différentes tranches de la cité. Il permet d'obtenir une homogénéité de l'échantillon. Cette méthode, selon A. Rouag (1996), nous évite d'obtenir un échantillon où un nombre sera sur représenté ou sous représenté par rapport à un autre. Pour chaque tranche, le quota à prélever est calculé selon la formule:

$$Y = x \% \times n \quad \text{ou} \quad x = a/N \quad (\text{A. Rouag, 1996, P.186})$$

Y : le quota pour chaque tranche ; n : la taille de l'échantillon (déjà choisie à 30 chalets)

N : la taille de la population mère, soit 2253 chalets ; a : représente la taille de chaque tranche

Quota de la 1^{ère} tranche: $(500 \div 2253) \times 30 = 22.19 \% \times 30 = 6.65$. On prend 7 chalets

Quota de la 2^{ème} tranche : $(1000 \div 2253) \times 30 = 44.38 \% \times 30 = 13$ chalets

Quota de la 3^{ème} tranche : $(753 \div 2253) \times 30 = 33.42 \% \times 30 = 10$ chalets.

Ayant ainsi établi, pour chaque tranche, le quota de chalets à enquêter. Nous avons appliqué à l'intérieur de chaque quota la méthode aléatoire simple.

La méthode aléatoire

« Une technique qui accorde à chaque individu, non seulement une chance connue et non nulle d'être choisi, mais aussi une chance égale. » (J. P. Beaud, cité par A. Rouag, 1996, P.187). Cette technique ne peut être qu'exhaustive, toutes les caractéristiques de la population d'origine ont ainsi autant de chance les unes que les autres d'être représentées dans cet échantillon aléatoire. La liste des chalets est numérotée comme suit:

- de 1 à 500 dans l'ancien Gammas (1ere tranche)
- de 501 à 1500 dans l'ancien Gammas (2eme tranche)
- de 1 à 753 dans le nouveau Gammas (3eme tranche)

Il nous suffit d'affecter à chaque chalet, son numéro allant de 1 à 500 dans le premier tirage des 7 chalets, de 501 à 1500 dans le second tirage des 13 chalets. De 1 à 753 dans le troisième tirage des 10 chalets. Le numéro du tirage correspond au numéro réel du chalet.

5. Le questionnaire

Notre questionnaire s'adresse aux femmes, qui sont en général, capables de nous renseigner sur la vie domestique. Nous avons fait passer le questionnaire aux personnes formant notre échantillon d'enquête. La passation a été orale et individuelle. Le texte des questions a été traduit en arabe. Le questionnaire est rempli par nous-mêmes. En plus du questionnaire, d'autres techniques étaient utilisées pour appuyer l'enquête sur place : les photos et les relevés.

Avant d'entamer le travail de recherche, nous exposons notre plan de travail qui se résume comme suit :

Un chapitre préliminaire sera consacré aux résultats de notre recherche bibliographique sur le thème et à la définition des concepts importants. Dans la première partie, nous présentons le contexte géographique, nous choisissons le terrain d'étude et nous étudions les critères des chalets en tant que cadre physique construit,

Dans la deuxième partie nous exposons le maximum de résultats de l'enquête sur terrain, nous détaillons les réappropriations physiques et les pratiques spatiales à différents niveaux.

Dans la troisième partie, nous exposons les pratiques spatiales de la cité, en tant que support des relations extérieures, nous mettons en évidence les caractéristiques générales de la population investiguée en tant qu'acteur dans ce phénomène d'appropriation, et la perception de la cité par ces sujets. Au débouché de cette partie, nous essayons de faire ressortir les enseignements susceptibles d'être tiré de l'analyse. Nous synthétisons les perspectives concernant la cité Gammas et d'autres concernant les futur cités individuelles à réaliser.

CHAPITRE PRELIMINAIRE : QUELQUES DEFINITIONS

I. Le concept d'espace et ses désignations

Le mot « espace » est considéré par l'encyclopédie ROMBALDIE comme « l'un des mots les plus vagues, les moins précis et les plus mal définis, il s'applique tout aussi bien à une étendue indéfinie qu'infinie ou au contraire très limitée, il s'applique autant aux volumes qu'aux surfaces, aux dimensions linéaires qu'aux étendues temporelles. » A travers ceci nous ressentons la difficulté liée à la définition de la notion d'espace, un mot qui porte en lui son ambiguïté.

Dans son livre intitulé: « Sociologie et Géographie », P. George distingue l'espace en fonction de divers points de vue, « l'espace d'un point de vue strictement descriptif ou analytique apparaît du ressort de la géographie, quantitativement il est économique, qualitativement, il est de caractère sociologique. » (P. George, 1966, P. 26)

Cette définition fragmente l'espace en fonction de trois disciplines qui semblent distinctes mais qui sont en réalité en interférence. Néanmoins, retenons que l'espace de caractère ou d'ordre sociologique représente notre champ d'étude.

Le dictionnaire Robert définit l'espace avec plus de précision, l'espace est envisagé comme « un lieu, un espace plus ou moins limité, où peut se situer quelque chose, où peut se dérouler une activité. » Dans le même sens, A. Rouag abonde : « l'espace est perçu comme lieu de repère, l'ensemble de références nécessaires à chaque individu pour se situer, c'est le cadre géographique qui nous entoure, mais également celui qui est mentalisé et qui nous permet de nous déplacer, de nous orienter. » (A. Rouag, 1996, P.15). Vague, ambigu, le concept d'espace apparaît comme synonyme de lieu, l'est-il réellement ?

1. Du lieu à l'espace

Charles Jenks en 1965, différencie nettement entre espace et lieu, il explique : « nous vivons le lieu, nous imaginons et dessinons l'espace, le premier est la réalité du concret, le second est l'abstraction de l'abstrait. » (Y. Zerdoumi, 1996, P.39)

Charles Jencks attribue au lieu toutes sortes de qualités, chargé de significations, le lieu est le plein susceptible de recevoir des activités, l'espace est neutre, abstrait, le vide qui appelle à être rempli, l'auteur note: « le lieu est tributaire dans sa signification de la société qui l'engendre, l'espace est situé hors société, dans un environnement neutre. » (Y. Zerdoumi, 1996, P.40)

Si historiquement, on est passé de la notion de lieu à la notion d'espace, comme nous le confirme Y. Zerdoumi, ce passage s'est opéré au milieu du vingtième siècle avec l'avènement de l'architecture et de l'urbanisme moderne, la notion d'espace a été abondamment utilisée dans les

théories fonctionnalistes, le fonctionnalisme promulgue que l'espace est défini par la fonction qu'on lui attribue, ce qui donne naissance à l'espace d'habitation, l'espace de travail, l'espace de repos, l'espace de circulation, etc.

La confrontation entre le concept de lieu et le concept d'espace a suscité des débats, qui ont mêlé autant des architectes que des sociologues. Dans cette situation transitoire, Y. Zerdoumi conclut: « si la question a suscité des réponses, il n'en reste pas moins qu'elle reste posée tant que l'espace est incapable de restituer les qualités du lieu. »(Y. Zerdoumi, 1996, P.4)

2. Espace comme environnement

Si le concept de lieu a cédé la place au concept d'espace; celui d'environnement apparaît aujourd'hui comme « un thème à la mode ». (G. N. Fischer, 1992)

L'environnement attire depuis quelques décennies, comme l'affirme A. Rouag (1996) l'attention des sciences humaines qui mettent en lumière l'interaction entre l'homme et l'environnement. Cette interaction s'appréhende de deux manières: « le fait d'abord que l'homme organise et produit son milieu en fonction de multiples facteurs d'éducation, de conditionnement, de normes sociales et économiques, le fait, ensuite que l'environnement exerce une influence sur le comportement humain. » (G. N. Fischer, 1992, P.23)

Toute relation à l'espace est donc abordée soit sous l'angle de l'influence qu'exerce l'environnement sur l'individu, soit sous l'angle de l'influence que l'individu exerce sur son environnement.

2.1. Effet de l'espace sur l'individu

G. N. Fischer, en 1964, étudie largement la relation de l'homme à l'espace, il explique qu'« il n'existe pas d'effet en soit de l'espace sur l'individu, l'effet est dans la représentation, car c'est elle qui produit le sens de l'effet. » (G. N. Fischer, 1964, P.83)

La représentation mentale que l'individu a de son monde extérieur est produite selon K. Lynch « à la fois par la sensation immédiate et par le souvenir de l'expérience passée, et elle sert à interpréter l'information et à guider l'action ». (K. Lynch, 1971, P.5)

En d'autres termes, la perception, l'appréciation ou la dévaluation de l'espace, résultent selon G. N. Fischer (1964) du système de valeurs créé par la société. Selon G. N. Fischer (1992), l'espace agit sur l'individu et nombreux sont ses facteurs d'influence, parmi lesquels, citons: le bruit, la densité de l'entassement, l'impact d'un aménagement et l'insécurité.

Dans notre étude, nous n'étudions pas ces facteurs séparément, nous nous limitons à ce que les individus apprécient ou refusent dans leur espace, parallèlement nous développons l'axe

qui traite des effets des individus sur l'espace, ce que G. N. Fischer (1992) appelle « les pratiques de l'espace ».

2.2. Les pratiques spatiales

G. N. Fischer en 1964, écrit: «la relation Homme-Espace n'est jamais neutre, l'insertion de chacun dans un espace se traduit par des conduites d'aménagement, qui constituent une véritable pratique spatiale et ce que nous traduisons par le terme d'appropriation. »(G. N. Fischer, 1964, P.86)

L'appropriation est un concept qui sert à étudier les comportements et les actions, qui se présentent sous des formes concrètes d'agir, ces dernières servent de moyen pour une emprise de lieux (G. N. Fischer, 1964). En plus, l'appropriation est un mécanisme d'adaptation, ce mécanisme prétend que le rapport à l'espace n'est pas entièrement résolu, et que l'individu qui agit sur l'espace, lui attribue ses valeurs culturelles.

II. Appropriation de l'espace

1. Le concept d'appropriation

L'Encyclopédie QUILLET définit le terme d'appropriation, comme « l'action de s'attribuer une chose en propriété comme l'appropriation d'une maison. » L'appropriation apparaît comme synonyme de propriété.

Cependant, K. Serfaty (1976) insiste justement sur la distinction à faire entre appropriation et propriété. « L'assimilation de l'appropriation à la propriété est abusive en ce sens qu'elle restreint cette notion à la certitude d'occuper un espace en toute légalité. » (A. Rouag, 1996, P.101)

Si l'appropriation ne peut être assimilée à la propriété, nous ne pouvons nier que cette dernière facilite l'appropriation. Un espace qui nous appartient, est plus facilement approprié que celui qui ne nous appartient pas.

Pour H. Raymond, l'appropriation de l'espace est désignée, comme « l'ensemble des pratiques qui confèrent à un espace limité les qualités d'un lieu personnel ou collectif. Cet ensemble de pratiques permet d'identifier le lieu, ce lieu permet d'engendrer des pratiques. » (H. Raymond, 1976, P.76)

L'appropriation de l'espace serait à la fois un processus individuel et un processus social. Ce processus permet la possession d'un lieu, se sentir bien dans un lieu implique une appropriation même si on n'a pas exercé une action personnelle. L'appropriation suppose parfois la transformation de cet espace. Dans ce cas, elle est fortement liée à un symbolisme culturel,

social ou selon des besoins individuels. L'appropriation de l'espace est une manière de se différencier en posant des marques, à partir desquels on veut se faire distinguer, elle inscrit la manière de vivre de l'individu.

L'appropriation implique aussi une communication, dans ce cas l'espace est un matériau, un support de pratiques, et l'appropriation dépendra de lui lorsqu'il est construit, planifié, produit. Selon H. Raymond (1976), l'appropriation de l'espace apparaît comme une compétence, une capacité donnée à chacun d'engendrer des pratiques d'appropriation.

Pour P. H. Chombart De Lauwe (1976), l'appropriation de l'espace « consiste dans la possibilité de se mouvoir, de se détendre, de posséder, d'agir, de ressentir, d'admirer, de rêver, d'apprendre, de créer suivant ses désirs, ses aspirations et ses projets. »(A. Rouag, 1996, P.100)

Cette définition de P. H. Chombart De Lauwe est plus globalisante que les précédentes, l'appropriation apparaît comme un partage de l'espace en fonction des activités qui y sont exercées. L'appropriation de l'espace serait la réorganisation des éléments concernant l'individu, dans le but d'aboutir à un décor purement personnel, l'appropriation s'affirme une fois ces éléments stabilisés.

2. Utilisation, adaptation et appropriation de l'espace.

Pour dégager toute confusion, une différenciation est à distinguer entre utilisation, adaptation et appropriation de l'espace. En effet, E.E. Barilleau et G.D. Lombardo(1976) font une distinction très précise entre utilisation et appropriation de l'espace. L'utilisation commence une fois installés, l'équipement et le mobilier. Elle n'entraîne pas une liaison affective avec les espaces et les objets. L'utilisation de l'espace serait la réalisation habituelle de certaines activités, elle ne personnalise pas l'espace, et avec le temps, l'utilisation devient routinière.

« L'adaptation de l'espace se fait lorsqu'un lieu se présente à nous comme ayant des caractéristiques répondant à nos besoins, nos désirs, et ne requiert pas d'activités appropriatives. Certains espaces n'exigent pas de l'individu qui les habite une personnalisation de ces espaces car ils offrent à l'origine des particularités qui satisfont l'habitant ». (A. Rouag, 1996, P.106)

A ce moment là, l'espace adapté serait un espace appropriant, c'est un espace actif qui peut suggérer en quelques sortes à l'homme des formes d'activités particulières. Tout au contraire, l'espace inadapté provoque des difficultés et il ne faut pas tomber dans l'erreur de croire que le temps arrange bien les choses et facilite l'adaptation, il se trouve que les inadaptés partent.

L'inadaptation est une forme d'appropriation négative qui laisse l'habitant insatisfait quant à la l'espace de son logement. L'inadaptation de l'espace serait principalement en relation avec les contraintes architecturales et les contraintes économiques qui ne permettent pas à l'occupant d'organiser son logement selon ses différents besoins. Et, c'est pour cela que toute tentative d'appropriation de l'espace est considérée comme une réappropriation qui fait face aux forces de la désappropriation.

L'appropriation (ou la réappropriation) de l'espace du logement est une opération de restructuration de l'espace en vue de réaliser un espace adapté, approprié et habité. Entre loger et habiter, des différences existent, car la notion « d'être logé » signifie que l'on a été simplement « casé », que l'on a été placé passivement dans un endroit sans vraiment habiter. Selon Sauvage, loger renvoie à une extériorité du cadre bâti, c'est à dire « sans que notre histoire personnelle n'y soit ancrée à ce point qu'il soit devenu un peu de nous même. » (A. Rouag, 1996, P.64)

« De nos jours, en général, par habiter, on entend avoir un toit et un certain nombre de mètres carrés à sa disposition » (Ch. N, Schulz, 1983, P.7). Loger partout, mais enfermé nulle part, l'homme recherche dans la maison, dans la chambre, un vêtement à sa taille. L'habiter est un acte, non pas une attitude passive, il entraîne un certain nombre d'activités qui ne peuvent pas toutes être rassemblées et définies sous l'appellation de l'appropriation.

L'espace habité représente beaucoup pour l'être humain, selon J, Bernard et F, Soler (1983, P.32) : « habiter son logement, c'est vivre son environnement spatial intime, c'est pouvoir le marquer de son empreinte, c'est avoir la possibilité de l'organiser selon des habitudes culturelles et sociales ». L'appropriation de l'espace, suppose alors, en premier lieu, l'idée d'habiter le logement.

L'habiter est une liaison passionnée qui ne peut être qualifiée d' « habitude ». C'est un mot trop usé pour dire cette relation. La maison n'est pas comme la forêt un lieu « donné », c'est l'œuvre de l'homme et son message, l'acte d'habiter passe par l'appropriation des lieux.

3. Appropriation de l'espace, un phénomène

L'appropriation constitue l'un des phénomènes les plus complexes de la relation à l'espace, elle réalise une structuration de l'espace, elle s'opère à l'aide de signes, de symboles ou d'activités, de la sorte que chaque individu ou groupe indique sa propre utilisation d'un lieu ou la manière dont il exerce ses activités. (G. N. Fischer, 1989)

L'appropriation à cet égard, varie en fonction de l'acteur, sa culture, son statut et son niveau d'aspiration, aussi suivant les moyens disponibles et la nature de l'espace. L'appropriation

définit un mécanisme qui englobe toutes les formes, tous les types d'activités nécessaires à une emprise. Il s'agit d'une transformation de l'environnement pour donner lieu à un style d'occupation.

4. Les différentes formes d'appropriation

4.1. TAG et désappropriation sociale

Le tag est un terme anglais qui signifie insigne, étiquette, c'est une variété particulière de graffitis. C'est l'inscription d'un nom dans un espace public urbain (métro, le long des voies ferrées, sur les murs, etc.).

Ces inscriptions étaient des points de repère pour différentes bandes, et servant à délimiter leur emprise sur une partie de l'espace urbain. Le tag est interprété comme un indicateur de la désappropriation. Il est le symptôme d'une appropriation impossible de l'espace social auquel on est assigné.

4.2. Appropriation sauvage

On rencontre cette forme d'appropriation, quand on a affaire à des actes de vandalisme, ou à des dégradations diverses. Ces actes sont perçus comme des agressions portant atteinte à l'espace. En réalité, ces actes tissent l'arrière fond de la désappropriation, dans laquelle vivent certaines couches sociales.

4.3. Appropriation - Réappropriation dans l'habitat

Les différentes attitudes envers l'espace traduisent souvent une dépossession vécue comme une désappropriation, par conséquent, toute appropriation doit être définie comme une réappropriation des lieux par l'individu, qui fait face aux forces de la désappropriation.

« Dans une réaction sourde contre l'organisation imposée et froidement fonctionnelle de l'espace, il humanise son environnement, il cherche à se glisser dans l'intervalle de ces aménagements rationnels pour faire son nid. »(G. N. Fischer, 1964, P.90). L'habitat est par excellence l'endroit le plus usuel, où se manifeste le phénomène d'appropriation.

PREMIERE PARTIE

HABITAT ET RECASEMENT

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

L'espace est défini précédemment comme un repère, un lieu ou un environnement. Le rapport à l'espace, en tant qu'environnement n'est jamais neutre. L'individu agit sur l'environnement, et ce dernier agit sur l'individu. L'effet de l'individu sur l'environnement est défini comme l'ensemble des pratiques traduites en général par le terme d'appropriation.

L'appropriation est une conduite individuelle ou collective, légale ou illégale, définitive ou temporaire, exercée dans un espace temps particulier. Le phénomène d'appropriation se caractérise par une dynamique et s'exprime sous différentes formes. Nous la rencontrons dans l'espace public comme dans l'espace privé, dans le domaine du travail comme dans le domaine de l'habitat. Et, c'est dans l'habitat que le phénomène est plus impressionnant.

En Algérie, de nos jours, l'habitat urbain est en crise, et de toutes les villes algériennes, Constantine est la plus touchée. L'aspect le plus remarquable de cette crise est l'apparition du phénomène des bidonvilles.

« Le bidonville est devenu l'élément de reconnaissance de Constantine, sa prolifération lui donne un visage déplorable. Il traduit l'impuissance de la ville à résoudre ses problèmes de développement. » (Formes de croissance urbaines au Maghreb, 1982, P.192)

La résorption des bidonvilles constitue l'une des préoccupations majeures des autorités de la ville. Le Plan de Constantine prend en charge l'éradication de l'habitat précaire et propose les cités de recasement comme une réponse au problème, l'apparition des cités de recasement est souvent liée à des conjonctures sociopolitiques bien précises.

Aujourd'hui, les cités de recasement font partie de l'héritage urbain de la ville. Seulement, si les cités de recasement coloniales ont pris leurs formes définitives, les cités post coloniales à base de chalets sont encore en construction, elles ressemblent à des bidonvilles en chantier.

Gammas, une cité de recasement post coloniale, est apparue dans une phase conjoncturelle très critique. Elle est composée de chalets individuels. Le mode d'organisation et les matériaux de construction des chalets sont étrangers à notre culture urbaine.

Gammas est conçue comme cité de transit pour une durée limitée, avec la crise très aigue de logement, la population a stagné et la cité est devenue définitive. Le changement de statut de la cité a impliqué un changement de rapport de la population aux logements.

CHAPITRE I : L'HABITAT EN ALGERIE, DE LA CRISE A LA POLITIQUE DE RECASEMENT

I. L'habitat en Algérie

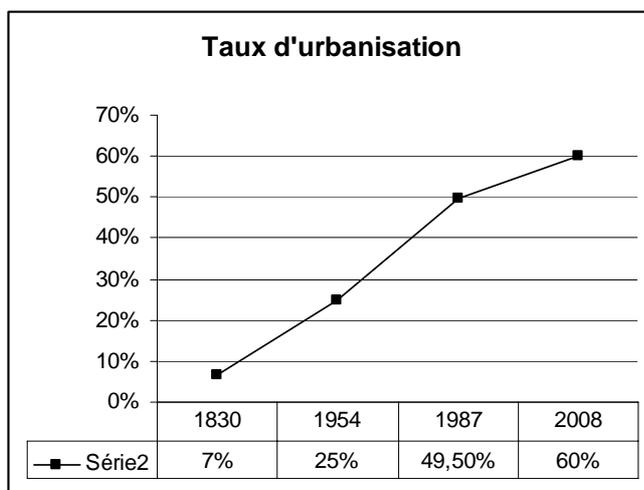
1. L'habitat en crise

La crise de l'habitat peut être traitée quantitativement et qualitativement. L'approche qualitative à laquelle nous nous intéressons privilégie les phénomènes d'urbanisation et leurs effets sur le mode de vie des habitants et sur l'environnement socio économique. Les effets sont :

1.1. Une urbanisation rapide

De part son ampleur, l'urbanisation en Algérie apparaît comme un phénomène très récent et brutal. En 1830 et selon M. Cote (1993), le taux d'urbanisation était estimé entre 5 % et 8 % de la population totale. En 1954, le taux s'élevait à 25 %. En 1987, le taux d'urbanisation atteint 49.5 %, alors qu'en 2008, il affiche 60 %.

Graphe n°1 : le taux d'urbanisation en Algérie



Source : M. Cote(1993) + données

reçues.

L'Algérie était selon M. Cote (1993), moins urbanisée que le Maroc et la Tunisie, aujourd'hui, elle est des trois pays du Maghreb la plus urbanisée. « Traditionnellement rurale elle est devenue, légèrement certes, mais majoritairement urbaine. » (M. Cote, 1993, P.60)

1.2. Exode rural intense

A. Prenant considère l'exode rural comme le moteur de la croissance urbaine. Durant la colonisation européenne, les paysans dépossédés de leurs terres pénètrent massivement les

centres urbains. La guerre a ensuite poussé cet exode au maximum. (A. Prenant cité par Sid Boubekeur, 1986, P.20)

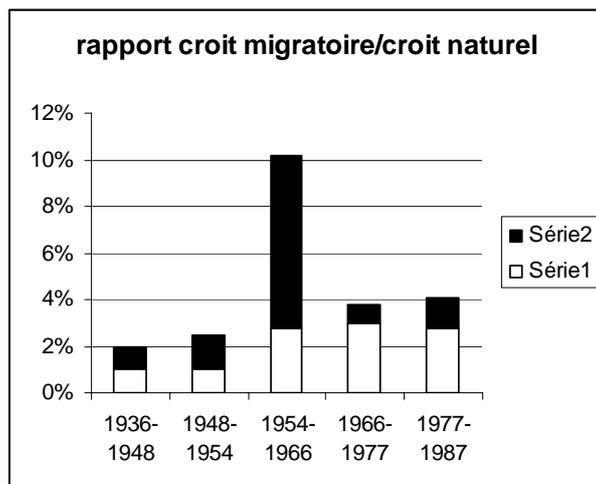
M. Cote (1993) analyse finement la croissance urbaine des villes algériennes et situe le croit urbain sur une longue période pour voir son évolution par période intercensitaire. « Pour analyser le phénomène, il est nécessaire de disséquer le croit urbain en ses deux composantes : le croit migratoire, correspondant à l'exode rural, et le croit naturel, c'est-à-dire le solde natalité mortalité des générations de citoyens eux mêmes ». M. Cote (1993, P.62)

Tableau n°2 : Evolution du croit urbain en Algérie

Années	1936-1948	1948-1954	1954-1966	1966-1977	1977-1987
Croit urbain annuel net	2 %	2.5 %	10.2 %	3.8 %	4.1 %
Part du croit migratoire	50 %	60 %	73 %	21 %	32 %
Part du croit naturel	50 %	40 %	27 %	79 %	68 %

Source : M. Cote (1993)

Graphe n°2 : rapport croit migratoire/croit naturel



Serie2 : part du croit migratoire

Serie1 : part du croit naturel

Source : M. Cote(1993)

Avant 1954, date du début de la guerre de libération, ensemble le croit migratoire et le croit naturel se partageaient à peu près également la croissance des villes. La grande propension de l'urbanisation durant la guerre a été due à un très fort afflux de ruraux. Mais dès lors, ce flux extérieur a considérablement diminué. Maintenant, il compte moins du tiers du croit total. (M. Cote, 1993)

Après 1966, le flux migratoire s'est réduit, cela s'explique par le rétablissement de la paix et l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes.

Aujourd'hui, nous assistons à un nouvel exode rural. Ce dernier est le fruit du terrorisme. En effet, les vents de la démocratie ont soufflé en Algérie, vers la fin des années 80. Les élections législatives ont vu monter le courant islamiste. Et, par là, ils ont généré une situation de peur et de crise, qui lança le pays dans une marée de sang entre le pouvoir en place et le parti gagnant. Le terrorisme toucha les villes, mais c'est dans les campagnes qu'il fit des ravages. Des milliers de personnes furent massacrées, les familles fuirent leurs mechtas et douars, cherchant refuge dans les villes.

1.3. Le phénomène de bidonville

L'exode rural vers les villes algériennes a commencé vers la fin de la première guerre mondiale. Ces néo immigrants se sont installés d'abord dans les tissus traditionnels, puis ils se sont implantés dans les périphéries des villes, construisant ainsi des habitations précaires (bidonvilles, gourbis....).

Dans le bidonville, les logements sont souvent constitués d'une unique pièce habitable, dans ces habitations sommaires réduites, les habitants reproduisent leur mode de vie rural. Nous retrouvons dans le bidonville un réseau relationnel très fort, les habitants présentent généralement la même origine géographique. Les habitants considèrent le bidonville comme un logement provisoire. Ils espèrent tôt ou tard accéder à un logement plus adéquat, seulement dans de nombreux cas, les habitants restent dix ans, vingt ans, trente ans et parfois plus.

En octobre 2000, le ministre de l'intérieur, Y. N. Zerhouni lance un vaste programme de lutte contre les bidonvilles. Ce programme de résorption de l'habitat précaire (RHP), concerne 100 sites à travers le territoire national et touche près de 400.000 habitations précaires (120.000 habitations en bidonville). Ce programme s'échelonne sur une année et coûte 13,192 millions de dollars, somme tirée d'un prêt consenti par la banque mondiale. (Le Quotidien d'Oran du 10 octobre 2000, P.04)

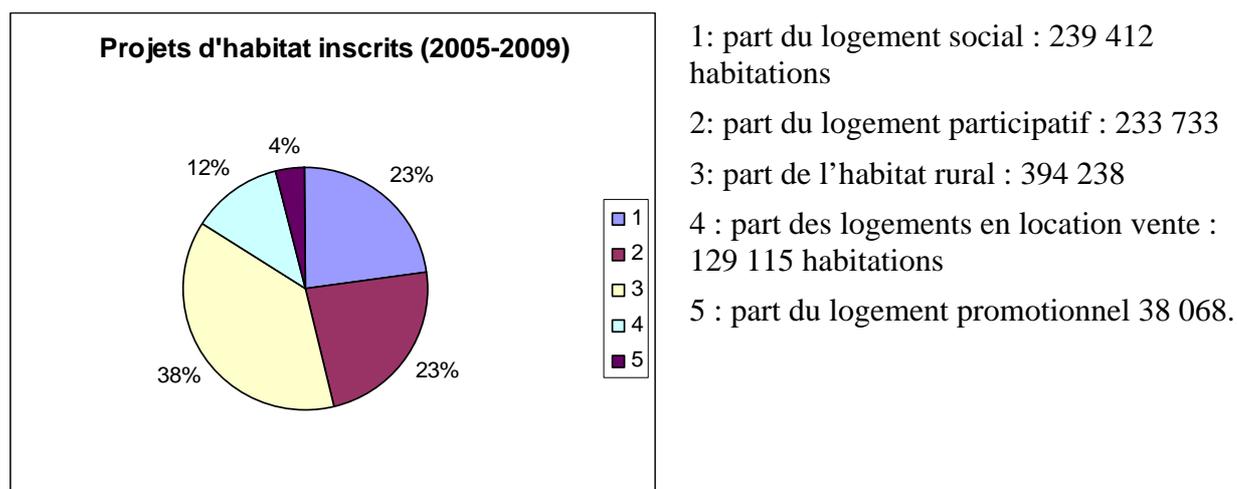
Mais, si l'on sait qu'à Alger seule, existent 368 sites de bidonville contenant 21 657 familles en 2001, cette tentative ressemble à une goutte d'eau mais c'est mieux que rien. (Al AHRAR, mardi 13 novembre 2001, P.02).

1.4. La crise de logement

Selon S. Chaour (1992), étudier la problématique du logement, c'est analyser les trois paramètres suivants: l'état du logement et son environnement, les besoins en logements et enfin le coût de la construction. L'état et le coût de la construction ne sont pas traités dans cette étude, qui privilégie les besoins en logement suivant les deux aspects : quantitatif et qualitatif.

Face au besoin en logements, les pouvoirs en place inscrivent des projets d'habitat pour le plan quinquennal (2005-2009). L'habitat urbain est estimé à 62 % du programme total qui s'élève à 1 034 566 logements. Le logement social destiné à la catégorie pauvre est presque à part égale avec le logement participatif destiné à une catégorie moyenne. Ensemble logement social et participatif se rapprochent d'un taux de 50 % de l'ensemble du programme inscrit.

Graphe n°3 : projets d'habitat inscrits durant le quinquennal (2005-2009)



Source : Quotidien El WATAN du 22 au 28.02.2009

En juin 2007, selon le Quotidien El WATAN du 22 au 28.02.2009, la situation se résume ainsi :

- 549 946 logements en cours de réalisation, soit 43 %
- 339 697 logements achevés (tous types confondus), soit 26.5 %
- 391 566 logements non lancés, soit 30.5 %

Pour arriver à achever le programme quinquennal (2005-2009) en temps prévus, il faudra avoir achevé 50 % du total du programme en juin 2007 ; or nous remarquons que le taux des logements achevés est de 26.5 %. Avec cette vitesse de réalisation la crise de logements est loin de trouver des solutions efficaces.

2. Les réponses étatiques à la crise

Pour répondre à la crise et tel qu'il est indiqué par A. Rouag (1996, P.135), « un certain nombre de mesures urbanistiques ont alors été prises pour maîtriser le désordre créé par cette urbanisation à outrance. La plus importante de ces mesures est le plan d'urbanisme directeur (PUD) qui régit le cadre de l'aménagement urbanistique. »

Aujourd'hui, le PUD est remplacé dans sa totalité par le PDAU (plan directeur d'aménagement et d'urbanisme). Cet outil est plus efficace car le champ d'action est plus limité, et les délais de réalisation sont plus proches.

En plus du PDAU, le POS (plan d'occupation des sols), instrument de détail, fixe la forme urbaine et architecturale des quartiers. C'est à ce niveau que se dessine la cohérence urbanistique et architecturale des ensembles urbains. Le POS fixe les droits d'usage des sols et de la construction. Espérant que ces nouveaux documents soient fruitifs et permettent une maîtrise de l'espace rural et urbain.

2.1. Habitat collectif

En Algérie, l'apparition de l'habitat collectif remonte à la deuxième guerre mondiale, ce type d'habitat a pris des allures dans le célèbre Plan de Constantine (1958-1962). Après l'indépendance, les pouvoirs en place renoncent à la construction des barres démesurées (immeubles de douze étages dont l'ascenseur ne fonctionne pas depuis des décennies). Les autorités choisissent un type bien déterminé: immeubles de cinq niveaux construits en préfabrication lourde. M. Cote (1993)

L'industrialisation du bâtiment en Algérie n'a pas donné les résultats attendus. Les résultats étaient médiocres. Quelques années plus tard, l'Algérie revient sur certains choix pris, comme l'industrialisation lourde. Alors que pour l'habitat collectif et les grands ensembles, le choix n'a jamais été remis en cause (L. Seritti, 1996).

Il est juste que ce type d'habitat réponde à quelques objectifs tracés par les pouvoirs publics, seulement, sur le plan qualitatif, il est contesté alors que quantitativement, l'offre est toujours en dessous de la demande. Finalement, l'habitat collectif ne peut être l'unique réponse à la crise d'habitat.

2.2. Habitat individuel de recasement

Ce type d'habitat date aussi de l'époque coloniale. Il était destiné à loger la population rurale attirée par la ville, à la recherche d'un travail rémunéré et de la sécurité.

A Jijel, la cité Assous est l'unique cité de recasement qui date de l'époque coloniale. « Le site choisi pour la réalisation de cette cité de 77 logements est situé à l'Ouest de l'ancienne ville, entre une falaise et la mer. » (R. Mohdeb, 1988, P. 45)

Juste après l'indépendance, une autre cité de recasement fut réalisée. Cette cité est connue sous le nom de la cité CASOREC, appellation relative à l'organisme qui a financé

l'opération. « Il s'agit de la construction de 81 logements sur le site choisi par les autorités qui se localise au niveau du quartier village Moussa. » (R. Mohdeb, 1988, P. 46)

A quelques kilomètres d'Oran, précisément à douar Ben Daoud (ex Sidi Bachir), l'Etat effectue une opération de recasement. Seulement, une fois installés, les habitants se retrouvent dans un espace urbanisé, dépourvu des équipements les plus indispensables. « En voulant éradiquer les bidonvilles d'Oran et reloger les familles dont les maisons menaçaient ruine, l'Etat a mis les familles déplacées dans des conditions difficiles. » (Les quartiers de la ségrégation. Tiers monde, un Quart de monde, 1991, P. 263)

Le nouveau quartier souffre d'un sous équipement important, d'une absence des infrastructures, le degré d'entassement est important et les constructions sont sous dimensionnées. « L'habitat proposé est standardisé, sans aucune possibilité de socialisation, les classes du primaire sont insuffisantes, il n'y a pas de collège et de lycée. Le réseau d'assainissement n'existe pas et les routes ne sont pas goudronnées. » (Les quartiers de la ségrégation, Tiers monde, un Quart de monde, 1991, P. 263)

En déplaçant les populations, l'Etat les installe dans une zone marginale, non aménagée, sans infrastructures, ni équipements. La ségrégation socio spatiale déniée pendant la période coloniale, est perpétuée de nos jours, sous une forme plus visible.

2.3. La politique de recasement dans le monde

En Europe, les cités de recasement sont une façon de rééduquer les familles appartenant à des couches populaires. « Reloger ces familles dans de meilleurs logements, ne suffit pas pour qu'elles s'adaptent aux nouvelles conditions de vie qui leur sont offertes. Il faut souvent qu'elles soient suivies et rééduquées. Parfois le passage dans des logements de transition est inévitable. » (P. H. Chombart De Lauwe, 1975, P. 110)

En Hollande, en Belgique, en Angleterre, aux Etats-Unis et en France, les autorités installent souvent les habitants des taudis dans des logements provisoires en attendant le relogement définitif. (P. H. Chombart De Lauwe, 1975). A Amsterdam, on considère les habitants des logements insalubres comme étant des asociaux, qu'il ne faut pas mélanger à la population normale. « Cent quatre vingt sept familles asociales ont été logées pour des durées variables, selon leurs comportements dans des groupes d'habitation spécialement édifiées. Ces groupes constituent deux petits quartiers isolés dont les logements doivent être considérés comme transition. Si une amélioration du comportement des familles se manifeste, elles sont transférées dans de nouveaux logements. » (P. H. Chombart De Lauwe, 1975, P.110)

II. La politique de recasement à Constantine

1. La ville de Constantine

1.1. Constantine aujourd'hui : un constat lourd

Aujourd'hui, Constantine illustre de manière caricaturale, l'échec d'une ville, qui a perdu sa vocation principale de plaque tournante dans l'échange commercial. Et, bien que la ville n'ait plus d'emplois salariés à offrir, elle continue de susciter un exode rural. Les autorités locales doivent faire face à plusieurs difficultés:

- l'exode rural et la multiplication de l'habitat précaire.
- l'instabilité du sol et l'effondrement de maisons, dans les vieux quartiers.
- la poussée démographique et les besoins croissants de la population.
- la congestion du centre et le délabrement des cités périphériques.

En 1994, des mesures ont été prises en vue de faire face à la situation. Mais, la problématique est lourde. Pour enrichir le plan de la wilaya en matière d'habitat, 13 063 logements sociaux urbains sont programmés. De son côté, l'O.P.G.I (Office de la promotion et de la gestion immobilière) compte réaliser 2500 logements par an. Elle inscrit 7500 demandes de logements sociaux. La commune de Constantine distribue 2500 lots de terrain pour les bas revenus. L'Etat se charge des travaux d'aménagement et la vente sera symbolique. (ENNAHAR, du 23.11.1994)

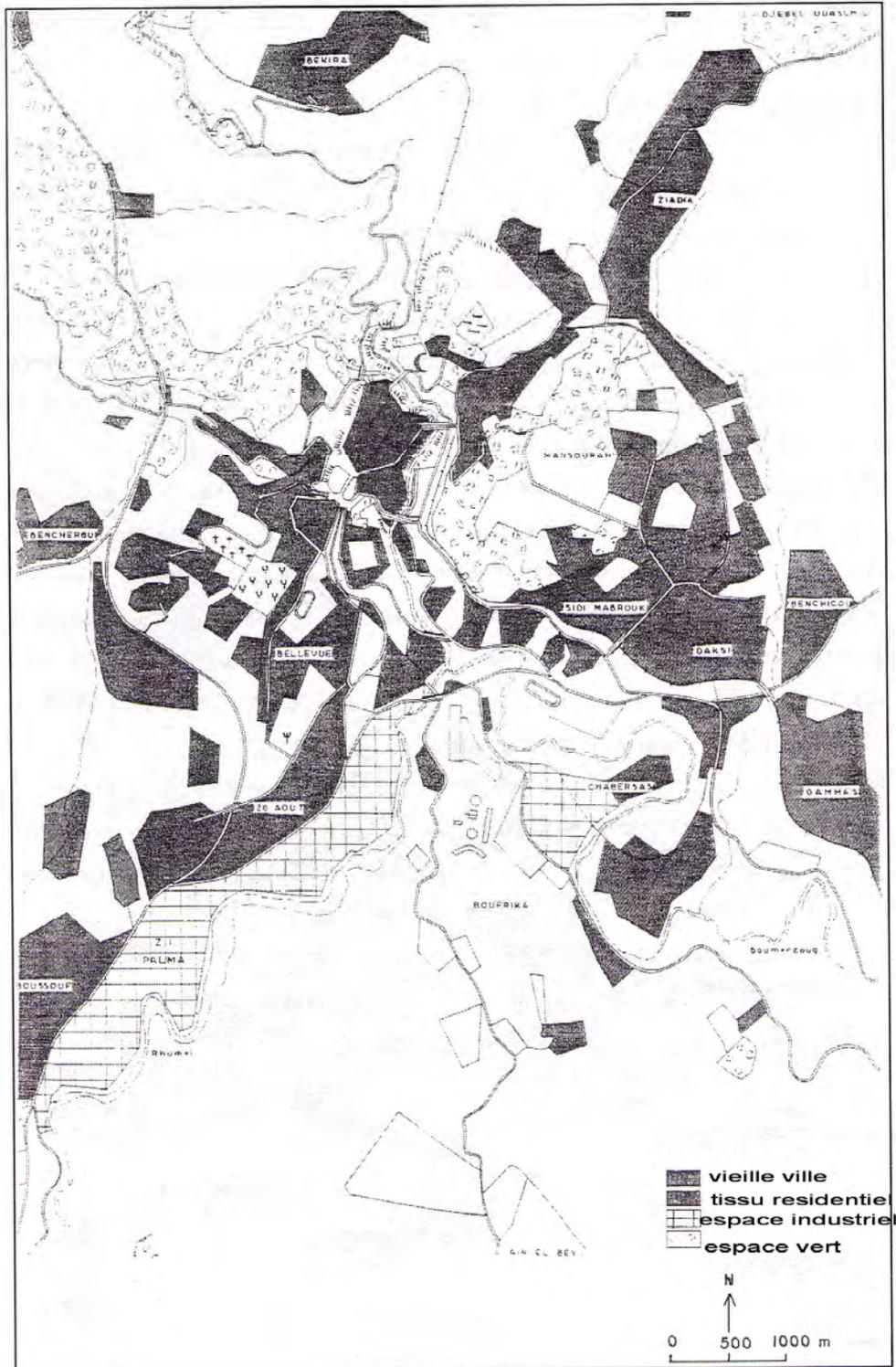
En 1996, la problématique est devenue de plus en plus lourde. Elle concerne en termes humains, «le relogement de 150 000 habitants, soit 29 000 familles.»(EL ACIL, 27/28 septembre, 1996)

Mais face à un site difficile et segmenté, le problème d'extension se pose en termes de terrains d'extension de l'agglomération. Les scénarios proposent tantôt la création de satellites, tantôt la continuité du tissu existant le long des axes routiers, ou encore l'initiative d'une nouvelle ville sur le plateau d'Ain El Bey.

1.1.1. Le Grand Constantine

Le report de l'urbanisation au delà du périmètre urbain de la ville de Constantine date des années 1975. Plusieurs villages de colonisation étaient choisis pour recevoir de grands programmes d'habitat. C'est ainsi que Didouche Mourad, Ain Smara et El Khroub, qui tenaient de belles terres agricoles devenaient des assises de cette exurbanisation de la v

Carte n° 1 : Constantine aujourd'hui.



Source M. Cote (2006)

L'on reconnaît au centre le quadrilatère de la vieille ville. Le tissu résidentiel est formé des extensions coloniales et post coloniales, selon M. Cote (2006), Constantine a rempli son site.

D'après M. Cote (2006), en 1975, la wilaya décide officiellement ce type d'urbanisation et crée trois satellites urbains greffés sur les trois villages de colonisation les plus proches. Chaque satellite reçoit un programme de zone d'habitation urbaine nouvelle (ZHUN) et un programme de zone industrielle.

« Aujourd'hui, le Grand Constantine est en formation. Le processus de cette formation englobe tous les scénarios à la fois. C'est ainsi qu'on assiste en même temps à un report de croissance sur trois satellites: Ain Smara, El Khroub et Didouche Mourad, à des extensions par continuité du tissu vers El Hamma (conurbation presque réalisée) et vers El Khroub, à des projets dans le cadre de la nouvelle ville d'Ain El Bey. » (S. Bestandji, 1994, P.183)

C'est alors que Didouche Mourad, Ain Smara et El Khroub, deviennent des terrains d'assiette au projet d'extension de Constantine. Seulement, les satellites sous-structurés se retournent vers l'agglomération mère, pour répondre aux besoins de leurs populations en matière d'équipement.

Selon M. Cote (2006), cette politique a vite montré ses limites pour plusieurs raisons, « Ainsi, la première solution, l'extension en continuum, n'était physiquement plus possible. La seconde, procédant par exurbanisation éclatée, se révélait créer plus de problèmes qu'elle n'en résolvait. Devant cette situation de -désordre urbain-, il fallait trouver d'autres solutions, repenser le problème d'extension spatiale de cette métropole. » (M. Cote, 2006, P.36)

1.1.2. La ville nouvelle Ali Mendjeli

A propos de la création de la ville nouvelle Ali Mendjeli, M. Cote (2006) affirme que la première idée était élaborée au sein de l'université de Constantine. Une post graduation en urbanisme pris en 1982 comme thème d'étude l'urbanisation à venir du Grand Constantine, en envisageant tous les scénarios possibles sur le long terme.

«Une série d'options fut retenue, analysée, mise en carte. Le travail, réalisé en liaison avec la direction de l'aménagement du territoire de Constantine, fut transmis par celle-ci au ministère de l'habitat qui, intéressé, demanda que soient approfondies les options villes nouvelles au Sud de la ville. Ce fut l'œuvre de la post graduation de 1983, qui étudia avec plus de précision le scénario El Khroub au SE, et le scénario Ain El Bey au SW. » (M. Cote, 2006, P. 42)

Le scénario Ain El Bey est choisi par les autorités pour plusieurs raisons, ainsi cinq programmes ont été retenus. L'habitat social accapare 56 %, le socio participatif bénéficie de 20 %. La location vente bénéficie de 18 %, et finalement, la promotion immobilière et le type

privé individuel ne profitent que de 7 %. Donc ensemble catégories pauvre et moyenne, c'est 76 % du programme. (M. Cote, 2006)

La ville nouvelle avait été prévue pour recevoir le trop plein de la ville-mère. Mais les circonstances ont fait que le peuplement de celle-ci s'est opéré de façon très particulière. Car Constantine souffre depuis des décennies de deux maux au moins : le délabrement des maisons de la vieille ville, l'existence de bidonvilles et les glissements de terrain.

« Face à ces trois maux, la ville nouvelle s'est présentée comme une opportunité inespérée. Le chantier se trouvait à la fois proche et prêt. Prises par l'urgence, les autorités n'ont vu d'autres solutions que le transfert rapide et massif des sinistrés sur le site nouveau. » (M. Cote, 2006, P.64).

Selon M. Cote (2006), le transfert de population courant 2005 se résume comme suit :

- Sinistrés de la vieille ville : 1500 familles
- Sinistrés des glissements : 1200 familles
- Eradication des bidonvilles : 5300 familles (20 bidonvilles)
- Cas sociaux : 4000 familles

C'est ainsi qu'ont été relogées les populations des bidonvilles : New York, Tenoudji, Carrières Ganses, Bardo, Mansourah et Polygone. Ce peuplement a donné à la ville nouvelle une image particulière (ville de relogement, ville des pauvres).

Après ces nombreuses opérations de relogement, les bidonvilles existent encore. En 2009 les habitants du bidonville Djaballah crient secours. Ce bidonville existe depuis une quarantaine d'années et se situe derrière le quartier des Frères Abbés, en aval de l'oued. « Plus de 300 familles, formant une agglomération, végètent dans ces lieux depuis une quarantaine d'années. Le site est un vivier de maladies et de dépressions. » (Quotidien El WATAN lundi 23 mars 2009, P.13)

1.2. Vers une nouvelle politique de la ville

1.2.1. Recensement des poches vides

Dans une tentative de maîtrise du foncier, la wilaya de Constantine charge L'ANAT (Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire) de faire le recensement des poches vides à l'intérieur du tissu urbain. Le rapport émis par L'ANAT est composé de deux parties : la première mission est de dénombrer les poches existantes, d'estimer leurs surfaces, leurs statuts fonciers ainsi que leurs localisations dans le tissu urbain de la ville. La seconde mission du rapport est de proposer les équipements nécessaires. Le recensement des poches vides et

l'implantation des équipements, permettent d'une part, de répondre aux besoins quotidiens des populations, et diminuent d'autre part les flux et les déplacements quotidiens vers le centre ville.

Les poches vides recensées à travers le tissu urbain de la ville ne sont pas aussi importantes pour répondre à tous les besoins d'une ville en pleine extension. « Certains urbanistes ont compté que Constantine s'est étendue, en dix ans, sur un espace équivalent à celui consommé pendant un siècle et demi par le passé. Mais cette rapide extension a vite saturé le site. Les réserves foncières actuelles ne représentent, selon une étude de L'ANAT, que 10 % seulement de sa superficie totale. » (Le Quotidien d'Oran, jeudi 15 janvier 2004, P. 19)

1.2.2. Amélioration du cadre de vie des habitants

En 1996, les autorités de la ville de Constantine lancent une opération d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Les bureaux d'études concourent à l'étude du projet. Lors de l'exécution, les propositions les moins coûteuses sont réalisées (peinture, réparations d'égouts, réfection de quelques tronçons de route, etc.). Les propositions de base sont restées dans les tiroirs.

En janvier 2009, des experts étrangers visitent la ville de Constantine et émettent un rapport de synthèse. Pour eux, la modernisation et la structuration de la ville de Constantine passe par le quartier de Bardo. Ce dernier est situé le long du Rhumel, dans la continuité de la vieille ville et en contre bas du Coudiat.

La restructuration du quartier de Bardo a pour objectif « de décongestionner le centre, de réconcilier la ville avec son oued, élément fondateur et structurant, et de renouveler le paysage urbain le long des rives, dans une perspective de réorientation du développement urbain vers le Sud Est, et de recoller les fragments urbains par une nouvelle structure cohérente. » (Le Quotidien d'Oran, jeudi 29 janvier 2009, P.22)

En mars 2009, les assiettes de terrain libérées de leurs occupants à Bardo sont proposées aux investisseurs potentiels pour la réalisation de projets de grande envergure : pont Transrhumel, tramway, hôtel 5 étoiles. « En tout cas, souligne le wali, tout le monde a trouvé ses comptes avec la délocalisation des habitants du Bardo, ces derniers ayant bénéficié de logements décents à la nouvelle ville Ali Mendjeli, les propriétaires dédommagés, et l'Etat qui récupère à travers cette action, un lotissement stratégique pour mener à bien le chantier de modernisation de la ville. » (Le Quotidien d'Oran, 21 mars 2009, P.09)

Selon les concepteurs, ce projet urbanistique, compatible avec un développement urbain durable, apportera des perspectives socioéconomiques, urbaines et architecturales.

2. Les cités de recasement à Constantine

2.1. Période coloniale : Tentatives de résorption de l'habitat spontané

Le problème des « bidonvilles » a toujours préoccupé les autorités de la ville et pourtant aucun programme de développement n'a concerné la suppression totale de l'habitat spontané. Dans le Plan de Constantine, l'habitat rural et la résorption des bidonvilles suburbains ont fait l'objet de programmes particuliers.

« La création de trois cités de recasement : El Bir, Garigliano, les Mûriers, a permis de reloger 6000 personnes parmi celles qui étaient venues se réfugier en ville, fuyant les zones interdites pendant la guerre. En réalité, ces cités ont abrité un plus grand nombre de personnes que celui donné plus haut, car plusieurs familles cohabitaient dans un même logement. » (Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P 188)

L'objectif principal de l'opération fut l'amélioration des conditions de vie de la population des bidonvilles. Ces trois cités se présentaient sous forme d'ensembles d'habitations sommaires, composés de 02 ou 03 pièces. Ces dernières sont disposées autour de la cour intérieure, ouverte sur le ciel, en terre battue et sur laquelle donnent toutes les ouvertures.

2.2. Période post coloniale : Une solution rapide à une situation alarmante

Depuis 1962, la prolifération des bidonvilles ne cesse de se poser avec acuité mais aucune proposition pour la résoudre n'a été opérationnelle jusqu'en 1976. En 1972, « un événement va attirer l'attention sur le problème des bidonvilles : c'est le glissement de terrain qu'a connu le gros quartier d'habitat spontané du terrain Sabatier. Le recasement de 1500 familles sinistrées a mis les autorités de la ville devant une situation inextricable. » (Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P.189)

A cette situation d'urgence, les autorités locales se sont manifestées par des mesures provisoires, les sinistrés ont été hébergés dans des locaux appartenant à la commune : garages, salles de cinéma, marchés, stade, magasins, hangars, en attendant une solution de relogement définitif.

« Ce sera l'objet du Programme Spécial qui prévoit la construction de 2000 logements sur le terrain de l'hippodrome près de Sidi Mabrouk, et à Ziadia. Aujourd'hui, 6 ans après la tragédie, toutes les familles sinistrées ne sont pas encore recasées. » (Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P. 188)

La commune de Constantine pense avoir trouvé le moyen de résorber une partie des bidonvilles par le regroupement en villages agricoles de toutes les personnes qui pratiquent

l'agriculture et habitent en bidonville. Cette tentative va en parallèle avec la promulgation de la charte portant Révolution agraire, et la construction de villages socialistes.

« C'est à la fois effacer cet aspect rural à la périphérie de la ville et donner à la population intéressée les moyens de pratiquer l'agriculture dans des lieux qui s'y prêtent mieux. Ainsi trois projets de villages agricoles ont été retenus, leur implantation devant se faire au Djebel Ouahch, à l'Est de la ville, Salah Bey au Nord Ouest, et au Sud vers le Khroub. » (Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P. 188)

Les autorités se sont rendu compte que l'implantation des villages agricoles à quelques 5km de la ville ne résout pas le problème. En premier lieu, il est difficile de déloger des habitants enracinés dans une ville, en second lieu, ces villages vont devenir de simples cités dortoirs.

En juin 1975, la circulaire du ministère des travaux publics vient à temps pour sortir la ville de cette situation dramatique. Elle définit une politique de résorption des bidonvilles, le but de la circulaire est la disparition de l'habitat précaire et la rénovation de certains quartiers en dur.

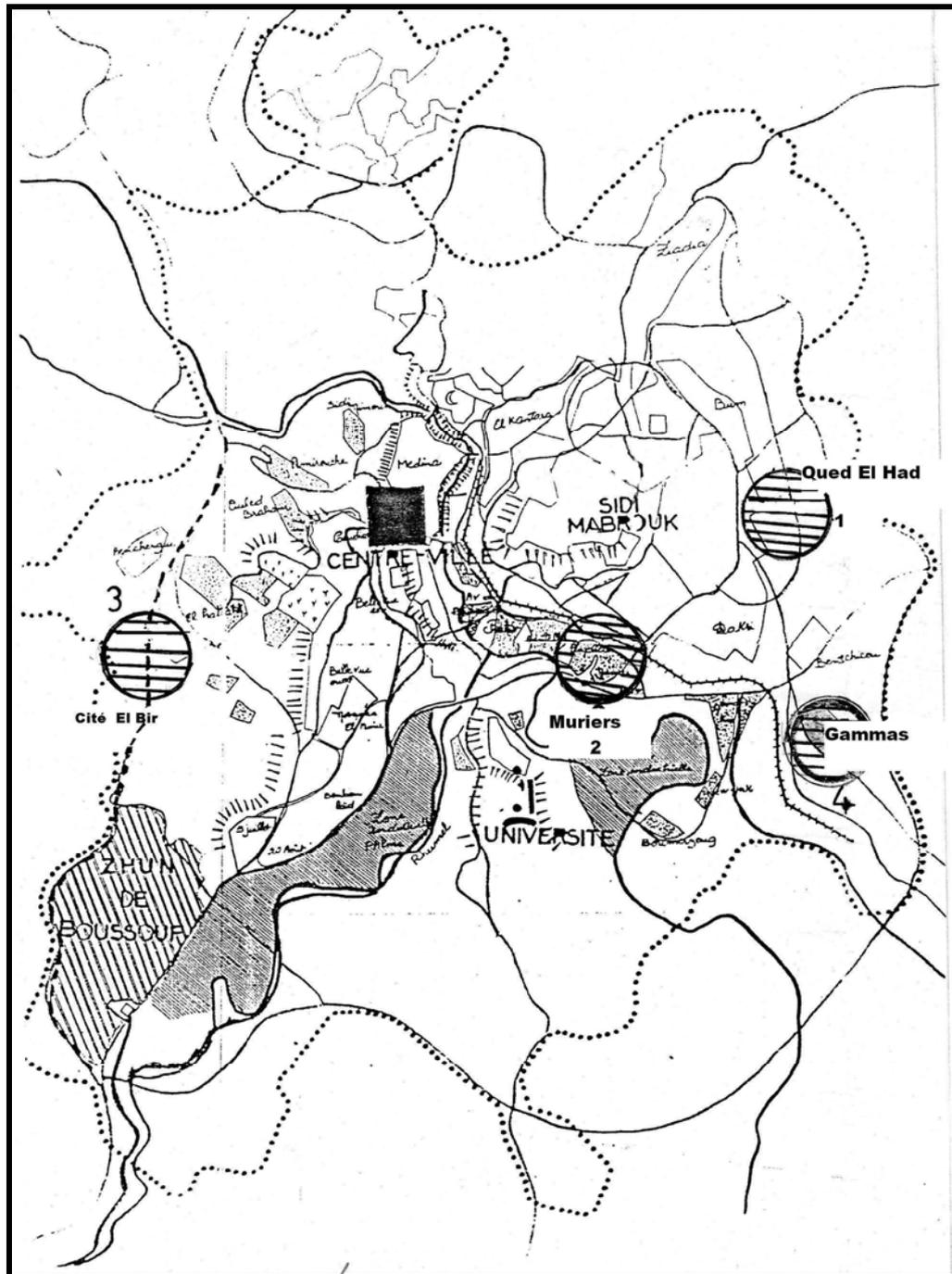
En donnant une application directe à la circulaire ministérielle, les autorités publiques décident d'implanter 2000 chalets, pour recevoir 2000 familles, issues des bidonvilles. Deux sociétés danoises se chargent de réaliser le montage des chalets. La main d'œuvre algérienne exécute les travaux sous l'assistance des deux entreprises. Les chalets en bois seront implantés sur deux terrains situés à la périphérie de la ville. Le terrain de Gammas porte environ 1500 chalets et celui d'El Bir en reçoit 500.

« Il a fallu de gros travaux de génie civil pour la réalisation des plateformes, des voiries et tous les réseaux nécessaires à la viabilité du quartier. A la cité El Bir, il a fallu combler un ravin pour égaliser la plate-forme. » (Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P.191)

Les deux cités seront munies de quelques équipements collectifs : antenne administrative, polyclinique, école, hammam et centre commercial. Ces équipements seront construits avec des matériaux ordinaires. Les travaux démarrent en 1976 et ne s'achèvent que deux ans plus tard.

« Avec le relogement de ces 2000 familles, Constantine aura atténué dans une très large mesure la plaie que représente le phénomène de l'habitat spontané. » (Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P.191)

Carte n°2 : localisation des cités de recasement à Constantine



Echelle 1/ 25 000. Source : B.E.A.U. (Bureau d'Etudes d'Architecture et d'Urbanisme ; étude sur l'opération d'embellissement du secteur Gammas, 1996). 1: Cité Oued El Had. 2 : Cité des Muriers. 3 : Cité El Bir et Cité Boudraa Salah. 4 : Cité de Gammas

Les cités de recasement sont généralement implantées à la périphérie de la ville de Constantine; avec l'extension du tissu urbain, la cité des Muriers se voit entourée de plusieurs zones urbaines.

3. Etude comparative entre deux cités de recasement coloniales : Les Muriers et Oued El Had

3.1. Présentation des Cités

Les cites de recasement sont « une création volontaire ou mieux, dirigée, répondant à des circonstances précises. Ces cités organisées ont abrité des populations chassées par la guerre. Elles se présentent sous la forme de rangées de maisons basses, identiques, d'une monotonie désolante. » (Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P. 153)

Tableau n° 3 : la typologie des maisons des Muriers et d'Oued El Had

Cités	Date de création	typologie	Surface de la maison	nombre	Total	Population / RHP 1987
Les Mûriers type 1	1958	F3	67.5m ²	140	362	2530
Les Mûriers type 2	1958	F2	52	222		
Oued EL Had	1958	F2	64m ²	1302	1302	9075

Source : D'après les données de N. Benmaati (1991)

3.2. Les caractéristiques de la population

Dans l'ensemble des maisons de la cité des Muriers et d'Oued El Had, soumises à l'enquête de N. Benmaati (1991), il y'avait cohabitation de plusieurs couples. La composante familiale simple est moins généralisée, par rapport à la prédominance de la composante complexe ou famille élargie.

Au niveau de l'emploi, et selon les données de l'enquête de N. Benmaati (1991), la majorité des occupés travaille dans les services. Le secteur d'agriculture est délaissée (1.55 % d'agriculteurs au niveau des Muriers et 3.19 % au niveau d'Oued El Had). Le taux de chômage est très élevé, il atteint 20.2 % au niveau des Muriers et s'élève à 30.4 % au niveau de la cité Oued El Had.

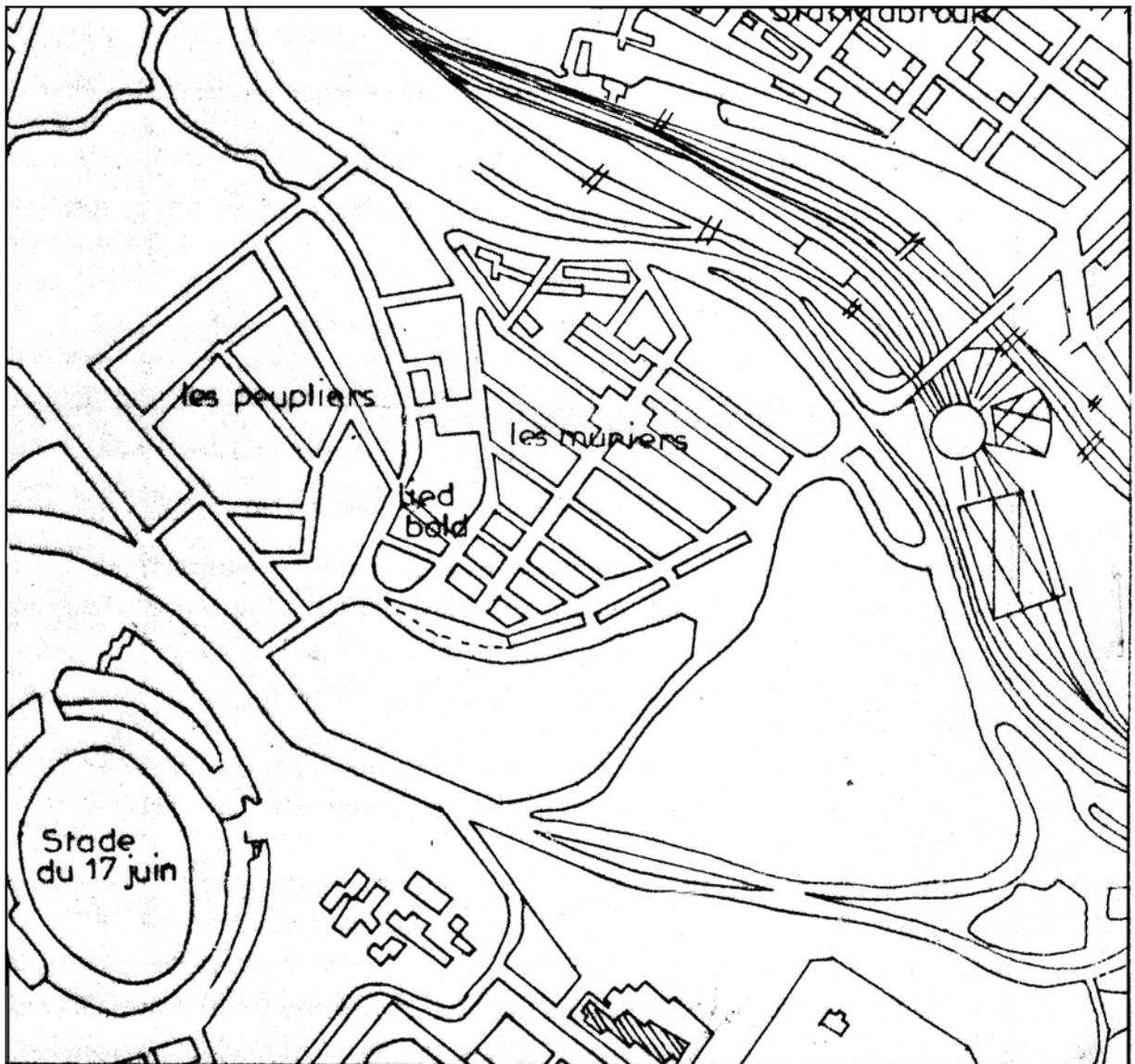
Carte n° 3 : situation de la cité Oued El Had ou Frères Abbas



Echelle : 1/10 000. Source : N. Benmaati (1991)

La cité Oued El Had est appelée ainsi relativement à l'oued qui la limite côté Est et au delà duquel aucune construction ne s'édifie (l'oued ne figure pas sur la carte de N. Benmaati)

Carte n°4 : situation de la cité des Muriers



Echelle : 1/5000. Source N. Benmaati (1991)

3.3. Installation des familles

Quelque soit le type d'organisation des maisons, les pièces d'habitation sont disposées autour d'une cour ouverte sur le ciel, en terre battue et sur laquelle donnent toutes les ouvertures. Dans la majorité des cas, les habitations sont mitoyennes. Chaque habitation possède un seul mur de façade, avec un traitement simple, seule est présente une porte en bois (plan de façade n°12).

Au début de son installation, la population d'Oued El Had n'a pas trouvé de grandes difficultés à s'adapter au plan proposé. Seule l'interdépendance des pièces d'habitation les oblige à s'organiser pour éviter de gêner l'intimité personnelle et familiale (plan n°3).

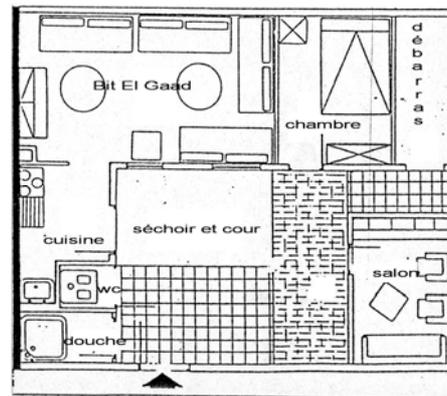
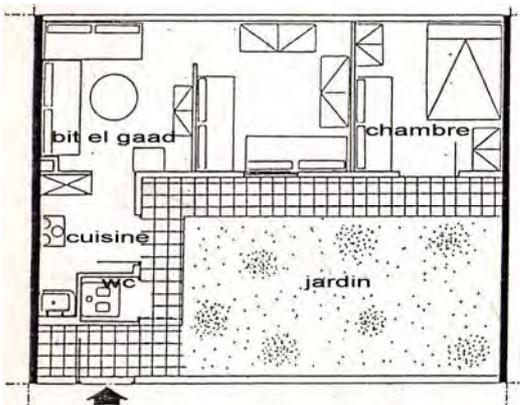
Même scénario au niveau de la Cité des Mûriers (plans n°1 et n°5), cette adaptation est expliquée par F. Arbaoui (1989) par « les nombreuses similitudes existant entre l'organisation spatiale et fonctionnelle de ce plan de cellule du quartier des Mûriers, et celle de l'ancien plan de logement rural où habitaient ces ménages. »(F. Arbaoui, 1989, P.259)

3.4. Organisation spatiale, fonctionnelle et évolution du logement

Les familles qui vivent en cohabitation ont très vite ressenti l'étroitesse des lieux et le besoin de s'étendre. Certaines familles ont profité de la période de transition d'après guerre pour faire des extensions. Les cellules ont évolué horizontalement, une nouvelle pièce est gagnée sur la cour. (Plans n°2, n°4)

Plan conçu n°1 d'une maison (F3) au Mûriers

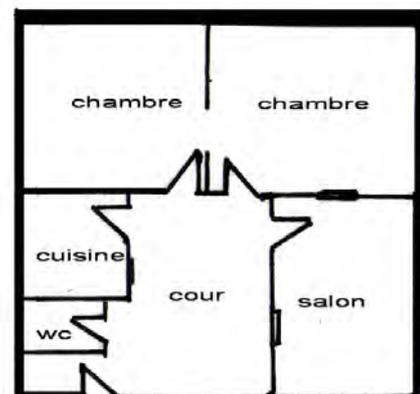
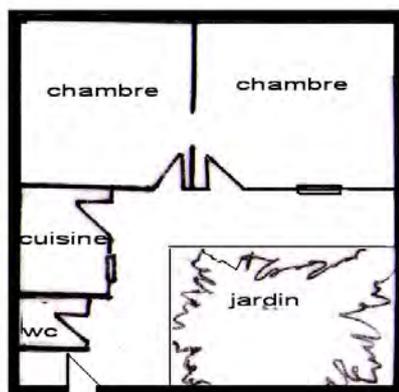
Plan vécu n°2 : extension horizontale



Echelle: 1/150. Source : F. Arbaoui (1989)

Plan conçu n°3 d'une maison (F2) à Oued El Had

Plan vécu n°4 : extension horizontale.

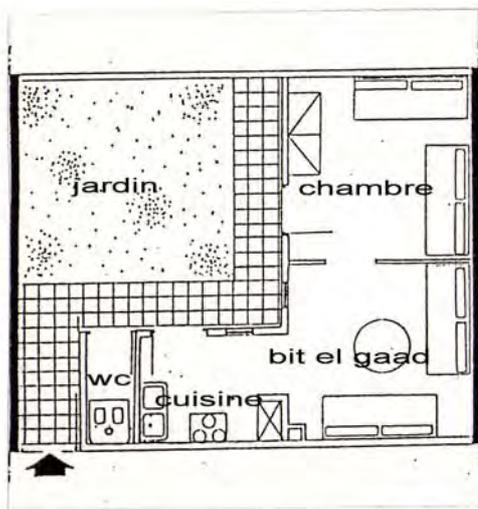


Echelle 1/160. Source : l'auteur

Au Muriers, les cellules type F2 de 50m² de surface, ne tolèrent aucune extension horizontale, l'habitant élève un étage en respectant la même disposition spatiale que celle du rez-de-chaussée.

« Une telle surélévation donne lieu à une meilleure organisation fonctionnelle de l'espace habité. L'étage devient l'espace à usage nocturne, le rez-de-chaussée sert dans la journée avec la possibilité de réaménager les pièces d'habitation du rez-de-chaussée en chambres à coucher quand la taille de la famille est importante.» (F. Arbaoui, 1989, P.264) (voir plans n°6 et n°7)

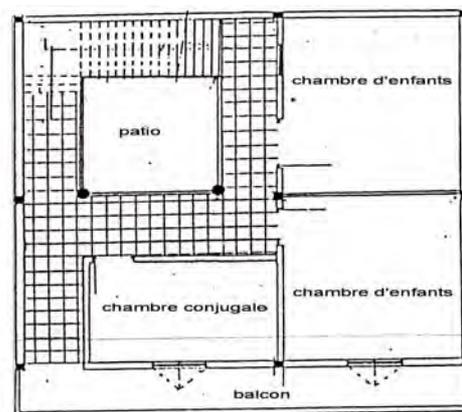
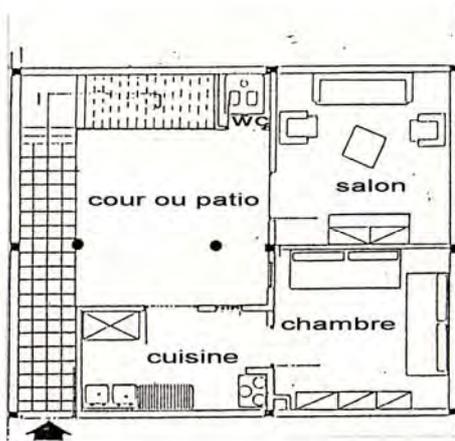
Plan conçu n°5 d'une maison (F2) au Mûriers.



Echelle : 1/125. Source : F. Arbaoui (1989)

Plan vécu n°6 du RDC de la maison (F2)

Plan vécu n°7 de l'étage



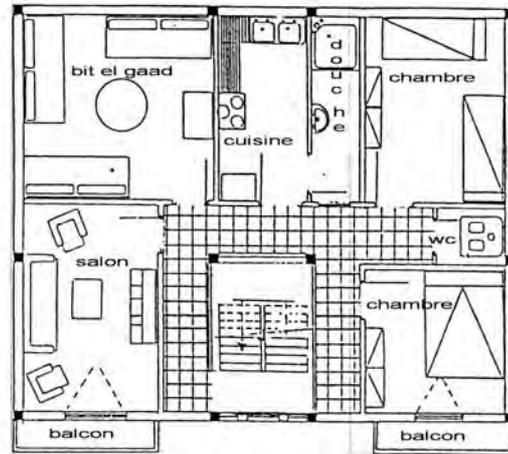
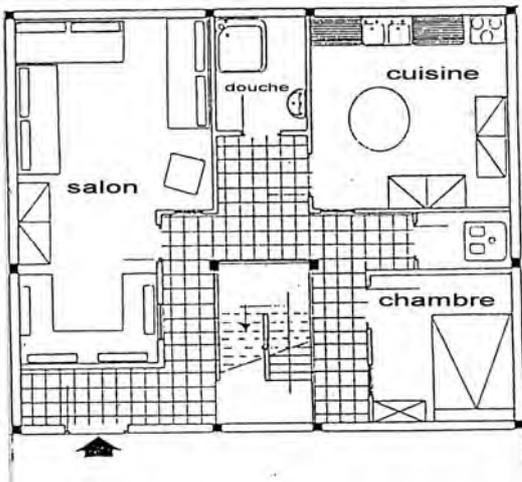
Echelle : 1/125. Source : F. Arbaoui (1989)

« Quelques années après, en 1974, les services d'urbanisme de la ville ont réagi, en voyant le phénomène d'extension prendre de l'ampleur dans ces quartiers. Influencés par la crise

de l'habitat, ils décidèrent de réglementer ces initiatives illicites et autorisent l'extension verticale des maisons avec un maximum de deux étages. » (F. Arbaoui, 1989, P.266). Quelque soit le type d'habitat, les habitants procèdent à l'achat de leurs maisons. Le propriétaire demande un permis de construire, il installe sa famille chez des parents ou sous loue une pièce chez un voisin. Après la démolition de l'ancienne habitation, l'habitant construit aidé par un ou deux maçons. (Voir plans n°8, n°9, n°10, n° 11)

Plan vécu n°8 du RDC d'une maison (F3)
Au Muriers.

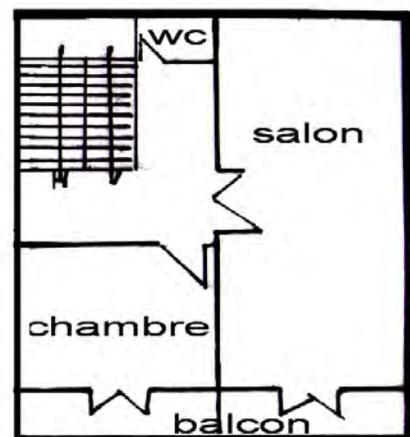
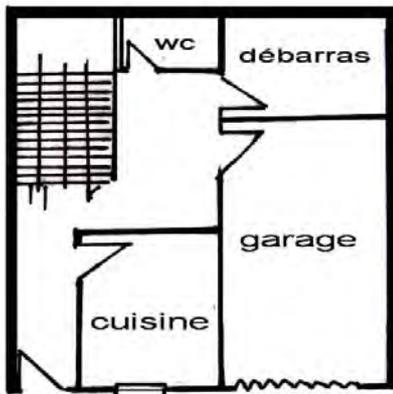
Plan n°9 de l'étage : extension verticale



Echelle: 1/125. Source : F. Arbaoui (1989)

Plan n°10 du RDC d'une maison à Oued El Had

Plan vécu n°11 de l'étage.



Echelle 1/200. Source : l'auteur en 2008

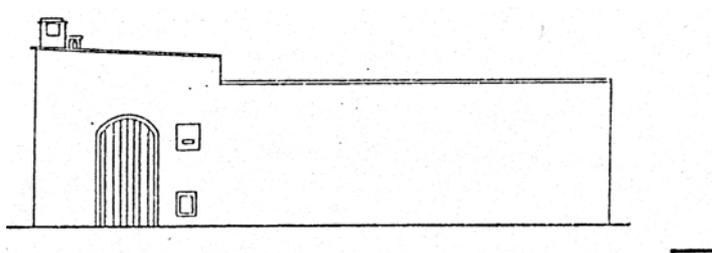
Le 2eme et le 3eme étage ressemblent au 1^{er} étage et sont attribués à deux fils marié qui sont financièrement liés aux parents, les étages sont interdépendants.

L'évolution de l'habitation est fonction des besoins ressentis et des moyens disponibles. La construction s'étale dans le temps et dans l'espace, ses pièces d'habitation s'ouvrent à l'extérieur, ses façades se chargent d'ouvertures et ses balcons ressortent en saillie.

Quelque soit la surface de la parcelle elle est entièrement construite avec l'idée d'un gain maximum d'espace. La notion de jardin et d'espace vert n'existe pas. Comme il n'existe pas de devant et d'arrière de la maison. (Benmaati, 1991)

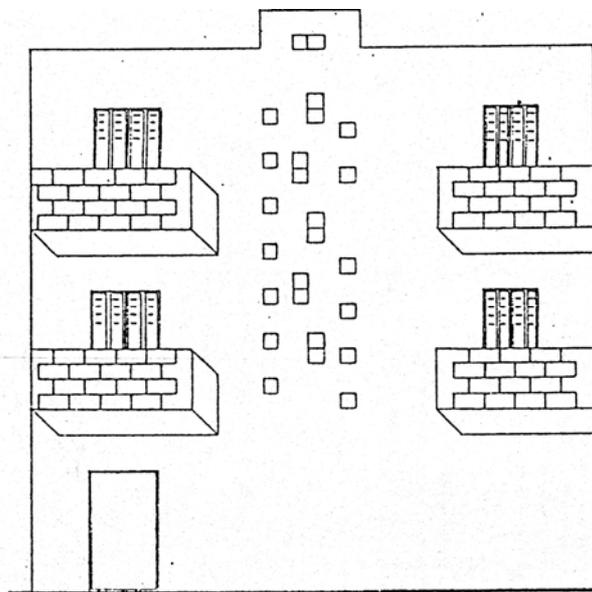
3.5. La transformation des façades

Plan n°12 : Façade initiale d'une maison de la cité des Mûriers



Echelle : 1/125. Source : F. Arbaoui (1989)

Plan n°13 : Façade après transformation de la maison.

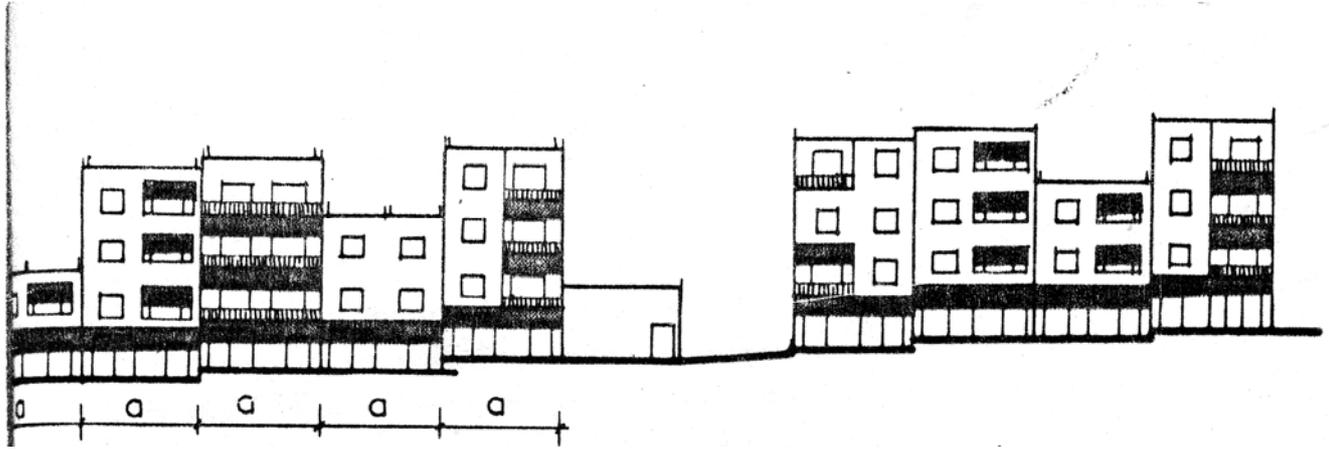


Echelle 1/125. Source : F. Arbaoui (1989)

La conception de la façade est le premier élément de l'intégration à l'urbain, avant d'être la lecture de l'organisation, de la conception intérieure du logement. Dans l'ensemble, le balcon se présente soit comme un espace propre il fait alors l'objet d'aménagement, d'embellissement, soit comme un espace de rejet, d'accumulation d'objets.

Le traitement de la façade a une double signification : l'une fonctionnelle et l'autre symbolique. La fenêtre et la porte-fenêtre prolongée par un balcon, permettent une source de lumière et expriment symboliquement le profond désir d'appartenir à ce nouveau monde urbain.

Plan n°14 : façade sur la rue de la cité Oued El Had.



Echelle 1/500. Source : N. Benmaati (1991)

Après la reconstruction, N. Benmaati (1991) remarque l'idée du rythme (plan n°14), car la largeur des façades des maisons est la même. L'organisation des maisons en bande permettait d'avoir des façades continues. Il y'a une uniformité dans la volumétrie des habitations, et une saillie ou un porte-à-faux d'environ 1m50 à partir du premier niveau.

3.6. La pratique des espaces extérieurs au logement

Le tracé planifié de la cité des Muriers s'est fait selon 2 axes principaux en croix, auxquels viennent se raccorder d'autres voies parallèles secondaires. A Oued El Had, se retrouve une organisation qui répond au même souci de hiérarchisation. Dans certaines parties du quartier (Oued El Had), les constructions sont disposées autour d'un espace ouvert à caractère semi-public. Avec l'apparition de locaux commerciaux, cet espace ouvert tend à perdre son caractère hiérarchique et à ne plus maintenir ce passage successif de l'extérieur à l'intérieur.

Le quartier des Muriers constitue un tissu dense avec l'absence totale d'espace vert et de terrain de jeux, seul, existe des commerces d'alimentation et quelques cafés, le long de ses deux voies principales, où se regroupent exclusivement la population masculine. Les femmes se retrouvent dans leur cour ou sur les terrasses, cédant les ruelles aux jeux des enfants.

Dans le choix d'habitat, et selon les résultats de l'enquête effectuée par N. Benmaati sur les Muriers et Oued El Had, la majorité des enquêtés refuse le changement vers le collectif. Un élément est pris en considération en plus du fait de loger, on pense à l'avenir de ses enfants. Les enquêtés préfèrent l'individuel car ils projettent, sur le présent et l'avenir. (N. Benmaati, 1991).

CONCLUSION DU 1^{ER} CHAPITRE

En Algérie, la qualité architecturale a été sacrifiée dès le départ au nom des besoins quantitatifs. Pendant longtemps, l'absence de la qualité dans les logements n'a pas été contestée, cette situation était considérée comme passagère. Au fil des années, le déficit quantitatif en logements s'amplifie de plus en plus et la crise de logements est perçue et dénoncée comme une crise de l'habitat. Une urbanisation rapide, un exode rural intense, une propension de l'habitat précaire comme alternative au déficit des programmes d'habitat, tels sont les aspects de cette crise.

Constantine, métropole régionale et troisième ville d'Algérie, a connu et connaît jusqu'à nos jours, une crise d'habitat aigue. Malheureusement, les contraintes du site lui imposent des schémas de développement précis et limités, de l'extension en continuum, au report de la population vers les satellites limitrophes, et enfin à la création ex nihilo d'une ville nouvelle.

De tout temps, l'exode rural vers la ville est intense, la démographie est forte, l'habitat précaire prolifère dans tous les sens et la politique de recasement des populations des bidonvilles remonte à l'époque coloniale. Le Plan de Constantine date de 1958 et prend en charge l'éradication de l'habitat précaire à travers le territoire algérien, il propose trois types d'habitat, les cités de recasement, l'habitat évolutif et le collectif économique. Constantine, la ville qui a donné son nom au plan bénéficia de trois cités de recasement qui ont permis de reloger une population non négligeable.

La population relogée s'adapte facilement au plan proposé car il ressemble en grande partie au plan des habitations où logeaient ces résorbés. Avec le temps les familles évoluent et ressentent le besoin de s'étendre, c'est alors qu'elles commencent à agrandir leurs demeures.

Les pouvoirs en place remarquent les métamorphoses que subissent les cités de recasement coloniales et réagissent pour éviter l'anarchie, les extensions sont alors autorisées. Les habitants demandent le permis de construire et entament la reconstruction. Le plan des maisons reconstruites est le contre type du plan d'origine. La cour disparaît au profit du couloir de distribution, la maison évolue verticalement, les ouvertures donnent sur l'extérieur et le rez-de-chaussée est généralement occupé par un garage et/ou une activité commerciale.

À un niveau de l'espace extérieur, l'appropriation de l'espace se réalise par la création de la rue continue et la multiplication des commerces et des mosquées. L'étude comparative entre Les Muriers et Oued El Had a fait ressortir les nombreuses similitudes, entre les deux cités, au niveau de la population, de l'habitation et de l'espace extérieur, Gammas, qu'est une cité de recasement post coloniale, va-t-elle dégénérer en une nouvelle cité des Mûriers ou d'Oued El Had ?

CHAPITRE II : CITE GAMMAS, UN CADRE D'ETUDE APPROPRIÉ

I. Le cadre d'étude

1. Choix du terrain d'étude et situation

1.1. Les critères du choix

La cité Gammas et la cité El Bir ont vu le jour en tant que cités de transit, avec le temps elles deviennent définitives. Notre choix s'est porté sur la cité Gammas. Nous n'avons pas choisi El Bir pour plusieurs raisons :

- El Bir se situe sur un terrain glissant, ce qui a empêché toute stabilité de la population. Les autorités ont commencé par reloger une partie de la population vers la ville nouvelle.
- El Bir est formé de 500 chalets préfabriqués alors que Gammas est composé de 1500 chalets.
- depuis l'installation des premiers chalets à El Bir, aucune extension étatique n'est effectuée.

Gammas, dont le sol d'implantation est stable, a connu une extension dans sa partie Sud en 1988. De nos jours, la cité se compose de 2253 chalets et s'étale sur une bande de plus de deux kilomètres le long de la voie ferrée. Sa population est de l'ordre de 20 000 habitants (tous types d'habitat), lors du recensement de 1998.

1.2. Situation et limites

La cité Gammas est située au Sud Est du centre de la ville de Constantine, à une distance de cinq kilomètres. Elle est limitée au Nord par la cité Eriad (Ben Chicou), à l'Ouest par le 4eme KM, au Sud par la cité Sissaoui et à L'Est par des terrains vierges sur lesquels sont édifiées des constructions illicites.

Le terrain d'assise de la cité Gammas est une propriété privée, appartenant à trois propriétaires fonciers: Ben Mahmoud, Mehati et Bouzehzeh. Ce terrain est devenu propriété de L'État avec la loi du 26-74, qui a nationalisé toutes les terres agricoles. De nos jours, les propriétaires fonciers réclament leurs terres et demandent une indemnisation.

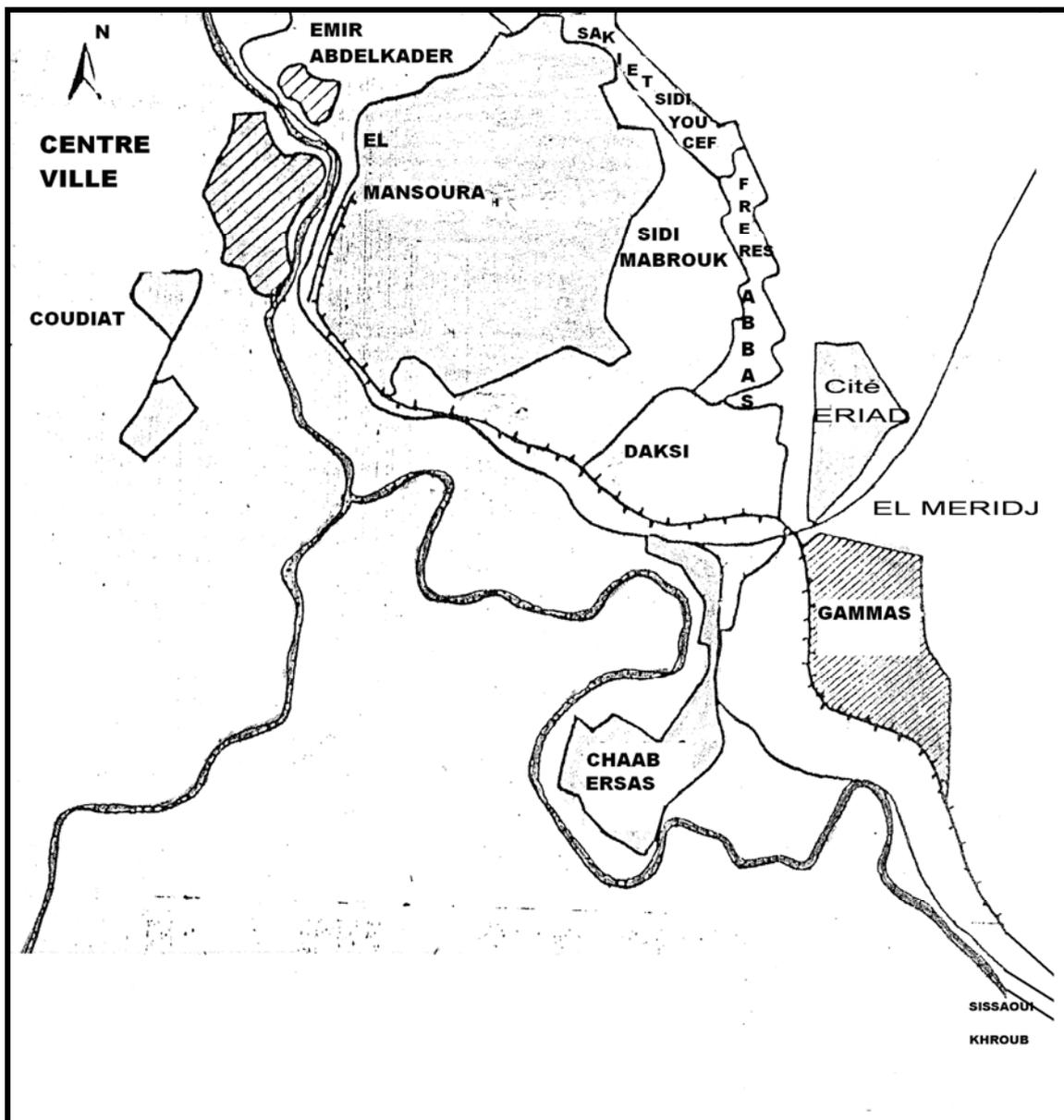
2. Genèse et évolution

2.1. Origine du mot « Gammas »

Avant l'implantation des chalets, le terrain portait l'appellation de Bou Elbraghet qui signifie terrain « aux puces ». On l'appelle aussi terrain des ferrailleurs, car un grand parc

d'engins en panne s'installait. On le nomme aussi terrain Ben Mahmoud, relativement à l'un des propriétaires fonciers. L'origine de l'appellation "Gammas" est inconnue, mais quand nous posons la question aux vieux de la cité, quelques uns évoquent le nom d'un moudjahid surnommé « El Gammas ».

Carte n°5 : situation de la cité Gammas.



Echelle 1/ 20 000, source : M. Barhoum et S. J. Idir (1994)

2.2. Evolution

Période avant 1950

Le premier noyau d'habitat centré à l'Est est apparu avant 1950. Il est formé d'un ensemble d'habitations précaires, occupé par des ouvriers qui travaillent chez le propriétaire terrien Ben Mahmoud. Le terrain ne connaît aucune implantation urbaine jusqu'à 1971.

Période 1971-1977

Durant cette période, on assiste à la vente sous seing privé, des lots de terrain par les propriétaires fonciers. Les nouveaux propriétaires construisent sans permis de construire, ces lots sont localisés au centre de la cité. Les nouveaux quartiers d'habitat informel portent les noms des propriétaires fonciers, ainsi on reconnaît le lotissement Ben Mahmoud, Mehati et Bouzehzeh.

« Ces propriétaires ont réservé des surfaces d'habitation pour leur propres besoins et ont procédé au lotissement et à la vente du terrain restant [...]. Une plus importante occupation des lots s'est faite à partir des années 70-75. Les lots vendus sont de surfaces différentes, variant entre 25-60m², 60-80m² et 80-130m². Ce qui revient à constater qu'il existe une certaine uniformité dans l'aspect des constructions mais qui est plus ou moins rompue par les différents volumes construits, du fait des différentes surfaces attribuées. » (N. Benmaati, 1991, P. 101)

Période 1977-1988

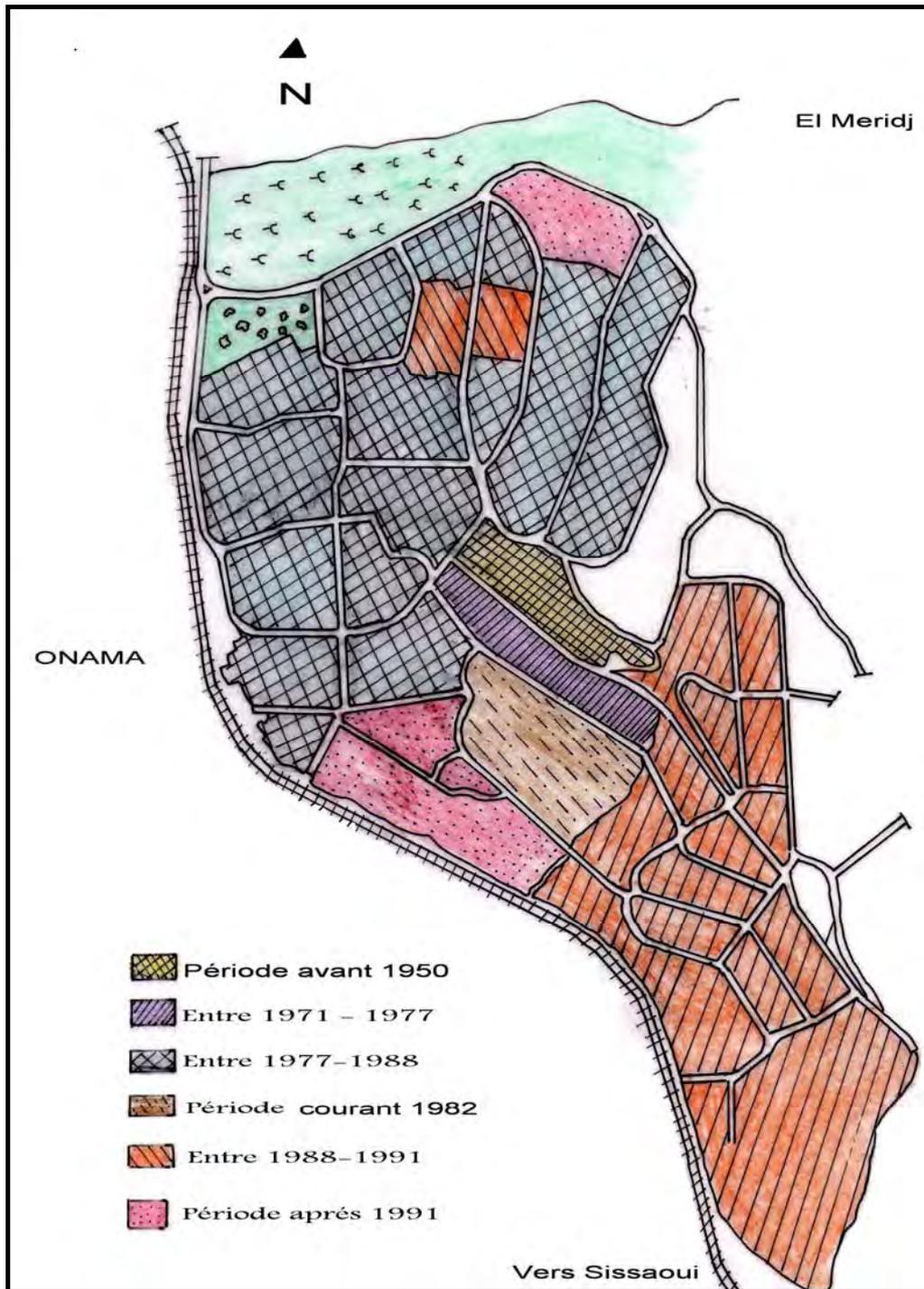
Les responsables locaux décident l'implantation de 1500 chalets, conçus pour les habitants du quartier Sabatier, sinistrés du glissement de sol de 1972. Les travaux débutent en 1977 par une société danoise "Rose lev House". Le réseau d'assainissement est réalisé par L'APC de Constantine.

Période 1988-1991

Cette période a connu l'extension de la cité dans sa partie Sud. En effet L'EBRC réalise 753 chalets en 1988. Cette période a connu aussi la réalisation d'équipements importants : une antenne d'APC, un centre culturel, une école primaire, un hammam, une polyclinique, un marché de fruits et de légumes.

Période après 1991

Durant cette période, on assiste à la réalisation de 245 logements collectifs, les travaux débutent en janvier 1991. Ces bâtiments de cinq niveaux (RDC + 5) sont financés, en majorité, par la CNEP.



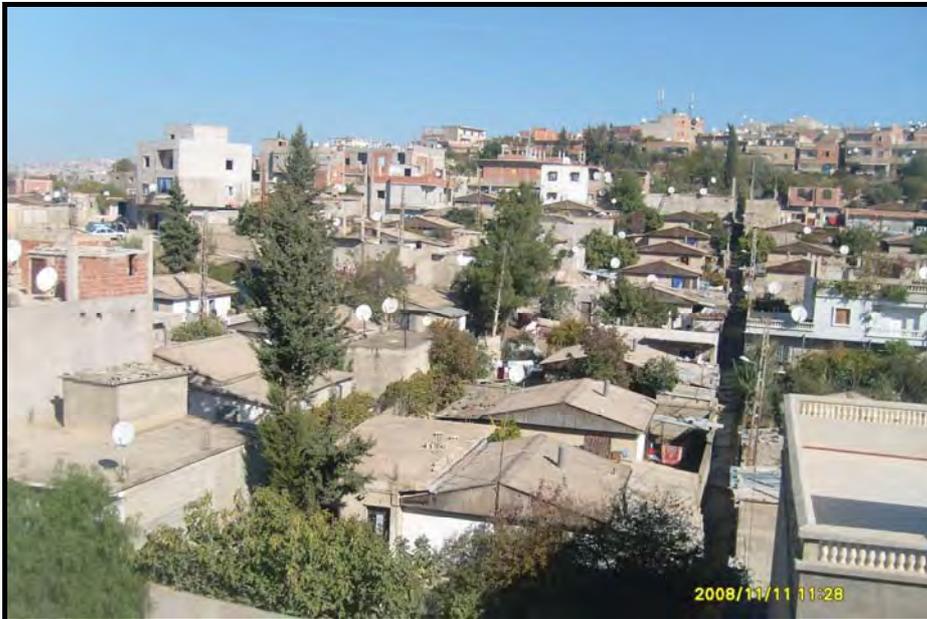
Echelle : 1/10 000. Source : l'auteur

La cité Gammas s'est étendue dans sa partie Sud le long des rails du chemin de fer. 753 nouveaux chalets ont été réalisés entre 1988 et 1991 et 17 bâtiments de 5 niveaux ont été construits après 1991.

3. Morphologie de la cité

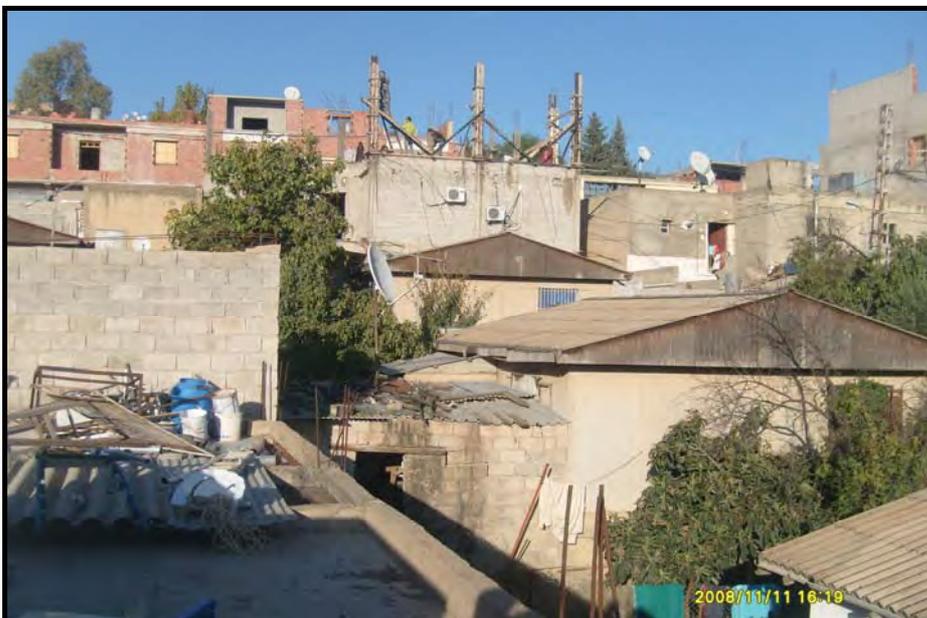
3.1. Les différentes formes urbaines

Photo n°1 : les chalets



Source : l'auteur

Photo n°2 : les extensions



Source : l'auteur

Photo n° 3 : le collectif



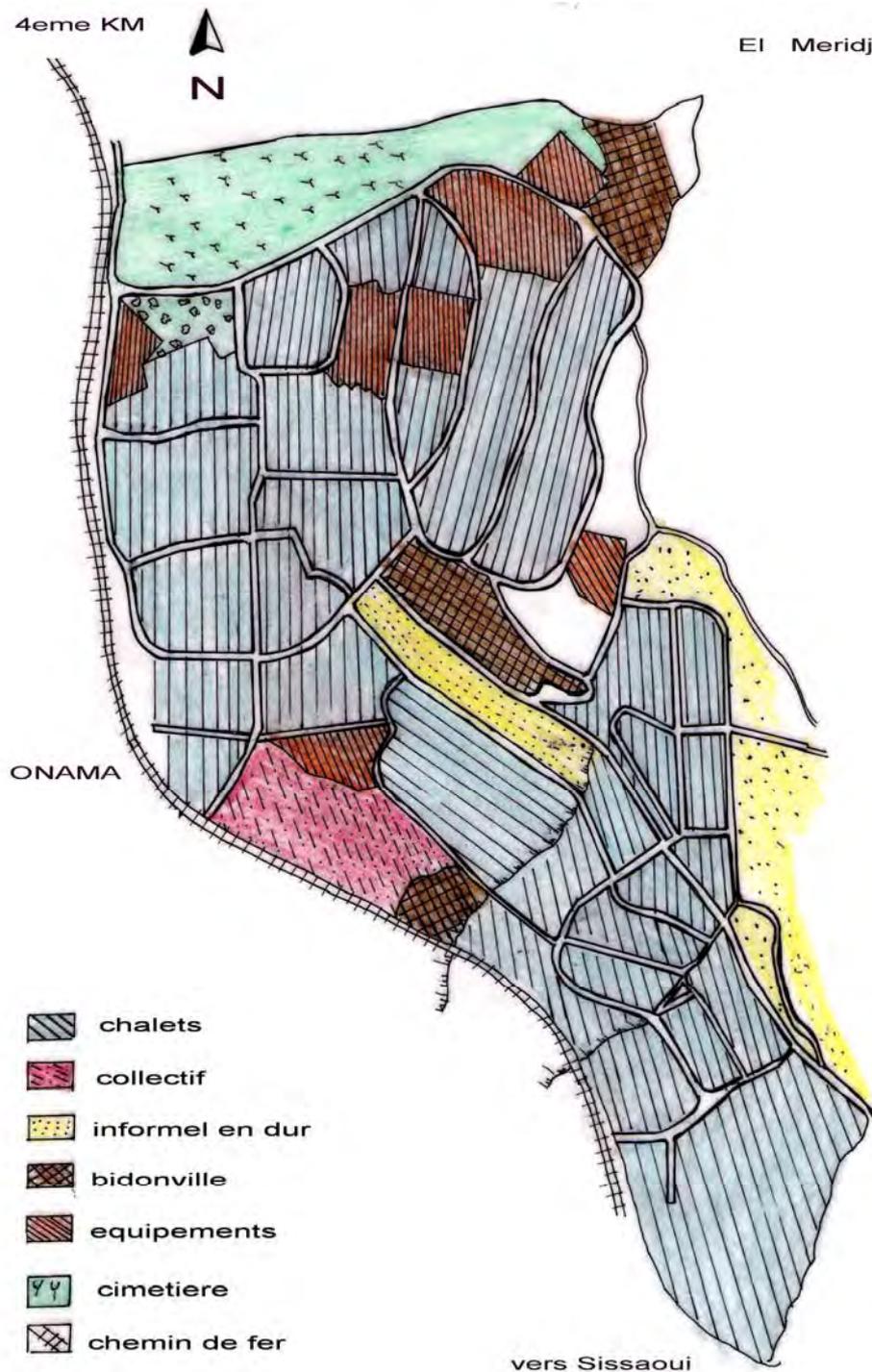
Source : l'auteur

Photo n° 4 : Le bidonville



Source : l'auteur

Carte n°7 : morphologie urbaine de Gammas

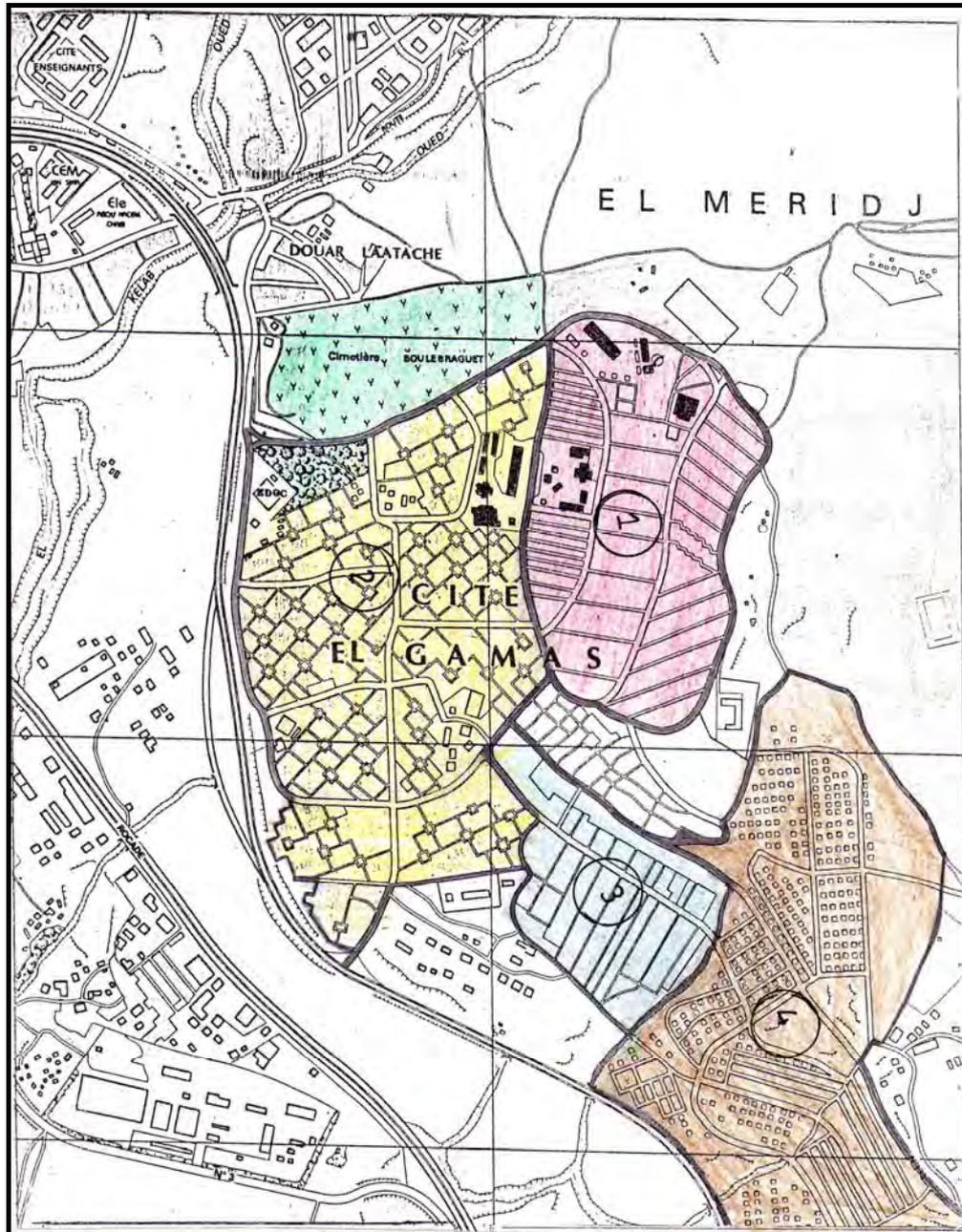


Echelle : 1/10 000. Source : l'auteur

L'aspect général de la cité est prédominé par la présence des chalets. Cette physionomie générale est rompue, par la présence d'un noyau de constructions illégales et un ensemble de bâtiments qui forme un écran, et rompt cet ensemble d'habitat individuel.

3.2. Organisation des chalets

Carte n° 8 : les différentes formes d'organisation des chalets

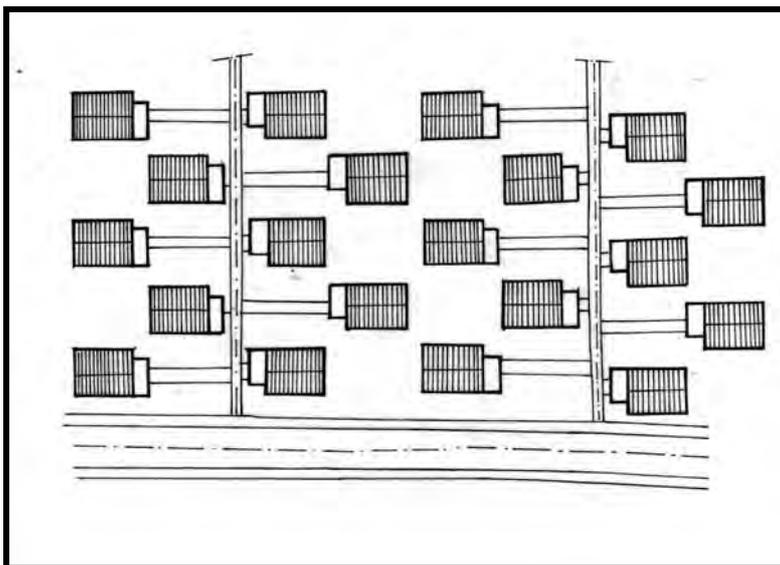


Echelle 1/10 000. Source : carte touristique de la ville de Constantine.

- 1 : Chalets de la première tranche. 2 : Chalets de la seconde tranche
3 : Les chalets montés en 1982. 4 : Les nouveaux chalets montés par EBRC

Les chalets montés en 1982 font partie des chalets de la seconde tranche, mais ils ont stagné près de 4 ans à Chaab Ersas avant d'être montés suivant une organisation linéaire, comme les chalets de la première tranche.

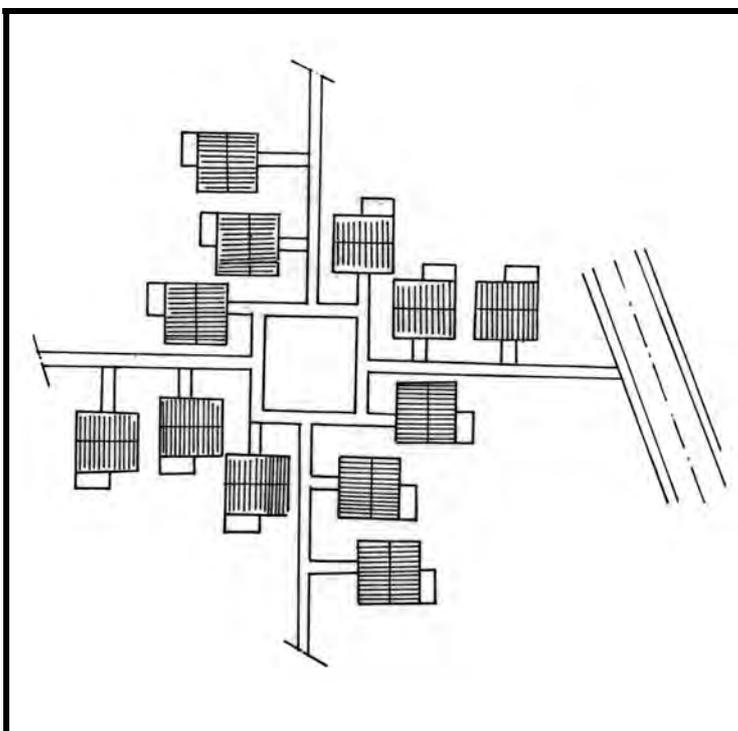
Plan n° 15 : organisation des chalets de la première tranche



Échelle : 1/1000. Source : l'auteur

Cette tranche est formée de 500 chalets individuels, localisée à l'Est de la cité et occupe la partie haute du terrain

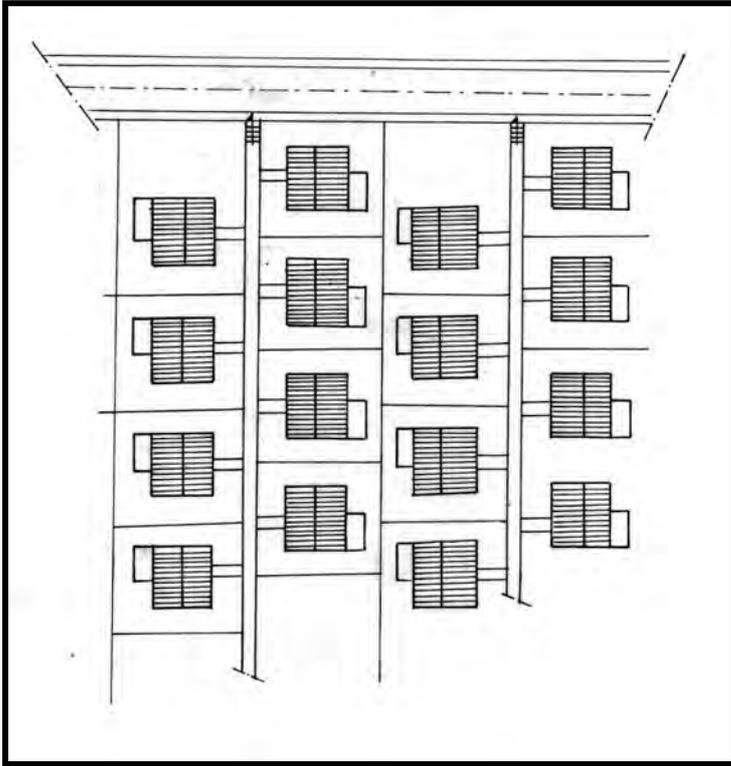
Plan n° 16 : organisation des chalets de la deuxième tranche



Échelle 1/1000. Source : l'auteur

Avec un autre type de chalets, l'Etat algérien fait une extension sur la partie basse. Les chalets montés par SOTRACO, une entreprise de construction, s'élèvent à 800 chalets.

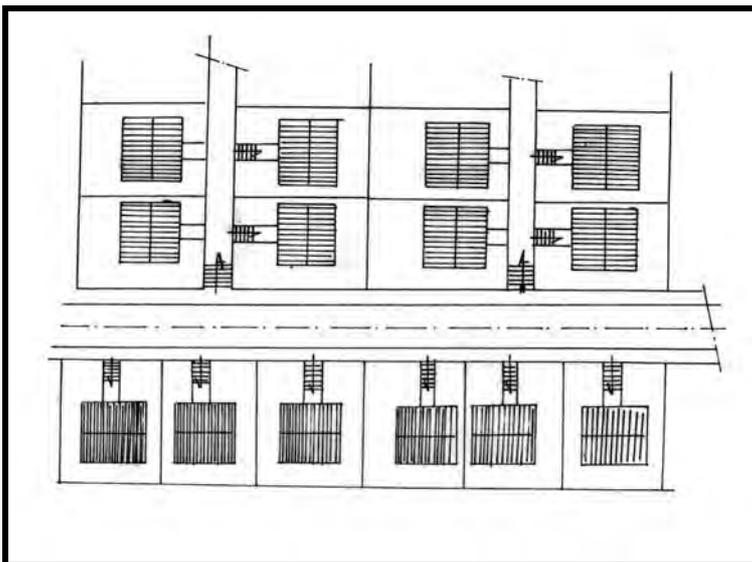
Plan n°17 : organisation des 200 chalets montés en 1982



Échelle : 1/1000. Source : l'auteur

Environ 200 chalets de la seconde tranche, étaient restés sans montage, et n'étaient fournis aux propriétaires qu'en 1982.

Plan n°18 : organisation des chalets de la troisième tranche



Échelle : 1/1000. Source : l'auteur

L'EBRC, une entreprise de construction, effectue une extension d'environ 753 chalets, au Sud.

3.3. Les équipements

Tableau n° 4 : nombre et nature des équipements

nombre	Nature de l'équipement	type d'équipement
3	mosquée	Cultuel
8	Etablissement scolaire : fondamental I et II, lycée	Educatif
1	Commissariat	Sécuritaire
3	Siège d'arrondissement, antenne OPGI, antenne de PTT	Administratif
2	Polyclinique, grand hammam	Sanitaire
1	Complexe Omnisport	Sportif
2	Marché de légumes et fruits, Souk El Fellah	Commercial
1	Cimetière	Mortuaire

Source : l'auteur

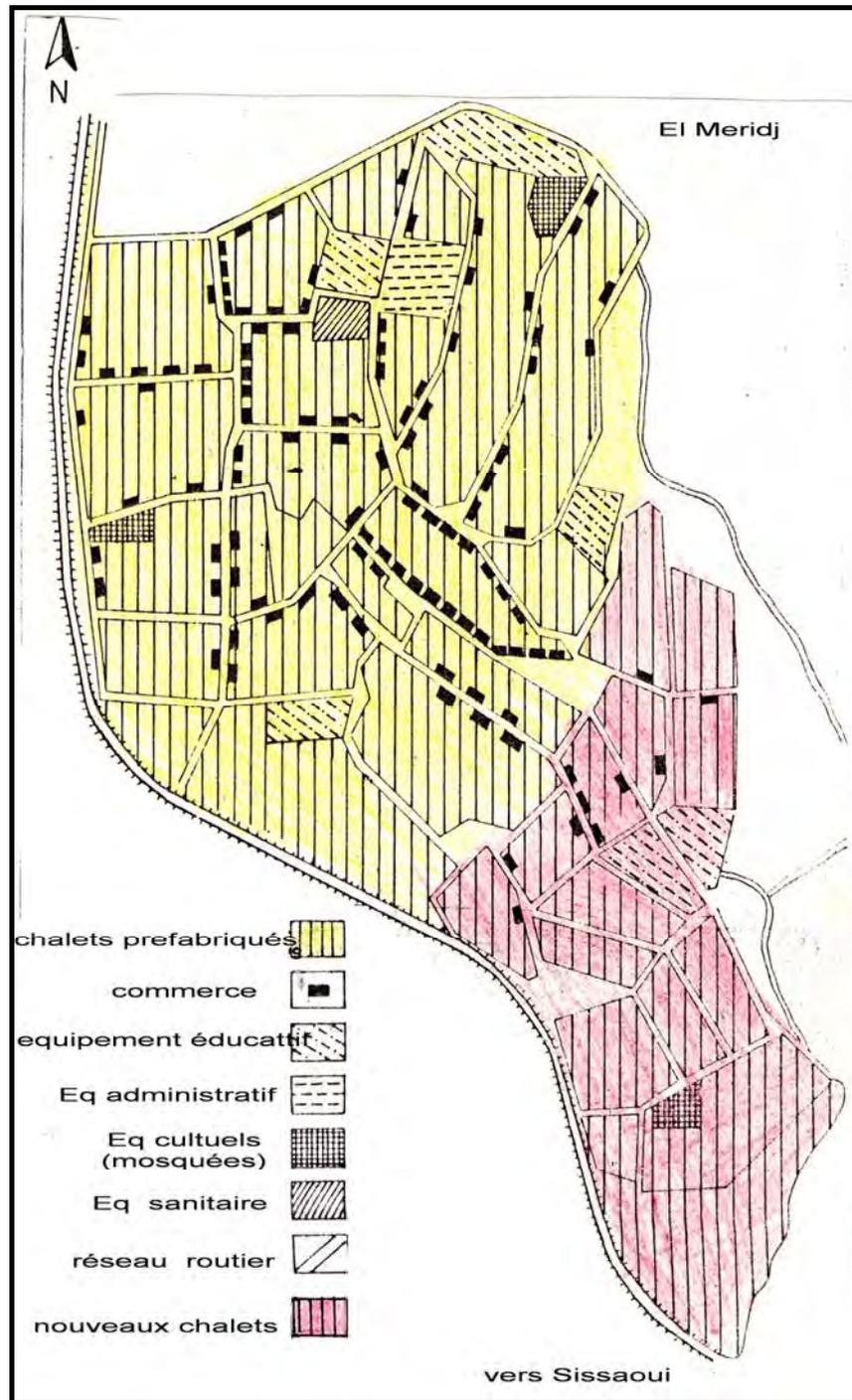
Photo n° 5 : la structure abandonnée d'une future gare ferroviaire réalisée entre la cité Gammas et l'ONAMA.



Source : l'auteur

« L'implantation résidentielle est un signe privilégié du statut social : les qualités d'infrastructures (voirie, équipement, etc.) et d'environnement d'un quartier, outre les satisfactions matérielles qu'elles apportent, témoignent du niveau socio économique des habitants. » (N. Haumont et A. Marie, 1985, P.186)

Carte n°9 : implantation des équipements à Gammas.



Echelle : 1 :10 000. Source : M. Barhoum et S. J. Idir (1994)

Les équipements réalisés sont de niveau inférieur et l'ancien Gammas est mieux desservi que le nouveau. L'implantation commerciale a permis de créer quelques rues commerçantes.

4. Le volet législatif

4.1. Gammas : chef lieu d'arrondissement

En 1997, le siège de L'APC fut agrandi. Gammas devient un chef lieu d'arrondissement. Administrativement cinq zones urbaines sont rattachées à l'arrondissement de Gammas, le PDAU de l'arrondissement prend en compte ces zones urbaines, ainsi, selon la direction d'urbanisme (DUCH), cinq POS sont établis :

- POS 1 : zone occupée par Sarkina, à aménager en injectant du collectif et de l'individuel.
- POS 2 : zone occupée par la cité Gammas, à restructurer en améliorant les viabilités.
- POS 3 : zone de Sissaoui, à régulariser en projetant des équipements d'accompagnement.
- POS 4 : zone occupée par le 4eme KM, à aménager en éradiquant les bidonvilles.
- POS 5 : zone urbanisée de Ben Chicou, à maintenir à l'état actuel.

4.2. Opération d'embellissement

Comme tous les secteurs urbains de la ville de Constantine, Gammas bénéficie en 1996 d'une part de l'opération d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie. Cinq bureaux d'études concourent à l'élaboration du projet. L'ensemble des études élaborées contient trois volets distincts : la pose de la problématique, l'état de fait et enfin les solutions proposées aux problèmes rencontrés.

Lors de l'exécution, les autorités effectuent quelques travaux de réfection de route, de peinture, de réparation du réseau d'éclairage public, des abris bus et quelques travaux de drainage d'eau de pluie. L'opération de maquillage de la cité prend fin sans que l'essentiel ne soit fait.

Le seul travail qui attire notre attention est celui du Bureau Algérien d'Architecture (BEA). Ce travail pose le vrai problème de la cité : « la cause principale qui se trouve à l'origine de la situation difficile que rencontrent aujourd'hui les habitants de ce quartier, réside dans le type de structure du réseau de voirie dont a été doté le plan d'aménagement, du premier projet de recasement des mille cinq cents familles en ce lieu. D'autres tranches de l'opération de recasement sont succédées par la suite. » (Rapport du Bureau Algérien d'Architecture, 1996).

Le bureau d'étude propose une restructuration urgente du réseau de voirie, en même temps que les réseaux d'assainissement et d'alimentation électrique. Il propose un nouveau parcellaire avec un élargissement des chemins piétons. Le paradoxe est que toutes les études

étaient acceptées et honorées. Le travail du BEA est rejeté car il ne répond pas à l'opération de maquillage de la cité.

4.3. Le remplacement des constructions préfabriqués

En février 2009, entre en vigueur la concrétisation du grand projet étatique du remplacement de toutes les unités en préfabrication légère par des constructions en dur. Gammas, avec ses chalets en préfabrication fait partie de ce projet.

Le supplément hebdomadaire du Quotidien El WATAN de la semaine du 22 au 28 février 2009, s'intéresse à la question et résume la situation comme suit : « avec une aide de l'Etat de 700 000 DA, achat de logements préfabriqués, application du prix de cession en vigueur dans les années 1980, maintien des locataires sur le même site et remplacement en dur de leurs logements ainsi que l'attribution d'un prêt bonifié à 2 % allant jusqu'à 2 millions de dinars. »

Un mois après l'annonce de cette aide étatique à la reconstruction, on lit sur le même Quotidien El WATAN paru le 17 mars 2009, page 3 : « les sinistrés peu enthousiasmés par l'aide du gouvernement ». Selon l'auteur de l'article, la mesure annoncée il y'a plus d'un mois ne suscite guère l'adhésion des citoyens. Les habitants trouvent que l'aide est très insuffisante pour la reconstruction.

II. Caractéristiques et fonctionnement des chalets

1. Les caractéristiques techniques

1.1. La plate forme et le revêtement au sol

Dans l'ancien Gammas, la plate forme est en béton et le sol est revêtu de tapis en plastique. D'après F. Arbaoui, « les logements du quartier Gammas datent de 1977 et correspondent à de petits chalets individuels en préfabriqué, construits en panneaux d'agglomérés, avec un toit en tôle ondulé et des fondations en béton. Conçus comme lieu de transition, ils ne comportent que le strict minimum d'espace habité. » (F. Arbaoui, 1989, P.270)

Dans le nouveau Gammas, la plate forme du chalet est réalisée sur fouilles et terrassement, à base de béton armé, avec semelles isolées et longrines. L'assainissement est effectué par des regards et des buses de ciments de différentes sections. Le dallage est en béton. La charpente métallique est faite par des portiques, le tout soudé et assemblé aux poteaux, le sol est en ciment.

1.2. Toiture et faux plafond

Tableau n° 5 : Les caractéristiques des toitures

Lieu	Toit	Faux plafond	Remarques
Ancien Gammas	Plaques en amiante ciment	Plaques en bois avec la laine de verre	Toit très difficile à réparer. Inexistant sur le marché.
Nouveau Gammas	Plaque en aluminium.	Modules en aluminium ondulé	Aucune isolation acoustique au faux plafond.

Source : l'auteur

1.3. Murs et ouvertures

Les chalets de l'ancien Gammas sont construits en préfabrication légère, à base de bois inflammable. Les panneaux des chalets sont munis d'un isolant thermique et acoustique: la laine de verre. Toutes les parois extérieures sont équipées de cette matière.

Dans le nouveau Gammas, le remplissage des parois extérieures est effectué par des maçonneries, ces dernières sont construites en aggloméré de ciment. Les cloisons de séparation sont des panneaux préfabriqués en plâtre. Les portes et les fenêtres sont en bois. Les fenêtres, pourvues de persiennes, sont de dimensions suffisantes pour bien aérer et éclairer le chalet.

Photo n°6 : chalet danois de la première tranche monté par les danois



Source : l'auteur

Photo n° 7 : chalet danois de la seconde tranche monté par SOTRACO



Source : l'auteur

Photo n° 8 : nouveau chalet réalisé par EBRC



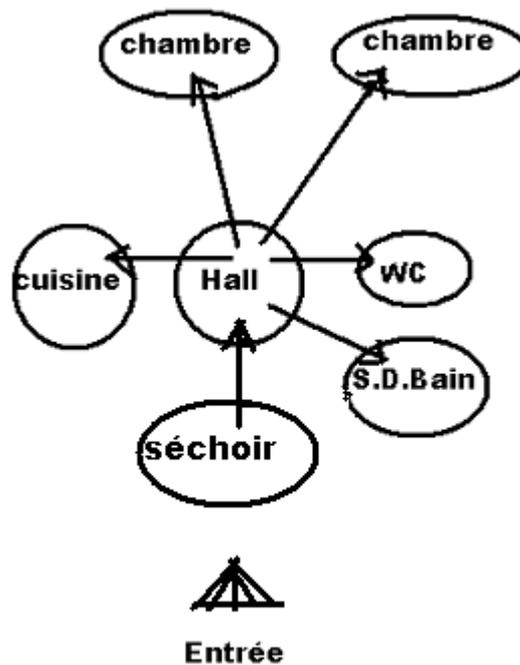
Source : l'auteur

1.4. Assainissement

Les enquêtés souffrent ou ont souffert des inondations causées par les eaux de pluie. Dans le passé, la vidange même du château d'eau, cause des dégâts importants, surtout qu'il se situe au dessus de la cité. Dans le nouveau Gammas, le problème des regards qui se bouchent est très répandu.

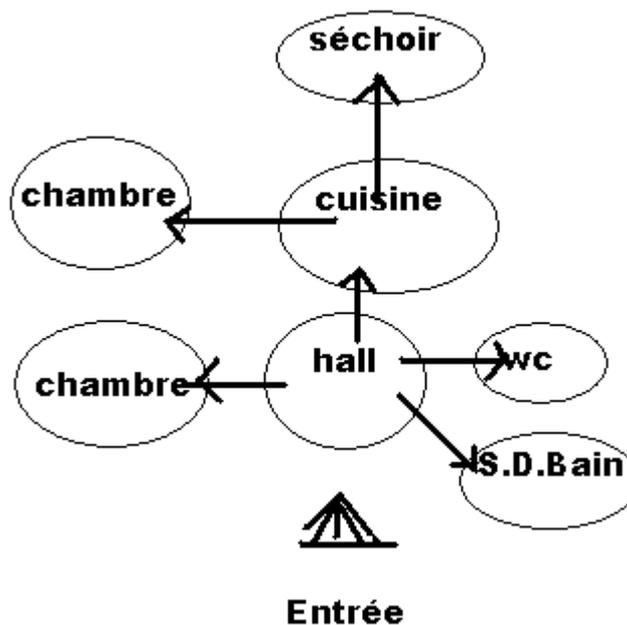
2. Organisation spatiale des chalets

2.1. Schéma de l'organisation spatiale du chalet de la 1ere tranche



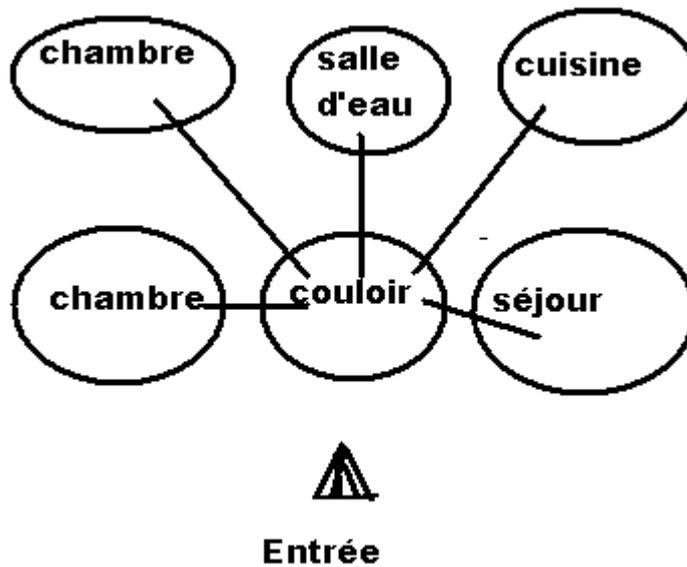
On accède au chalet danois de type F2 à travers le séchoir découvert. Le hall d'entrée distribue vers les différents espaces : deux chambres, une cuisine, une salle de bain et un WC.

2.2. Schéma de l'organisation spatiale du chalet de la deuxième tranche



On accède au second type de chalet danois (F2) à travers un hall d'entrée. Ce dernier distribue vers la salle de bain, le WC, la cuisine et une chambre à coucher. La cuisine, à son tour, distribue vers une autre chambre et le séchoir, ce dernier s'ouvre sur le jardin.

2.3. Schéma de l'organisation spatiale du chalet de la troisième tranche



Le chalet de la dernière tranche est de type F3. On accède au chalet à travers un couloir qui distribue vers les différents espaces : salle de séjour, deux chambres, une cuisine et une salle d'eau. La salle d'eau ne présente aucun équipement, et la cuisine s'ouvre sur le jardin.

3. La structure spatiale

3.1. Les surfaces

Tableau n° 6 : les surfaces des pièces des différents chalets

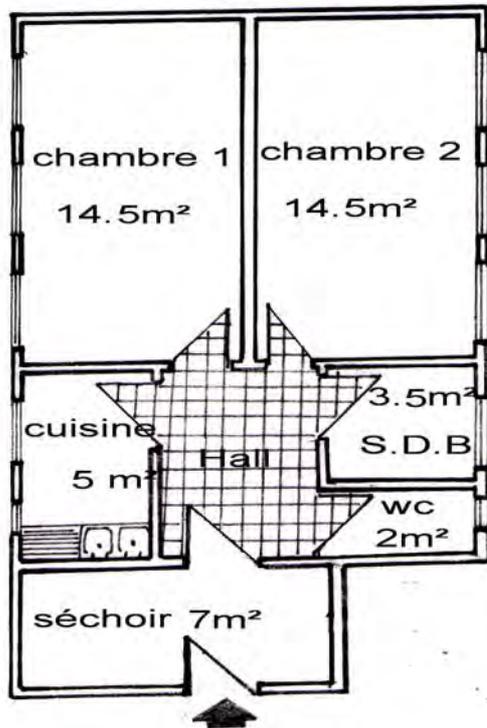
Lieu	Salon	Chambre1	Chambre2	Cuisine	Douche	WC	Salle d'eau	Séchoir	Hall ou couloir
1ere tranche	-	14.5m ²	14.5m ²	5m ²	3.5m ²	2m ²	-	7.5m ²	5.5m ²
2eme tranche	-	12m ²	13m ²	17m ²	3m ²	2m ²	-	6m ²	4m ²
3eme tranche	1 5m ²	12m ²	12m ²	13m ²	-	-	4m ²	-	6m ²

Source : l'auteur

La surface totale du chalet est plus importante dans le nouveau Gammas (64m²) que dans les chalets de la seconde tranche (57m²) et les chalets de la première tranche (52m²)

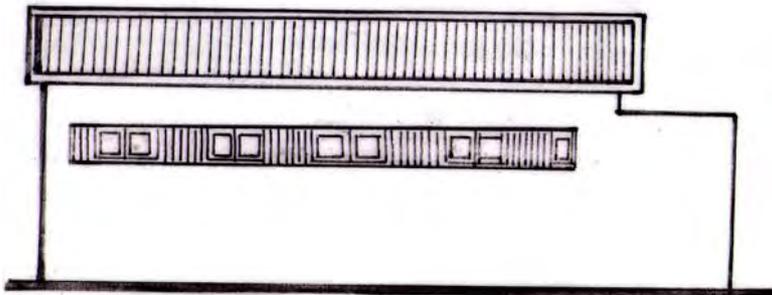
3.2. Les plans et les façades

Plan n°19 : chalet de la première tranche (ancien Gammas, partie haute)



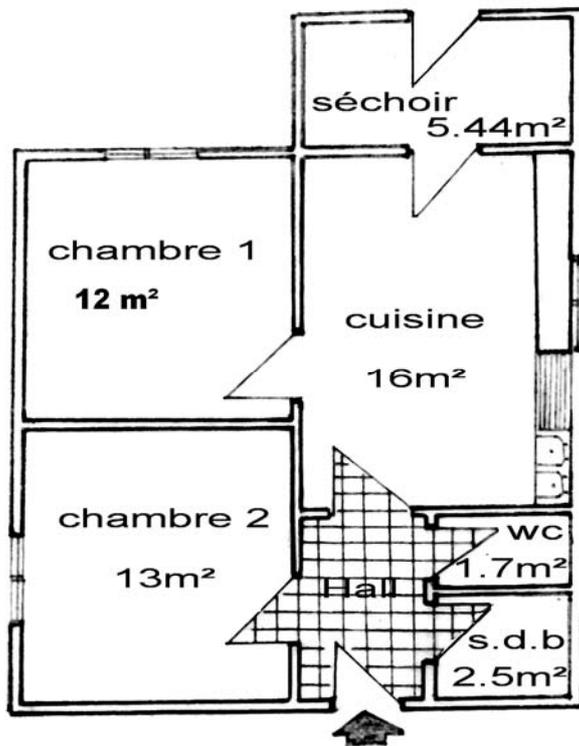
Echelle 1/100. Source : l'auteur

Plan n°20 : façade latérale gauche du chalet



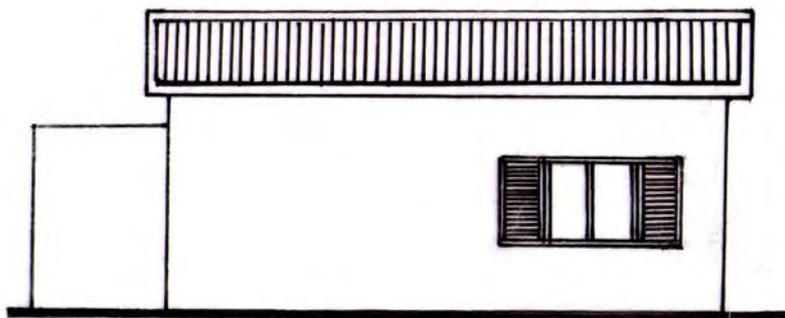
Echelle 1/100. Source : L'auteur

Plan n°21 : chalet de la deuxième tranche (ou ancien Gammas, partie basse)



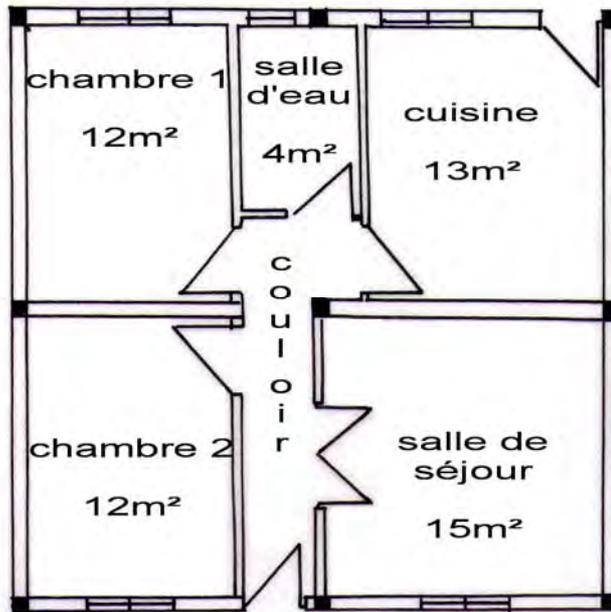
Echelle 1/100. Source : l'auteur

Plan n°22 : façade latérale gauche du chalet



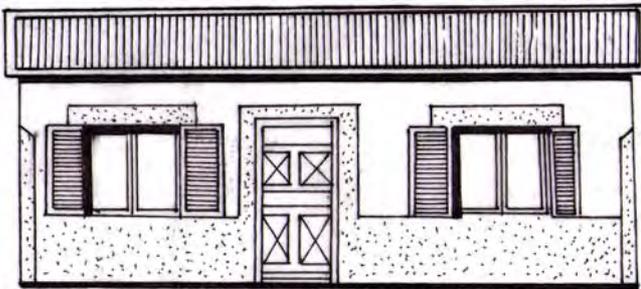
Echelle 1/100. Source : l'auteur

Plan n°23 : chalet de la troisième tranche (ou nouveau Gammas)



Echelle 1/ 100. Source : l'auteur

Plan n° 24 : façade principale du chalet



Echelle 1/100. Source : l'auteur

CONCLUSION DU SECOND CHAPITRE

En 1977, près de 1500 chalets, totalement préfabriqués ont été montés. Ces logements locatifs sont considérés comme un progrès par rapport au logement précaire du bidonville, cependant la surface habitable s'avère très insuffisante.

De par leur surface réduite et par leur relative fragilité, leur durée de vie ne devrait pas dépasser 25 ans, que ces chalets peuvent être qualifiés d'habitat précaire. L'étroitesse de la surface du chalet et la restriction du nombre de pièces, ne permettent pas à une famille moyenne de 6 ou 8 membres de vivre harmonieusement et d'accomplir des activités domestiques quelques fois contradictoires.

Les murs sont en bois, le toit est en amiante ciment avec tout ce qu'elle présente comme danger sur la santé. Le sol est couvert de tapis en plastique qui se dégrade facilement et les portes et les fenêtres sont en bois de mauvaise qualité. Le réseau d'eau potable traverse le plafond, les fuites sont difficiles à réparer et la pression d'eau cause des bruits inévitables. Cela aurait été acceptable comme cabanon de vacance à la campagne ou au bord de mer. Mais pour un logement permanent, c'est carrément inconvenient.

En 1988, d'autres pavillons, considérés comme des logements définitifs et non provisoires sont réalisés. Dans ces logements économiques de première nécessité, il n'y a pas proprement parlé de local sanitaire. Les parois séparatives entre les pièces sont constituées de panneaux préfabriqués en plâtre, sillonnées de fissures. En effet, la variation de température, la mauvaise qualité du plâtre, l'humidité ou même la disqualification des ouvriers, sont des facteurs de la mauvaise finition des chalets.

Les autorités ont livré les nouveaux chalets sans revêtement au sol, sans portes intérieures, sans aucune isolation acoustique, et parfois construits sur des sols en pente près des ravins. Les logements, médiocrement chauffés souffrent d'un grand problème d'humidité. Humides, avec un équipement très sommaire et des finitions à la mesure, telle est la description que nous donnons à ces pavillons, qui étaient dégradés au départ. Ces chalets ont été construits à un prix de revient particulièrement bas, dans des délais très courts.

Dans les deux types de pavillons, les conditions d'appropriation ne sont pas bonnes. Et, au lieu de concevoir un cadre conforme au mode de vie de la société algérienne, au lieu d'adapter l'espace à la société, on tente d'adapter cette dernière à un espace jugé par excellence.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

A l'étranger, la politique de recasement est une manière de rééduquer les familles issues des couches sociales défavorisées, en Algérie, le recasement est une réponse directe à l'habitat spontané, plus connu sous le terme de « bidonville ». La ville de Constantine est très touchée par le phénomène des bidonvilles et les autorités de la ville tentent inlassablement de l'éradiquer depuis l'époque coloniale, les cités de recasement issues du Plan de Constantine sont une tentative de résorption.

Notre comparaison menée sur l'appropriation de l'espace dans deux cités de recasement coloniales montre que les maisons ont été appropriées d'une façon immédiate et progressive en incluant des éléments primordiaux : l'évolution des besoins et le temps d'occupation. Notre recherche souligne une reconstruction adaptée. « Adaptée parce que ce sont les constructeurs mêmes qui l'occuperont, adaptées, aussi parce que c'est une réponse ponctuelle, au rythme des besoins et des possibilités financières. L'élaboration de l'objet architectural, logement, se fait en incluant le facteur temps, de façon très déterminante. » (N. Benmaati, 1991, P.120)

A l'indépendance, et après le glissement de terrain qu'a connu la ville de Constantine, deux cités de transit (Gammas et El Bir) à base de chalets importés de l'étranger sont implantées. Avec le temps, les cités deviennent définitives et les familles recasées se trouvent face à un logement imposé, sous dimensionné et qui ne répond pas à leurs besoins. Et si à El Bir le critère de l'instabilité du sol a empêché l'enracinement des habitants, à Gammas, les habitants se sont définitivement fixés, parallèlement d'autres tranches de chalets se sont rajoutées à l'ancien tissu.

A Gammas, la succession des opérations de relogement n'a pas été suivie par une amélioration du niveau d'équipement. Aussi, à l'intérieur même des ilots, il existe une hiérarchie dans la qualité des espaces, le chalet qui donne sur la voie mécanique est avantagé par rapport à celui enclavé à l'intérieur de l'ilot.

Gammas est ségrégé à la périphérie de Constantine, il progresse comme « filtre » ségrégatif entre des résidents en transit, qui espèrent se loger ailleurs, et des résidents définitivement captifs, il fonctionne comme un lieu fermé sur lui-même, ghetto pour les ex-bidonvillois, repli résidentiel où toute intrusion extérieure au groupe peut entraîner des réactions de rejet, d'exclusion.

Nous nous demandons si la réappropriation du projet étatique par les habitants se manifeste par une adhésion ou un rejet ? Comment se fait l'évolution d'un espace « administré » vers un espace « approprié » par les utilisateurs ? Notre analyse tentera d'apporter des réponses à ces questionnements.

DEUXIEME PARTIE

RÉAPPROPRIATIONS ET PRATIQUES SPATIALES

INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE

Cette partie se donne pour objectif l'analyse des pratiques spatiales dans le cadre de l'étude de la réappropriation de l'espace dans et autour des chalets soumis à l'enquête. Cette partie regroupe une grande part des résultats de notre enquête sur terrain.

Le premier chapitre intitulé « les réappropriations physiques » englobe « les grandes bricoles » et les extensions effectuées dans la parcelle. Ainsi, il se différencie du second chapitre où les pratiques spatiales sont plus souples.

Dans ce premier chapitre, nous envisageons dans un premier temps d'approcher le chalet en tant que système à réapproprier. Le chalet démolé, le chalet converti ou les chalets modèles sont des exemples de chalets particuliers.

Dans un deuxième temps, nous exposons les transformations apportées aux chalets habités. Nous exposons ainsi les transformations apportées aux portes intérieures et extérieures, aux fenêtres et aux cloisons, au sol et aux différents réseaux. Au niveau de la parcelle, une approche détaillée sera effectuée sur les différentes extensions effectuées dans les parcelles. L'extension comme n'importe quel acte d'appropriation de l'espace répond à des besoins variables. Ainsi, les motifs et les manières de ces extensions varient d'un chalet à un autre.

Dans le second chapitre, Nous serons ramenés à l'étude des pratiques spatiales au niveau des sous systèmes du chalet, à voir, la salle de séjour, la cuisine, les chambres à coucher, les locaux de toilette et les dépendances.

Au niveau du jardin, l'appropriation se réalise à travers les différentes utilisations de l'espace, les cultures, l'élevage des animaux, le stockage d'eau, les différentes cuissons et les différents étalages. Le jardin est l'espace propice des jeux d'enfants et sert comme extension à la cuisine et/ou à l'espace de séjour. Le jardin est un espace irremplaçable.

Les pratiques occasionnelles sont des rendez vous importants pour des événements très sérieux. L'espace se voit redéfini, réorganisé et réapproprié différemment. Ces événements sont religieux, traditionnels et culturels.

CHAPITRE I: LES REAPPROPRIATIONS PHYSIQUES

I. Au niveau du chalet

Avec le temps, ces chalets habités ont subi des transformations considérables. Et, ont perdu leur physionomie de départ, au point qu' « on a souvent tendance à confondre les cités de recasement dégradées, avec des ensembles d'habitat spontané. »(Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P.153)

1. Les chalets modèles

Ces chalets sont situés dans la troisième tranche, ces modèles sont les premiers chalets construits par l'EBRC. Le modèle choisi devra servir d'exemple pour la construction de tous les chalets du nouveau Gammas.

1.1. Le premier modèle

Ce chalet ressemble aux chalets réalisés. Il présente une superficie de 64m², il est habité par son propriétaire, un ancien responsable dans la société « EBRC ». Cette dernière ferme ses portes après la réalisation du projet, le chef de famille se trouvait au chômage et travaille actuellement dans une entreprise privée.

Ce chalet fut choisi par la SONELGAZ pour inaugurer le démarrage du projet d'alimentation en gaz de ville, de toute la cité. La différence entre ce chalet et ceux des voisins n'est pas grande, sauf est l'existence d'une armoire de rangement dans le couloir.

La famille qui habite le chalet paye encore le loyer et entame des modifications à l'intérieur de son pavillon. Le chef de famille installe le carrelage comme nouveau revêtement au sol. Il sépare entre le WC et la salle de bain, il installe la faïence dans la cuisine et il change les persiennes des fenêtres et installe un bardage pour renforcer la sécurité du pavillon.

La famille revêt, en carrelage, la terrasse qui se trouve devant l'accès principal. La clôture de la parcelle est mixte, elle est réalisée en parpaings pour le jardin de devant et en grillage pour le jardin de derrière. La surface de la parcelle est d'environ 140m².

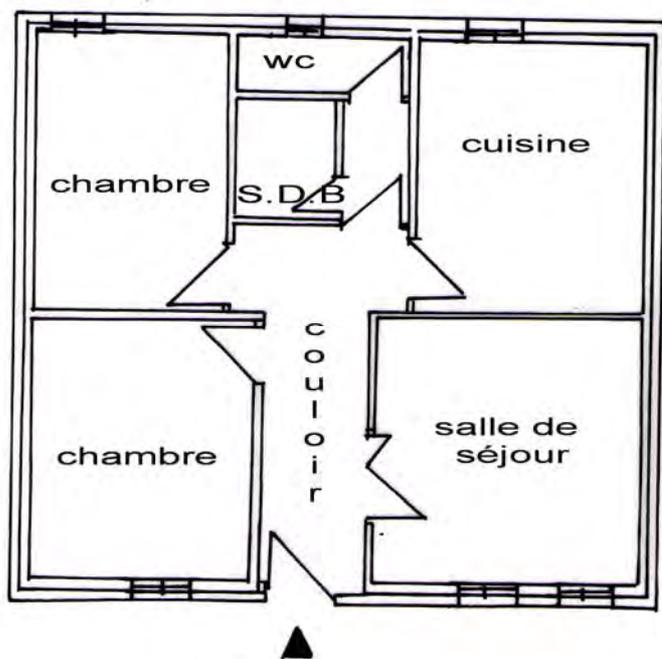
1.2. Le second modèle

Ce modèle n'a pas été retenu par les autorités locales à cause de son prix de revient élevé. Le chalet est réalisé en panneaux de béton préfabriqué. La toiture est une terrasse inaccessible en béton et le faux plafond est réalisé en baguettes de bois. La surface du chalet est d'environ 70m². Le chalet de type F3 est actuellement habité par une famille qui l'a acheté de son propriétaire en

1994, ce dernier est un haut responsable dans la société réalisatrice du projet. Le chef de famille a acheté un pas de porte à un prix d'environ 83 millions de centimes. Le chalet est entouré d'une parcelle de 300m² de surface. La clôture du jardin est mixte, elle est réalisée en parpaing du côté de la rue et en grillage du côté des trois voisins qui l'entourent.

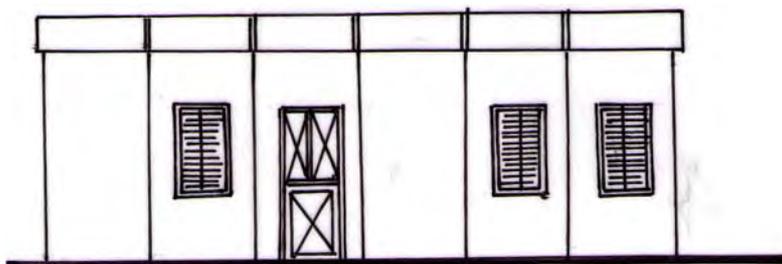
Les cloisons intérieures du chalet sont en parpaings. Les persiennes sont en baguettes de bois, le sol est revêtu de carrelage et le bloc sanitaire est formé d'un WC et d'une salle de bain. La famille qui habite le chalet n'a pas fait de changement à l'intérieur du pavillon et n'a pas fait des extensions dans le jardin, sauf la construction d'un garage en parpaings pour la voiture.

Plan n° 25 : chalet « second modèle »



Echelle 1/100. Source : l'auteur

Plan n°26 : façade du chalet « second modèle »



Echelle 1/100. Source : l'auteur

2. Le chalet démoli

Photo n°9 : la construction qui remplace le chalet démoli

« La demeure qui s'élève en arrière plan sur quatre niveaux non finis, construite en brique et avec des ouvertures en arc, remplace le chalet démoli. »



Source : l'auteur

Il s'agit d'une famille qui habite le nouveau Gammas. Cette famille aisée et nombreuse n'est pas issue du bidonville, et nous ignorons son origine. Le chef de famille, un retraité de l'antenne APC de Gammas, achète un chalet sis à l'ancien Gammas. Ce chalet donne sur la voie mécanique et possède une très grande parcelle. Le chef de famille démolit le chalet, construit en occupant tout le lot, un grand parking pour les voitures au rez-de-chaussée et trois étages supérieurs non finis.

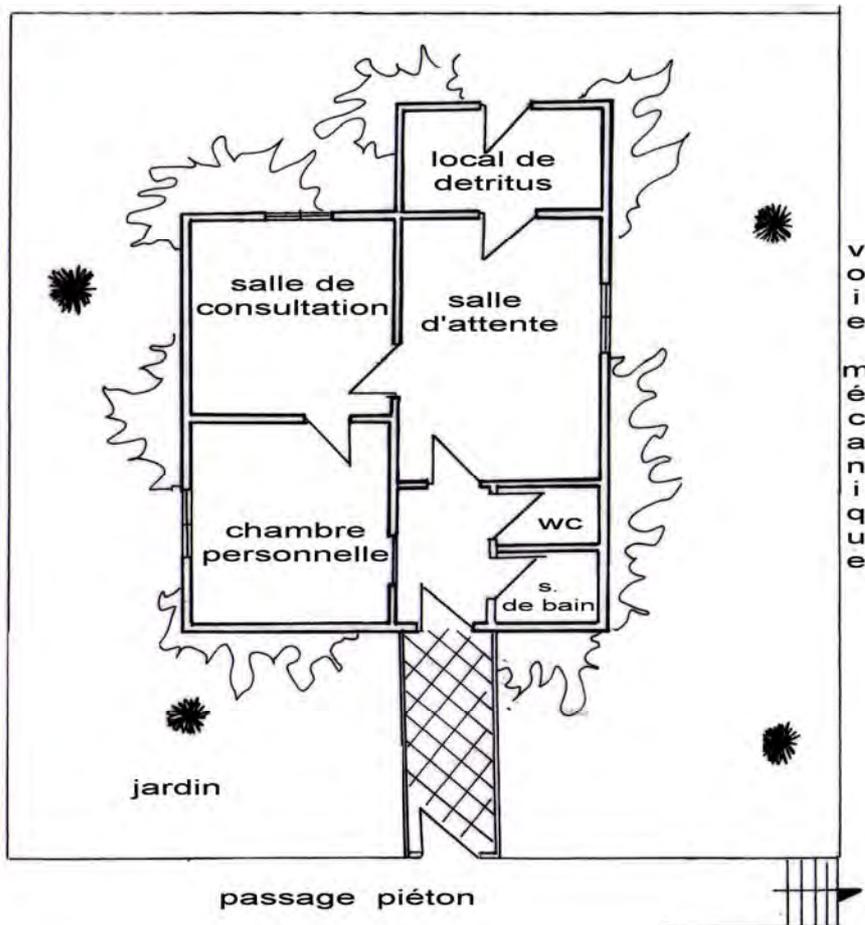
- cette famille aisée est un exemple type de l'hétérogénéité de la population de Gammas, une population jugée modeste et démunie.
- le chef de famille a refusé de nous répondre, la démolition du chalet est un tabou à Gammas.
- le démolisseur est un ex responsable de l'antenne APC de Gammas, il connaît l'interdiction formelle de la démolition.

Le pouvoir est impuissant face à tout débordement qui s'inscrit dans la cité, soit parce que le contrôle n'est pas dans ses priorités (prétexte de l'insécurité, de la pénurie) soit parce que ses propres agents sont impliqués dans ces processus de démolition.

3. Le chalet converti

La doctoresse Zouad a transformé son chalet, sis à l'ancien Gammas, en cabinet de médecine générale. Elle pratique à Gammas depuis 1982, elle n'a pas choisi Gammas, mais elle a été affectée par ordre de la direction de la santé publique. Cette direction affecte les médecins qui demandent des agréments vers les endroits jugés démunis d'infrastructures sanitaires.

Plan vécu n° 27 du chalet converti



Echelle 1/ 125 . Source : l'auteur

La doctoresse a opté pour une appropriation fonctionnelle du chalet. Elle a gardé la parcelle comme un jardin et elle s'est approprié le chalet comme suit:

- La cuisine est transformée en salle d'attente.
- Une chambre est utilisée comme une salle de consultation.

- L'autre chambre est fermée et sert de débarras et d'archives.
- le séchoir est un endroit pour mettre la poubelle
- le WC et la salle de bain sont inchangés.

La doctoresse a défendu la population de Gammas et a envoyé maintes fois des rapports mentionnant le danger de l'amiante ciment sur la santé de la population mais elle n'a jamais eu gain de cause. De nos jours, les 200 chalets montés en 1982, sont connus par « quartier Zouad ».

4. Le chalet habité

En réalité, à part le chalet démoli et le chalet converti, tous les autres chalets sont habités. Cependant pour différencier entre les chalets particuliers et les autres, nous avons préféré appeler ces derniers : « chalets habités ». Les pratiques spatiales rencontrées dans ces chalets sont classées comme suit :

4.1. Le renforcement de la porte du chalet

Pour une raison sécuritaire, les familles renforcent l'accès du chalet par une nouvelle porte en fer. Pendant la journée, seule la porte en bois est fermée, la porte en fer n'est utilisée que la nuit ou pendant l'absence de la famille

Dès l'installation commence le blindage des portes, l'installation des barreaux aux fenêtres. Chaque ferrailleur impose son empreinte personnelle en fer forgé sur la façade. Avant d'habiter un chalet neuf, l'heureux bénéficiaire dépense suivant les cas, une somme non négligeable. « De plus, il faut pouvoir se procurer les matériaux de construction et surtout connaître un bon maçon, un plombier de qualité et un peintre sachant peindre. A combien revient réellement un logement habitable en Algérie ? Nul ne peut le dire. Tout comme on ne sait pas se plaindre de toutes les malfaçons. Obtenir un logement alors qu'il y'a une pénurie généralisée signifie souvent faire partie des privilégiés. Alors comment se plaindre d'une récompense du système. » (N. Haumont et A. Marie, 1987, P.306)

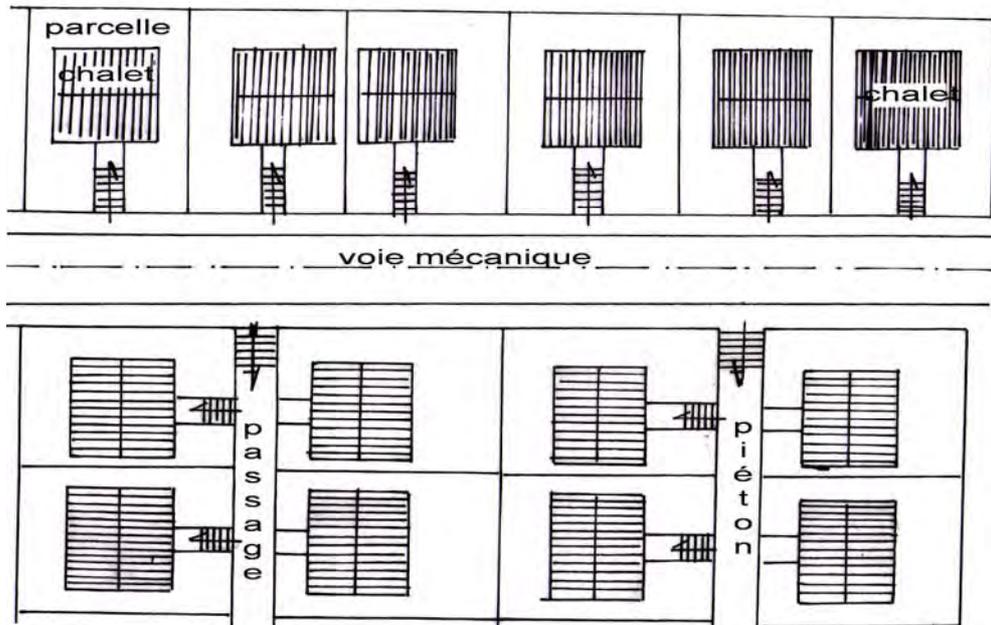
4.2. Changement de position des ouvertures

4.2.1. Les portes des parcelles

Dans le nouveau Gammas, la société réalisatrice des chalets a positionné les portes des parcelles en face des portes des chalets. Et, puis les deux voisins d'en face, possèdent des portes qui font face à face, un grand problème de vis à vis pour les habitants.

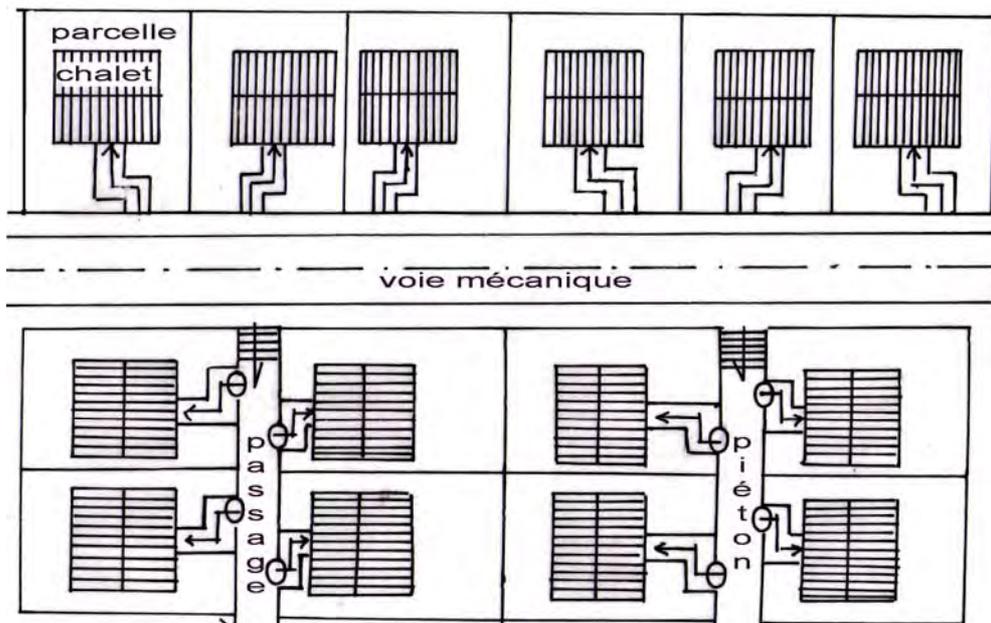
Aucune famille n'a gardé cette situation, un changement radical de la position de la porte de la parcelle s'est effectué, le but est de créer une entrée en chicane, pour avoir la porte de la parcelle qui ne fait pas face ni à la porte du chalet ni à la porte du voisin.

Plan n°28 : organisation des chalets de la troisième tranche, état conçu



Echelle 1/ 625 .Source : l'auteur

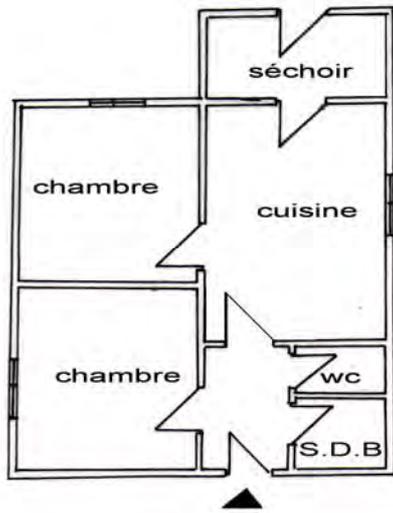
Plan n°29 : organisation des chalets, état vécu, création des entrées en chicane.



Echelle 1/625. Source : l'auteur

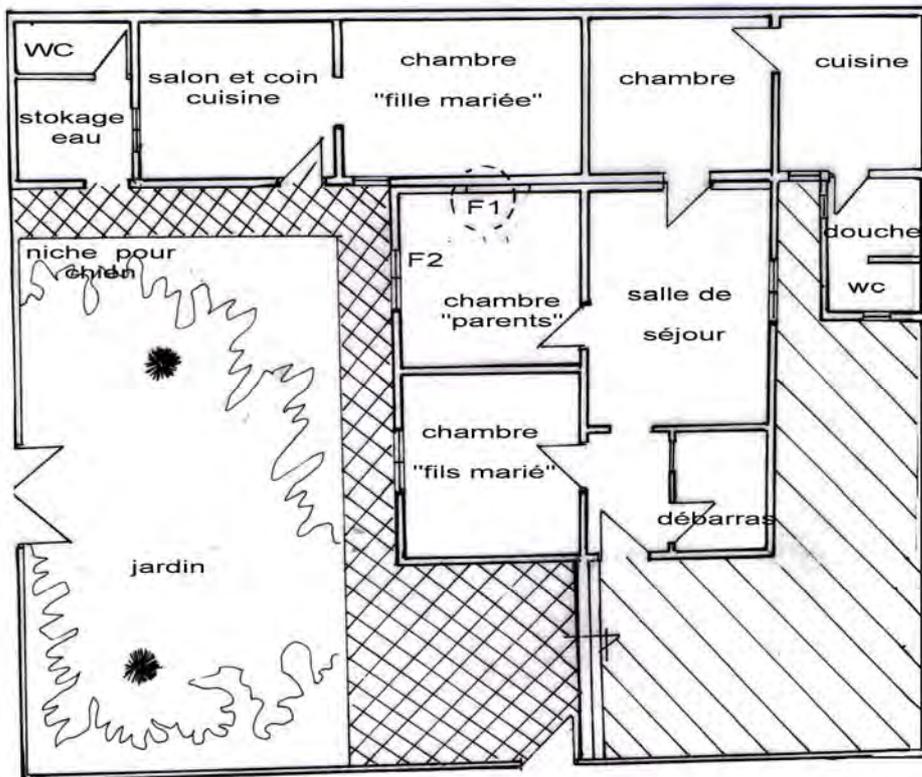
4.2.2. Les fenêtres

Plan conçu n°30 : chalet de la seconde tranche



Echelle 1/150. Source : l'auteur

Plan vécu n° 31 : changement de la position de la fenêtre



La fenêtre a changé de position à cause de l'extension, F1 : position de l'ancienne fenêtre, F2 : position de la nouvelle fenêtre.

Echelle 1/150. Source : l'auteur

En plus du changement de la fenêtre, la cuisine devient salle de séjour, le bloc sanitaire se transforme en débarras, la 1^{ère} chambre est attribuée aux parents et la 2ème chambre est attribuée au fils marié, le séchoir est éliminé.

Dans tout Gammas, les chalets sont, soit en préfabrication, soit en matériaux traditionnels. Quand les familles changent la position de la fenêtre, elles ne procèdent pas de la même manière.

Dans le chalet réalisé en système traditionnel, la procédure est classique. Le maçon ou le chef de famille, enlève la fenêtre de sa place initiale. Ensuite, il démolit une partie du mur, ramène sa fenêtre et la fixe avec clous et mortier. Il construit un mur en parpaing dans le vide et finit par un revêtement et une couche de peinture. En réalité l'esprit d'initiative se situe chez les habitants des chalets préfabriqués.

Les occupants des chalets préfabriqués enlèvent la fenêtre, scient avec une scie traditionnelle le nouveau emplacement avec les mêmes dimensions de la fenêtre enlevée, ils ramènent cette dernière, la fixent avec clous, vis, colle et marteau. Ils remettent le morceau du mur enlevé dans le vide de l'ancienne fenêtre et le fixent. Juste une couche de peinture suffit pour cacher les petits défauts. Souvent on change la position des fenêtres pour effectuer une extension dans la parcelle. Parfois on change l'emplacement de la fenêtre juste pour favoriser un type d'aménagement jugé très pratique.

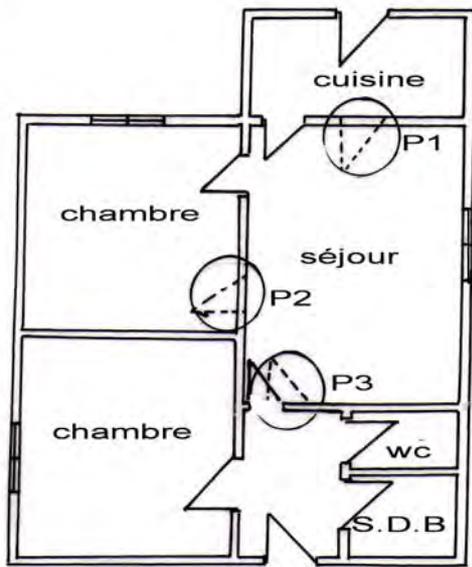
4.3. Le glissement des panneaux intérieurs

Une pratique très ingénieuse, rencontrée chez les propriétaires de l'ancien Gammas, précisément ceux de la seconde tranche. Disons que nous ne l'avons pas remarqué durant nos premières visites.

Dans le but d'obtenir une organisation adéquate des meubles, le propriétaire déplace les panneaux intérieurs, ainsi il change la position des portes intérieures et obtient un espace propice à l'aménagement. 46 % est l'effectif de ceux qui ont déplacé les panneaux. Les changements se ressemblent, toutes les familles veulent avoir le minimum d'espace perdu. Elles changent la position des portes intérieures pour pouvoir installer une banquette ou une bibliothèque.

Fred Otto écrit : « A côté des volumes en forme d'amibes qui se modifient par adjonction ou suppression des éléments constitutants ; il y'en aura d'autres où rien, ou presque, ne sera prédéterminé [...] Grace aux toits mobiles, nous créerons des espaces qui seront au choix, " extérieurs "ou "intérieurs "[...]. Comme aux époques passées les maisons se déplacent avec les hommes. » (C. Petonnet, 1972, P. 84)

Plan n° 32 : glissement de panneaux dans un chalet de la seconde tranche

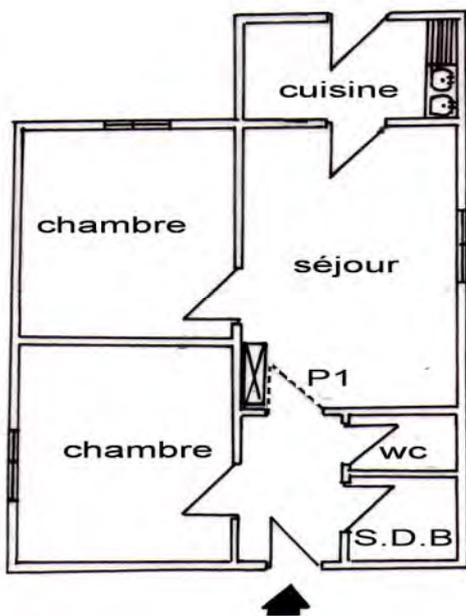


P1, P2 et P3 sont les portes d'origine du chalet. Les nouvelles portes sont installées en glissant les panneaux. Elles sont créées pour avoir le minimum d'espace perdu, et favoriser un aménagement au niveau du séjour.

Echelle 1/125. Source : l'auteur

4.4. Elimination du battant de la porte intérieure

Plan n°33 : élimination du bâtant de la porte dans un chalet de la seconde tranche



P1 : le battant de la porte est éliminé pour installer un meuble.

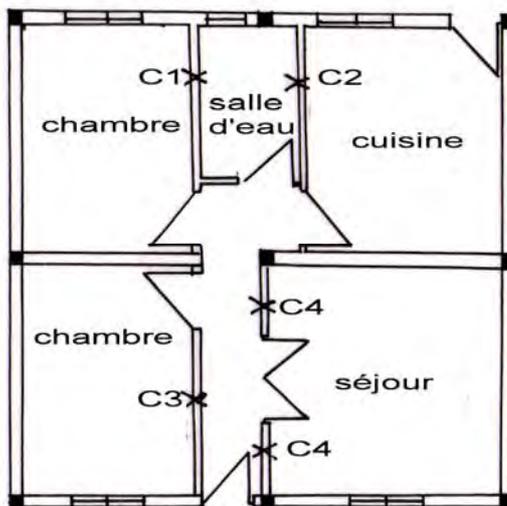
Echelle 1 /125. Source : l'auteur

Le battant de la porte est éliminé car il gêne avec son « va et vient » le meuble de la télévision qui se trouve dans le coin.

4.5. Elimination des cloisons en plâtres et la reconstruction en parpaings

Cette pratique est propre aux occupants des nouveaux chalets. Par crainte de les voir tomber, les familles enlèvent les cloisons excessivement fissurées. 25 % des enquêtés du nouveau Gammas, ont éliminé au moins, une des cloisons intérieures.

Plan n° 34 : changement de cloisons internes dans un nouveau chalet



C1, C2, C3 et C4 sont des cloisons préfabriquées en plâtre, elles sont enlevées et remplacées par d'autres cloisons construites en parpaings ou en briques.

Echelle 1/125. Source : l'auteur

4.6. Les rideaux

La pratique des rideaux est une pratique généralement féminine. Nous la rencontrons souvent mais différemment:

- quelques familles installent un tissu épais devant l'accès du chalet pour préserver une certaine intimité quand la porte du chalet est ouverte.
- des familles installent ces rideaux devant la porte de la parcelle et laissent cette porte ouverte pour les flux successifs des enfants.

Après la réalisation des logements collectifs, les habitants des chalets situés à proximité se plaignent et considèrent cette nouvelle population comme un intrus. Certaines familles ont installé ces rideaux, juste après l'installation des familles dans le collectif. En effet, toute la vie quotidienne qui se déroule dans la parcelle est dévoilée devant la population des bâtiments qui les regarde à travers les fenêtres.

Quelques familles installent des rideaux légers devant les portes intérieures: porte de la cuisine, porte du séchoir, porte d'un débarras, même la porte qui sépare le salon du hall d'entrée. Cette pratique est très utilisée dans l'ancien Gammas, par les habitants issus des logements collectifs de la cité Bosquet. L'explication est peut être en rapport avec leur habitat antérieur. Ces expropriés ont habité et pour une longue période des logements non finis, sans portes ni fenêtres, leur seule séparation entre les pièces était un simple rideau.

Photo n° 10 : utilisation des rideaux à l'intérieur d'un chalet de la seconde tranche



Source : l'auteur

4.7. Le grillage des fenêtres

50 % des enquêtés ont fait un grillage aux fenêtres, le but est unique, la sécurité. L'autre moitié des enquêtés qui n'a pas effectué de grillage présente plusieurs raisons : le manque de moyens, l'entourage formé de parents et proches, l'instabilité, ou bien le mur de la clôture est très élevé.

Les dates de la mise du grillage ainsi que les motifs sont très variables, des familles ont opté pour cette pratique :

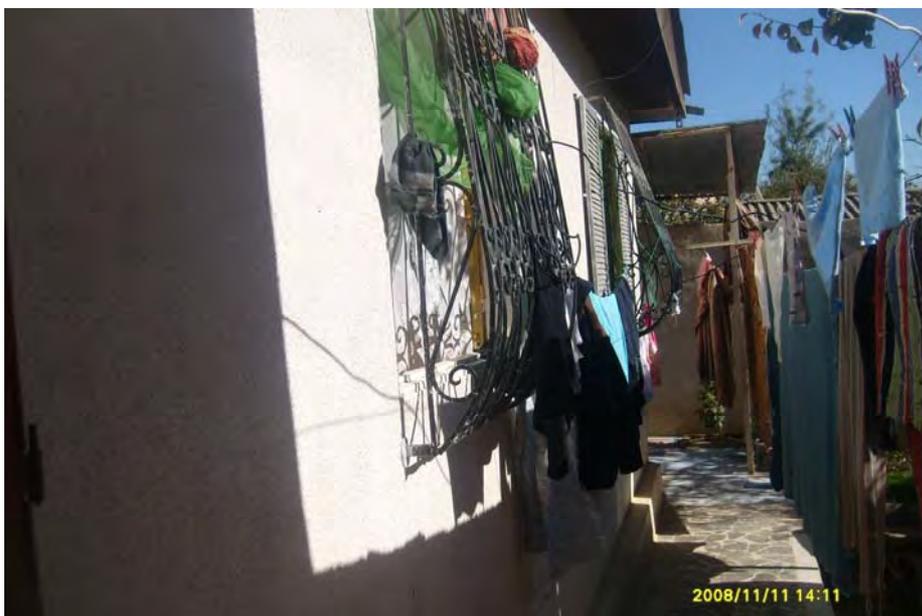
- après avoir été victime d'une opération de vol.
- durant la décennie noire où le sentiment d'insécurité régnait.
- le chef de famille se déplace beaucoup en raison de son travail.
- la famille est fraîchement installée, elle est étrangère au milieu.

- le chalet n'a pas de clôture, ou possède une clôture précaire.

Les habitants du nouveau Gammas qui ont voulu fixer un grillage aux fenêtres, ont rencontré un autre problème. Les persiennes des fenêtres sont formées de deux panneaux larges non pliants, et, même si le propriétaire choisit un grillage de forme bombée, ce dernier heurte aux persiennes. Trois choix sont possibles:

- changer les persiennes et fixer d'autres du genre pliant, pour pouvoir fixer le grillage.
- couper les panneaux en deux et les transformer en persiennes pliantes
- enlever les persiennes et ne garder que les vitres.

Photo n°11 : grillage des fenêtres dans un chalet de la seconde tranche



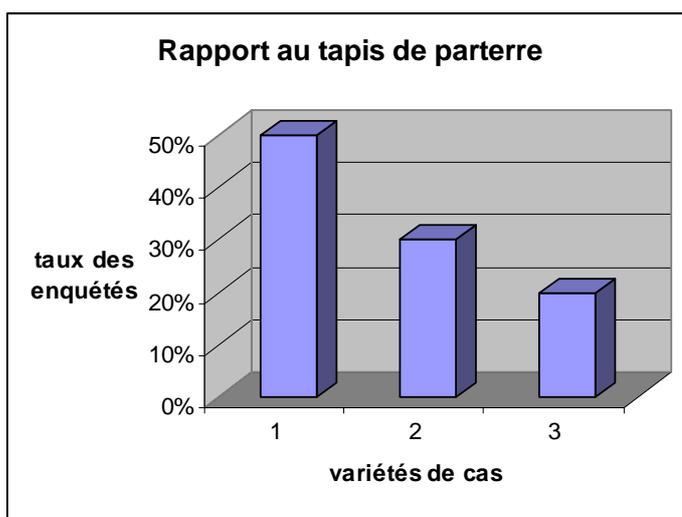
Source : l'auteur

4.8. Changement du tapis de parterre

Une pratique propre aux chalets de l'ancien Gammas. 50 % représente le pourcentage de ceux qui ont agi sur le tapis de parterre. En effet, l'autre moitié de la population a présenté un comportement passif.

Le tapis des chalets de la première tranche est formé de losanges, alors que celui de la deuxième tranche est uni et de couleur beige. Avec le temps le revêtement se dégrade. Par souci d'entretien les familles enlèvent l'ancien tapis et optent pour l'un des choix cités dans le graphe qui suit. Le changement du tapis est la pratique la plus rencontrée, cette pratique prolonge la durée de vie du chalet, et elle est plus esthétique que de garder le sol en ciment. La mise du carrelage ou de la dalle de sol est rarement rencontrée car elle revient chère. Le graphe suivant illustre les différents comportements des familles :

Graphe n°4 : le tapis de parterre



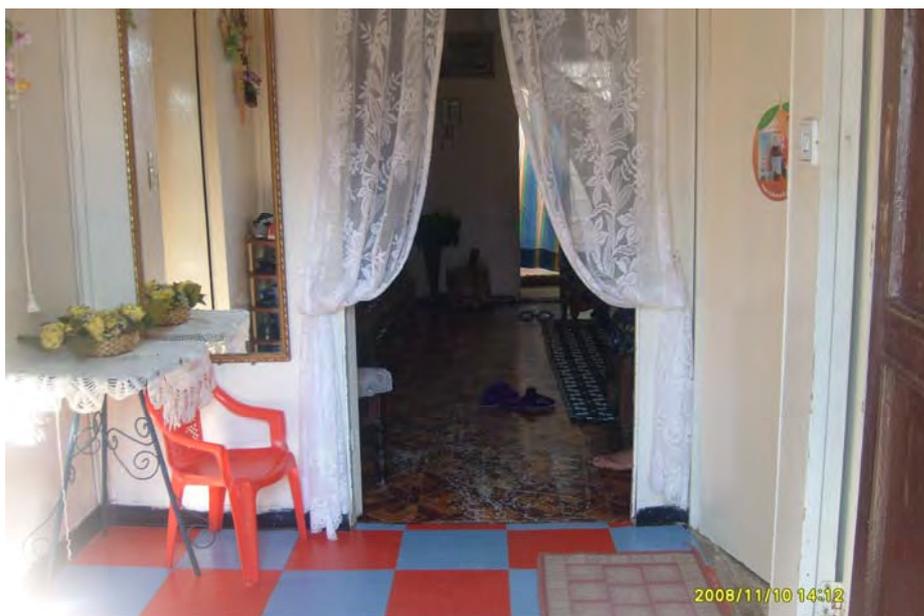
1: changer une partie ou tout le tapis (50%)

2: enlever le tapis et garder le ciment (30%)

3: installer un carrelage ou une dalle de sol (20%)

Source : l'auteur

Photo n° 12 : changement du tapis de parterre dans un chalet préfabriqué



Source : l'auteur

4.9. Changement du réseau d'eau potable

Dans l'ancien Gammas, 90 % de la population enquêtée a changé l'installation du réseau d'eau potable. Le réseau d'origine passe à travers le toit. La grande pression et les fuites difficiles à réparer, sont les deux causes principales de ce changement. Par manque d'espace, la majorité des enquêtés de la première tranche change la cuisine en chambre et le séchoir en cuisine, d'où le changement du réseau d'eau potable.

Tous les habitants de la seconde tranche ont transformé la cuisine en salon et ont transformé le séchoir en cuisine, Par conséquent, le changement du réseau s'avère une nécessité.

Dans le nouveau Gammas, 70 % ont pratiqué le changement du réseau. Deux cas se présentent:

- Des familles ont prolongé le réseau pour alimenter l'extension effectuée dans la parcelle.
- D'autres familles ont éliminé carrément l'ancien réseau.

Les raisons de l'élimination totale du réseau sont les suivantes :

- le changement d'affectation de la cuisine en chambre.
- le changement de la salle d'eau en coin de prise des repas.
- la défectuosité de l'ancien réseau, le propriétaire le remplace par un autre.

4.10. Encastrément de l'installation électrique

Photo n° 13 : apparence de l'installation électrique dans un chalet préfabriqué



Source : l'auteur

Pratique développée uniquement dans les chalets de l'ancien Gammas (1ere et 2eme tranche). L'installation électrique est apparente, les fils électriques parcourent les murs et les plafonds. Les familles encastrant l'installation pour garder les enfants loin du danger. Aussi, pour avoir un aspect plus joli des murs.

Ainsi terminées ces grandes bricoles réalisées au niveau du chalet, nous enchainons avec les pratiques spatiales effectuées au niveau de la parcelle.

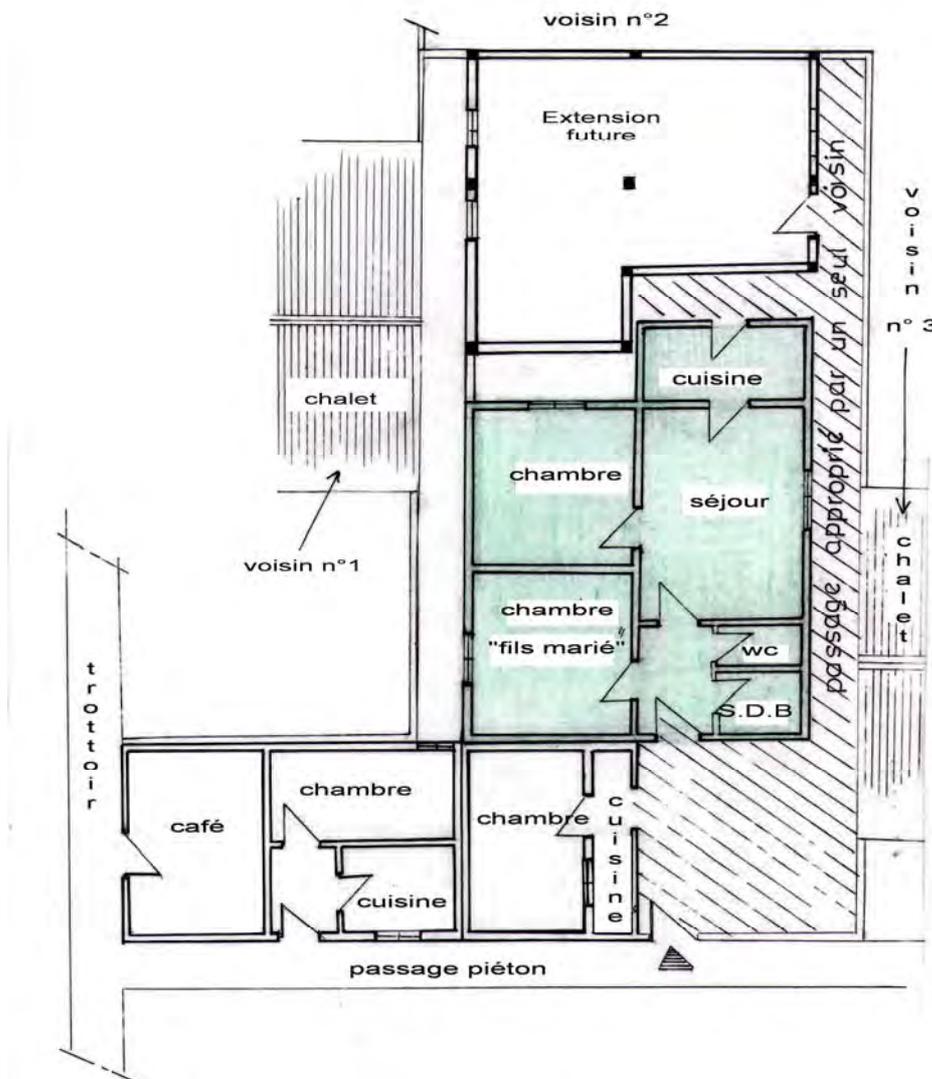
II. Au niveau de la parcelle

1. la clôture ou l'axe public/privé

La famille représente le meilleur lieu de l'intimité. A Gammas, la clôture procure à la famille stabilité et sécurité. L'intimité doit être garantie, surtout par rapport au public. Notre enquête révèle que 97 % des enquêtés de l'ancien Gammas ont établi une clôture autour des chalets. Dans le nouveau Gammas, les chalets sont de forme carrée de 64m² de surface et la parcelle est d'environ 136m². Toutes les parcelles du nouveau Gammas ont presque la même surface. L'EBRC qui a réalisé les chalets, a installé le grillage autour de chaque parcelle.

1.1. Clôture et problème de mitoyenneté

Plan n° 35 : problème de mitoyenneté entre voisins (chalet de la seconde tranche coloré en vert)



Echelle : 1/ 166 .Source : l'auteur

Le passage qui relie l'extension future au passage piéton est squattérisé par un seul propriétaire. Le chalet est entouré par trois voisins. Le propriétaire effectue une extension mixte,

il réalise un café, une chambre et une cuisine pour le grand fils marié, une chambre et un coin cuisine pour le second fils marié, une extension future en dur pour le troisième fils marié qui habite actuellement le chalet avec les parents.

Si dans le nouveau Gammas, la parcelle est limitée par la société qui a construit les chalets, dans l'ancien Gammas, les habitants étaient convaincus qu'ils allaient quitter les lieux dans l'espace de cinq ans. Presque aucun propriétaire n'a fait la clôture avant cette date. Les frontières ne sont tracées qu'avec le temps. Si dans certains cas, l'installation de la clôture s'est faite à l'amiable, dans de nombreux cas, des litiges de mitoyenneté sont nés à cause de cette installation de frontières.

1.2. Clôture et temps d'occupation

Avec le temps, la clôture change. Au début elle est hésitante, avec des matériaux précaires, avec le temps d'occupation, elle se solidifie et s'installe définitivement. Du simple grillage léger avec quelques plantations qui servent d'écran, jusqu'au mur en béton ou en parpaing.

Certaines clôtures ont changé plusieurs fois, pour agrandir généralement la parcelle. Une enquêtée du nouveau Gammas raconte que les voisins ont changé de lieu de rejet des détritiques plusieurs fois. Chaque fois qu'ils choisissent un endroit pour jeter la poubelle, le voisin qui habite à côté du terrain concourt à lui mettre un grillage pour les empêcher de l'utiliser. Les résultats de nos enquêtes concernant les matériaux de construction sont les suivants :

Tableau n° 7 : les clôtures des chalets

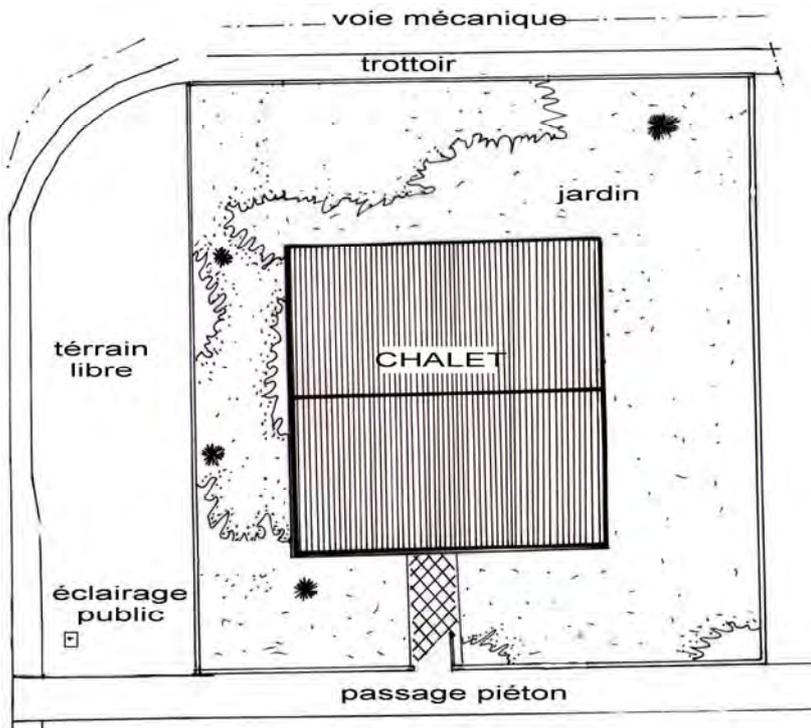
Nature de la clôture	Nombre de chalets	pourcentage
Béton et parpaing	14	50 %
Mixte	8	28.5 %
Grillage	5	18 %
Bois	1	3.5 %
Total	28	100 %

Source : l'auteur

Le tableau montre que:

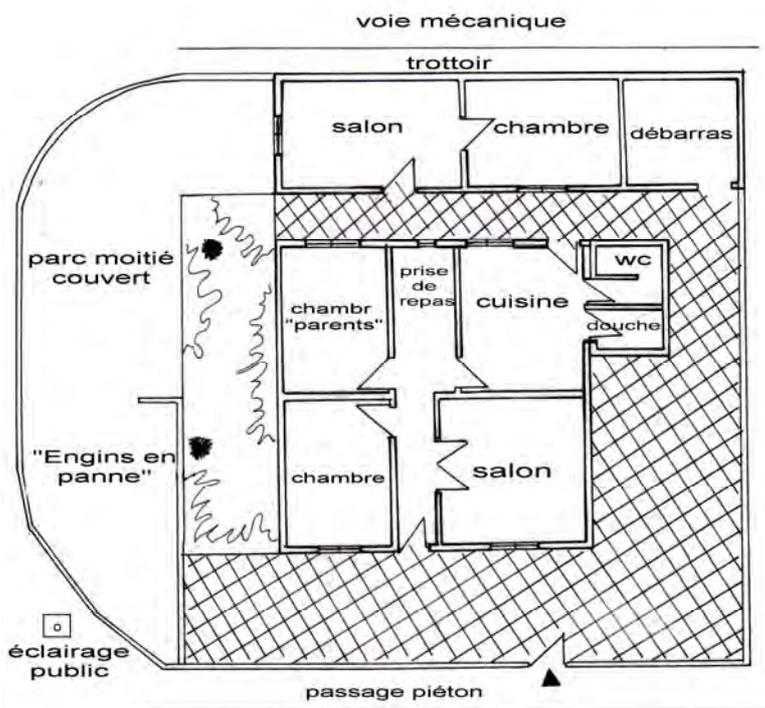
- les clôtures en béton et en parpaing sont les plus rencontrées.
- par clôtures mixtes, on désigne ces limites qui sont en béton pour le jardin de devant et en grillage pour le jardin de derrière et des deux côtés.
- la clôture en grillage est souvent agrémentée de plantes pour renforcer l'intimité.

Plan n°36 : clôture et temps d'occupation : tracé de l'ancienne clôture (nouveau chalet)



Echelle 1/ 200. Source : l'auteur

Plan n°37 : tracé de la nouvelle clôture



Echelle 1/200. Source : l'auteur

En contrepartie, un cas rencontré, durant l'enquête, où la clôture n'existe pas, l'héritier du chalet n'a pas clôturé la parcelle. Ce chalet se trouve dans la seconde tranche de Gammas, les chalets voisins sont orientés vers un espace communautaire. La remarque que nous avançons est que tous les chalets voisins n'ont pas fait de clôture. Quelques propriétaires ont installé un simple grillage symbolique. Ici le caractère de l'imitation du voisin est très répandu.

1.3. Clôture et symbolique

Distinguant l'espace extérieur, donc public, de l'espace intérieur privé, la clôture, précisément le type de clôture varie et dépend de la qualité de l'espace délimité.

La clôture du jardin de devant est généralement plus traitée et soignée que celle du jardin de derrière. Parfois même le matériau change ainsi que la hauteur. En effet, durant nos visites, nous avons remarqué des différences nettes entre la clôture qui sépare le chalet de la voie mécanique ou de la voie piétonne, et celle qui sépare deux chalets voisins. La première est généralement très franche et solide; alors que la seconde est symbolique, surtout si les voisins sont des proches.

Cette symbolique rend compte de ce qui est démontrable et de ce qui est caché. Les variations entre le devant et l'arrière du chalet. Mais elle exprime aussi une certaine confiance et sécurité entre les voisins proches. Plusieurs propriétaires ménagent un accès à travers la clôture qui sépare leurs parcelles.

A travers cette porte, une enquêtée déclare tendre le linge mouillé chez la voisine, car après les extensions effectuées dans son jardin, elle n'a plus d'espace pour le linge. Une autre enquêtée utilise la parcelle de la voisine pour sécher le couscous.

1.4. La porte d'entrée

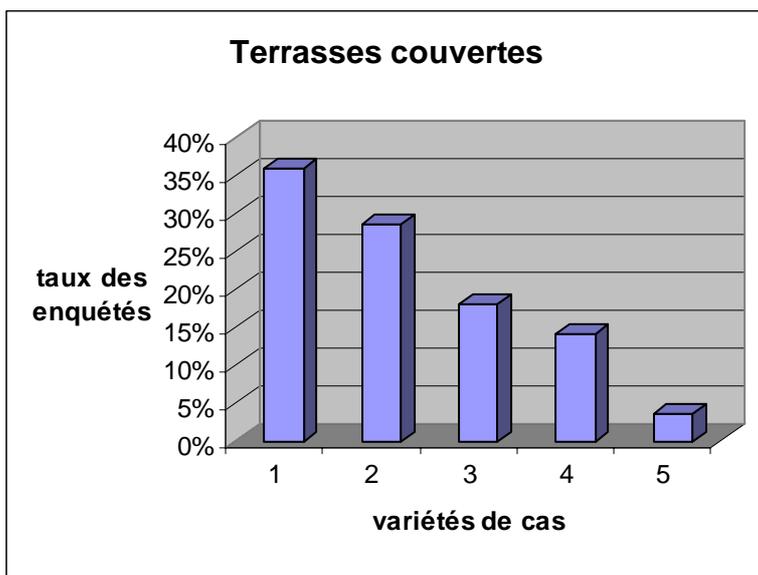
1.4.1. Le seuil

La séparation entre extérieur et intérieur n'est pas un jeu à Gammas. La continuité de la clôture n'est interrompue que par la porte d'entrée, variable d'un chalet à un autre, parfois large, haute et accueillante, et parfois un simple trou austère que nous ne remarquons que difficilement.

La porte schématise, selon G. Bachelard (1978) deux possibilités: la voici, parfois bien fermée, verrouillée, cadénassée, parfois la voici ouverte, grande ouverte. A Gammas, le même scénario se répète, dans la vie de tous les jours, la porte est bien fermée, lors des mariages, des circoncisions et de l'Aïd, elle est ouverte, grande ouverte.

En plus de cette pratique, une autre pratique traditionnelle qui sacralise le seuil, celle

d'égorger un mouton et d'éparpiller son sang devant la porte d'entrée pour éloigner le mauvais œil, surtout lorsqu'on habite la maison pour la première fois. Parfois on accroche "la main de fatma" sur la porte avec des écriteaux pour sauvegarder la famille des regards des passants ou des voisins jaloux.



1.4.2. La terrasse couverte

Très utile et très répandue à Gammas, cette terrasse lie la porte d'entrée du jardin à l'accès du chalet. Elle protège les membres de la famille ainsi que les visiteurs par temps de pluie. Elle empêche de salir le chalet par la boue ramenée de l'extérieur surtout par les enfants. Aussi, cette terrasse revêtue de ciment ou de carrelage, facilite les opérations de nettoyage de la ménagère.

Graphe n° 5

- 1: inexistence de la terrasse couverte dans le jardin (36%)
- 2 : terrasse couverte réalisée dans le jardin tel un auvent (28.5%).
- 3 : terrasse couverte ressemblant à un couloir de distribution (18%)
- 4 : terrasse couverte ressemblant à un patio (14%).
- 5 : terrasse isolée dans le jardin pour le repos (3.5%).

Source : l'auteur

La terrasse couverte existe chez environ 64 % des enquêtés. Elle se présente sous plusieurs formes et elle est généralement en matériaux précaires. En plus de son rôle de protection, elle sert de rotule entre le chalet et les extensions effectuées dans le jardin.

2. Les types d'extensions

Tableau n° 8 : Types d'extension

Extensions	Aucune extension	Extension horizontale	Extension verticale	Total
Nombre de chalets	6	21	3	30
pourcentage	20 %	70 %	10 %	100 %

Source : l'auteur

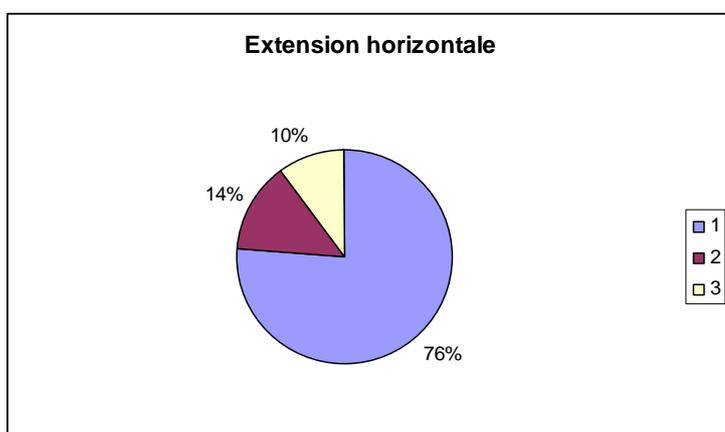
80 % des enquêtés (la majorité) ont effectué des extensions dans la parcelle. La surface et la nature de l'extension varient d'un chalet à un autre. L'extension horizontale (70 %) est plus répandue que l'extension de type vertical.

2.1. Extension horizontale

Les familles construisent des pièces d'habitation, des locaux de commerce ou un mélange des deux. L'extension à caractère d'habitation est la plus rencontrée (76 %), en effet l'extension à caractère mixte ou commerciale uniquement n'est effectuée que si le chalet donne sur la voie mécanique. Lors de notre enquête, nous avons trouvé que :

- 60 % des chalets donnent sur les passages piétons.
- 30 % des chalets accèdent à la voie mécanique
- 10 % des chalets donnent sur des pistes.

Graphe n° 6



1: extension horizontale à caractère d'habitation (76%).

2: extension horizontale mixte : habitation et commerce ou artisanat (14%).

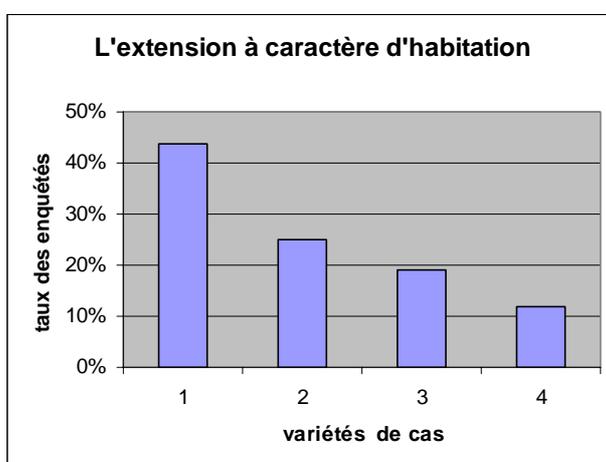
3: extension horizontale à caractère commercial ou artisanal uniquement (10%).

Source : l'auteur

2.1.1. Extension horizontale à caractère d'habitation

L'extension varie, allant de la construction du simple local de toilette à l'occupation quasi complète de la parcelle. Le chalet se situe normalement au milieu de la parcelle, même s'il se situe à côté d'une voie automobile, son accès donne généralement sur un passage piéton. Les parcelles des voisins l'entourent des autres côtés. Donc, quand nous parlons de côté de la parcelle, nous visons ce morceau de jardin qui se situe entre le chalet et la parcelle d'un voisin, ou entre le chalet et la voie piétonne ou la voie mécanique.

Graphe n°7



1: Petites extensions moins d'un côté de la parcelle (44%).

2: extensions occupant un côté de la parcelle (25%).

3: extensions occupant deux côtés de la parcelle (19%).

4: extensions occupant trois côtés de la parcelle (12%).

Source : l'auteur

a. Les petites extensions

Les changements successifs d'affectation, nécessitent un transfert de quelques activités dans le jardin, ainsi les familles sont obligées de construire dans le jardin, soit des locaux de toilette, soit une cuisine, soit les deux. La surface de l'extension varie de 4 à 20m².

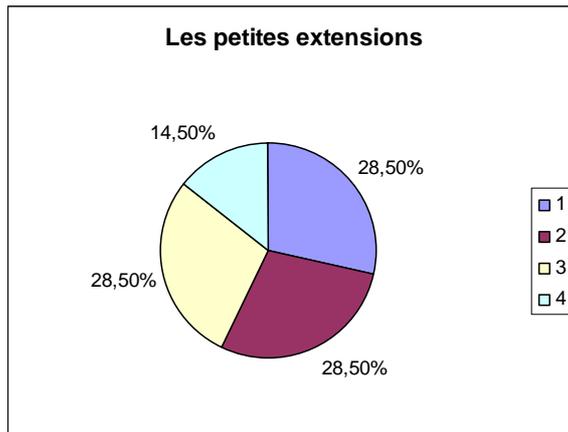
Caractéristiques des pratiquants :

- 57 % des pratiquants sont des familles conjugales et 43 % présentent un taux de cohabitation égal à deux. Les familles cohabitent à l'intérieur du chalet.
- Tous les opérants sont d'un niveau économique moyen ou modeste, les extensions sont précaires. 67 % sont des résorbés du bidonville.

Nous remarquons que tous ces sous systèmes sont raccordés à l'eau et au réseau d'assainissement, leur nouveau emplacement est souvent du côté du passage du réseau d'égout, tout en étant près de l'accès du chalet pour faciliter leur utilisation. Le transfert du WC vers la

parcelle est la pratique la plus rencontrée (67 %), en effet, la reconstruction du WC nécessite peu d'espace. La majorité des opérants sont issus de l'ancien Gammas. En effet, les habitants préfèrent ressortir ces lieux d'humidité et des odeurs vers la parcelle pour éviter la dégradation rapide du chalet. Les propriétaires ont réalisé une terrasse couverte qui lie le chalet à l'extension. Les résultats de nos investigations sont les suivants:

Graphe n° 8



1 : 28.5 % ont édifié un WC et un coin rangement.

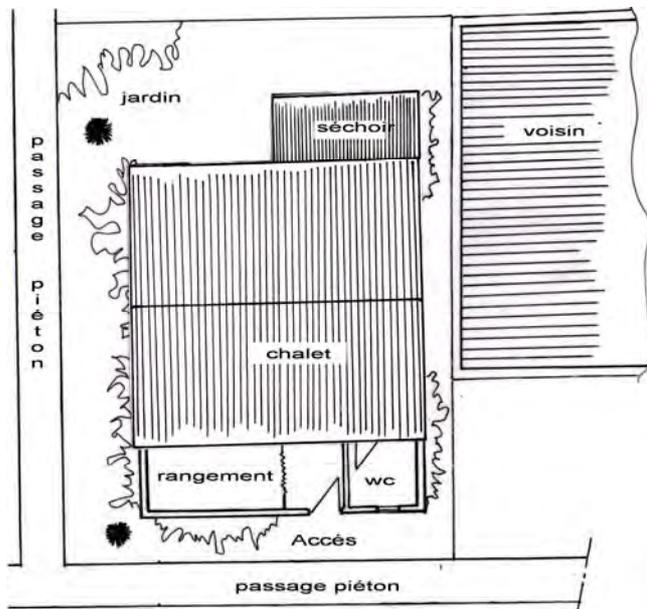
2 : 28.5 % ont édifié une cuisine

3. 28.5 % ont édifié une cuisine, un WC et une douche (ou une salle de bain).

4 : 14.5 % ont édifié un WC et une douche.

Source : l'auteur

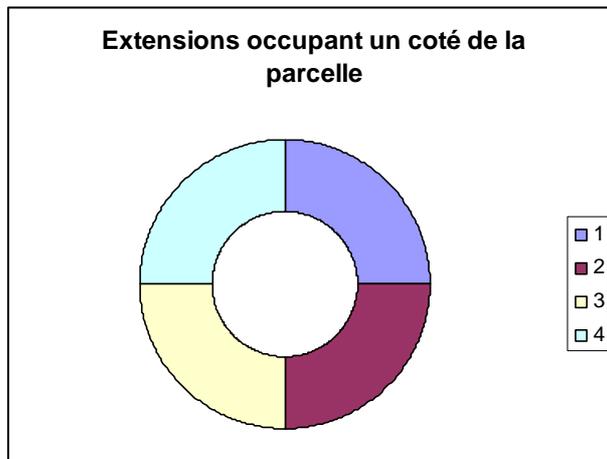
Plan n° 38 : rajout d'un WC et d'un coin rangement (chalet de la seconde tranche).



Echelle : 1/200. Source : l'auteur

b. Extensions occupant un côté de la parcelle

Graphe n° 9



1: 25 % ont construit une chambre, une douche et un WC.

2: 25 % ont réalisé deux chambres et une cuisine.

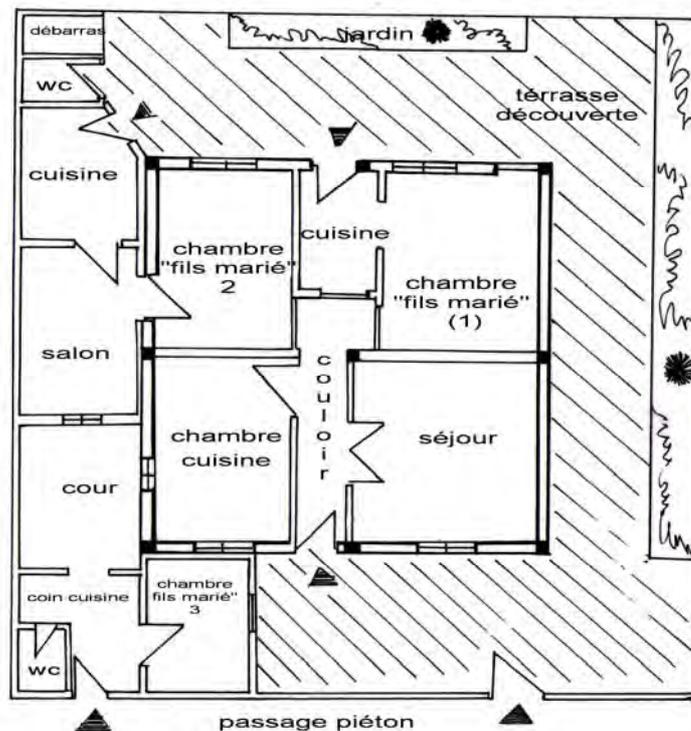
3: 25 % ont réalisé une chambre, un salon, une cuisine et une douche.

4: 25 % ont réalisé deux chambres, deux cuisines et deux WC.

Source : l'auteur

La surface de cette extension varie de 30 à 50m². Tous les opérants ont réalisé une ou deux chambres, une ou deux cuisines. La chambre annexée est généralement attribuée à un nouveau ménage crée, ce ménage possède sa propre cuisine et son local de toilette, sinon il utilise les locaux des parents.

Plan n°39 : extension occupant un côté de la parcelle (chalet de la 3eme tranche).



Echelle 1/150. Source : l'auteur

Caractéristiques des pratiquants

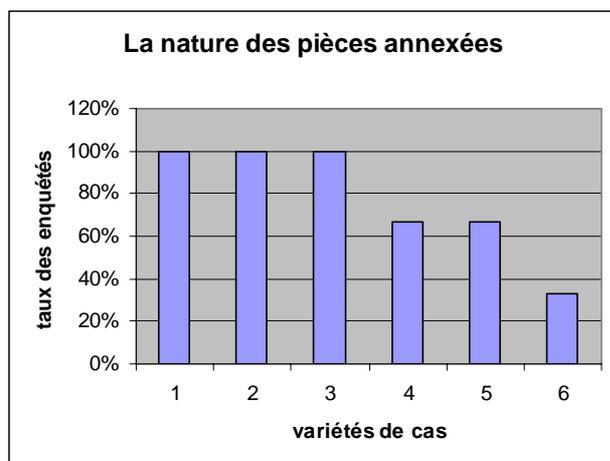
- Tous les opérants sont en cohabitation (TC varie de 2 à 4 ménages).
- 50 % sont de niveau moyen ou modeste et 50% sont de niveau aisé. Les familles modestes ont rajouté des baraques précaires et les familles aisées ont construit en dur (système poteau-poutre). 100 % des ménages sont issus des bidonvilles.

c. Extensions occupant deux côtés de la parcelle

Le nombre des pièces rajoutées dépend du besoin ressenti et des moyens disponibles. L'extension est effectuée pour les nouveaux ménages formés, ou pour améliorer le cadre de vie, ou encore, elle est dans un double objectif : améliorer le cadre bâti et recaser les ménages créés.

Lors des enquêtes, nous avons rencontré des familles qui ont rajouté d'une à trois pièces, d'un à trois WC, etc. Quand la famille construit deux chambres, deux WC, deux cuisines, l'espace obtenu sera occupé par deux ménages indépendants. Tous ces ménages rencontrés sont des fils mariés.

Graphe n° 10



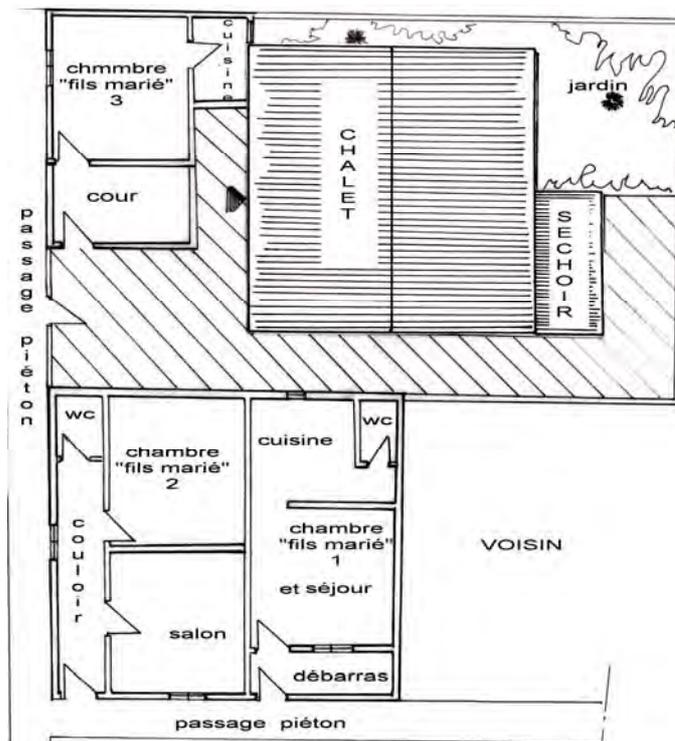
- 1 : 100% des ménages ont construit des chambres
- 2 : 100% ont construit des cuisines.
- 3 : 100% ont réalisé des WC.
- 4 : 67 % ont rajouté des salles de bain.
- 5 : 67 % ont rajouté un rangement.
- 6 : 33 % ont rajouté un salon.

Source : l'auteur

- 67 % des familles sont modestes ou de niveau moyen et 33 % sont aisées.
- 75 % de ces familles sont issues des bidonvilles. Si l'octroi du chalet a permis une certaine amélioration du cadre de vie, cette amélioration n'a duré qu'un certain temps. En effet, de nos jours, chaque ménage vit dans une ou deux pièces au maximum.
- Pour chaque ménage créé, la chambre, la cuisine (ou le coin cuisine) et le WC sont primordiaux, alors que la salle de bain et le salon sont secondaires.

L'extension effectuée par les familles aisées est en matériaux durs, elle est généralement dans le but d'améliorer le cadre bâti. L'extension effectuée par les familles modestes est réalisée en précaire, elle abrite souvent de nouveaux ménages créés.

Plan n° 40 : extension occupant deux côtés de la parcelle (autour d'un chalet de la 2eme tranche).



Echelle 1/200. Source : l'auteur

Cette famille modeste est très nombreuse avec un taux de cohabitation égal à 4, elle a effectué cette extension précaire pour héberger trois nouveaux ménages créés, car le chalet héberge déjà un ménage.

Comme cela est dit précédemment, les familles aisées qui ont effectué une extension occupant deux côtés de la parcelle, sont peu nombreuses avec un taux de cohabitation égal à 1. Ces familles ont pratiqué l'extension en dur pour avoir une spécialisation des chambres, un salon vitrine, une cuisine moderne ainsi qu'une meilleure salle de bain.

« Les gens très pauvres partagent avec les riches, compte tenu de l'écart économique le privilège de concevoir leur habitat. Au contraire les représentants de la classe moyenne sont dans l'ensemble contraints d'utiliser des logements standards. » (C. Petonnet, 1972, P.79)

d. Extensions occupant trois côtés de la parcelle

Cette extension occupe la majorité du jardin. Chaque ménage construit le minimum d'espace nécessaire: une chambre généralement polyvalente, une cuisine ou simplement un coin cuisine, un WC, et parfois un salon de réception.

Caractéristiques des pratiquants

Les familles sont en cohabitation, le TC varie de 3 à 4 ménages. Ces familles sont issues des bidonvilles, précisément du domaine Ameziane.

Effets négatifs

- L'effet négatif majeur est le problème d'aération et d'éclairage du chalet. L'idée ingénieuse de la création du patio s'avère insuffisante.
- Les chambres construites sont interdépendantes.

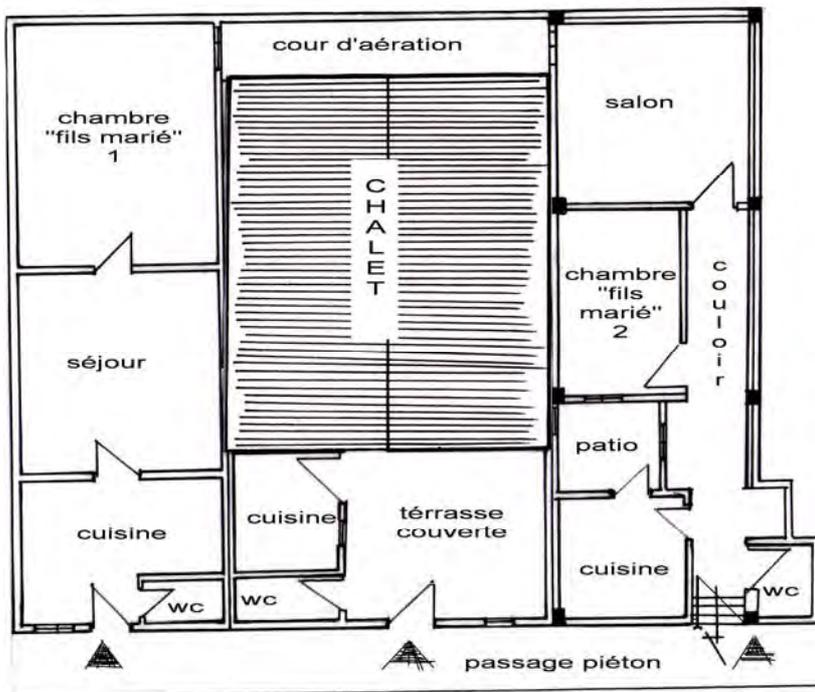
Effets positifs

- La parcelle a quand même résolu une partie de la crise de logement.
- Les ménages présentent une certaine solidarité et entraide.

Nous avons rencontré deux cas:

1er cas :

Plan n°41 : extension occupant trois cotés de la parcelle



Echelle 1/150. Source : l'auteur

Cette famille nombreuse composée de 3 ménages, habite le nouveau Gammas. Deux ménages ont réalisé deux habitations indépendantes dans le jardin. Les parents habitent le chalet et se prépare à recevoir un nouveau ménage car un fils prépare son mariage prochainement.

Selon le plan n°41, chaque habitation construite dans la parcelle est formée d'un salon, d'une chambre, d'un coin cuisine et d'un WC. Les parents ont construit une cuisine et un WC dans la parcelle, car ces locaux sis dans le chalet, ont subi un changement d'affectation.

2eme cas

Une famille formée de 4 ménages, habitant un chalet de l'ancien Gammas, deux ménages cohabitent dans le chalet préfabriqué et deux ménages ont construit deux habitations indépendantes avec des accès autonomes dans la parcelle.

Chaque habitation précaire, réalisée, comprend une chambre, une cuisine et un local de toilette. En plus, les parents ont changé l'affectation de la cuisine, de la salle de bain et du WC, et ils les ont reconstruits dans la parcelle.

2.1.2. Extension horizontale mixte

Le jumelage, extension à caractère d'habitation et à caractère commercial est particulier. La logique fait que le côté de la parcelle donnant sur la voie automobile est toujours utilisé pour l'activité commerciale. Soit que le côté est uniquement réservé à l'usage commercial, soit que la largeur de la parcelle permet d'ajouter des pièces à usage d'habitation

- Ces familles présentent une exigüité spatiale très contraignante.
- 67 % sont d'un niveau moyen alors que 33 % de ces familles sont aisées.
- 75 % sont originaires des bidonvilles.

a. Descriptif des locaux commerciaux

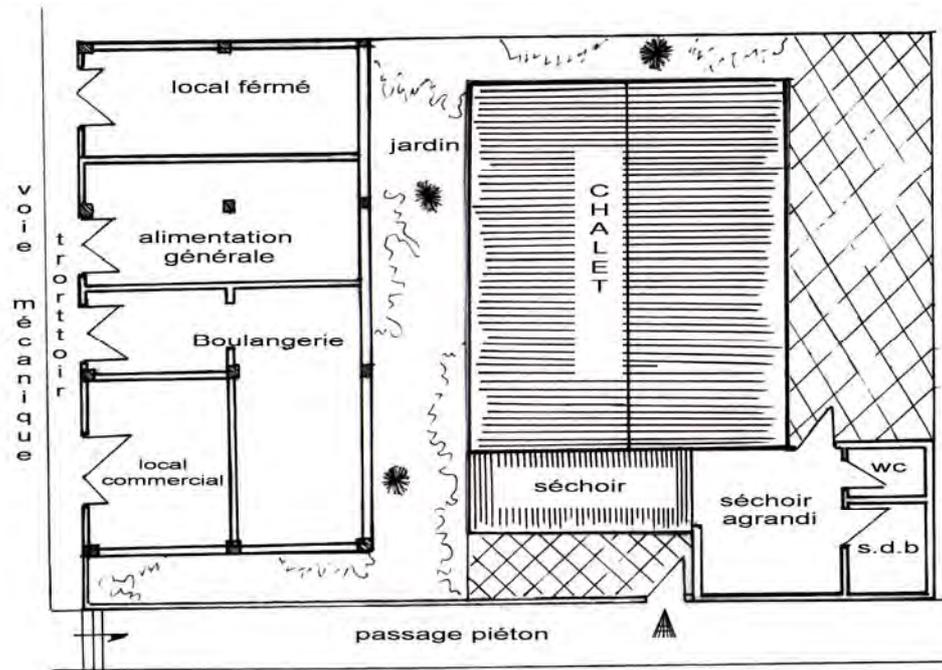
Tableau n° 9 : descriptif des locaux de commerce

Surface	Nombre	Nature de l'activité
12m ²	1 local	Un café
40m ²	4 locaux	1 local fermé, 2 épiceries, 1 boulangerie.
120m ²	1 parc pour engins	Le propriétaire vend la pièce détachée.

Source : l'auteur

67 % de ces extensions sont en matériaux précaires et 33 % sont en matériaux durs. Suivant les moyens financiers, les familles dont les chalets donnent sur la voie mécanique profitent de cet atout.

Plan n°42 : extension horizontale mixte (commerce + locaux sanitaires)



Echelle 1/150. Source : l'auteur

L'activité commerciale aide à apaiser le chômage très répandu à Gammas. Un local est réservé à un usage familial. Le local loué représente une rente immobilière.

b. La partie habitation

Tableau n° 10 : descriptif de la partie habitation

Nature de l'extension	Surface	Occupé par	localisation
séchoir agrandi qui inclut 1 WC et 1 salle de bain.	20m ²	le propriétaire	Côté de l'accès principal du chalet
2 chambres et 1 débarras	48m ²	les grands parents	Derrière le chalet.
1 WC et 1 douche.	6m ²	le propriétaire	Côté latéral du chalet
2 chambres et 1WC	30m ²	un fils marié	Côté voie publique
1 chambre.	20m ²	un fils marié	Côté voie publique
L'ossature d'une future extension en dur.	50m ²	un fils marié	Derrière le chalet

Source : l'auteur

2.1.3. Extension horizontale à caractère uniquement commercial

Les deux cas rencontrés sont :

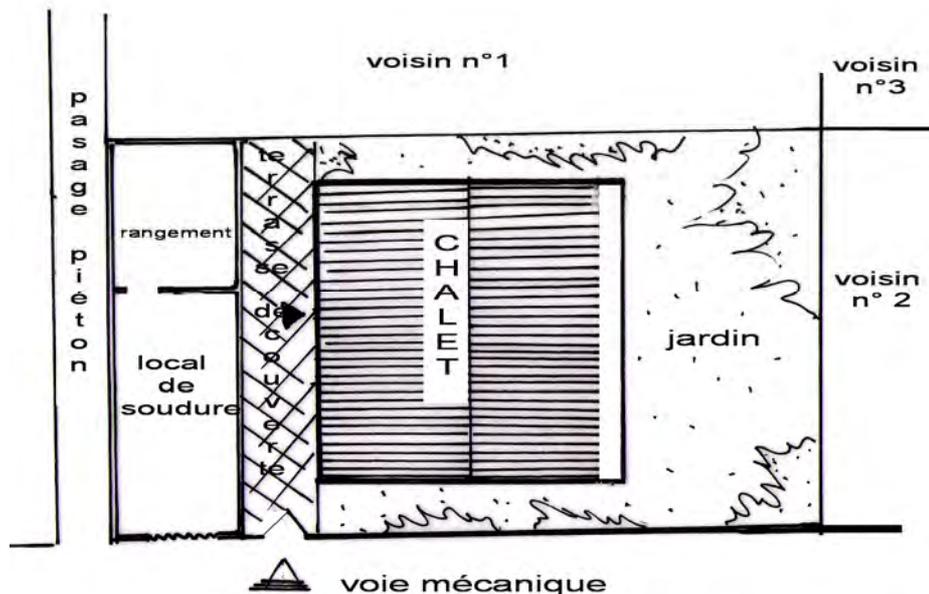
1er cas : le propriétaire a réalisé des garages.

Le chalet est situé dans l'ancien Gammas. La famille présente une exigüité spatiale très contraignante, les enfants sont d'âge avancé et ne sont pas encore mariés. Le niveau économique est modeste. Le propriétaire ne possède pas de voiture, il loue ces garages et profite de la rente immobilière.

2^{ème} cas : le propriétaire a construit un local de soudure

Le chalet se situe dans la troisième tranche. La famille, de niveau moyen, présente une exigüité spatiale très contraignante. Le propriétaire qui est à la retraite, travaille dans son local de soudure pour augmenter son revenu.

Plan n° 43 : extension à caractère uniquement commercial



Le propriétaire réalise un local de soudure qui donne sur la voie mécanique (caractère artisanal).

Echelle 1/200. Source : l'auteur

On déduit que les propriétaires qui habitent les chalets qui donnent sur les voies mécaniques sont très avantagés. Les habitants de Gammas sont conscients de cette situation, par conséquent, le prix de vente du chalet non enclavé est supérieur à celui du chalet qui se trouve à l'intérieure de l'ilot.

2.2. Extension verticale

2.2.1. Extension verticale à caractère d'habitation

« Ainsi les habitants, s'ils sont propriétaires, peuvent transformer le rez-de-chaussée de leur maison pour abriter une activité commerciale ou artisanale, ajouter une partie horizontale ou verticale pour la louer. Les "fers en attente" témoignent aussi d'un projet de vie : agrandir sa famille, prendre une nouvelle femme, héberger des parents plus ou moins éloignés. » (N. Haumont et A. Marie, 1985, P.188)

Photo n° 14 : vue d'une extension verticale à Gamma



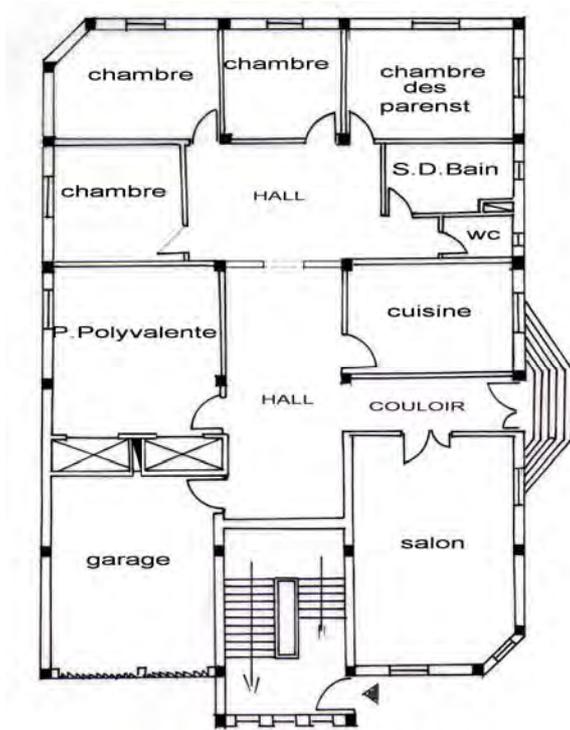
Source : l'auteur

Cette extension est située dans la seconde tranche de l'ancien Gammas. Le propriétaire est un émigré en France. Le chalet donne sur la voie ferrée et profite d'une grande parcelle qu'est une grande source de litiges avec les voisins limitrophes. Le chalet est fermé est sert parfois au sommeil des garçons non mariés, le seul fils marié n'habite pas avec les parent, il habite ailleurs.

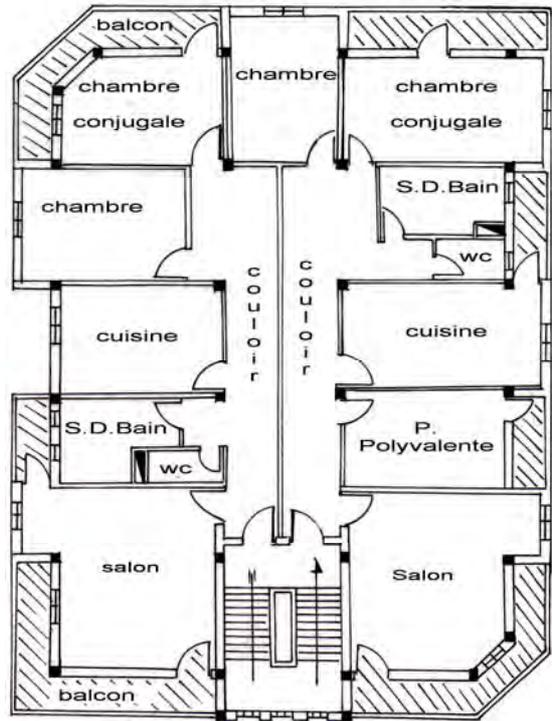
Le rez-de-chaussée est occupé par les parents et les enfants non mariés. Il se compose d'un garage, d'un salon réservé aux invités, d'une pièce polyvalente, de quatre chambres et d'un bloc sanitaire. (Plans n°44 et n°45)

Le premier niveau est composé de deux habitations autonomes prévues pour deux fils. Les autres niveaux ne sont pas encore achevés. Les façades se chargent d'ouvertures et de balcons. La décoration extérieure est un signe d'extraversion de la maison.

Plan n°44 du rez-de-chaussée de l'extension



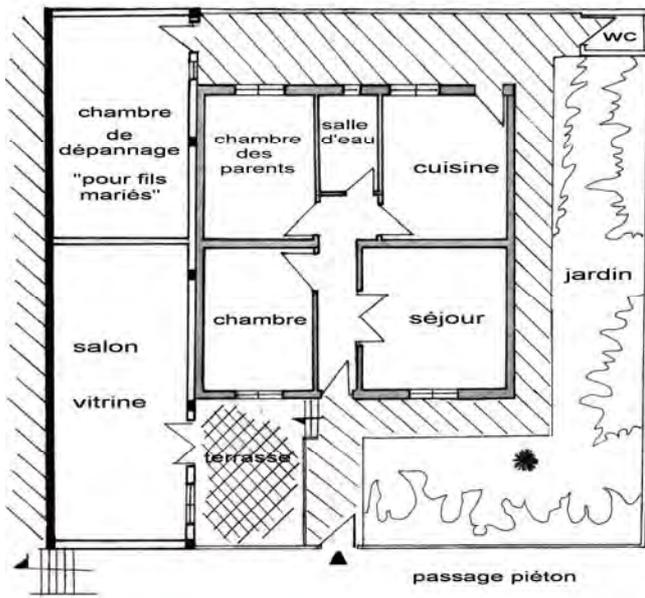
Plan n° 45 de l'étage



Echelle 1/200. Source : l'auteur

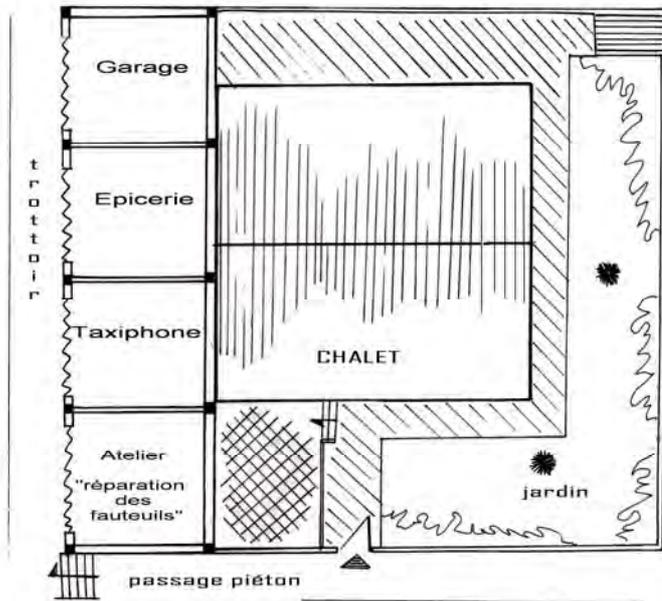
2.2.2. Extension verticale mixte

Plan n° 46 du sous sol de l'extension verticale mixte (chalet de la 3ème tranche formé d'un séjour, d'une cuisine, de deux chambres et d'une salle d'eau).



Echelle 1/200. Source : l'auteur

Plan n° 47 du premier niveau (orienté vers le commerce)



Echelle 1/200. Source : l'auteur

Le terrain d'assise du chalet est en pente, le sous sol de l'extension pr sente une surface d'environ 42m² et se compose d'un salon et d'une chambre de d pannage pour les nouveaux couples form s, actuellement la chambre est vide. Le premier niveau est occup  par des locaux de commerce et donne sur la voie m canique.

2.2.3. Extension verticale   caract re commercial uniquement

Apr s la d molition du chalet, le b ti reconstruit dans la parcelle est l'exemple type de l'extension verticale   caract re commerciale uniquement. Le rez-de-chauss e est utilis  comme parking payant pour les voitures, les autres  tages ne sont pas encore finis.

3. Population   caract re passif

La population qui n'a pas r agi sur la parcelle, ne repr sente que 20 % de la population totale. Analysant cette tranche de population, nous avons remarqu  qu'elle n'a pas fait de grandes modifications   l'int rieur du chalet. 50 % de la population   caract re passif pr sentent une exiguit  spatiale tr s contraignante et les 2/3 sont de niveau  conomique moyen et modeste. 67 % de ces enqu t s ne sont pas originaires de bidonvilles ni des sinistr s de la vieille ville, ils viennent des autres endroits de la ville de Constantine. Cette tranche de population est un ensemble d'usufuitiers, de propri taires instables qui pr f rent investir ailleurs ou de m nages trop modestes.

CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE

Après cette analyse critique sur les métamorphoses qu'ont subies le chalet et la parcelle qui l'entoure, nous pouvons avancer qu'aucun chalet n'est resté en son état initial. Mis à part le chalet démoli, ces transformations diverses sont des signes d'une réappropriation de l'espace et non un rejet définitif.

Le propriétaire qui a démoli le chalet et a reconstruit à sa place une nouvelle bâtisse, a opté pour une manière brutale. Cette famille aisée s'est enracinée et considère la démolition comme un investissement financier.

L'étude des deux chalets modèles a mis en évidence des éléments importants. Les propriétaires ne sont pas des résorbés de l'habitat précaire mais ce sont des fonctionnaires de la société réalisatrice du projet. Le premier modèle n'a pas été retenu à cause de son prix de revient très élevé, cela veut dire que le choix du modèle s'est basé uniquement sur un critère économique.

Le chalet converti est utilisé pour une fonction autre que l'habitat. La doctoresse qui pratique depuis près de 30 ans, prouve un certain attachement à la cité, car plusieurs médecins ont ouvert des cabinets puis ils sont partis ailleurs. La doctoresse a opté pour une appropriation fonctionnelle.

Au niveau du chalet habité en général, plusieurs formes d'appropriation ont été détectées. Toutes les familles qui habitent les chalets préfabriqués ont changé le réseau d'eau potable qui traverse le plafond, elles ont agi d'une manière ou d'une autre sur le tapis de parterre. La moitié des enquêtés renforce les portes des chalets par d'autres en fer et renforce les fenêtres par des grillages. Pour favoriser un type d'aménagement jugé favorable, quelques familles changent la position des fenêtres, ou glissent les panneaux intérieurs, ou même enlèvent le bâtant de la porte du hall d'entrée juste pour glisser un meuble.

Pour répondre à un besoin esthétique et sécuritaire, des familles optent pour l'encastrement de l'installation électrique, et pour satisfaire le besoin d'intimité, des enquêtés installent des rideaux dans différents endroits.

Les familles qui habitent les nouveaux chalets agissent aussi sur le sol et optent pour un type de revêtement, elles effectuent un grillage aux fenêtres, elles changent la position des portes des parcelles pour éviter le vis-à-vis. Seulement, les familles agissent différemment quand les caractéristiques techniques et fonctionnelles du chalet changent. Dans ces cas, les familles éliminent les cloisons fissurées, séparent entre le WC et la salle de bain, elles encastrent un

isolant thermique au niveau du faux plafond et ferment des portes intérieures pour couper une relation jugée indésirable.

Au niveau de la parcelle, le propriétaire marque son espace privé à travers un marqueur frontière : la clôture. Cette délimitation concrète est une séparation entre deux territoires adjacents et affirme une main mise sur l'espace environnant. Psychologiquement, cette manière d'expression de l'appropriation permet d'établir un espace approprié qui sécurise l'individu.

La terrasse couverte (ou l'auvent) est construite en avant du chalet, munie d'un toit en pente douce, entièrement ouverte et nue, elle prolonge le chalet et embrasse une partie de la parcelle. « L'auvent est d'abord un abri contre le soleil et la pluie ; il s'offre à des usages multiples : jeux d'enfants, salle à manger d'été, coin pour la sieste et pour prendre le thé, atelier de femmes (carder et filer), réception des hommes tandis que les femmes sont à l'intérieur. Il permet à la fois de vivre à l'air et à l'ombre. » (C. Petonnet, 1972, P.70)

L'étude minutieuse et approfondie des types d'extension met en évidence les différentes manières d'appropriation. L'extension horizontale peut être à caractère d'habitation (plus importante et représente 76 %), à caractère mixte (14 %), comme elle peut être à caractère uniquement commercial ou artisanal (10 %). L'extension à caractère commercial ou mixte n'est possible que si le chalet donne sur la voie mécanique. Donc la situation du chalet est primordiale car elle oriente en quelque sorte la nature de l'extension.

Selon les besoins en espace, l'extension occupe un côté, deux côtés, voir trois côtés de la parcelle. 80 % des ménages ayant effectué une extension occupant un côté ou deux côtés de la parcelle et 100 % des familles ayant occupé trois côtés sont en cohabitation. Selon les moyens financiers, l'extension est précaire ou en matériaux durs. Un autre facteur à ne pas ignorer est la surface de la parcelle. Plus la parcelle est grande, plus elle offre des chances d'appropriation.

L'extension verticale est très significative. Quand le propriétaire dispose de moyens et quand la surface de la parcelle le permet, la famille construit plusieurs niveaux. Les étages sont, soient interdépendants et occupés par des ménages qui ont un budget commun, soient indépendants et occupés par plusieurs ménages, ces derniers sont souvent économiquement autonomes. La nouvelle façade se charge d'ouvertures et de balcons qui ressortent en saillie, si l'extension donne sur la voie mécanique, des garages sont souvent ménagés au rez-de-chaussée.

La multiplication des ouvertures de la maison, la création des balcons, la décoration de la façade avec l'utilisation de matériaux modernes renforcent l'extraversion de la maison, et signifient qu'elle n'est pas une maison à patio. « L'exaltation de la façade représente d'une part,

une des formes de l'expression de l'urbanité et d'autre part l'accès à un type d'habitat, la villa, qui fut celui de la bourgeoisie coloniale.» (Sylvie Geldel, 1992, P.174)

« Assisterons-nous à une extension verticale ou horizontale du logement ? S'achemine-t-on alors, d'ici quelques années vers un nouveau quartier des Muriers ? De telles questions nous semblent d'autant plus pertinentes dès lors qu'on connaît le souhait de la population dès le départ, de tout détruire et de reconstruire une maison à sa dimension. » (F. Arbaoui, 1989, P.274)

Ces questions ont été posées par F. Arbaoui en 1989, lors d'une étude englobant la cité Gammas et Les Muriers en tant que logement social réalisé à Constantine. En 2009, 20 ans après, nous reposons une question semblable : S'achemine-t-on vers une nouvelle cité des Muriers ou d'Oued El Had ?

Nous ne pouvons pas répondre catégoriquement à la question posée tant que les permis de démolir des chalets et les permis de construire ne sont pas délivrés. Nous ne pouvons apporter que des débris de réponse. A notre humble avis, il y'a une tendance vers la création de la continuité de la rue ou de la ruelle et la création des rues commerçantes à travers l'orientation des rez-de-chaussée vers une activité commerciale. Au niveau des extensions effectuées, nous remarquons cette tendance vers l'extériorisation du bâti. L'extension qui s'élève sur plusieurs niveaux se charge de fenêtres et de balcons et les terrasses sont généralement accessibles.

Loin de toute comparaison avec les cités de recasement coloniales, notre étude met en évidence, une catégorie de population à caractère passif. Cette population n'est pas importante (20 %), cependant, elle existe. Les raisons de cette inappropriation sont diverses : le statut d'usufruitier, l'instabilité ou la grande pauvreté. Nous pouvons avancer que si l'appropriation diffère de la propriété, cette dernière favorise ou empêche tout acte d'appropriation.

La propriété est certes une condition importante mais insuffisante. En effet, quelques propriétaires ne se sont pas manifestés malgré le niveau économique aisé et l'exiguïté spatiale très contraignante, la raison de ce non investissement est l'instabilité.

L'appropriation de l'espace au niveau et autour du chalet est une opération de restructuration de l'espace en vue de réaliser un espace adapté, approprié et habité. Les pratiques appropriatives ont généré un nouveau chalet plus adapté.

CHAPITRE II : LES PRATIQUES SPATIALES

Dans ce chapitre, nous traitons des pratiques spatiales plus ou moins douces, telles que : polyvalence, spécialisation, aménagement, agrandissement et les utilisations multiples du jardin.

« Comme le développement économique est en déphasage par rapport aux mutations sociales, les types de logements pendant et après le colonialisme, à partir de choix politiques ne tenant pas compte des choix des populations, incite l'habitant à réaménager son logement dès l'acquisition pour l'utiliser selon ses pratiques et rendre les espaces plus conformes à sa manière d'habiter et aux nouveaux besoins que lui suscite la vie urbaine. » (F. Arbaoui, 1989)

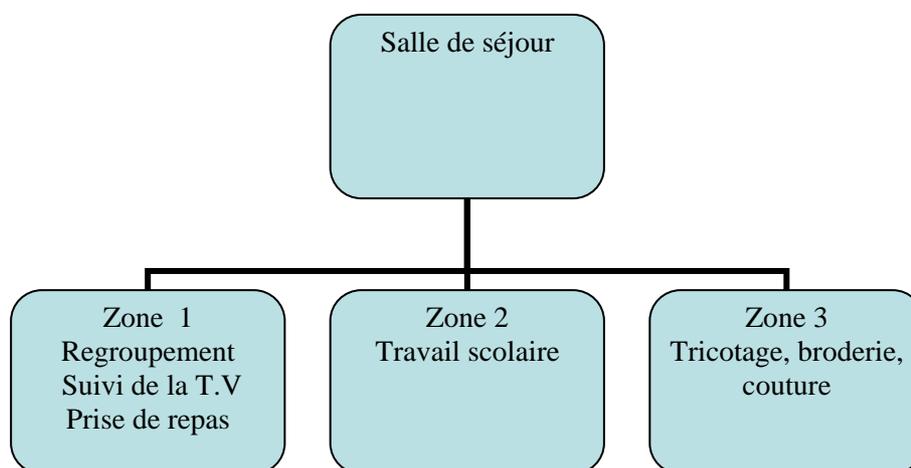
I. Au niveau des sous systèmes du chalet

1. Au niveau de la salle de séjour

Les ménages qui ont tenté de s'approprier la salle de séjour sont les habitants des nouveaux chalets, ces derniers sont les seuls qui disposent de salle de séjour.

1.1. La pratique de la polyvalence

La famille se regroupe dans une pièce qu'elle appelle salon, salle de séjour ou « bit el Gaad ». La polyvalence de l'espace ne nécessite aucune dépense ni investissement, c'est un acte d'appropriation économique et traditionnelle de l'espace.



La polyvalence de l'espace de la salle de séjour durant la journée : schéma de principe

Les usagers qui ont utilisé la salle de séjour telle une pièce polyvalente représente 75 %. Cette polyvalence se manifeste par un cumul d'activités le jour (se regrouper, regarder la télévision, manger) et une alternance la nuit (dormir pour un groupe d'utilisateurs). Le travail

scolaire s'accapare d'une zone dans le découpage de l'espace. L'enfant réclame un espace et ses besoins sont de plus en plus reconnus.

« Chez les gens pauvres ou étroitement logés on y dort la nuit, mais dès le matin, rafraîchie et nettoyée, elle reprend son apparence un peu compassée et redevient disponible pour toute éventualité. » (C. Petonnet, 1972, P. 55)

Caractéristiques des pratiquants

- 100 % des ménages affichent une exigüité spatiale très contraignante.
- L'adoption de l'alternance jour / nuit sur la salle de séjour permet d'augmenter le nombre de chambres à coucher la nuit.
- 66 % de ces ménages sont de type moyen. Cumuler dans la salle de séjour des activités à caractère lucratif aide à améliorer le revenu de la famille.
- 100 % de ces ménages sont des résorbés du bidonville, la pratique du cumul des activités et de l'alternance est une pratique habituelle.

Les effets négatifs

Le cumul des activités dans la salle de séjour entraîne des perturbations au niveau des différents sous groupes familiaux

- Les activités à caractère lucratif perturbent la vie familiale. La cliente qui vient choisir le modèle ou faire des essais oblige les autres membres de la famille à quitter le lieu.
- L'invité de sexe masculin qui vient durant ces moments, se voit reçu dans l'une des chambres à coucher ou dans la cuisine.

La pratique de l'alternance ne va pas sans conséquences négatives sur les différents membres de la famille.

- L'utilisation de la salle de séjour comme une chambre à coucher la nuit entraîne le déplacement de toute la literie vers la salle de séjour le soir, et sa remise à son endroit le lendemain matin.
- L'occupation de la salle de séjour par un seul sous groupe familial durant la nuit, empêche les autres membres de regarder la télévision tard le soir.

Les effets positifs

- Le cumul des activités relève d'une appropriation économique, l'espace est sur-utilisé. Les activités à caractère lucratif sont bénéfiques.
- L'alternance jour/nuit, permet aux ménages de pratiquer la séparation des sexes.

- Les ménages enquêtés conservent à la salle de séjour sa fonction d'origine, recevoir les invités.

1.2. La pratique de la spécialisation

Les enquêtés qui ont tenté de spécialiser la salle de séjour n'ont retenu que la réception des invités. Cette pratique est adoptée par 25 % des ménages enquêtés du nouveau Gammas. La ménagère préfère garder le salon fermé et propre pour la réception des invités. Les autres activités se font dans l'une des deux chambres.

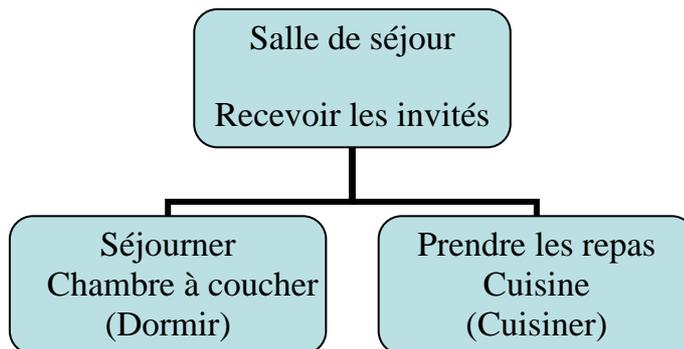


Schéma de principe de la spécialisation de la salle de séjour : la famille séjourne dans la chambre à coucher qui a déjà sa vocation d'origine « dormir ».

La pièce réservée aux invités, aux réceptions, aux envahissements de parenté qui surviennent la plupart du temps à l'improviste, est une pièce essentielle de la maison. C'est là où on fait entrer l'étranger qui n'aura accès au reste de la maison que lorsqu'il en sera familier. « Pour ne pas avoir à la nettoyer à fond chaque matin, la famille tendra donc à se replier, s'entasser dans les autres pièces, celles où l'on peut se permettre le tapis usé et la vieille peau de mouton et dont on ferme la porte si elle est en désordre quand vient quelqu'un. » (C. Petonnet, 1972, P. 55)

La pièce spécialisée à la réception des invités est parfois meublée à l'occidental, et reste toujours rangée pour recevoir d'éventuels hôtes. L'ameublement à l'occidental aurait une valeur d'apparat et de prestige.

Caractéristiques des pratiquants

- 50 % de ces ménages présentent une exigüité spatiale peu contraignante.
- 50 % des familles sont en exigüité spatiale très contraignante. En réalité cette difficulté est numérique. Les enfants sont en bas âge ou de même sexe et ne demandent pas une séparation des sexes.

- 100 % des ménages sont de niveau moyen ou aisé et 80 % sont des résorbés du bidonville.

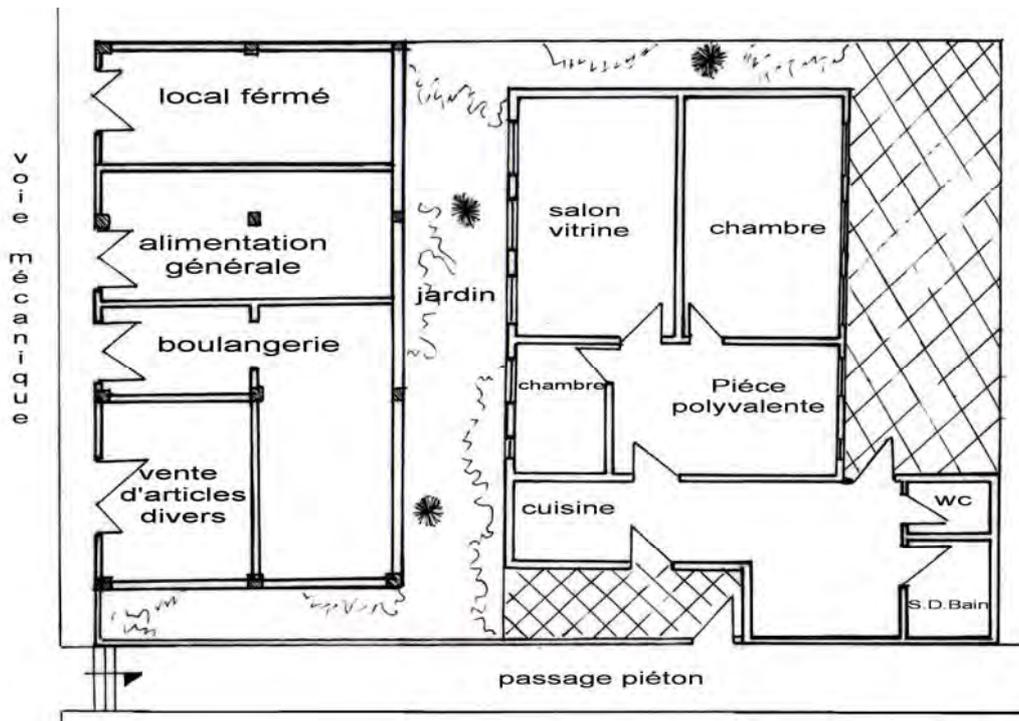
Effet négatif :

- La pratique de la spécialisation sur la salle de séjour implique par conséquence une sur utilisation de l'espace de l'une des deux chambres.

Effets positifs :

- Ces ménages avaient la possibilité de sauvegarder une des valeurs de leur mode de vie traditionnel : « bit eddiat » ou « majlis »
- Garder à la salle de séjour sa fonction d'origine: "recevoir les invités ».

Plan n°48 : création d'un salon vitrine au niveau d'un chalet de la première tranche (la famille se regroupe dans la pièce polyvalente)



Échelle 1/150. Source : l'auteur

1.3. Aménagement

Les objets par leur stabilité relative, permettent à l'habitant de retrouver, à la même place, les signes personnels qu'il a posés, ici le marquage joue un rôle important car il conserve, à travers la permanence de ces objets, l'image que l'habitant a de lui-même, une image spécifique, unique et différente.

N. Haumont traduit l'aménagement comme un désir qui « consiste principalement à mettre les instruments d'une certaine pratique (meubles, par exemple), à exprimer ses goûts artistiques (couleur, papier sur les murs) et à disposer des objets qui sont autant de repère de l'histoire familiale (photos de ménages, portraits de familles, souvenirs des vacances, etc.) . » (N. Haumont, 1976, P. 233)

Photo n°15 : exemple d'aménagement de la salle de séjour (le pourtour est occupé, le centre est dégagé ou marqué par une table)



Source : l'auteur

A Gammas, la majorité des ménages qui ont tenté de s'appropriier la salle de séjour, ont adopté la manière d'aménagement suivante :

- banquettes en bois avec des matelas et coussins qui épousent le pourtour du séjour.
- Un tapis au milieu sur lequel est posée une table basse.
- Une bibliothèque est installée. Une ou deux tables de coin supportent les garnitures.

Les meubles sont installés devant les murs et non dans les murs comme dans l'espace traditionnel. Une révolution s'est instaurée dans le domaine du mobilier.

2. La chambre à coucher

Quelque soit le type de chalet, la famille dispose toujours de deux chambres à Gammas. A l'intérieur du chalet, l'appropriation change d'une chambre à l'autre. Généralement, une chambre est spécialisée, alors que l'autre est polyvalente.

2.1. La polyvalence

La polyvalence de l'espace sur la chambre à coucher, est pratiquée par 75 % des ménages enquêtés. Parmi eux, 71 % accumulent des activités de type « séjourner », et 4 % pratiquent des activités genre « cuisiner » et « prendre les repas ». La nuit la chambre reprend sa fonction principale. Commençons par détailler la situation de ceux qui ont cumulé des activités de type « séjourner ».

Caractéristiques des pratiquants

- Ces familles présentent une exigüité spatiale très contraignante.
- 100 % sont de niveau moyen ou modeste, ces familles sont des ruraux urbanisés.

Les effets négatifs

- La polyvalence ne va pas sans conséquences sur la vie familiale. La nuit la chambre est réservée à un groupe défini, on ne peut pas poursuivre les programmes télévisés.
- La réception des invités cause aussi des perturbations. Dès qu'une personne étrangère arrive, le groupe de sexe opposé est voué à quitter les lieux.

Les effets positifs

- La polyvalence de l'espace permet aux ménages de s'octroyer un salon qui manque.
- Les familles sont habituées à cette pratique ancestrale, non onéreuse et utile.

Pour les occupants qui ont cumulé des activités type « cuisiner » sur la chambre à coucher, la situation se résume comme suit :

En fait, il s'agit d'un chalet sis dans le nouveau Gammas. Le premier fils marié, s'octroie une chambre, ferme la porte qui donne sur le hall et ouvre une porte sur la parcelle. Le second fils s'attribue la cuisine, et il fait de même (il ferme la porte qui donne sur le hall, et il ouvre une porte sur la parcelle).

Les parents avec les enfants non mariés sont au nombre de huit personnes. Les parents transforment leur chambre en cuisine, et à cause de l'âge avancé des enfants ils pratiquent la séparation des sexes. La maman dort avec les filles dans la salle de séjour et le père dort dans la chambre cuisine avec les garçons (voir plan n°39 page 91)

Effets négatifs

- Cette situation très critique a mis les parents ainsi que les enfants non mariés dans l'embarras, quant aux activités domestiques, au sommeil et à l'intimité personnelle.

- Une fille, qui pratique la couture, s'arrête à cause de l'exiguïté spatiale très contraignante.
- Si le besoin d'espace est un problème majeur pour les parents et les enfants non mariés, le problème est crucial pour les couples qui possèdent des enfants en bas âge.

Effet positif

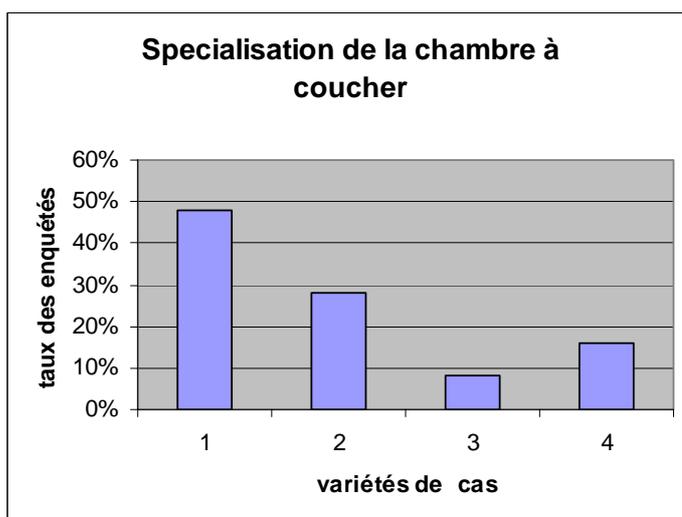
- La famille montre une certaine entraide. Le père, retraité, aide ses enfants dans leurs dépenses journalières. Le compteur de gaz et d'électricité est collectif, ainsi que le compteur d'eau potable. Les factures sont payées par le père, alors que les couples sont financièrement indépendants.

2.2. La spécialisation

Dans notre étude, la spécialisation de la chambre à coucher signifie l'installation définitive des meubles spécifiques à la chambre à coucher : la garde robe, le lit conjugal, la coiffeuse et les tables de nuit. Cet aménagement, avec l'étroitesse de la chambre ne permet aucun cumul de fonctions sauf le rajout du lit pour bébé ou la disposition d'un matelas à même le sol pour le repos.

84 % des ménages enquêtés possèdent une chambre spécialisée, cette chambre est soit réservée aux parents, soit attribuée au fils marié. Des différences se présentent, le graphe est explicatif

Graphe n° 11



- 1 : Une chambre spécialisée pour les parents (48%)
- 2 : Une chambre vouée au fils marié (28%)
- 3 : Deux chambres vouées à deux fils mariés (8%)
- 4 : Aucune chambre spécialisée (16%)

Source : l'auteur

Caractéristiques des pratiquants

Selon le graphe, une variété de cas se dessine :

- dans le 1er cas, on retrouve une exigüité spatiale peu contraignante dans près de 50 %, ces familles sont restreintes ou possèdent des enfants en bas âge.
- dans le 2ème cas, le taux de cohabitation est égal à 2, l'exigüité spatiale est très contraignante.
- le 3ème cas est moins représentatif, dans ces chalets le taux de cohabitation est de 3, l'exigüité spatiale dépasse le seuil du tolérable.
- 80 % des enquêtés du premier et du second cas sont d'un niveau économique moyen. Toutes les familles du troisième cas sont très modestes.
- Les familles, qui ont spécialisé une ou deux chambres à coucher sont des ruraux urbanisés.

Les effets négatifs

- La spécialisation d'une/ou deux chambre(s) à coucher à un/ou deux couple(s) augmente l'exigüité spatiale qui devient intolérable.

Les effets positifs

- par le biais de la chambre à coucher spécialisée, les enquêtés montrent leur adhésion au modèle proposé.
- l'équipement sophistiqué de la chambre à coucher montre l'ascension sociale des familles qui ont un certain niveau, et qui veulent le montrer.

2.3. Le changement d'affectation

C'est une véritable opération de restructuration de l'espace. Cet acte d'appropriation consiste à pallier le déficit spatial, c'est une stratégie d'usage. Comme c'est un signe apparent du non adéquation du logement à la taille et aux besoins réels de la famille.

2.3.1. Le changement d'affectation en salle de séjour

33 % des ménages enquêtés ont transformé la chambre à coucher en salle de séjour.

Caractéristiques des pratiquants

- Les enquêtés présentent une exigüité spatiale peu contraignante. Par conséquent ils s'octroient une chambre telle un salon. Les autres ménages, et par manque de salon, pratiquent la polyvalence sur l'une des chambres.
- 100 % de ces ménages sont de niveau moyen. Tous sont de nature rurale urbanisée.

Les effets négatifs

- Le changement d'affectation de la chambre en salle de séjour diminue le nombre des chambres.
- La réservation de la salle de séjour à la seule fonction de recevoir les invités destitue cet espace de sa fonction primordiale d'unir toute la famille et d'être le centre virtuel de la vie quotidienne.

Les effets positifs

- La salle de séjour est très importante, quand elle manque on l'obtient, soit par changement d'affectation, soit par la polyvalence effectuée sur l'une des chambres à coucher.
- La réservation de la nouvelle pièce à la seule fonction de la réception des invités, dégage la ménagère des travaux journaliers d'entretien car le salon est tout le temps fermé.

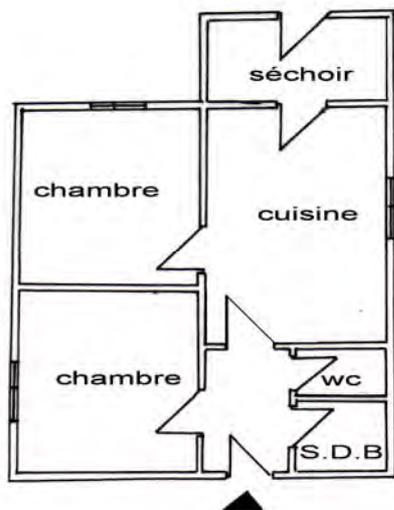
2.3.2. Le changement d'affectation en bureau d'études

La mère de famille est de formation architecte, décide d'ouvrir son bureau d'études dans son chalet d'habitation. L'une des deux chambres à coucher est transformée en bureau. Elle ferme la porte de la chambre qui donne sur le hall et ouvre une nouvelle porte qui donne sur la parcelle.

Cette famille, issue de la cité Daksi, a obtenu ce chalet, qui se situe dans l'ancien Gammas, à travers un désistement de la part du propriétaire. L'architecte construit dans la parcelle: un salon, une chambre à coucher, une cuisine, un WC et une salle de bain. L'architecte a opéré plusieurs transformations :

- la cuisine est devenue une salle de séjour ou pièce polyvalente.
- la salle de bain est éliminée, l'espace sert de passage vers la nouvelle extension.
- la fenêtre de la salle de séjour est devenue un porte balcon qui donne sur une terrasse.
- le séchoir est éliminé, à sa place l'architecte crée un hall de distribution
- une chambre devient bureau d'études d'architecture, une autre est attribuée aux enfants.

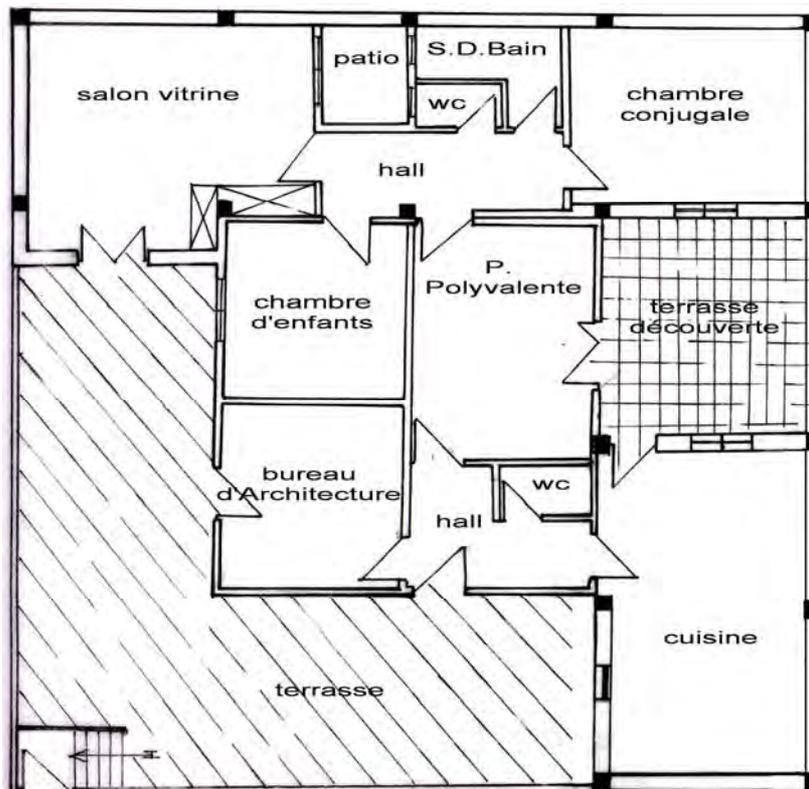
Plan n°49 : transformation d'une chambre en bureau d'architecture : état conçu



Chalet formé de deux chambres, d'une cuisine, d'un WC, d'une salle de bain et d'un séchoir.

Echelle 1/150. Source : l'auteur

Plan n°50 : état vécu



Construction d'un salon vitrine, d'une cuisine, d'une chambre conjugale et d'un bloc sanitaire dans la parcelle.

Echelle 1/150. Source : l'auteur

2.4. La séparation des sexes

« Cette pratique n'est pas une manière d'appropriation au sens qu'elle finit par transformer l'espace proposé. En revanche, c'est une attitude qui caractérise le mode d'habiter traditionnel. Elle est spécifique à la tradition musulmane » (E. Tebib, 1996, P.84)

84 % des ménages enquêtés pratiquent la séparation des sexes. La chambre fonctionne telle qu'elle a été conçue, donc un espace pour dormir. La chambre sera réservée uniquement au sexe masculin, ou au sexe féminin, ou aux grands parents avec leurs petits enfants. Les familles qui n'ont pas pratiqué cette manière ont des enfants en bas âge ou des enfants de même sexe.

Les effets négatifs

- A part le problème de l'exiguïté spatiale, la séparation des sexes est une pratique qui ne cause pas de perturbations au niveau des différents sous groupes.
- Cette pratique est généralement la cause de l'adoption de l'alternance sur la salle de séjour.

Les effets positifs

- La séparation des sexes permet aux ménages de sauvegarder une valeur traditionnelle.
- Les ménages semblent adhérer au modèle proposé en adoptant une chambre pour les filles et une chambre pour les garçons.

2.5. La chambre interdite

Cette expression d'appropriation consiste à fermer définitivement une chambre à coucher, dans laquelle, le propriétaire du chalet met ses affaires afin de libérer le chalet qu'il loue ou qu'il met au service d'un parent ou d'un ami en titre de dépannage.

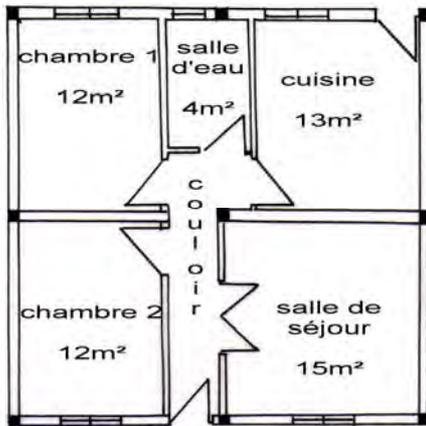
Durant notre enquête, nous avons rencontré cette manière d'appropriation. En fait, il s'agit d'un nouveau couple avec un petit enfant, qui occupe un chalet dans l'ancien Gammas. La grande mère qui déménage, dépanne son petit fils et garde une chambre où elle met ses objets.

2.6. La porte cadénassée

24 % pratiquent « la porte cadénassée », nous rencontrons trois cas :

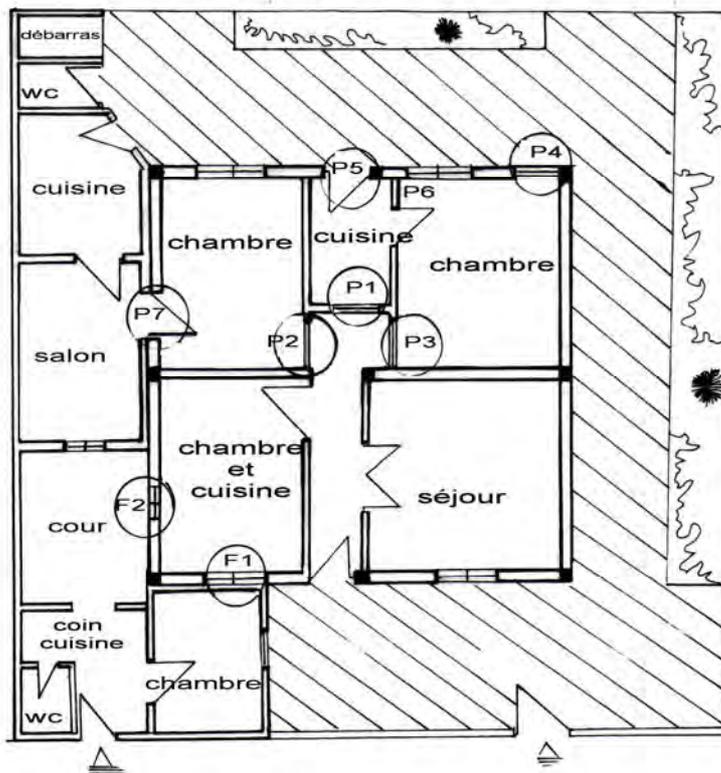
Dans le premier cas, deux ménages ferment les portes des pièces qui donnent sur le couloir et ils ouvrent des accès qui donnent directement sur la parcelle (plans n°51 et 52)

Plan n° 51 exemples de portes cadenassées : état conçu



Echelle 1/150. Source : l'auteur

Plan n°52 : état vécu (chalet de la troisième tranche)



P1, P2, P3 et P4 sont des portes cadenassées alors que P5, P6 et P7 sont des portes créées. F1 est une fenêtre fermée et F2 est créée.

Echelle 1/150. Source : l'auteur

Dans le second cas, la porte du WC est définitivement fermée. Des familles de l'ancien Gammas, démolissent le mur qui sépare le WC de la salle de bain. Elles gardent la porte de la salle de bain, et elles créent un nouvel espace qui sert de débarras, de chambre ou de cuisine.

Dans le troisième cas, l'architecte ferme la porte qui lie la chambre au hall pour transformer la chambre en bureau qui donne directement sur la parcelle.

Les effets négatifs

- Cette pratique est une preuve de l'inadéquation entre l'espace conçu et l'espace vécu.
- L'élimination du WC impose la construction d'un autre dans le jardin.

Les effets positifs

- La porte cadénassée permet de couper une relation que les pratiquants ne souhaitent pas.
- Ceux qui ont fermé la porte du WC, et qui ont démolé le mur séparant la salle de bain et le WC ont gagné une cuisine, un débarras ou une nouvelle chambre.
- Les couples qui ont condamné les portes, se sont appropriés l'espace doucement.

2.7. Aménagement

Par rapport à la chambre traditionnelle, un changement énorme et une permanence se sont opérés. En effet, les meubles ne sont pas localisés dans le mur mais en devant de lui, parallèlement, l'installation des meubles suit encore le même principe, le pourtour est occupé et le centre est vide. Durant l'enquête, trois cas d'aménagement ont été détectés:

1^{er} cas: une chambre polyvalente et une chambre spécialisée

C'est le cas le plus rencontré. Dans la pièce spécialisée, la ménagère installe son lit, les deux tables de nuit, la garde robe et la coiffeuse. Parfois le lit est installé au milieu de la chambre, souvent, il est installé dans le coin, dégageant un espace plus important,

La pièce polyvalente est équipée de canapés. Si la chambre est transformée en salon, elle comprendra alors une bibliothèque avec une télévision et une table basse. Si le salon existe, à ce moment là, la chambre sera équipée de canapés et de garde robe ou armoire de rangement.

2^{eme} cas : deux chambres spécialisées

Le cas le moins rencontré, les deux chambres sont vouées à deux fils mariés. L'un des deux couples est plus ancien que l'autre et possède plus d'enfants. Le couple le plus ancien oriente son lit conjugal dans le coin de la chambre, les deux tables de nuit peuvent se mettre l'une sur l'autre. Si possible un ou deux matelas sont à même le sol pour le sommeil des enfants. La coiffeuse peut servir de table pour la télévision. Le rangement est condensé sur la garde-robe et sous le lit conjugal.

Photo n°16 : une chambre est spécialisée (nous remarquons un lit pour bébé, en effet, dès sa naissance, l'enfant émerge comme un individu à part entière. Il prend sa place dans le chalet.)



Source : l'auteur

3eme cas : les deux chambres sont polyvalentes

Nous rencontrons ce genre d'aménagement quand les parents sont âgés et les enfants mariés ne sont pas installés avec les parents. Quand le salon manque, la bibliothèque épouse un mur et les canapés se profilent le long des autres murs. Un tapis est étalé sur le sol, une table basse marque le centre. Si le salon est ailleurs, cette chambre n'est pas équipée d'une bibliothèque mais d'une armoire. Les banquettes sont installées le long des murs.

L'autre chambre est équipée, par exemple, de matelas à même le sol. Une commode ou un ancien meuble épouse l'un des murs. Les variations existent quand l'un des membres pratique une activité à la maison. A ce moment, une machine à coudre ou un ordinateur est installé. Dans les trois cas rencontrés, nous remarquons la combinaison entre la vie en hauteur et la vie au sol.

3. La cuisine

Dans les trois types de chalets, la position et la surface de la cuisine changent d'un type à un autre. Ceux qui ont tenté de s'approprier l'espace cuisine représentent 76 %. Le reste a eu un comportement passif. Les activités confiées à la cuisine sont:

- La préparation des repas

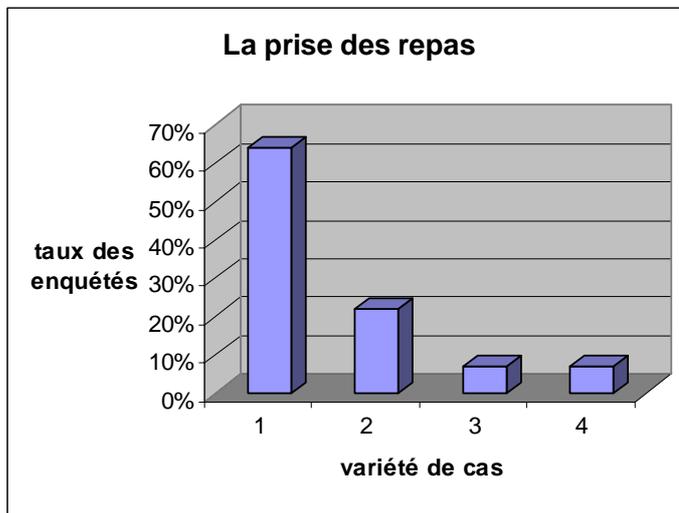
- Le lavage de la vaisselle et son rangement.
- La prise des repas quand la surface est suffisante.
- Le stockage d'eau potable.

3.1. La prise des repas

Dans les familles traditionnelles, les prises de repas se font séparément entre les sexes. Les femmes ne mangent pas devant les hommes. Le père mange seul à part, ou avec ses grands enfants de sexe masculin, alors que la femme et les filles mangent à part. Les enfants en bas âge mangent avec les femmes. Par grand respect, les hommes sont les premiers servis.

Lors de notre enquête, nous avons rencontré des cas variables mais la grande tendance va vers l'extinction de la prise de repas séparément selon les sexes.

Graphe n° 12



1: prise collective des repas (64%).

2: prise des repas séparément chez les grands parents et collective pour les nouveaux couples (22%).

3 : prise des repas séparément à cause des horaires de travail du chef de famille (7%).

4 : prise des repas séparément par respect de la tradition (7%).

Source : l'auteur

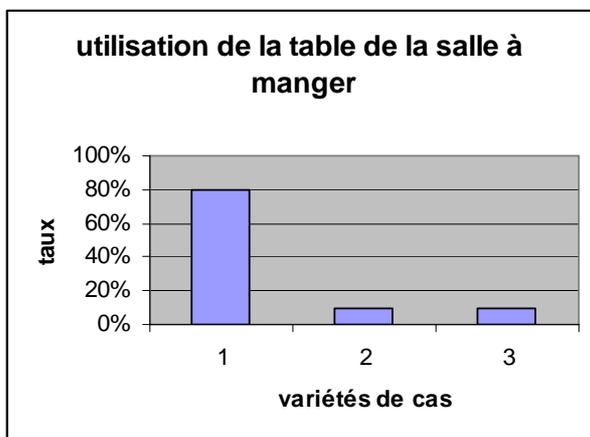
Encore une fois, la population de la cité délaisse de plus en plus les pratiques traditionnelles. Un changement radical s'est opéré, la prise collective des repas (64 %), dépasse la prise séparément selon les sexes et les âges des membres de la famille.

3.2. Utilisation de la table de la salle à manger

La première remarque à faire est que le taux des familles qui ne possèdent pas de table de salle à manger est largement supérieur. Ceux qui possèdent une table sont de deux genres, soit que la table est en plastique et utilisée dans la cuisine comme un plan de travail, elle sert pour les repas de quelques membres seulement, soit que la table ne sert à rien c'est un simple décor dans

le salon vitrine. Un cas existe où la table est installé à la place de la salle d'eau éliminée. A noter que tous ces exemples se trouvent dans le nouveau Gammas.

Graphe n° 13



1: les familles qui n'ont pas de table de salle à manger (80%).

2: les familles qui possèdent une table et des chaises en plastique (10%).

3: les familles qui possèdent une grande table de salle à manger en bois (10%).

Source : l'auteur

Un seul cas rencontré dans l'ancien Gammas où la famille possède deux tables de salle à manger, une table installée dans le salon vitrine non utilisée, une table utilisée par tous les membres de la famille, elle est installée dans la nouvelle cuisine construite dans la parcelle, il s'agit en fait du chalet de l'architecte.

3.3. Le changement d'affectation

Dans l'ancien Gammas, presque 90 % ont changé l'affectation de la cuisine. La majorité des occupants de la 1ère tranche a transformé la cuisine en chambre à coucher. Et, tous les occupants de la 2ème tranche ont changé la cuisine en salle de séjour.

Caractéristiques des pratiquants

- 82 % sont dans une situation où l'exiguïté spatiale est très contraignante.
- 60 % sont modestes
- 93 % sont des ruraux urbanisés

Effets négatifs

- Le nouveau salon gagné présente beaucoup d'espace perdu à cause de la circulation vers la chambre et vers le séchoir.
- Les ménages transforment le séchoir en cuisine qui présente une surface très insuffisante.

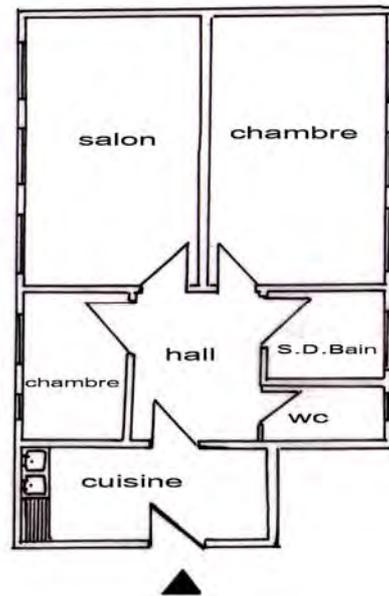
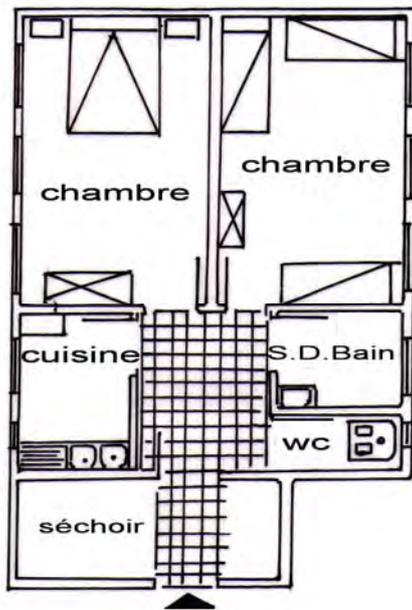
Effets positifs

- La transformation en chambre a permis l'augmentation du nombre de chambres à coucher.
- La transformation de la cuisine en salle de séjour a comblé un manque jugé très flagrant.

Plan conçu n°53

Plan vécu n°54 (chalet de la 1ere tranche)

Changement de la cuisine en chambre



Echelle 1/125. Source : l'auteur

3.4. La permutation

Cette pratique est généralement rencontrée entre la salle de séjour et la chambre à coucher, les enquêtés séjournent dans la chambre et dorment dans le séjour.

La permutation ou la transmutation entre la cuisine et la salle d'eau du nouveau Gammas ne représente que 5 % des enquêtés. Il s'agit d'un ménage qui a construit un WC et une douche dans la parcelle. Cet ensemble sanitaire donne directement sur la cuisine. Après élimination de la salle d'eau qui fait face à l'entrée principale, la famille place une grande table de salle à manger. Donc la cuisine sert de passage vers le bloc sanitaire et l'ancienne salle d'eau sert d'extension à la cuisine. (Voir plan n°37 page 85)

Caractéristiques des pratiquants

- Une situation peu contraignante.
- Le niveau économique est aisé. Cette famille est rurale urbanisée.

Les effets négatifs

- La famille libère la cuisine de la prise des repas mais créent un flux secondaire.
- L'invité qui veut utiliser les toilettes sera obligé d'accéder par la cuisine.
- La famille qui prend ses repas face à la porte d'entrée sera obligée d'interrompre son activité à l'arrivée de n'importe quel étranger.

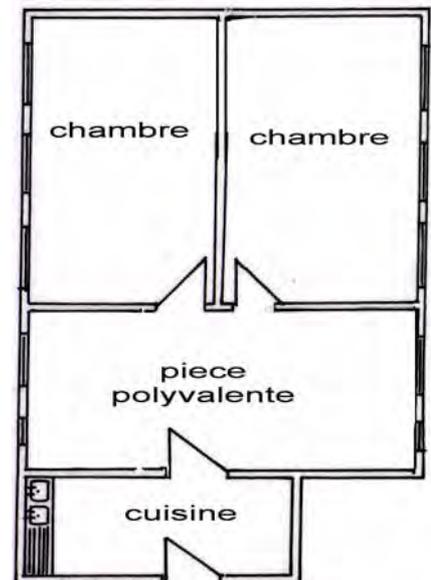
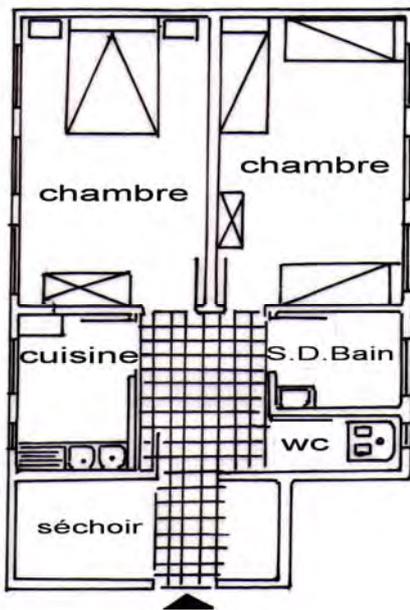
Les effets positifs

- Avec l'installation de la table de la salle à manger face à l'entrée du chalet, ces ménages montrent un certain statut urbain.
- La nouvelle douche et le nouveau WC sont spacieux et bien équipés.

3.5. Elimination

Plan conçu n°55 : élimination de la cuisine

Plan vécu n° 56 (chalet 1ere tranche)



Echelle 1/25. Source : l'auteur

L'élimination figure sur la liste des manières dites brutales. Ce ménage a éliminé la cuisine, la salle de bain et le WC. Cette élimination est dans le but de créer un espace polyvalent.

Caractéristiques des pratiquants

L'exiguïté spatiale actuelle de ce ménage est peu contraignante. Cette famille rurale urbanisée, est d'un niveau aisé. Ce ménage présentait auparavant une exigüité spatiale très contraignante, mais avec le mariage des filles, le ménage devient peu nombreux

Effets négatifs

- La famille a construit une salle de bain et des toilettes dans la parcelle.
- Le nouvel espace crée présente un espace perdu à cause de la circulation vers les chambres.

Effets positifs

- Cette métamorphose a permis un gain de pièce, jugé nécessaire.
- Cette nouvelle pièce sert de salle de séjour durant la journée, et de chambre durant la nuit.

3.6. Aménagement

La cuisine existe dans les trois types de chalets, elle subit souvent un changement d'affectation. Dans les chalets préfabriqués, la cuisine se transforme généralement en chambre ou en salon. La nouvelle cuisine peut avoir une surface très limitée et dans ce cas, elle ne comporte que le minimum d'équipement.

Dans le nouveau Gammas, la cuisine est de surface importante et d'un équipement moyen. Les murs sont parfois revêtus de faïences, un réfrigérateur et une cuisinière occupent une partie de l'espace. Un plan de travail est réalisé pour les préparatifs culinaires. Une armoire ou des éléments de cuisine sont accrochés et servent de rangement. On trouve une maida, des tabourets, une chauffe bain et parfois une table de salle à manger en plastique. Un réchaud à trépied est rangé.

La hauteur du plan de travail et les différents appareils électroménagers (cuisinière, réfrigérateur, etc..) obligent une pratique en hauteur des activités ménagères, la maida et le réchaud à trépied incitent à un accomplissement des activités au niveau du sol. Par conséquent, la combinaison entre la vie en hauteur et la vie au sol est dominante au niveau de la cuisine.

3.7. Le comportement passif

24 % des enquêtés n'ont manifesté aucune tentative significative sur la cuisine. Tous ces ménages font partie du nouveau Gammas.

Caractéristiques de la population

- 50 % de ces familles affichent une exigüité spatiale peu contraignante, 50 % présentent une exigüité très contraignante et un taux de cohabitation égal à deux.
- Cette population est hétérogène, 33 % des ménages se déclarent aisés, 33 % sont de niveau moyen et le même pourcentage de familles est modeste.
- Tous ces ménages sont des résorbés des bidonvilles.

Effets négatifs

- Les familles se plaignent de la mauvaise finition des cuisines.
- Quelques familles ont mis du polystyrène entre le toit et le faux plafond à cause de l'humidité.

Effets positifs

- ces ménages montrent leur adhésion totale quant à la cuisine, telle qu'elle a été conçue.
- la ménagère trouve la cuisine d'une surface acceptable et loin des regards des visiteurs.

4. WC, Salle de bain et Salle d'eau

81 % des enquêtés ont opéré des transformations sur l'ensemble : WC, salle de bain ou salle d'eau. Les interventions vont du simple changement des appareils sanitaires à l'élimination totale.

4.1. Changement d'appareils sanitaires

20 % ont choisi de changer les appareils sanitaires. Les raisons sont multiples, la plus évoquée est la vétusté des appareils, puis vient le changement pour une modernisation de l'équipement sanitaire. Les habitants de la troisième tranche ne sont pas concernés par cette manière d'appropriation. En effet la salle d'eau du nouveau Gammas incorpore une simple évacuation.

En parallèle, dans l'ancien Gammas, l'équipement d'origine est rudimentaire. Une simple cuvette à la turque dans le local du WC et un simple lavabo dans la salle de bain. En construisant un nouvel bloc sanitaire, les familles changent cet équipement pour installer d'autres plus modernes.

4.2. Séparation entre WC et salle de bain

Cette expression d'appropriation est seulement rencontrée dans le nouveau Gammas. 62% des familles ont séparé entre le WC et la salle de bain. Cette séparation rend la salle d'eau plus pratique, la personne qui prend sa douche libère le WC pour les autres utilisateurs.

Effets négatifs

- Cette pratique est onéreuse car elle nécessite des dépenses.

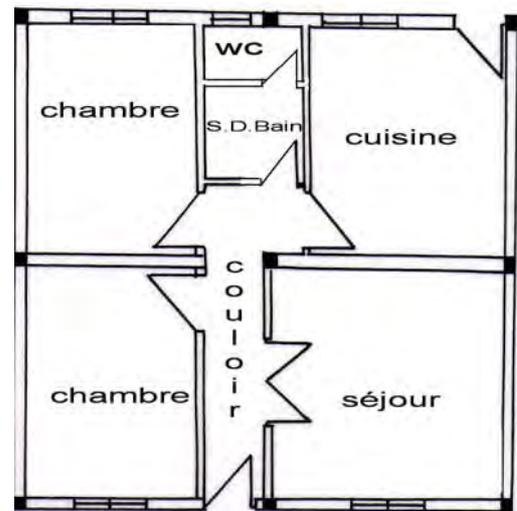
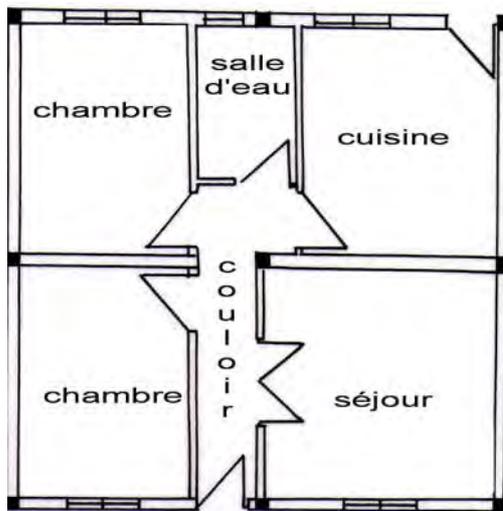
Effets positifs

- Cette pratique met en valeur la salle d'eau.
- Ceux qui ont séparé entre WC et salle de bain, ont montré une certaine ascension sociale.

Séparation entre WC et salle de bain :

Plan conçu n° 57

Plan vécu n° 58 (chalet de la 3eme tranche)



Echelle 1/125. Source : l'auteur

4.3. Changement d'affectation

Les deux cas rencontrés du changement d'affectation du WC uniquement sont dans le but d'avoir un débarras. Nous n'avons pas rencontré un changement d'affectation au niveau de la salle de bain uniquement, mais juste une élimination.

Caractéristiques des pratiquants

Les opérants sur la partie toilette sont généralement d'un niveau moyen et d'une exigüité spatiale très contraignante. Cette pratique oblige nécessairement la construction d'un WC dans la parcelle. Nous remarquons que la cuvette du nouveau local construit est toujours de forme turque, cette forme est jugée très pratique pour les ablutions. Un seau d'eau avec un récipient verseur sont souvent ménagés dans un coin.

Effet négatif

- Ce changement nécessite obligatoirement la construction d'un autre WC.

Effet positif

- L'opération changement d'affectation du WC est très utile dans le sens où elle balaye le manque ressenti en débarras.

4.4. Elimination

Les familles qui ont opéré sur la totalité du bloc sanitaire (16 %), ont éliminé le mur qui sépare le WC et la salle de bain, ainsi que le mur séparant le hall des locaux de toilette. Ces familles ont généralement créé un débarras ou un espace polyvalent qui sert de salle de séjour le jour et d'espace de repos la nuit. Ces familles habitent l'ancien Gammas.

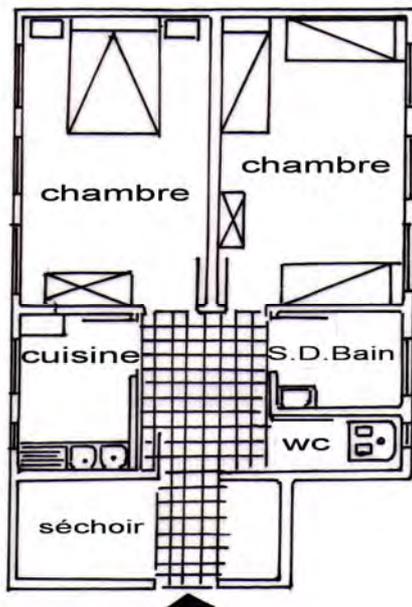
La famille qui a opéré sur un seul local, a en réalité éliminé la salle de bain pour créer un passage vers la nouvelle cuisine construite dans la parcelle.(cas de l'architecte)

Caractéristiques des pratiquants

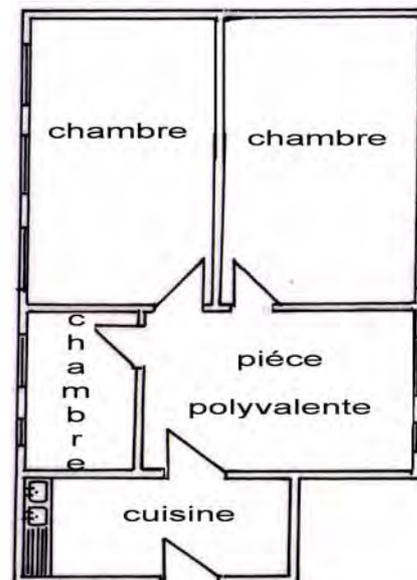
75 % des opérants sur la totalité du bloc sanitaire sont dans une exigüité spatiale très contraignante. Ces ruraux urbanisés issus du bidonville sont d'un niveau économique moyen.

Elimination du bloc sanitaire dans ce chalet de la 1ere tranche, pour créer une pièce polyvalente :

Plan conçu n°59 (1ere tranche)



Plan vécu n° 60



Echelle 1/125. Source : l'auteur

Effet négatif

- Cette pratique nécessite des dépenses car il faut reconstruire un bloc sanitaire.

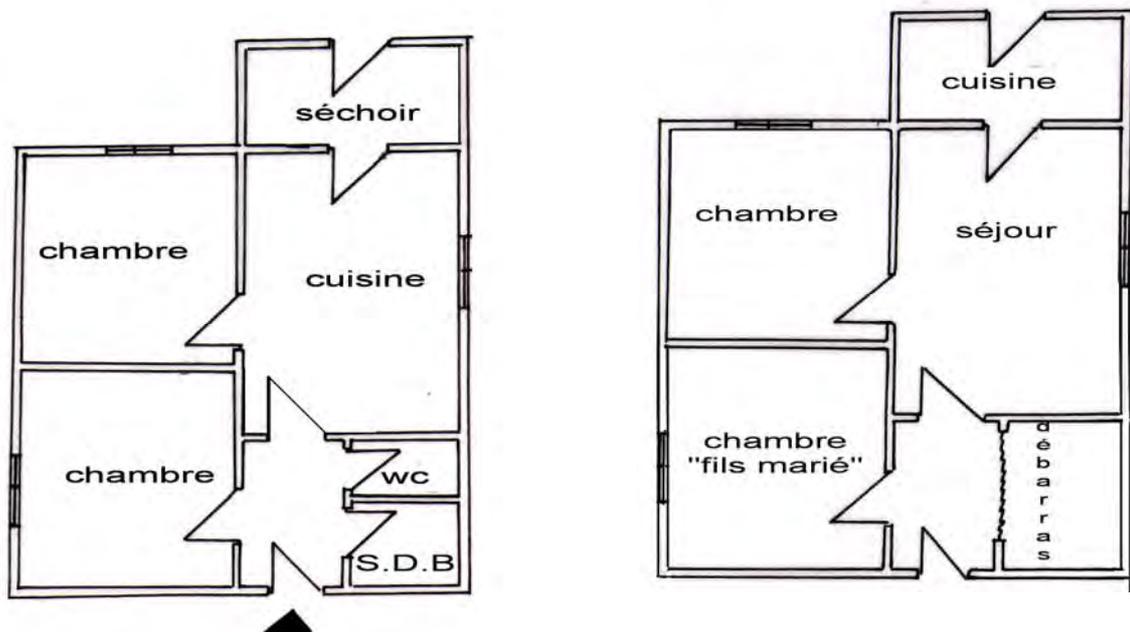
Effets positifs

- L'élimination des sanitaires est une solution ingénieuse pour créer avec la surface du hall un espace multifonctionnel.
- Cet espace polyvalent joue le rôle d'un patio pour les sinistrés de la vieille ville et d'une cour pour les habitants issus du bidonville.

Elimination du bloc sanitaire dans le but de créer un débarras (chalet de la seconde tranche) :

Plan n° 61 : état conçu

Plan n°62 : état vécu



Echelle 1/125 .Source : l'auteur

4.5. La polyvalence de la salle de bain

Comportement assez rare mais nous l'avons rencontré. Le propriétaire a changé l'affectation du WC en débarras. Il construit le nouveau WC dans la parcelle derrière la salle de bain, et ouvre une porte vers le WC à partir de la salle de bain (chalet de la seconde tranche).

Durant notre enquête, nous n'avons pas rencontré le propriétaire, mais une famille proche qui utilise le chalet au titre d'un dépannage. La ménagère nous apprend que l'ex mère de famille gardait les enfants des voisines. Nous avons déduit, peut être, qu'elle a fait cet unique changement dans le but d'avoir un rangement pour les affaires des enfants : literie enfantine pour

la sieste, vaisselle pour la prise du repas et du gouter ainsi que leurs vêtements de change et leurs sacs à dos.

4.6. Le comportement passif

Ceux qui ont eu un comportement passif face aux locaux sanitaires représentent 16 % de l'ensemble des enquêtés. Ils sont modestes et la majorité présente une exigüité spatiale très contraignante. Ces ménages proviennent des bidonvilles à 50 % et de l'habitat collectif à 50%. Ce comportement passif a nécessité un entretien très important. Dans l'ancien Gammas, le sol est en bois et se dégrade facilement.

Les ménages qui habitent le nouveau Gammas, et ne se sont pas manifestés, ont souffert pendant une vingtaine d'années à cause de l'absence d'équipement nécessaire aux bains et aux besoins de toiletteage.

5. Le séchoir

Seuls les enquêtés de l'ancien Gammas possèdent un séchoir. Ces familles représentent les deux tiers de l'ensemble des enquêtés et leur rapport face au séchoir est variable.

5.1. Couverture

Tous les enquêtés ont couvert le séchoir pour pouvoir l'utiliser par temps de pluie. La majorité des familles l'appelle la petite cour. Cet acte d'appropriation est jugé nécessaire dès le début de l'installation des familles.

Si le concepteur laisse le séchoir découvert, c'est pour l'utiliser pour le séchage du linge. Les utilisateurs étalent ce dernier sur des fils dans la parcelle.

5.2. Changement d'affectation

76 % de la population enquêtée a changé l'affectation du séchoir, la majorité a changé l'affectation en cuisine. Alors que le reste l'a transformé en WC et salle bain ou en espace de rangement.

La surface du séchoir est de 7.5m² pour les chalets de la 1ere tranche et de 6m² pour ceux de la 2eme tranche. Cette surface s'avère insuffisante pour les activités léguées à la cuisine, mais c'est l'unique solution ingénieuse et non onéreuse des familles, pour s'octroyer une cuisine, après le changement de cette dernière en salon ou en chambre à coucher.

Les effets négatifs

- La nouvelle cuisine créée dans le séchoir est d'une surface insuffisante.

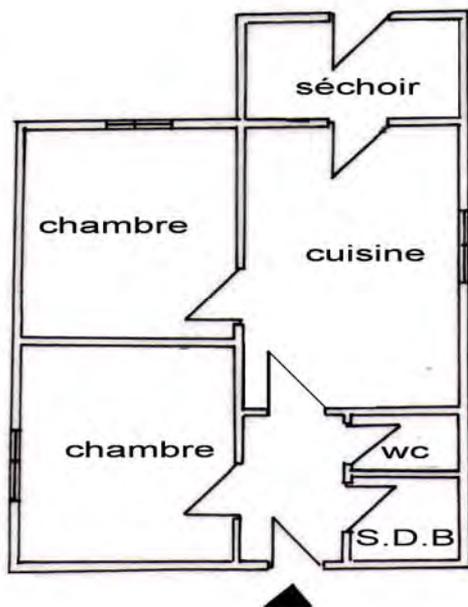
- Le séchoir dans la première tranche de Gammas est situé à l'entrée du chalet. En plus de l'étroitesse du séchoir, il sert d'accès au chalet.
- Ceux qui transforment le séchoir en débarras ou en espace de rangement, surtout pour les séchoirs des chalets de la première tranche, fournissent au visiteur un espace désagréable à voir.

Effets positifs

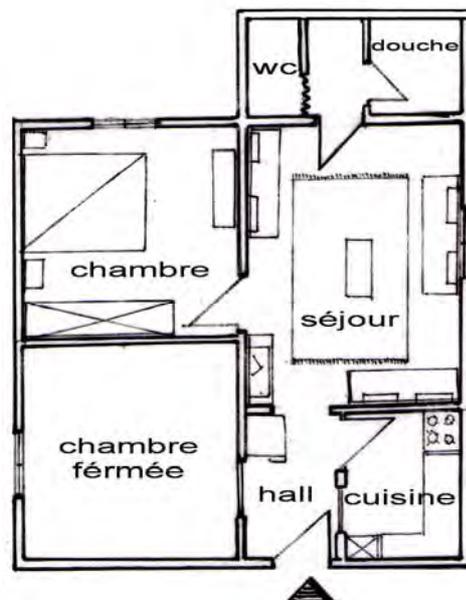
- Ce changement permet un gain de pièces.
- Ce changement permet la pratique de la séparation des sexes.
- Quant le séchoir se situe derrière le chalet, la parcelle lui sert d'extension

Changement d'affectation du séchoir en douche et WC dans un chalet de la seconde tranche :

Plan conçu n° 63



Plan vécu n° 64.



Echelle 1/125. Source : l'auteur

5.3. Agrandissement

8 % est le pourcentage de ceux qui ont agrandi le séchoir. Les murs sont construits en parpaings et la couverture est en éternit. Le séchoir agrandi reçoit plus d'activités.

Les effets négatifs

- Cette manière est onéreuse.

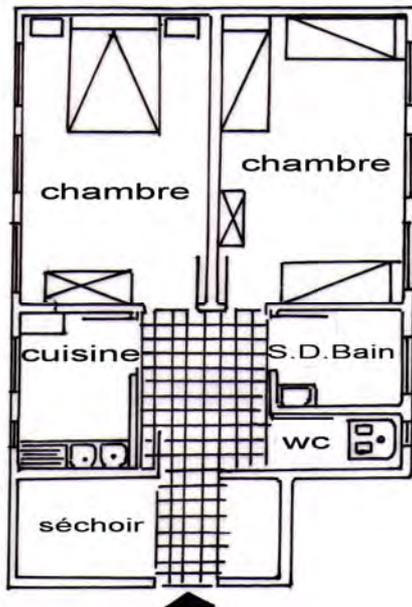
- A cause des différents flux, le séchoir obtenu comporte des espaces perdus.

Effets positifs

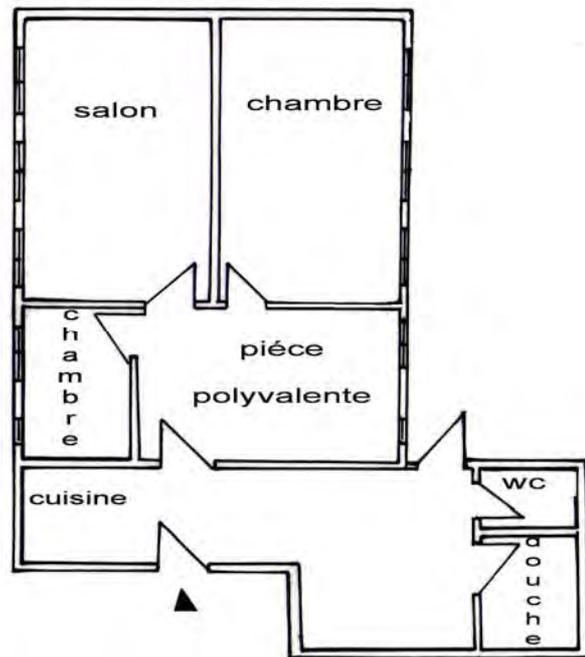
- L'espace obtenu est plus apte à recevoir des activités.
- A travers l'agrandissement, la famille montre une adhésion partielle au plan conçu.

Cas d'agrandissement du séchoir d'un chalet de la première tranche :

Plan conçu n° 65



Plan vécu n° 66



Echelle 1/125. Source : l'auteur

5.4. Spécialisation

Il s'agit d'un ménage habitant l'ancien Gammas première tranche. Ce ménage a fait des extensions dans toute la parcelle. Le séchoir par conséquent se transforme en couloir de distribution vers les différents espaces. Ce ménage où le taux de cohabitation est égal à 5, vit dans une exigüité spatiale qui dépasse le seuil du tolérable.

5.5. Elimination

Cette pratique est brutale. A la place du séchoir éliminé, l'utilisateur conçoit un hall de distribution vers les nouveaux espaces construits ou encore un grand espace tampon sur lequel donnent la cuisine, le WC et la salle de bain.

Les effets négatifs

- Cette transformation nécessite un budget qui n'est pas à la portée de toutes les familles.
- A travers cette pratique, les ménages mettent en cause une partie de l'espace conçu.

Effet positif

- L'élimination du séchoir a donné naissance à un espace qui lie l'ancienne demeure à l'extension.

6. Le hall ou le couloir

Dans le nouveau Gammas, quelques enquêtées utilisent la trappe de réparation réalisée au niveau du couloir pour ranger sur le faux plafond et à cause de l'exiguïté spatiale très contraignante, une enquêtée utilise le couloir pour installer le lit roulant d'un fils handicapé. Des familles de la deuxième tranche utilisent le hall d'entrée pour placer le réfrigérateur.

II. Au niveau du jardin

1. Les jeux d'enfants

Photo n° 17 : les jeux d'enfants



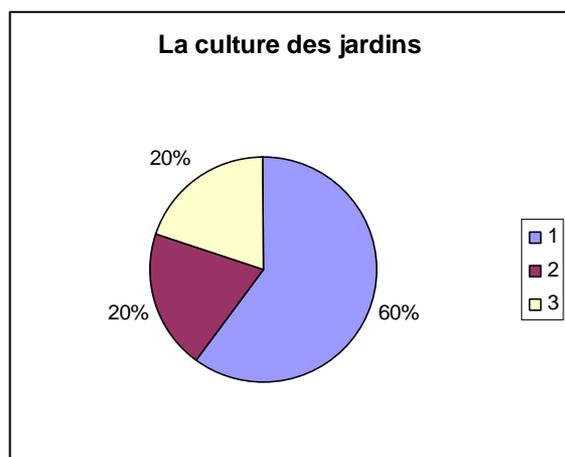
Une terrasse découverte pour les jeux d'enfants.

Source : l'auteur

2. Les cultures

Plus de la moitié des enquêtés cultive son jardin. De la culture arboriste à la culture potagère et même florale. Les légumes et les fruits sont généralement consommés par la famille.

Graphe n° 14



1: taux de jardins cultivés (60 %)

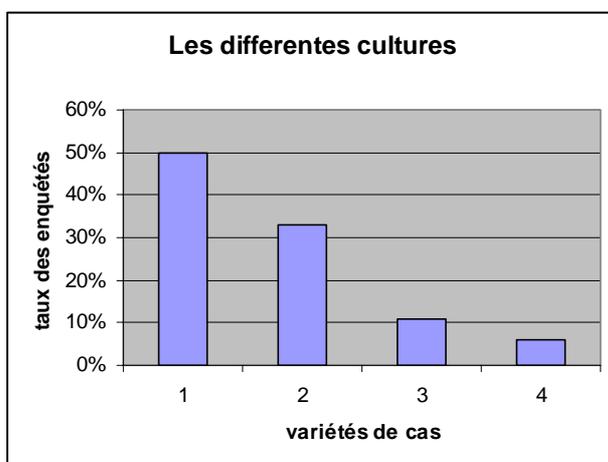
2: taux de jardins non cultivés (20 %)

3 : taux de propriétaires qui n'ont plus de jardin à cause des extensions (20 %)

Source : l'auteur

L'enquête sur terrain montre une variété intéressante de cas : Les légumes et les fruits, cultivés dans le jardin ne sont pas vendus sur le marché mais les fleurs implantées par un enquêté dans son jardin. Cet habitant du nouveau Gammas, est originaire du 4ème KM.

Graphe n° 15



1: culture arboricole et potagère (50%).

2: Culture arboricole (33%).

3: culture arboricole et florale (11%).

4 : Culture florale dans un but commercial (6%)

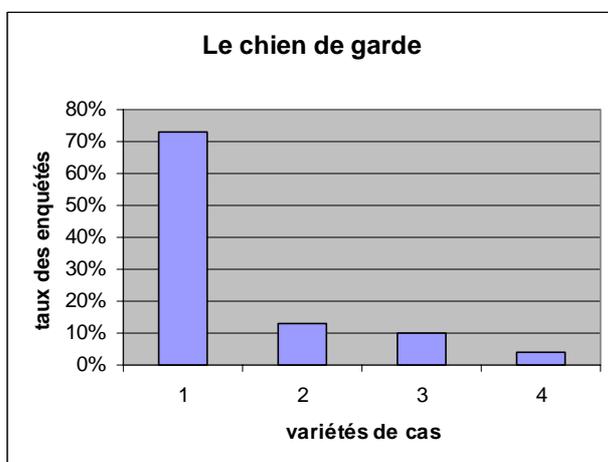
Source : l'auteur

La culture arboricole est la plus répondeuse (94 %). Ce type de culture nécessite peu d'entretien et peu d'espace au sol. C'est la culture florale la moins répondeuse. La culture est parfois l'affaire des hommes, parfois l'affaire des femmes et parfois même l'occupation des grands parents aidés par les enfants.

3. Différents animaux

3.1. Le chien de garde

Graphe n 16



1: taux des enquêtés qui n'ont pas de chien (73%)

2: taux de ceux qui possèdent un chien pour garder la maison (13%).

3 : les enquêtés qui ont possédé ou qui comptent posséder un chien (10%)

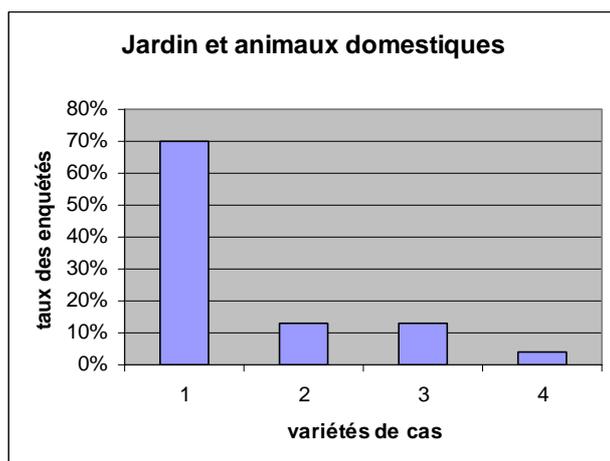
4 : les enquêtés qui possèdent un chien pour occuper les enfants (4%).

Source : l'auteur

Notre enquête sur terrain montre que 13 % possèdent un chien. 10 % ont possédé ou comptent posséder un chien dans le futur proche. La grande majorité ne le possède pas. La raison majeure qui pousse les quelques habitants à acquérir un chien est la garde de la maison. Parmi nos enquêtés, 7 % possèdent un chien pour occuper les enfants.

3.2. Élevage d'animaux

Graphe n° 17



1 : taux des enquêtés qui n'ont pas d'animaux dans le jardin (70%).

2: taux de ceux qui ont élevé des animaux dans le passé (13%).

3 : taux de ceux qui élèvent aujourd'hui des poules et des lapins (13%). 4 : taux de ceux qui élèvent de nos jours les moutons (4%).

Source : l'auteur

L'enquête montre que ceux qui élèvent des animaux domestiques ne sont pas nombreux (17 %). Ceux qui pratiquent l'élevage ont effectué peu d'extension dans le jardin. Parfois la grande mère s'occupe de l'élevage et parfois c'est une occupation enfantine.

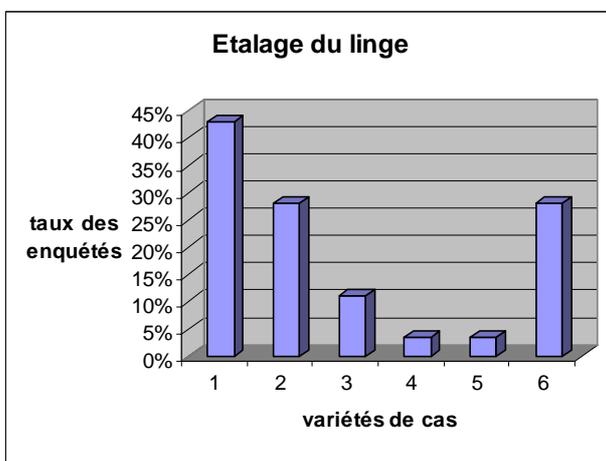
Le graphe montre que le taux le moins élevé concerne l'élevage des moutons. Les poules sont souvent les seuls animaux élevés dans le jardin. Les habitants qui ont abandonné l'élevage donnent comme raisons : les plaintes successives des voisins, le manque d'espace ou le manque de temps.

4. Différents étalages

4.1. Le linge

Le linge est généralement lavé à la main, quelques familles possèdent une machine à laver. Le linge lavé est généralement étendu dans la parcelle, durant notre enquête, nous avons remarqué que les familles choisissent différemment l'endroit pour le sécher.

Graphe n° 18



1: les propriétaires qui étalent le linge dans la parcelle sans préciser l'endroit (43%)

2: les propriétaires qui étalent dans le jardin de derrière ou latéral (28%).

3 : ceux qui étalent dans une cour entre le chalet et l'extension (11%).

4 : ceux qui étalent dans un patio (3.5%)

5 : ceux qui étalent devant le chalet (4%).

6 : ceux qui étalent chez les voisins (10.5%)

Source : l'auteur

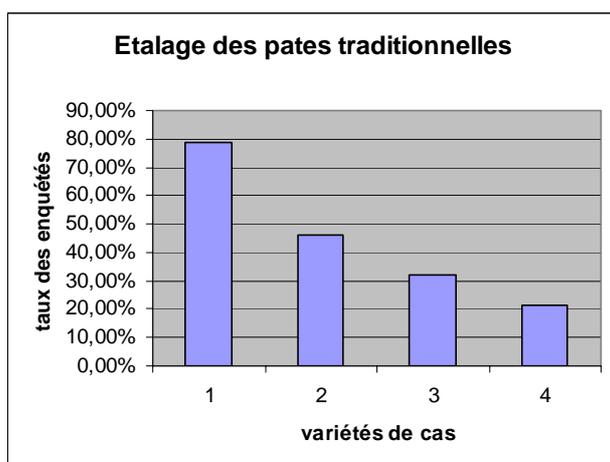
Pour les propriétaires qui précisent le jardin de derrière ou le jardin latéral, ils prennent en compte le côté esthétique. Ces familles préfèrent garder l'accès principal accueillant et dégagé du linge.

A cause des extensions, des familles étendent le linge sur des cordes tendues dans une cour ou dans un patio réalisé pour l'éclairage et l'aération. Mais quand les extensions prennent des dimensions considérables, des enquêtées utilisent les jardins des voisines pour le séchage.

4.2. Couscous, petits carrés et chekhchoukha

C'est durant l'été que, la mère de famille, aidée par les grandes sœurs, roule le couscous. Une fois roulé, le couscous est séché dans la parcelle. Cette pratique tend à disparaître, le couscous est aujourd'hui fabriqué à l'usine et vendu sur le marché.

Graphe n° 19



1: parcelles utilisées pour l'étalage des pâtes traditionnelles dans le passé (78.5%)

2 : parcelles utilisées pour l'étalage des pâtes jusqu'à nos jours (46%).

3 : parcelles utilisées dans le passé mais plus maintenant (32%)

4 : parcelles non utilisées pour l'étalage des pâtes (21.5%)

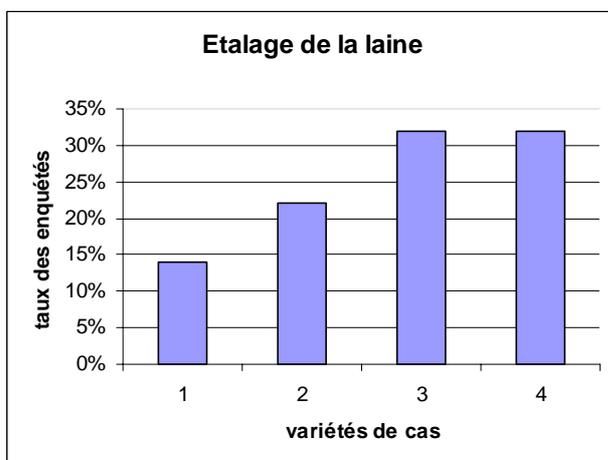
Source : l'auteur

En plus du couscous, la chekhchoukha et les petits carrés sont préparés, puis séchés dans la parcelle. Les pâtes faites main étaient dans tous les foyers (78 %). De nos jours, la majorité des femmes délaissent ce savoir faire. En effet, seules 46 % des femmes enquêtées font encore ces pâtes traditionnelles.

4.3. La laine

L'été est la période propice de l'étalage de la laine lavée. La coutume fait que la nouvelle mariée ramène dans son trousseau, quelques matelas en laine pour sa future chambre à coucher. La famille de la future mariée achète la laine, la lave, l'égoutte, puis l'étale dans la parcelle.

Graphe n° 20



1 : parcelles non utilisées pour l'étalage de la laine (14%).

2 : parcelles utilisées pour l'étalage de la laine de la famille (22%)

3 : parcelles utilisées une fois pour la laine du trousseau de la mariée (32%)

4 : parcelles utilisées plusieurs fois pour la laine du trousseau de la mariée (32%)

Source : l'auteur

Nos enquêtes ont révélé que 86 % ont utilisé la parcelle pour l'étalage de la laine. Selon le graphe, les familles qui n'ont jamais utilisé la parcelle pour la laine présentent le pourcentage le moins élevé. Ceux qui l'ont utilisé juste pour les besoins de la famille n'ont pas encore marié leurs filles ou n'ont pas de filles à marier.

5. Différentes cuissons

5.1. Cuisson de la galette

Aujourd'hui, tous les chalets sont alimentés en gaz de ville. Dans un passé proche, les familles souffrent de la pénurie des bouteilles à gaz par temps d'hiver. Ce n'est qu'en 1997 que l'installation a commencé. Les familles n'ont reçu définitivement le gaz de ville qu'en 2002, après 6 ans de travaux d'installation. Pour une raison économique, quelques familles ont gardé la tradition de cuire la galette sur du bois. Elles ramassent les branches d'arbres, les installent dans un coin dans le jardin, et les utilisent comme source d'énergie.

5.2. Cuisson des tajines

Lors de nos enquêtes, nous avons rencontré une femme dont l'activité économique est de faire des tajines qui servent à cuire la galette. De bonne heure, la mère de famille se dirige vers un endroit où l'argile est de bonne qualité, elle ramasse le nécessaire. Elle façonne des tajines, et elle les laisse sécher à l'air libre.

Une fois séchés, elle prépare un grand feu en bois et cuit les tajines. Au début de son installation elle prépare son feu dans sa parcelle, alors que maintenant après les extensions et les maintes plaintes des voisins, elle fait la cuisson loin de la cité. Autrefois, elle vendait elle-même ces tajines à l'entrée d'un marché. De nos jours, elle les cède à un prix de gros aux vendeurs des tajines.

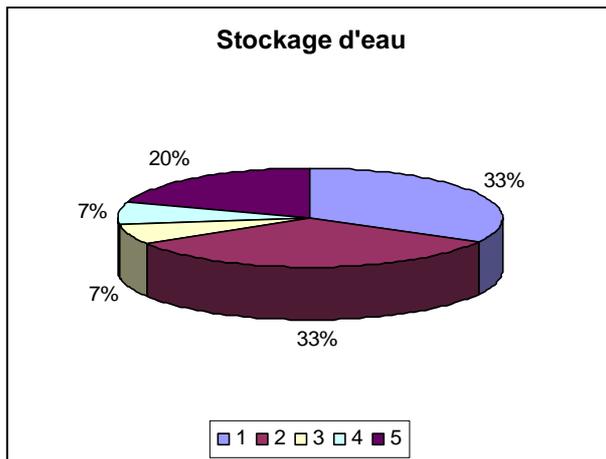
6. Stockage d'eau

A Gammas, l'eau est une denrée rare. Dans un passé proche, la population était alimenté une fois tous les quinze jours, parfois un jour par semaine. Installer un réservoir, réaliser une bache à eau ou creuser un puits reviennent cher. L'eau est très utilisée pour les travaux ménagers, les bains et les ablutions, le besoin des animaux et l'arrosage des plantes.

Ceux qui ont les moyens préfèrent l'installation du réservoir à eau. Ceux qui installent un puits sont peu nombreux. Sur 30 familles enquêtées, seulement deux possèdent un puits chacun.

«Creuser un puits nous revient environ 7000 000 centimes (70 000 DA), à condition de trouver l'eau à 7 ou 8mètres, sinon la somme augmente. Il faut détecter la présence d'eau, creuser, construire le puits, et enfin pomper l'eau. En plus, on nous dit que l'eau des puits n'est pas bonne à consommer. » Nous déclare une enquêtée du nouveau Gammas.

Graphe n° 21



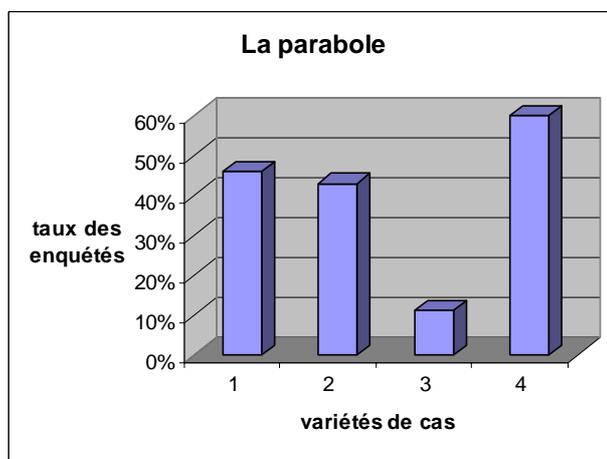
- 1: le stockage se fait dans des jerricanes en plastique (33%)
- 2: le stockage se fait dans des futs en fer de 200litres chacun (33 %)
- 3 : le stockage se fait dans des réservoirs (20 %)
- 4 : bâches à eau installées dans les jardins (7 %)
- 5 : puits installés dans les jardins (7%)

Source : l'auteur

De nos jours les responsables de l'Algérienne Des Eaux promettent aux utilisateurs une alimentation journalière et continue d'eau potable, mais, les propriétaires déclarent être alimentés un jour sur trois.

7. Installation de la parabole

Graphe n 22



- 1 : taux des enquêtés qui possèdent plus d'une parabole (46%).
- 2 : taux des enquêtés qui possèdent une seule parabole (43%).
- 3 : taux des enquêtés privés de parabole en 2008 (11%)
- 4 : taux des enquêtés privés de parabole en 1998 (60%).

Source : l'auteur

La population de Gammas a changé. La parabole qui était chère et jugée hier d'un mauvais œil, est aujourd'hui sur les toits ou dans les parcelles de toute la cité. Seules les familles les plus démunies sont privées. De nos jours seulement 11 % n'ont pas les moyens pour installer un disque parabolique.

Photo n°18 : implantation de la parabole



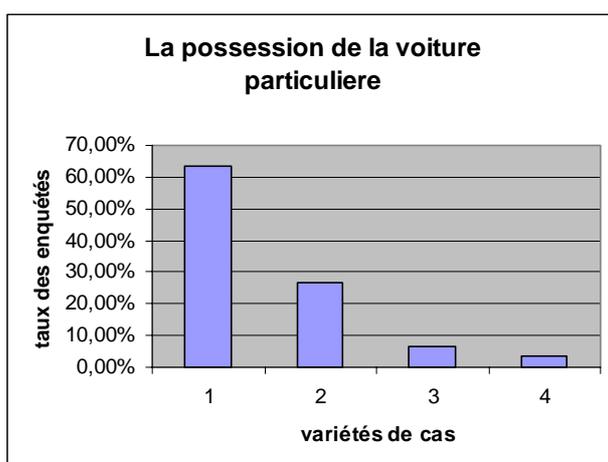
Source : l'auteur

La parabole est devenue un besoin de première nécessité. La parabole est souvent installée sur le chalet, mais parfois, la voici dans la parcelle, collée à une tige, fixée à un gros bidon rempli de béton ou à un cylindre en fer de la roue d'une voiture ou d'un camion. Presque la moitié des enquêtés possède deux assiettes paraboliques. Chaque couple indépendant préfère avoir sa propre parabole.

8. Garage de la voiture

Seul 26.6 % des enquêtés, possèdent une voiture particulière à Gammas. Les enquêtés se plaignent de la dégradation des routes et des opérations de vol. Selon le graphe, le taux le plus élevé est celui des habitants sans voitures particulières. Le taxi service et le car, ne sont pas à usage personnel, mais ce sont des sources de profit.

Graphe n° 23



1 : taux des enquêtés sans voitures (63%).

2 : taux de ceux qui possèdent une voiture particulière (27%)

3 : les enquêtés possédant un taxi service (7%).

4 : Enquêtés possédant un car (3%).

Source : l'auteur

Photo n° 19 : garage de la voiture.



Quand la famille possède les moyens elle construit un garage, sinon elle libère une place dans le jardin pour parquer la voiture

Source : l'auteur

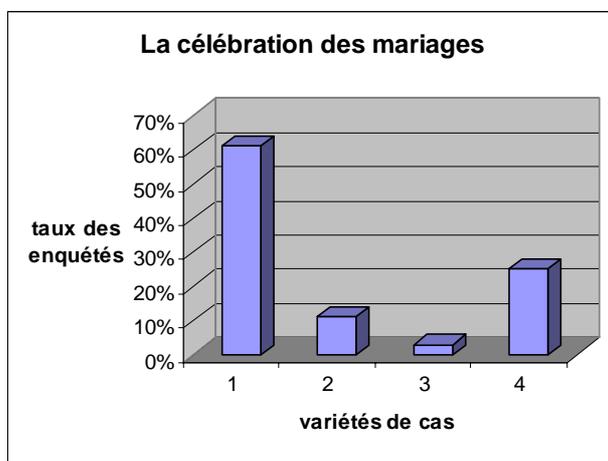
III. Les pratiques occasionnelles

1. La célébration des mariages

Notre enquête révèle que le taux des utilisateurs des salles des fêtes est négligeable devant celui des enquêtés qui empruntent les chalets des voisins. Le jour de la cérémonie est généralement le weekend, les pièces sont vidées de leur ameublement, seuls des matelas en laine,

sont disposés à même le sol, autour de la pièce, garnis de coussins. Le sol est couvert de tapis, le centre est dégagé pour la danse traditionnelle.

Graphe n° 24



1: Les enquêtés qui ont célébré des mariages en empruntant les chalets (61%)

2: ceux qui ont oscillé entre l'emprunt de chalets et l'utilisation de la salle des fêtes (11%)

3 : ceux qui ont loué une salle des fêtes (3%).

4 : ceux qui n'ont pas encore célébré de mariage (25%).

Source : l'auteur

Les chalets avoisinants sont généralement utilisés par les invités de sexe masculin. Si le nouveau couple habite avec les parents, une chambre est vouée à la nouvelle mariée, qui ramène son trousseau la veille de la fête. Le mari équipe sa chambre d'un lit double, d'une garde robe, d'une coiffeuse et deux tables de nuit. Lors de la célébration du mariage, la parcelle devient un endroit irremplaçable pour le groupe de chanteurs ou le disque jockey. Une partie du jardin sert d'extension à la cuisine.

Dans le chalet étroit, la fête devient difficile à organiser, ceux qui n'ont pas les moyens de la faire ailleurs, utilisent la parcelle ou le chalet du voisin s'il y'a entente. Cet espace provisoire héberge la fête le temps réduit d'un repas entre familles et amis. « La fête est l'expression d'un mode de vie local, célébrée dans un cadre qui lui est étranger, elle est dépersonnalisée. Dans ce nouvel environnement, elle induit une toute autre lecture sociale que les organisateurs et les participants n'arrivent plus à décrypter. On ne fait plus la fête, on la loue. » (N. Haumont et A. Marie, 1987, P.304)

2. La circoncision et la naissance

La circoncision est une pratique religieuse ancestrale. Les enfants, en bas âge, de sexe masculin, sont circoncis généralement avant l'âge de sept ans. La célébration de l'événement mérite une grande cérémonie, on invite les parents et les amis. Les femmes chantent et dansent leur danse traditionnelle. La maison par jour de fête est préparée pour recevoir les invités. Les

matelas en laines sont installés le long des murs, garnis de coussins. Le centre est vide et les tapis couvrent le sol. Comme pour les mariages, si le ménage reçoit beaucoup d'invités, il prête les chalets avoisinants. Ces derniers ouvrent leurs portes pour recevoir les invités.

La naissance d'un bébé est également un événement marquant. Une cérémonie est parfois organisée après sept jours de la naissance. La cérémonie donne lieu à un redécoupage momentané des espaces du chalet et de la parcelle selon les besoins du moment.

3. Ramadhan

A l'approche de Ramadhan, la mère ou le père de famille commence par planter les herbes aromatiques nécessaires à la chorba. Un espace dans le jardin est généralement réservé à ce travail. Si le jardin est entièrement occupé par les extensions, les familles plantent leurs herbes dans de grands bidons. Les femmes achètent le blé vert asséché, le lavent et le sèchent de nouveau à l'air libre, l'envoient au moulin et l'utilisent tout le mois de Ramadhan pour la chorba.

4. L'Aïd

Aïd El Fitre et Aïd El Kabîr (Aïd El Adha) sont les deux seules fêtes religieuses en Islam. Aïd El Fitre vient après le mois de Ramadhan. Le jour d'Aïd El Fitre, la maison est bien préparée pour recevoir les visiteurs.

Aïd El Kabîr est bien différent, le chef de famille achète le mouton et l'installe dans le jardin, le jour de la fête, il l'égorge. A Gammas, le chef de famille aménage un endroit dans le jardin pour égorger le mouton, la terrasse couverte ou découverte est très utilisée à ce moment. 80 % des enquêtés possèdent cette terrasse, utile et multifonctionnelle. L'endroit pour faire le barbecue, pour ne pas salir le chalet, est aussi organisé dans le jardin.

5. Les funérailles

Si la parcelle est utile par jour de mariage, elle l'est aussi le jour des funérailles. Les voisins et les proches se rencontrent pour consoler la famille du défunt. Les femmes se rassemblent à l'intérieur du chalet et les hommes se rassemblent à l'extérieur. Les hommes emmènent le défunt au cimetière, quelques proches reviennent à la maison. Les femmes préparent à manger. Les hommes mangent dans le jardin ou dans les chalets avoisinants, alors que les femmes mangent dans le chalet.

CONCLUSION DU SECOND CHAPITRE

La première impression d'ensemble est que les relogés des chalets adhèrent au modèle de répartition de l'espace proposé par le chalet : il n'y'a pas eu à proprement parler de contre sens. L'utilisation est conforme dans ses grandes lignes aux prévisions du plan, particulièrement pour les ménages de type conjugal. Toutefois une analyse poussée permet de rendre manifeste les décalages qui s'opèrent entre le modèle de vie que présuppose le chalet et le système de pratiques et de représentations dominantes des occupants.

Au niveau de la salle de séjour qui existe uniquement dans les nouveaux chalets, la pratique de la polyvalence nous fait rappeler, l'unique pièce habitable qui existe dans le bidonville comme dans la maison traditionnelle, où tout le mobilier de la famille s'y entasse, et la majorité des activités domestiques s'y chevauchent. La polyvalence adoptée est la conséquence directe de la pratique de la séparation des sexes ou de la cohabitation. Autrement dit c'est le facteur de l'exiguïté spatiale qui est en cause. Le rapport entre la taille du ménage et le nombre de chambres à coucher est déséquilibré.

La spécialisation de la salle de séjour à la seule fonction de recevoir les invités est une pratique purement traditionnelle. Cette pratique n'est possible que si l'exiguïté spatiale est peu contraignante, ou les moyens financiers permettent le transfert de quelques activités vers la parcelle.

Au niveau de la chambre à coucher, les pratiques spatiales vont des plus douces (séparation des sexes, chambre interdite, porte cadénassée) aux plus restructurant (changement d'affectation). La polyvalence adoptée au niveau de la chambre est dans le but de créer « bit el gaad », la pièce qui réunit la majorité des activités et tous les membres de la famille, celle qui est à la fois séjour et chambre. La spécialisation de la chambre à coucher pour les parents est généralement adoptée quand les parents ne sont pas très âgés. La spécialisation de la chambre pour le fils marié est la conséquence directe du phénomène de la cohabitation.

Selon A. Rouag (1996, P. 149) « Cette cohabitation entraîne sur le plan spatial une organisation complexe, chaque famille, ou chaque ménage s'appropriant une partie de l'espace notamment les chambres laissant très peu de possibilités d'espace commun collectif. » Les ménages constitués de plusieurs familles occupent simplement leur logement sans qu'il soit habité réellement.

La cuisine est un lieu privé où n'accèdent que les intimes, la pratique de la prise des repas séparément selon les sexes est en voie de disparition, alors que l'utilisation de la table de la

salle à manger est en plein expansion. Le changement d'affectation de la cuisine est dans le but de créer un salon ou une chambre à coucher. Cette pratique est aussi une suite directe à l'exiguïté spatiale très contraignante.

La cuisine se charge de signes de modernité à travers l'équipement électroménager. « Indices, assurément, de transformations sociales et spatiales, les objets quotidiens sont rarement de simples reflets du changement, ou de la permanence. Qu'ils soient plutôt des effets ou des condensateurs, discrets ils concourent à structurer, à restructurer les espaces, les pratiques et avec eux le temps. » (J. C. Depaule, 1987, P.111)

Au niveau du WC et de la salle de bain, quelques familles optent pour le change des appareils sanitaires (la cuvette turque est plus appréciée), alors que d'autres optent pour un changement d'affectation dans le but de créer un débarras ou une cuisine. Le bloc sanitaire est parfois éliminé, cette pratique spatiale brutale est dans le but de créer, avec le hall d'entrée, un espace polyvalent. Les locaux sanitaires sont généralement rejetés à l'extérieur du chalet, dans un coin. Ce nouvel emplacement se rapproche de celui des cabinets d'aisance traditionnels.

Selon A. Rouag (1996, P.152) : « Les sanitaires et cabinets d'aisance sont exclus des pièces d'habitation. Généralement réduits à leur plus simple expression, c'est-à-dire des toilettes à cuvette dite turque, et un bassin avec un robinet d'eau, disposés au fond du patio. »

La pratique de la séparation entre le WC et la salle de bain est très rencontrée au niveau de la salle d'eau des chalets de la troisième tranche. Cette pratique est en rapport direct avec la structure spatiale de ces chalets.

Le hall d'entrée devient aussi le terrain de multiples pratiques spatiales. En plus de sa fonction d'origine qui est la circulation, le hall sert d'extension à la cuisine à travers l'installation du réfrigérateur dans les chalets préfabriqués, ou il sert d'extension à la chambre à coucher à travers l'installation d'un lit pour handicapé dans un chalet du nouveau Gammas.

Tout ce qui permet l'augmentation de la surface habitable est mis en œuvre. Bien que tous les logements ne soient pas extensibles, chacun tente d'y trouver remède. Les propriétaires bénéficiant de séchoir sont de ce point de vue favorisés puisqu'ils les intègrent quasi systématiquement à l'intérieur du logement.

Le séchoir subit de multiples réappropriations. Tous les enquêtés couvrent le séchoir, dans le but d'optimiser son utilisation. Le changement d'affectation du séchoir en cuisine, au niveau des chalets préfabriqués est dans le but de récupérer une cuisine transformée en séjour ou en chambre. Le séchoir est parfois agrandi pour contenir plus d'activités, parfois éliminé pour créer à sa place un hall qui sert de rotule entre le chalet et l'extension.

La parcelle qui entoure le chalet sert à des utilisations multiples, nous retrouvons : la terrasse couverte, la terrasse découverte et le jardin boisé. 80% des enquêtés ont réalisé une terrasse multifonctionnelle. La terrasse est utilisée comme prolongement à l'air libre de la cuisine et /ou de la salle de séjour. L'explication de cette manière d'appropriation renvoie essentiellement à l'exiguïté spatiale qui règne à l'intérieur du pavillon.

Près de 90% des ménages utilisent la terrasse pour étendre le linge et étaler la laine, alors que près de 70 % l'utilisent pour le stockage d'eau. Si jadis près de 80 % des femmes utilisent la parcelle pour le séchage des pâtes traditionnelles, de nos jours, rien que 46% des femmes l'effectue. Cette terrasse est très utile lors des pratiques occasionnelles, telles que, les cérémonies de mariage, de la naissance, de la circoncision, lors de l'Aïd et même des funérailles.

94 % des jardins sont boisés et la culture arboricole est la plus rencontrée. La pratique d'élevage des animaux est en voie de disparition (17 % des enquêtés). Et malgré les opérations de vol, rien que 13 % de ménages adoptent un chien de garde.

A Gammas, 27 % de ménages possèdent une voiture et quand le chalet donne sur la voie mécanique, la voiture est garée dans la parcelle. 93 % des familles possèdent un disque parabolique. La parabole est parmi les facteurs décisifs dans le changement des mentalités et précisément des modèles culturels. « Mais dans un monde en plein décloisonnement avec une intensification des communications, avec un accroissement des échanges de biens et d'hommes...les autarcies éclatent et les particularismes se relativisent. »(E. Weber, 1989, P.31)

Toutes ces pratiques ne sont pas effectuées anarchiquement, le stockage d'eau, les différents étalages, le rangement, l'élevage des animaux sont effectués dans le jardin de derrière, alors que le garage de la voiture, le chien de garde et les jeux d'enfants sont tolérés au niveau du jardin de devant. Cette différenciation met en évidence l'existence d'un axe entre l'espace public et l'espace privé. Le jardin du devant est un espace public, montré, moins intime, alors que celui de derrière est privé, caché, intime. Le devant de la maison est laissé libre et propre autant que possible, l'arrière jardin est un espace de rangement. Le découpage en espace privé et public existe même au niveau du chalet. Les espaces publics de réception (salon, hall d'entrée) exigent la propreté et l'ordre, alors que les lieux privés (chambre à coucher, cuisine) tolèrent le désordre.

Les pratiques spatiales rencontrées sont un dur affrontement entre une expression habitante et un espace construit. Ces pratiques de l'adaptation du plan type, autrement dit de la reformulation des sous systèmes du chalet font la preuve de l'étonnante « compétence » des habitants et de leur maîtrise de l'espace pour le faire correspondre aux exigences spatiales impliquées par les modèles culturels.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Le logement est un espace privé qui permet à son occupant de se protéger de la pression de la société. Le logement permet aussi à son occupant de recevoir et d'établir des relations avec les autres. Il s'agit donc d'un équilibre complexe entre **le besoin de préserver son intimité** et **le besoin de communiquer** avec autrui.

Lors de notre enquête à Gammas, nous avons remarqué la même complexité, autant l'intimité est recherchée et protégée, autant le réseau relationnel est fort. La richesse des relations de voisinage est due à la récupération de l'ancien réseau relationnel existant dans le bidonville. Les voisins ne présentent pas seulement la même origine sociogéographique, ils sont généralement proches et parents.

Ce voisinage est à la base de l'hétérogénéité de la clôture mixte, qui est souvent précaire entre deux chalets voisins, un accès est parfois ménagé à travers cette clôture. Parallèlement, l'installation des rideaux épais et légers, le changement de position des portes extérieures et l'éloignement des locaux de toilette de l'entrée du chalet sont des signes de la protection de l'intimité. La modification de la position des portes extérieures permet de **créer une entrée en chicane** et de reconstruire une « sqiffa » dont le rôle est de contrôler l'intérieur de la maison en évitant des intrusions étrangères.

A Gammas, la clôture qui entoure le chalet, le grillage des fenêtres, le renforcement de l'accès du chalet par une porte en fer ainsi que l'enlèvement des cloisons excessivement fissurées sont réalisés pour satisfaire **le besoin de sécurité**.

Les habitants modernisent l'équipement sanitaire et se munissent de plus en plus d'appareils électroménagers. Le réfrigérateur, la cuisinière, la télévision avec la parabole, sont devenus des nécessités. Les objets répondent **au besoin de nouveauté**, plus encore, ils contribuent à la spécialisation fonctionnelle des espaces. « En tant que signe de la fonction même qui leur est attachée, ils peuvent qualifier un lieu, en servant à le nommer, le renommer, selon les paradigmes salle à...et salle de... L'espace s'en trouve redéfini, fonctionnalisé. » (J. C. Depaule, 1987, P. 112)

Le besoin d'esthétique répond aussi présent dans les pratiques spatiales des enquêtés. Quelques familles choisissent d'encastrier l'installation électrique pour assurer un aspect plus joli des murs.

D'autres manifestations de ce que P. Bourdieu appelle l'expression d'une culture du contenu pourraient également être mentionnées, et l'une d'entre elles nous paraît digne

d'attention, (N. Haumont et A. Marie, 1985), il s'agit de l'organisation des éléments semi fixes. Le mobilier et les équipements sont parmi les éléments semi-fixes et la façon dont ils sont aménagés oriente, favorise ou au contraire contraint les activités et les échanges

A Gammas, **l'aménagement des pièces suit souvent le même axe, le centre est vide et le pourtour est occupé**. Ce type d'organisation produit un espace « sociopète » qui favorise les échanges. Quelques enquêtés glissent les cloisons internes dans les chalets préfabriqués juste pour favoriser ce type d'aménagement.

Toutes les fonctions ne peuvent pas se dérouler dans le même espace, de par leur nature quelques fonctions doivent être séparées. Les préparatifs culinaires, les besoins de toilette intime, la réception des hôtes et le repos ne peuvent se dérouler tous dans le même espace. Un minimum d'intimité et de confort doit être assuré. Ainsi à Gammas, **les familles optent pour la spécialisation de quelques espaces** : la pièce de réception, la cuisine, la salle de bain et le WC.

La pièce de réception spécialisée à l'intérieur du chalet ou construite dans la parcelle mérite en réalité quelques explications. **Cette pièce, relativement isolée, fait l'objet d'un investissement important**. Elle est la plus meublée du chalet, le mobilier est soit homogène (salle à manger, salon occidental, salon oriental), soit composite (canapés, matelas superposés, buffets, table basse, tapis). Cette recherche de mise en valeur et d'isolement va de pair avec un désir de mise en distance des espaces intimes.

La chambre à coucher des parents ou du fils marié est meublée d'un lit à deux places avec sommier, d'une armoire et d'une ou deux tables de nuit. En général, cette pièce reste fermée dans la journée, ou n'est utilisée que pour faire les prières ou pour le séjour des nourrissons. Elle peut aussi abriter le sommeil des enfants en bas âge, toutefois leur literie n'est pas apparente dans la journée. La décoration et la présence d'un mobilier « chambre à coucher » ainsi que la non utilisation diurne laisse penser à une fonction d'apparat.

Un vestige de la maison traditionnelle découvert dans les chalets serait « Bit El Gaad », la pièce aux usages et aux fonctions multiples. Cette pièce est meublée de manière traditionnelle de matelas ou de lits banquettes servant de sièges le jour et de lits la nuit.

Le besoin d'extension est un besoin primordial. La famille évolue et ses besoins en espace augmentent. Quand les enfants sont d'âge avancé, les parents optent pour la séparation des sexes, ainsi une chambre est octroyée au sommeil des filles et une autre est octroyée au sommeil des garçons. Par manque d'espace les parents changent l'affectation de quelques pièces, par suite ils seront obligés de transférer quelques activités vers la parcelle.

Arrivées à l'âge de mariage, les filles quittent généralement le foyer domestique alors que **les garçons se marient et s'installent souvent à côté des parents**, en s'attribuant une chambre dans le chalet, ou en construisant une pièce dans le jardin. L'extension oblige parfois le changement de position des fenêtres des chalets et par conséquent elle induit de nouvelles pratiques spatiales.

Les extensions varient de la construction d'un simple local de toilette à l'occupation quasi complétée de la parcelle. **Par besoin d'aération et d'éclairage, les familles ménagent des cours** entre le chalet et l'extension. Cette solution ingénieuse rappelle le patio ou « wast éddar », seulement dans la majorité des cas, les dimensions de la cour sont réduites, elle devient par conséquent, un puits de lumière et d'aération et devient un espace de renvoi.

Au niveau de la parcelle, deux formes d'appropriation se dégagent, la forme douce à travers les cultures, l'élevage des animaux domestiques, le stockage d'eau, etc., et l'autre forme brutale d'extension à caractère d'habitation, à caractère commercial ou à caractère mixte. Ici encore, nous remarquons une évolution de la fonction de la maison urbaine à Gammas. **La maison ou « dar » introduit une dimension plurifonctionnelle**. Le garage de la voiture, les locaux de commerce et le bureau d'études en sont les forts signes.

Quand le niveau de vie est modeste, l'extension est un ensemble de baraques. Quand la famille possède des moyens, elle construit en dur. L'extension s'étale même verticalement. C'est à ce moment là que se dessinent les lignes de la future maison, celle qui s'étale sur plusieurs niveaux, qui s'ouvre à l'extérieur, qui possède une terrasse accessible. Quand elle donne sur la voie mécanique, un garage et des locaux de commerce sont souvent ménagés au rez-de-chaussée. **La façade nous rappelle à ce moment là la façade des maisons d'Oued El Had et des Muriers**.

La dureté ou la précarité de l'extension nous permet d'affirmer que les moyens financiers sont un facteur important dans le phénomène d'appropriation, tout au contraire, le critère d'urbanité ou de ruralité de notre approche méthodologique, qui nous sert à détecter les différenciations dans les manières d'appropriation entre les ménages, n'est plus significatif. La quasi-totalité de la population est de nature rurale urbanisée.

TROISIEME PARTIE

PRATIQUES ET PERCEPTION DE L'ESPACE

INTROCUCTION A LA TROISIEME PARTIE

Après avoir détaillé les pratiques spatiales au niveau du chalet et au niveau de la parcelle qui l'entoure, nous abordons maintenant les pratiques au niveau de la cité, autrement dit au niveau des espaces et des édifices publics. A ce stade, nous sommes emmené à définir ces lieux publics.

L'aménageur, l'architecte et l'urbaniste, définissent les espaces publics comme des « espaces ouverts extérieurs aux logements, complémentaires du bâti privé et public (rue, place, jardin public, boulevard, passage, abord des ensembles d'habitation...), opposés aux édifices publics (mairie, écoles, musées, théâtres, services publics,), et aux lieux publics de statut privé (cafés, cinémas, centres commerciaux,...) » (M.A, Louisy, 1988, P. 36)

Dans notre étude, les pratiques de la cité englobent les pratiques au niveau de l'ensemble des espaces publics et de quelques édifices. Sachant que l'espace public constitue, soit un prolongement du bâti, soit une rupture entre le bâti et l'environnement extérieur, les espaces publics, en tant qu'espaces extérieurs aux logements jouent un grand rôle dans le vécu et la perception des chalets car l'évaluation de la qualité du logement par les ménages ne se limite pas aux pratiques de l'intérieur de l'espace de l'habitation, mais elle porte aussi sur les espaces extérieurs proches et lointains.

La première section de cette troisième partie intitulée, les relations extérieures, est consacrée aux lieux d'échange, aux pratiques religieuses, à la notion de communauté et aux déplacements de la population.

La deuxième section est consacrée à l'étude des caractéristiques des habitants ou le contenu social. Nous avons préféré commencer par étudier les critères et les métamorphoses du bâti en premier lieu et les critères de la population ayant effectué ces transformations en second lieu. Pour cerner l'influence de l'espace et mesurer la qualité de la vie urbaine dans la cité, nous exposons la perception de l'espace par les sujets d'investigation. L'effet de l'espace est condensé dans la perception et l'évaluation de l'espace en tant qu'environnement.

La dernière section de cette partie est consacrée aux perspectives : un ensemble de recommandations pour une éventuelle opération de restructuration de la cité Gammas, et quelques orientations pour les futures cités de recasement à base de chalets.

CHAPITRE I : LES PRATIQUES DE LA CITE

I. LES RELATIONS EXTERIEURES

Le caractère le plus remarquable des pratiques spatiales dans la cité est l'absence de tout flux de transit. La cité fait l'objet d'évitement par les habitants des autres cités à cause de sa situation enclavée. Le cimetière est très fréquenté mais sa situation à l'entrée de Gammas fait que les visiteurs ne traversent pas la cité même pour le simple passage.

L'appropriation de l'espace public de la cité se caractérise par son caractère temporel autant que spatial. Le matin et l'après midi, la cité devient presque exclusivement un territoire des femmes, les vieux et les enfants. Le soir, les adolescents et les jeunes prennent possession des espaces publics.

1. Les lieux d'échange

Les groupes sociaux se partagent les espaces collectifs de la cité différemment. Les petits enfants jouent à proximité des chalets, dans les passages piétons, tandis que les femmes restent de longs moments à discuter sur les espaces communautaires, devant les chalets, à travers les parcelles, ou dans les ruelles piétonnes où elles se croisent en allant faire des courses. Quelques femmes déambulent en groupe en allant attendre les enfants à côté des écoles. Les enfants constituent les médiateurs principaux des relations entre les femmes.

L'espace préféré des enfants est le terrain de foot, devant les écoles ou même à côté des baby foots. Les jeunes se rassemblent par petit groupe devant les kiosques et coins de vente à tabac, devant les arrêts de bus, les cafés, à côté d'un collège d'enseignement moyen, du lycée, d'un terrain de foot, ou même à côté de l'infrastructure de la gare ferroviaire abandonnée.

L'utilisation des espaces publics par les hommes concerne les cafés ou le parking lors du bricolage des voitures. La rue commerçante et les édifices publics se présentent aussi comme des occasions d'échange. Tandis que les vieux se rassemblent généralement près des mosquées, autour d'un cordonnier ou sur quelques coins stratégiques qui se trouvent sur les rues commerçantes.

1.1. Les rues

S. Chermayeff et Ch. Alexander qualifient la rue de nos jours de « sinistre et meurtrière ». Ils regrettent la rue d'autrefois, « la rue elle même n'est plus ce lieu de promenade et d'échanges agréables entre amis et voisins, mais une artère de service parcourue par de dangereux camions et d'autres véhicules remplis d'étrangers et dégageant des odeurs

nauséabondes....le conflit non résolu entre les piétons et les véhicules l'a voué à la désuétude. »
(S. Chermayeff et Ch. Alexander, 1972, P.86)

La rue attrayante, selon N. Haumont et H. Raymond (1976), est « un espace approprié, donc socialisé dans le cadre d'une ville, au profit de groupes multiples et ouverts, sans exclusivité ni exigence d'appartenance. »

Photo n° 20 : une rue à Gammas



Source : l'auteur

A l'encontre du nouveau Gammas, les terrains qui entourent les chalets de l'ancien Gammas, ne sont pas donnés avec ces derniers. Les terrains sont appropriés illégalement par les habitants. Ces parcelles de surfaces illégales, sont clôturées par des matériaux différents.

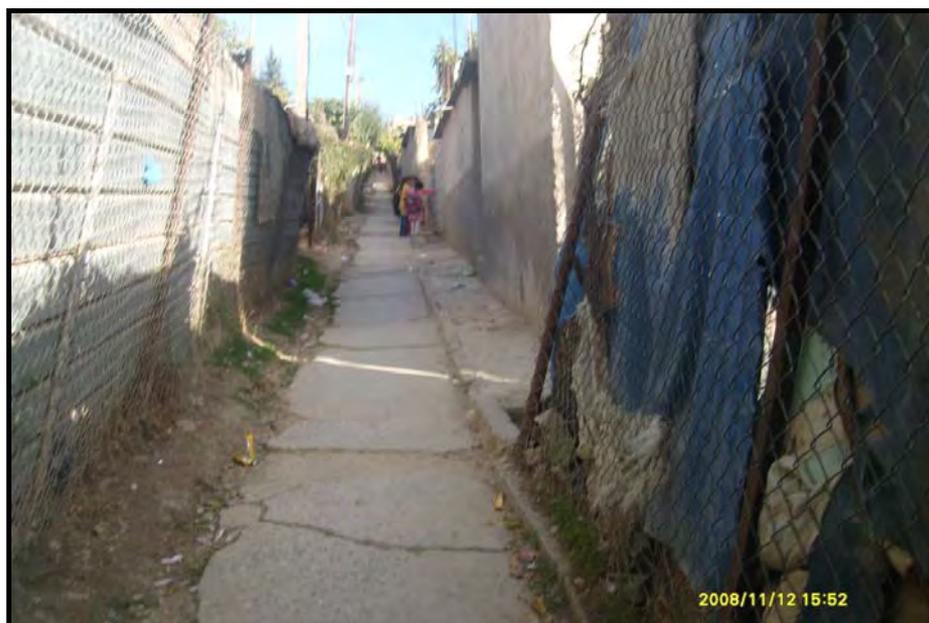
Les rues, en majorité, sont par cet effet bordées par des murs en béton, en parpaing, en grillage, en aluminium, en bois, en verdure ou bien d'autres matériaux, ressemblant ainsi au bidonville. Trottoirs dégradés, mobilier urbain quasi inexistant, l'état des rues est lamentable.

1.2. Les passages piétons

La majorité des chalets donne sur les passages piétons, étroits et ne dépassant pas 1.20m. Parfois même ces passages piétons se transforment en impasses, isolant un ensemble de chalets, qui tend à se ghettoïser.

Appropriation abusive à cause de l'inexistence des pouvoirs publics. Dans ces ruelles, le calme qui règne n'est interrompu que par la marche de quelques passants. Les murs de clôture et les grillages enveloppés d'arbres et de plantes grimpantes sont partout. Un visiteur non averti de l'existence des impasses est perdu

Photo n° 21 : exemple de ruelle piétonne à Gammas



Source : l'auteur

1.3. Les placettes

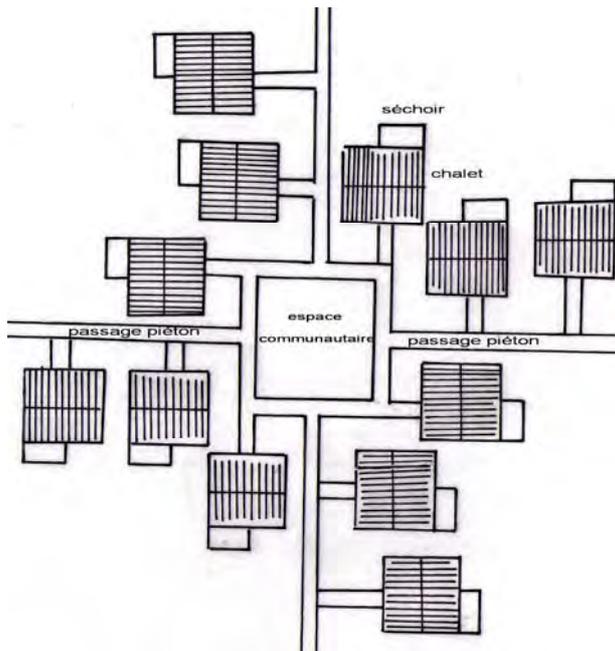
Photo n° 22 : placette entre les chalets de la seconde tranche



Source : l'auteur

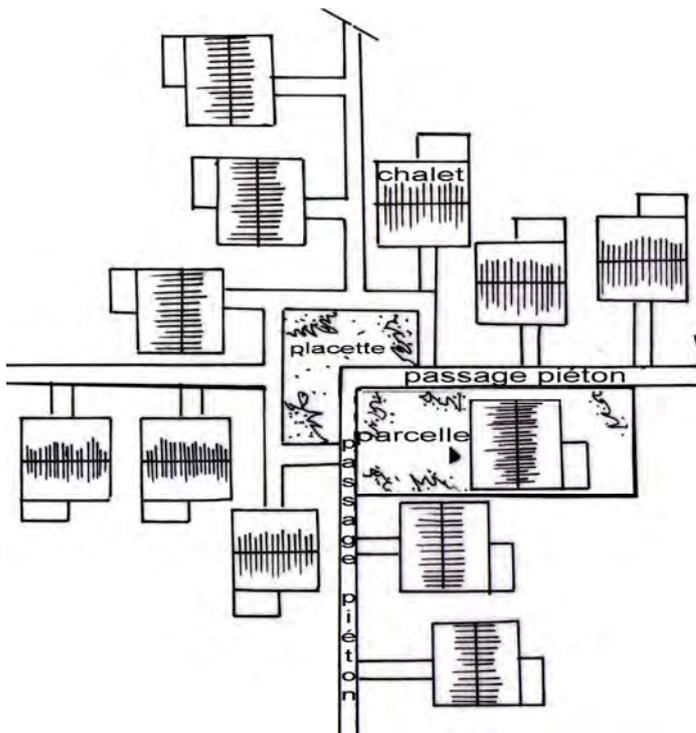
Chaque ilot de l'ancien Gammas, partie basse, est organisé autour d'un espace communautaire. Une placette (13m×13m) réalisée pour créer une ambiance à l'ensemble des chalets qui l'entourent. Les espaces communautaires sont des espaces de passage, les enfants en bas âges sont presque les seuls utilisateurs. Ces espaces tendent à disparaître, les habitants entourant la placette se l'approprient, l'ajoutant à la surface de la parcelle.

Plan n° 67 : Organisation des chalets autour de l'espace communautaire



Echelle 1/750. Source : l'auteur

Plan n° 68 : Empiètement sur un espace communautaire



Echelle 1/750. Source : l'auteur

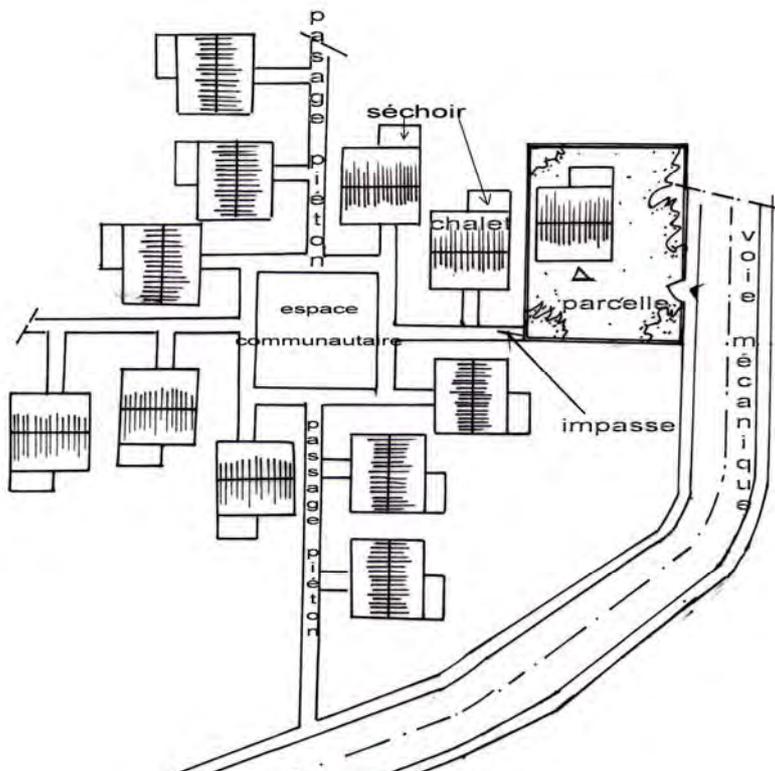
Photo n°23 : exemple d'empiétement sur espace communautaire



Source : l'auteur

1.4. Les impasses

Plan n°69 : création d'impasse (le plan d'origine n°67 se trouve en page 152)



Echelle 1/750. Source : l'auteur.

Le propriétaire du chalet se trouvant à l'extrémité du passage piéton ferme le passage et crée une impasse.

1.5. Le centre culturel

Le centre était un espace de formation et de rencontre des jeunes de la cité, en 1997, il se transforme en commissariat. Les jeunes sont orientés vers le centre culturel de Daksi. Nombreux sont les filles et les garçons qui ont abandonné leur formation à cause de l'éloignement du nouveau centre.

1.6. Le hammam

Le hammam n'est pas seulement un lieu pour satisfaire l'hygiène corporelle. Il a de tout temps rempli des fonctions sociales importantes dans la vie des habitants. Durant toute la décennie noire, les portes du grand hammam à Gammas sont restées fermées. Les femmes le trouvent très pratique pour leurs bains et celui de leurs enfants, surtout que l'eau courante n'arrivait qu'une fois tous les quinze jours et la surface de la salle de bain est du strict minimum.

Les hommes préfèrent aussi le hammam qui rouvre ses portes et redevient un espace d'échange, de bien être, et de rendez vous pour une large population.

1.7. Souk el fellah

Implanté à l'entrée de la cité, Souk el fellah a subi une appropriation sauvage, un incendie l'a touché, comme d'autres incendies ont touché d'autres souks el fellah à Constantine durant la décennie noire.

Les autres magasins, sont reconstruits, vendus à des privés ou loués à des vendeurs autonomes. Le magasin de Gammas est resté fermé pendant une longue durée, Gammas est parmi les endroits les plus touchés par le terrorisme. De nos jours, le magasin est vendu à une société privée qui ne l'a pas encore utilisé.

1.8. Le souk

La population de Gammas, dans sa majorité, fréquente le souk d'El Khroub qui se tient le jeudi et le vendredi. 80 % de la population enquêtée déclare le fréquenter souvent pour ses différents achats, alors que 50 % fréquente l'ex-souk de Daksi

Les vendeurs et les marchands ambulants, chassés de Daksi, se réinstallent à l'entrée de la cité de Gammas. Avec le rapprochement du souk, la population est éloignée du risque des rails du chemin de fer. Nos enquêtés se souviennent de l'accident qui coûta la vie à une mère de famille et son enfant écrasés par un train, en traversant les rails du chemin de fer.

Durant notre enquête, les habitants qui possèdent des voitures, se plaignent des bouchons successifs créés à cause de l'emplacement du marché qui se tient chaque matinée. En 2009, et

sous la pression des plaintes successives des habitants véhiculés, les autorités locales décident de déplacer le marché de l'entrée de Gammas pour l'installer derrière Souk el fellah.

2. la notion de communauté

2.1. Twiza

Connue fort longtemps comme une opération d'entraide et de solidarité lors de la construction des maisons. Le maçon effectue les fondations, construit les murs, mais une fois arrivé à la toiture, le propriétaire de la nouvelle maison, appelle à la twiza. Les hommes du quartier, voulant participer à la twiza, se regroupent le weekend, de bon matin, se divisent les différentes tâches, et travaillent telle une grande famille gratuitement.

A Gammas, les chalets sont construits par les différentes sociétés, la twiza concerne les extensions effectuées, seul 20 % de la population enquêtée déclarent avoir participé.

2.2. Opération de nettoyage du quartier

Appelé "hamlat nadafa", cette opération est très connue dans les quartiers défavorisés pour remplacer le travail défectueux des services de propreté. Plus de la moitié des enquêtés déclarent avoir participé au moins une fois à des opérations de nettoyage de leur quartier.

Ceux qui ont participé à ces opérations, déclarent l'avoir fait plusieurs fois, et cela avant 1993. Après cette date, la situation sécuritaire de la cité empêche tout regroupement.

2.3. Equipe de foot balle

Appelé CRG (Chebeb Riadi de Gammas), l'équipe de football de Gammas est ancienne et connue par les jeunes de la cité. Les joueurs s'entraînent sur un terrain situé à côté du cimetière. Malheureusement, les autorités décident d'implanter deux salles polyvalentes sur le terrain d'entraînement. Les jeunes ont lutté contre cette implantation, hélas, ils n'ont pu empêcher la réalisation.

Selon les autorités, ce complexe sportif vise à encadrer la jeunesse de Gammas. Il possède deux pôles, le premier est pédagogique (fournir des formations aux adhérents), le second pôle est sportif, les jeunes pratiquent différents sports de salle. Durant notre enquête, la majorité des enquêtés ne profite pas des services du complexe.

Le nouveau terrain de foot réalisé par l'Etat, est clôturé par un grillage, malheureusement, la clôture n'a duré qu'un jour. La nuit, le terrain de foot subit une appropriation sauvage. Des voleurs ont enlevé la clôture du terrain. Ce dernier qui a coûté à

l'Etat environ un milliard et demi de centimes, selon les responsables du complexe, est toujours en terre.

Si plus de la moitié des enquêtés déclare ne pas « supporter » l'équipe locale, alors que 20 % des enquêtés déclarent supporter l'équipe CSC (Club Sportif de Constantine), reste que le CRG fait entendre la voie de la cité Gammas.

2.4. Association de quartier

Tous les enquêtés connaissent l'association des parents d'élèves, qui se réunit de temps à autre pour débattre des sujets concernant les élèves. 60 % des enquêtés ne connaissent pas leur association de quartier. Ceux qui la connaissent, déclarent qu'elle n'a pu résoudre aucun problème. Durant les années 90, les activités de la majorité des associations furent bloquées.

3. Pratiques religieuses

3.1. La mosquée comme lieu de pratiques religieuses

Dans la tradition musulmane, la mosquée est un rayon de lumière dans toute la cité. On se rencontre, on fait les prières ensemble, on fête l'Aïd et on remémore d'autres occasions religieuses. Les femmes se rencontrent pour écouter la Khotba du vendredi.

Dans la mosquée, les enfants apprennent le Coran, les adultes reçoivent des cours de religion et d'alphabétisation. Les vieux de la cité se rencontrent, débattent des problèmes de la vie urbaine, bref, la mosquée encadre la cité.

Malheureusement, avec la conjoncture, une loi s'est instaurée, interdisant tout regroupement et toute forme de solidarité, les mosquées ferment leurs portes après chaque prière. La fonction de la mosquée s'est limitée aux prières. En 1997, une seule mosquée existait. En 2008, les habitants de Gammas ont construit deux nouvelles mosquées.

Au niveau des mosquées, c'est le phénomène de la réappropriation de l'espace par les pouvoirs publics qui se manifeste. Les habitants construisent la mosquée et l'Etat l'encadre et la prend en charge en envoyant l'imam et en se chargeant des frais de son entretien.

Photo n° 24 : une mosquée à Gammas



Source : l'auteur

3.2. Les prières occasionnelles

Si les prières de tous les jours sont généralement effectuées à l'intérieur de la cité, les prières occasionnelles sont parfois effectuées à l'extérieur de la cité. 70 % de la population effectuent les prières à l'intérieur de la cité, cette tranche a montré un certain attachement. Les prières occasionnelles sont une forme de pratique sociale de la cité.

En effet, près de 30 % de la population enquêtée fréquente les mosquées de Daksi, du 4ème KM, de Ben Chicou et même du stade Ben Abdel Malek pour les prières occasionnelles. Cette catégorie de population préfère retrouver d'anciens amis, sinon, elle effectue ses prières près des marchés ou souks qu'elle fréquente.

3.3. Fatiha

Dans la religion musulmane, pas de mariage sans la Fatiha. Les hommes des deux familles des futurs mariés se rencontrent dans la mosquée pour lire la sourate de la Fatiha, et effectuer la procédure religieuse du mariage.

60 % des enquêtés effectuent leur Fatiha au niveau des mosquées de la cité, seuls 40 % de la population enquêtée fait ses Fatiha à l'extérieur. Cette catégorie de la population se dirige vers les mosquées du centre ville, de Ben Chicou, ou même d'EL Amir Abdel Kader, pour retrouver un peu de luxe et de somptuosité.

3.4. L'existence d'un Cheikh

Le Cheikh, le Fkih, ou même l'Alem, est un homme de religion, reconnu par sa sagesse, son bon ordre et sa science. C'est à lui qu'on revient en cas de litiges, d'héritage et des différents problèmes de la vie quotidienne.

Symbole de la cite, le Cheikh avec la djamaa, résolvaient jadis beaucoup de problèmes entre les habitants. Toute la population enquêtée nie la présence d'un tel homme dans la cité.

3.5. L'enterrement des morts

La majorité des enquêtés enterre ses morts à Gammas. Peu sont ceux qui enterrent à l'extérieur de la cité, se dirigeant ainsi vers le cimetière du centre ville, ou même vers leur douar.

Le cimetière est entouré d'une clôture, cette dernière connaît des dégradations diverses, entre tags et démolitions, alors que le cimetière possède des gardiens qui assurent sa sécurité.

4. Raisons des déplacements et moyens de transport

4.1. Les courses et les services

Les courses journalières s'effectuent au niveau de la cité, et se font à pied. L'existence de quelques rues commerçantes et d'un petit centre animé avec des commerces de niveau inférieur, permettent à la population de Gammas un minimum de confort.

Les courses hebdomadaires se font dans les cités limitrophes: Daksi et le 4ème KM. Et, par défaut, la population se dirige vers le centre ville. Les services de niveau supérieur obligent un déplacement en bus, en taxis ou en voiture particulière. 80 % des enquêtés vont à pied pour les services localisés à la cité, et utilisent le bus pour les autres services.

4.2. Le travail et les études

Pour se rendre au travail, 53 % des enquêtés utilisent le transport en commun. 34 % vont au travail à pied, moins nombreux sont ceux qui utilisent leurs voitures particulières (13 %).

Les enfants scolarisés au primaire et au moyen vont à pieds à leurs écoles, qui se localise dans la cité. Les lycéens de filière technique, sont de deux genres, ceux qui sont scolarisés au « technicum » de Gammas, vont à pieds, alors que leurs collègues scolarisés à Sidi Mabrouk, utilisent le bus pour joindre l'établissement.

Jusqu'en 1997, les lycéens de filière normale, se dirigent vers le 4ème KM pour suivre leurs études secondaires. Après cette date le technicum fournit un double enseignement

technique et normal. Les universitaires bénéficient du transport des étudiants, ce transport est assuré depuis 1990.

4.3. Les réparations

27 % réparent seulement à la cité, 33 % réparent tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur. Les enquêtés qui réparent uniquement à l'extérieur ne font pas confiance aux réparateurs de Gammas. Pour eux, ailleurs c'est plus sûr.

4.4. Les vacances d'été et les visites familiales

33 % des familles enquêtées passent leurs vacances strictement à l'intérieur de la cité, alors que 22 % les passent entre l'intérieur et l'extérieur de la cité. Les familles qui se permettent de passer leurs vacances à l'extérieur se dirigent vers le douar ou vers la mer.

Les visites familiales sont particulières à Gammas. Elles se font souvent à pieds. En effet, plus de 80 % des familles enquêtées ont des parents et des proches qui habitent le même quartier. La présence des familles proches à côté, n'empêche pas la présence d'autres parents à l'extérieur de la cité. 70 % des enquêtés utilisent le bus pour rendre visite à leurs proches. Les autres utilisent les taxis services ou leurs voitures particulières.

CONCLUSION DE LA PREMIERE SECTION DU PREMIER CHAPITRE

La vie de relations est indissociable de l'espace. Malgré que les rues soient dégradées, le mobilier urbain et les trottoirs sont quasi inexistantes, les passages piétons sont de plus en plus étroits et les espaces communautaires sont squattés, les gens recherchent une atmosphère dans leur cité, c'est-à-dire son espace public, lieu de toutes les communications, et où la solidarité et l'entraide y contrebalancent l'insécurité et l'incertitude du lendemain.

Le centre culturel se transforme en commissariat, le hammam ferme ses portes pendant plus d'une décennie, le souk el fellah est vendu à une entreprise privée alors que les mosquées ferment leurs portes après chaque prière. Parallèlement, 70 % des enquêtés effectuent ses prières et font les Fatiha aux niveaux des mosquées de la cité, et la majorité des enquêtés enterrent ses morts au cimetière de Gammas. Les vacances d'été sont passées généralement au niveau de la cité et les visites familiales sont particulières et se font souvent à pied.

Autrefois, nombreuses sont les twiza et les opérations de nettoyage des quartiers, de nos jours, 60 % des ménages ne connaissent pas leur association de quartier. D'où, les pratiques ancestrales de la cité sont en voie de disparition alors que les pratiques modernes ne sont pas encore acquises. Toute tentative de réclamation est opprimée à cause de la conjoncture sécuritaire du pays. Cette conjoncture favorise le délabrement de la cité.

Si les raisons du déplacement sont diverses, les moyens sont limités. Et, si le train dérange avec son sifflement, ses services ne bénéficient pas à la population. Les taxis services refusent de joindre le nouveau Gammas à cause de la dégradation de la voirie. Par manque de moyens, la majorité des enquêtés utilise le transport en commun pour les différents trajets.

Lors de nos enquêtes à Gammas, nous avons dépassé les représentations alarmistes de la vie sociale dans cette cité dégradée, en prêtant attention à l'espace vécu qui contient l'histoire des habitants, faite de conflit, d'échecs mais aussi de fêtes et de moments heureux. Au sein de la cité, notre entretien libre dévoile que les relations sociales dépendent de la manière dont nos enquêtés interprètent le « voisinage ». Ce dernier est vécu comme fraternité. Nous avons pu observer des mots qui expriment l'enracinement le plus profond.

Nous remarquons que ces habitants parviennent à résister à l'indifférence des autorités à travers la construction d'un territoire défensif et la recherche d'un équilibre de vie dans un environnement précaire. Les rapports sociaux sont par conséquent, basés sur une solidarité et une stratégie de défense générale contre l'extérieur. Mais qui sont ces habitants ?

II. LE CONTENU SOCIAL

1. Composition sociale et cohabitation

Selon les données de l'Office National des Statistiques (ONS), le nombre de la population de Gammas (chalets uniquement) atteint 17 265 au recensement de 1998.

1.1. Les caractéristiques de la population

1.1.1. Répartition par tranches d'âge de la population enquêtée

Tableau n° 11 : répartitions de la population par tranches d'âge

La cité	Nombre d'habitants	sexes		Age ≤ 20 ans	Age ≥ 65 ans	Age entre 20 et 65ans
		Féminin	Masculin			
Ancien Gammas	190	94	96	78	9	103
Pourcentage	100 %	49.5 %	50.5 %	41 %	4.7 %	54.2 %
Nouveau Gammas	95	47	48	37	8	50
pourcentage	100 %	49.5 %	50.5 %	39 %	8.4 %	52.6 %
La cité	285	141	144	115	17	153
pourcentage	100 %	49.5 %	50.5 %	40.3 %	6 %	53.7 %

Source : l'auteur

A Gammas, la population masculine est légèrement supérieure à la population féminine. En effet, les caractéristiques de la population de Gammas sont les mêmes que celles de la population algérienne. Les résultats donnés par le recensement de l'ONS en 1998, indiquent que le pourcentage de la population masculine (50.5 %) en Algérie se rapproche du pourcentage de la population féminine (49.5 %), tout en étant légèrement supérieur. (Quotidien El KHABAR, 7 juillet 1999, P.2)

La deuxième remarque concerne le taux des jeunes dont l'âge est inférieur à 20 ans, et qui est d'environ 40 %, ce taux est inférieur au taux national. En effet, en Algérie, ce pourcentage était estimé à 58.2 % en 1966, puis estimé à 54.7 % en 1987. En 1998, le taux des jeunes de moins de 20 ans chute à moins de 50 %, cette tranche de population va en diminuant. (Quotidien El KHABAR, 7 juillet 1999, P.2)

À Gammas cela est dû à notre avis au manque d'espace. Les nouveaux ménages formés n'ont généralement qu'une ou deux pièces, les parents limitent le nombre de leurs enfants. Rares sont les nouveaux ménages qui ont plus de quatre enfants.

La troisième remarque concerne la population dont l'âge est supérieur à 65 ans, elle représente à Gammas une moyenne d'environ 6 %. Cette catégorie de la population est considérée dans les statistiques comme une tranche inactive, son taux (6%) est supérieur au taux national qui s'élève à 4.5 % en 1998, alors qu'il était de 3.9 % en 1987 (Quotidien El KHABAR, 7 juillet 1999, P.2). Sur le plan international, l'Algérie est considérée comme un pays jeune. Les statistiques ainsi que notre enquête, montrent que la population algérienne tend à vieillir de plus en plus. L'espérance de vie devient de plus en plus élevée, cela renforce le taux de surpeuplement des chalets.

La dernière remarque concerne la tranche de la population dont l'âge oscille entre 20 et 65 ans. Cette population représente la force de travail. Elle englobe normalement l'ensemble des occupés et des chômeurs.

1.1.2. Taux de chômage

Durant notre enquête, nous n'avons pris en considération que les chefs de familles, car c'est à eux de subvenir aux besoins de leurs familles. Notre enquête sur terrain a révélé les données suivantes :

Tableau n° 12 : le taux de chômage à Gammas

Tranches	Nombre d'occupés	Nombre de chômeurs	Nombre de retraités	Nombre de chef de ménages
Ancien Gammas	20	06	06	32
Pourcentage	62.5 %	18.7 %	18.7 %	64 %
Nouveau Gammas	06	05	07	18
Pourcentage	33.3 %	27.8 %	38.9 %	36 %
Total	26	11	13	50
Pourcentage	52 %	22 %	26 %	100 %

Source : l'auteur

Le taux de chômage est une donnée très importante, elle est inversement proportionnelle au taux d'occupation. Dans l'ensemble de la cité, la moyenne du chômage est de 22 %, ce qui est très élevé par rapport à la moyenne nationale déclarée en mars 2009, par le secrétaire général du

rassemblement national démocratique (RND), M. Ouyahia, qui annonça dans le forum de L'ENTV que le taux national de chômage déclaré par L'ONS, dans les statistiques de 2008, est de l'ordre de 11.3 % soit le chiffre d'un million 400 milles chômeurs à travers le territoire.

La population du nouveau Gammas est plus touchée par le chômage. A notre avis, dans l'ancien Gammas, un axe commercial important s'est développé, les habitants dont les chalets donnent sur les voies mécaniques ont presque tous construit des locaux commerciaux qu'ils utilisent.

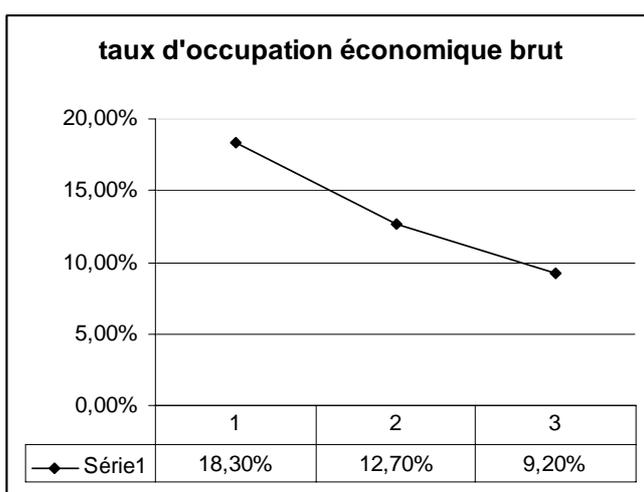
1.1.3. Taux d'occupation économique brut

Le taux d'occupation brut est le rapport entre la population qui travaille et la population totale. En 1987, le nombre des occupés était de l'ordre de 2290 personnes, alors que la population totale était environ 12 478. D'où le taux d'occupation était : $(2290 \times 100) / 12478 = 18.3 \%$ (M. Barhoum et S. J. Idir, 1994)

En 1998, et selon le recensement de L'ONS, le taux d'occupation à Gammas est : $(2237 \times 100) / 17571 = 12.7 \%$ (services de L'ONS)

Cela signifie que sur 100 habitants, 13 seulement travaillent, d'où 13 occupés prennent en charge 87 personnes. Le taux d'occupation à Gammas est inférieur à la moyenne nationale estimée à 21.7 % (M. Barhoum et S. J. Idir, 1994). En 2008, notre enquête sur terrain montre que le taux d'occupation est $(26 \times 100) / 285 = 9.2 \%$

Graphe n°25



1: taux d'occupation économique à Gammas en 1987

2: taux d'occupation économique à Gammas en 1998

3: taux d'occupation économique à Gammas en 2008

Source : l'auteur

Nous concluons que le taux va en diminuant, qu'il est inférieur au taux national, que le niveau économique de la population est bas.

1.2. Exiguïté spatiale

1.2.1 Taux d'occupation par logement (T.O.L)

Le taux d'occupation par logement, précisément par chalet est calculé par le rapport de la population sur le nombre de chalets. Nous n'avons pris que les chalets habités.

Tableau n° 13 : le taux d'occupation par chalet

La cité	Nombre de personnes	Nombre de chalets	T.O.L
Ancien Gammas	190	18	10.5
Nouveau Gammas	95	10	9.5
Total	285	28	10

Source : l'auteur

Selon l'enquête sur terrain, le taux moyen d'occupation par chalet est très élevé, il est égal à 10 personnes. Dans un logement à trois pièces, le taux d'occupation est de 6 personnes normalement, notons que tous les chalets de l'ancien Gammas sont de type F2.

En sociologie, la famille passe par deux stades dans sa vie. Le stade évolutif commence par la formation du couple et la naissance des enfants. Le stade involutif commence, une fois les enfants grandis, commencent à quitter le foyer conjugal. A Gammas la règle sociologique ne peut s'appliquer, car avec la crise de logement, les enfants mariés vivent avec les parents. Même quand la famille initiale passe par son stade involutif, elle est compensée par l'évolution des nouveaux ménages créés.

1.2.2. Taux d'occupation par pièce (T.O.P)

Le taux d'occupation par pièce est calculé en divisant le nombre d'occupants du chalet par le nombre de pièces habitables. Le taux d'occupation par pièce est donné par le tableau suivant :

Tableau n° 14 : le taux d'occupation par pièce

Cité Gammas	Population	Nombre théorique de pièces	TOP théorique	Nombre réel de pièces	TOP réel
Ancien Gammas	190	34	5.6	65	2.9
Nouveau Gammas	95	24	4	33	2.9
total	285	58	4.9	98	2.9

Source : l'auteur

Dans l'ancien Gammas, le TOP qui est supérieur à 5 personnes par pièce, est très élevé par rapport au taux normal qui est de 02 personnes par pièce. Dans le nouveau Gammas, le TOP est égale à 4. Dans tout Gammas, le TOP théorique est supérieur à la normale.

Le TOP réel affiche des valeurs inférieures au TOP théorique. Il s'approche énormément du TOP normal admissible. Le changement d'affectation des pièces ainsi que les extensions effectuées par les occupants ont permis la baisse du TOP. Le TOL et le TOP éclaircissent l'état d'exiguïté du chalet, allant d'un état peu contraignant à un état très contraignant selon le nombre de personnes.

1.2.3. Etat d'exiguïté des chalets

Selon E. Tebib (1996, P.31), « cet élément traduit le rapport de la composition familiale du ménage à la consistance spatiale du logement. Il permet à l'analyse de mettre en évidence combien le ménage éprouve ou non des difficultés d'adaptation. » Numériquement, elle représente le taux d'occupation par pièce.

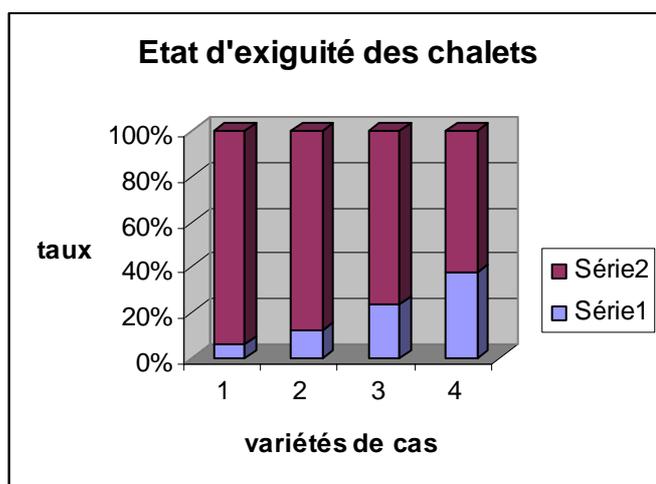
Tableau n° 15 : état d'exiguïté des chalets

Etat d'exiguïté	Théorique	Théorique	Réel	Réel
	Peu contraignant TOP ≤ 2	Très contraignant TOP > 2	Peu contraignant TOP ≤ 2	Très contraignant TOP > 2
Ancien Gammas	6 %	94 %	23 %	77 %
Nouveau Gammas	12.5 %	87.5 %	37 %	63 %
Moyenne	9.3 %	90.7 %	30 %	70 %

Source : l'auteur

L'état d'exiguïté des chalets est très contraignant à l'ancien Gammas, il atteint théoriquement 94 %, la situation dans le nouveau Gammas est meilleure. Dans la réalité, la situation n'est pas aussi dramatique que nous le croyons. Les changements d'affectation et les pièces rajoutées dans les parcelles, ont permis d'atténuer l'état d'exiguïté des chalets, aussi bien dans l'ancien Gammas que dans le nouveau.

Graphe n° 26



1: état d'exiguïté théorique dans l'ancien Gammas

2: état d'exiguïté théorique dans le nouveau Gammas

3: état d'exiguïté réel dans l'ancien Gammas

4: état d'exiguïté réel dans le nouveau Gammas.

Série 2 : très contraignant.

Série 1 : peu contraignant

Source : l'auteur

1.3. Evolution des familles dans le temps

1.3.1. Ancien Gammas

Tableau n°16 : évolution des familles de l'ancien Gammas dans le temps

années	Population	Croissance démographique	Croit annuel
1977	81	-	-
1987	103	22	2.13 %
1998	151	48	3.17 %
2008	176	25	1.42 %

Source : l'auteur

La croissance démographique par période inter censitaire est obtenue en calculant la différence entre le nombre de la population durant le recensement actuel et le nombre de la population du recensement passé, dans notre cas :

$103 - 81 = 22$ personnes, est la croissance démographique pendant 10 ans de 1977 à 1987

$151 - 103 = 48$ personnes, croissance démographique de 1987 à 1998

$176 - 151 = 25$ personnes, croissance démographique de 1998 à 2008

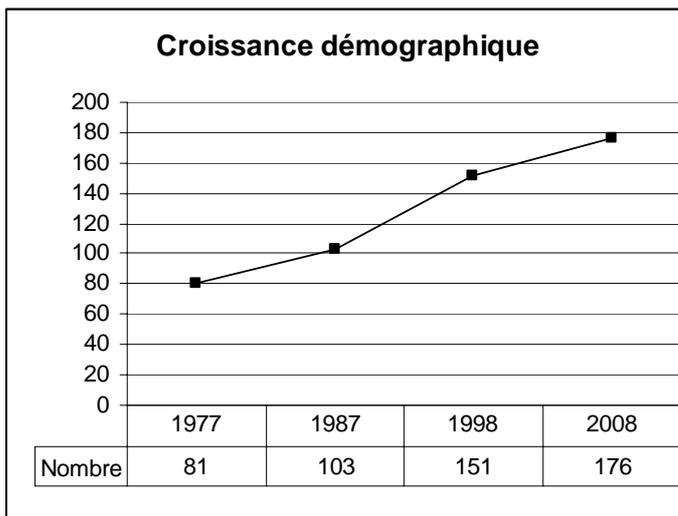
Quant au croit démographique annuel, il est obtenu à partir de la croissance démographique. Prenons l'exemple de l'évolution entre 1987 et 1977. Ce taux annuel s'obtient ainsi :

$22 \div 10 = 2.2$ personnes est la croissance annuelle entre 1977 et 1987 ($1987 - 1977 = 10$ ans)

$(2.2 \times 100) / 103 = 2.13 \%$ est le croit démographique annuel, autrement dit, c'est le pourcentage de cette croissance annuelle par rapport à la population totale.

1979 est la date d'installation des familles, chaque ménage occupe un chalet, aucune cohabitation. Les familles sinistrées issues de la vieille ville ou des bidonvilles, marient précocement leurs enfants pour s'octroyer plusieurs chalets, un simple livret de famille donne droit à un chalet. La famille nucléaire évolue, son croit démographique est naturel (solde natalité/mortalité)

Graphe n° 27



Source : l'auteur

En l'espace de dix ans, les familles ont évolué avec une moyenne normale. Après 1987, il y'a eu explosion démographique. Cela s'explique par la création de nouveaux ménages, en effet chaque un ou deux ans, les parents marient un fils, un ménage naît, des petits enfants naissent, d'où une démographie galopante.

Sur les 18 familles enquêtées dans l'ancien Gammas, 13 déclarent avoir marié au moins un fils et qui est en plus, installé avec eux. La naissance d'un nouveau ménage implique une évolution rapide de la famille. 72 % des familles ont évolué par la création de nouveaux ménages.

Sur 23 jeunes mariés, 21 sont restés avec leurs parents par besoin de logements. Ce qui représente 91 % des jeunes mariés installés à Gammas. Les filles qui se marient libèrent la place normalement. A Gammas, sur les 18 familles enquêtées, 2 familles déclarent héberger leurs filles mariées avec leurs maris et leurs enfants à cause de la crise de logements, ce qui se rapproche de 12 %.

La dernière remarque concerne la période intercensitaire (1998-2008), le rythme de la croissance décélère. Cela s'explique à notre avis par la fin de la création des ménages, la croissance redevient naturelle : solde natalité/mortalité.

1.3.2. Nouveau Gammas

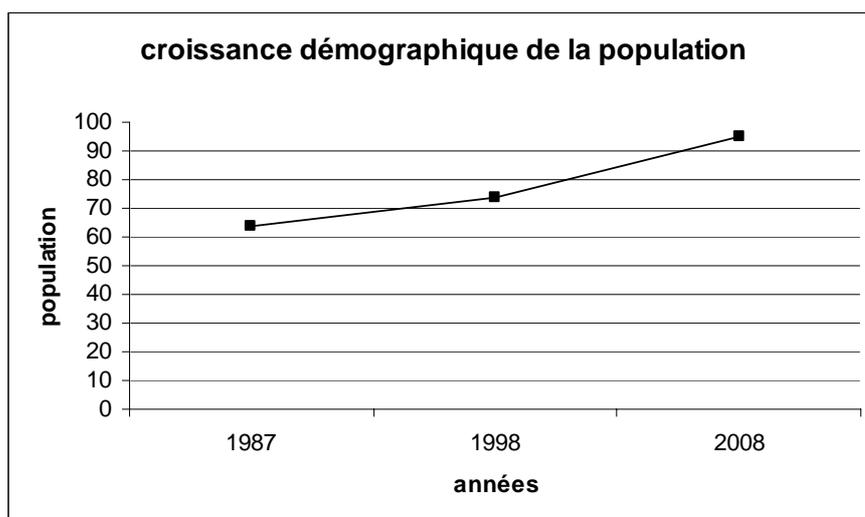
L'évolution démographique des familles du nouveau Gammas est donnée par le tableau suivant:

Tableau n° 17 : évolution des familles du nouveau Gammas dans le temps

années	population	Croissance démographique	Croit annuel
1987	64	-	-
1998	74	10	1.35 %
2008	95	21	2.21 %

Source : l'auteur

Graphes n° 28



Source: l'auteur

La courbe du graphe montre que les familles enquêtées ont évolué dans l'espace de vingt ans. La pente est plus douce durant la première décennie que dans la seconde. A notre avis l'explication réside aussi dans le fait que dans la seconde décennie, quelques familles ont marié leurs fils aînés, d'où la création de nouveaux ménages et par conséquent une croissance démographique qui est plus élevée.

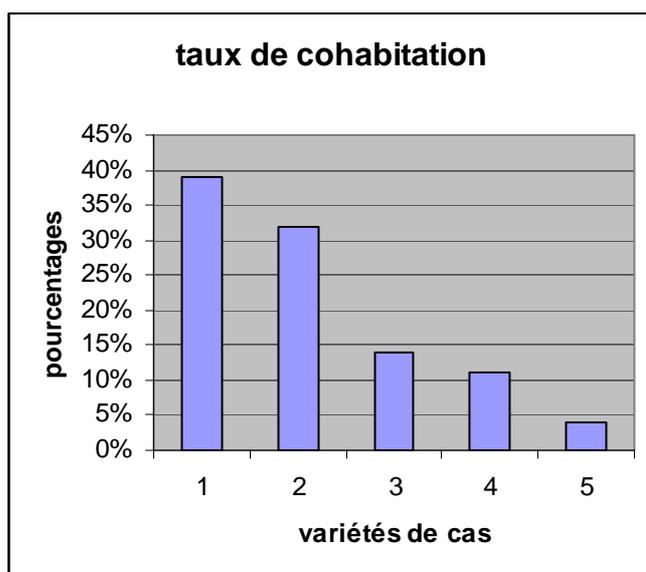
Notre enquête montre que sur 10 familles enquêtées, 6 familles déclarent avoir marié leurs fils quelques années après l'installation dans le nouveau chalet, ce qui représente 60 % de l'ensemble. Et, en plus sur 11 fils mariés, 8 fils sont installés dans le chalet ou dans la parcelle, ce qui représente 72.7 % de ménages formés, sont fixés à Gammas.

1.4. Phénomène de cohabitation

Le taux de cohabitation se calcule par le rapport du nombre de ménages sur le nombre de logements, nous avons pris seulement les chalets habités, nous avons enlevé le chalet converti en cabinet médical et le chalet démoli. Dans notre cas : $T C : 60 / 28 = 2.14$ (enquête personnelle en 2008)

A Gammas, le chalet est conçu pour recevoir une seule famille, la surface est d'un strict minimum, le taux de cohabitation est considérable. Les chalets contenant plus d'un ménage représentent 61 %. 32 % des chalets abritent deux ménages, alors que 25 % abritent entre trois et quatre ménages. 4% de chalets abritent même plus de quatre ménages.

Graphe n° 29



- 1: chalets abritant un ménage (39 %)
- 2 : chalets abritant 2 ménages (32 %)
- 3 et 4 : chalets abritant successivement 3 et 4 ménages (25 %)
- 5 : chalets abritant 5 ménages (4 %)

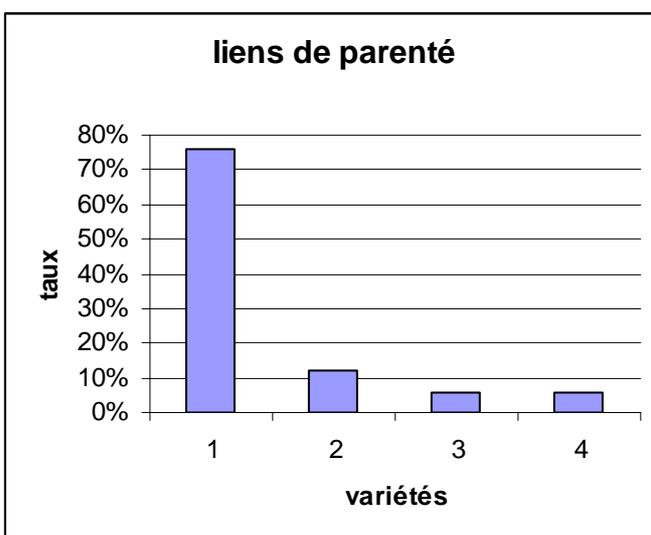
Source : l'auteur

La parcelle joue un rôle primordial dans cette cohabitation, le nouveau couple s'installe dans une chambre, dans le chalet des parents. Un second couple, par manque de pièces, s'installe dans la parcelle en construisant une chambre, et même un coin cuisine.

Le troisième garçon peut se marier, construire une autre chambre et son coin cuisine. Le quatrième garçon peut aussi s'installer dans le jardin, si l'espace est insuffisant, on s'étend verticalement. L'un des frères construit sa maison à l'étage avec des escaliers.

1.4.1. Lien de parenté

Graphe n° 30



1 : taux de fils mariés qui cohabitent avec les parents.

2 : taux de sœurs du chef de famille.

3 : taux de parents du chef de famille.

4 : taux de belles mères.

Source : l'auteur

Les ménages qui cohabitent présentent généralement des liens de parenté très proches, soit des ascendants ou des descendants. Le cas le plus fréquent, est celui du fils qui se marie, et habite avec les parents en occupant une chambre dans le chalet, sinon il construit une pièce dans le jardin. La famille large est née à Gammas à cause de la crise de logement. Chaque ménage a son propre espace, son coin cuisine, le lien de sang uni l'ensemble. Chaque chef de famille garde son salaire pour sa famille, chaque famille est économiquement indépendante.

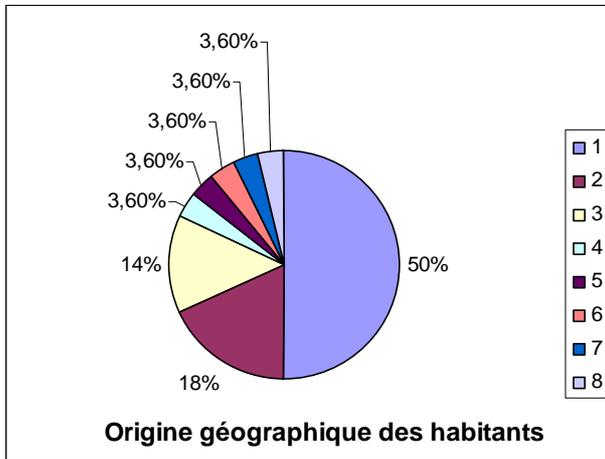
2. Origine des familles et itinéraire

2.1. Origine des familles

Toutes les familles enquêtées ne sont pas originaires de la ville de Constantine. Nombreuses sont venues de la ville de Jijel et Mila. Les enquêtés venus des environs de la ville de Constantine viennent en second lieu, puis ceux de Skikda en troisième lieu. L'enquête

montre que des enquêtés sont venus d'un rayon qui atteint plus de 400km (la ville de Boussaâda).

Graphe n°31



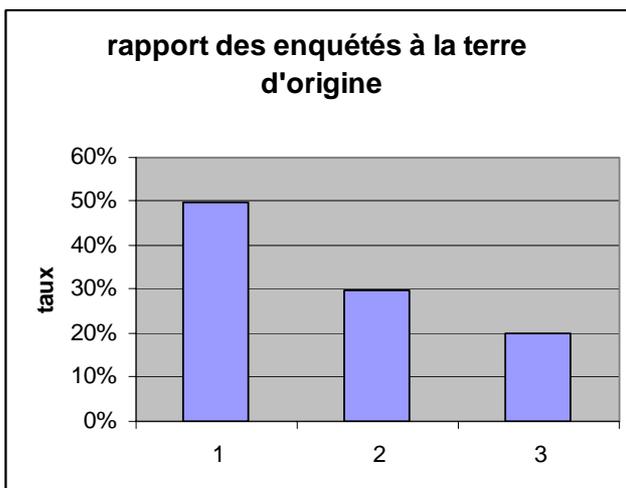
- 1: Jijel et Mila (50 %).
- 2 : environs de Constantine (18 %).
- 3 : Skikda (14 %). 4 : Sétif : (3.6 %)
- 5 : Guelma (3.6 %). 6 : Batna (3.6 %).
- 7 : Oum El Bouaghi (3.6 %).
- 8 : Boussaâda (3.6 %)

Source : l'auteur

2.2. Lien avec les origines

La majorité des enquêtés possède des terres à cultiver dans leur ancien terroir. Sur l'ensemble des enquêtés 66.6 % déclarent posséder des terres, ce qui représente les 2/3. En effet, la moitié des familles possédant des terres, les cultivent eux même, 30 % les louent à d'autres et bénéficient de la rente foncière. Cependant près de 20 % des enquêtés ont abandonné ce précieux héritage.

Graphe n° 32



- 1: les enquêtés qui cultivent eux même leur terre.
- 2: ceux qui louent la terre.
- 3: ceux qui ont abandonné la terre.

Source : l'auteur

Plusieurs familles possèdent des terrains d'oliviers. Si toute l'année, elles sont installées à Gammas, durant la période de la cueillette, elles se déplacent pour cueillir, presser et vendre leurs olives. Sinon, elles donnent à une famille installée sur place, à base d'un pourcentage, la tâche de cueillir et procéder à la vente.

2.3. Habitat antérieur

Tableau n° 18 : l'habitat antérieur

Lieu	Bidonville	Vieille ville	Collectif	Informel	Rural	Total
Nombre	20	3	2	2	1	28
Pourcentage	71 %	11 %	7 %	7 %	4 %	100 %

Source : l'auteur

Ce qui est évident est le taux élevé des enquêtés issus des bidonvilles, vient ensuite le taux des sinistrés de la vieille ville. Ce qui revient à dire qu'environ 82 % de la population de Gammas vient de l'habitat précaire et de la vieille ville. Le collectif (les bâtiments du Bosquet) et l'informel sont à parts égales, nous remarquons qu'un certain nombre d'habitants sont venus directement de leur douar afin de fuir le terrorisme des années 90.

La population de Gammas vient en majorité des bidonvilles : Domaine Ameziane, quartier Sabatier, Embranchement, Pont du Diable, une distinction est à faire entre les différents bidonvilles. Ceux qui portent souvent le nom de leur propriétaire sont des terrains privés (Sabatier et Domaine Ameziane) alors que les autres terrains sont de statut public.

Madame Sabatier a vendu le terrain en lots jardins sous seing privé. Les acheteurs ont alors bâti leurs maisons et ils louent certaines pièces. « Chaque pièce abrite un ménage qui a le statut régulier de locataire. Le propriétaire de la maison habite sur place ou un autre quartier de la ville. Les quartiers que groupe cette catégorie, sont déclarés " illicites" par la commune parce qu'aujourd'hui les propriétaires ont rarement en leur possession un acte de propriété. » (Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P. 149)

Le cas du domaine Ameziane est particulier, les paysans travaillant à la ferme se sont installés sur le terrain. L'autorisation d'installation était accordée contre quatre jours de travail par mois au profit du propriétaire terrien. Les relogés issus des immeubles « bidonvilles » de la cité le Bosquet à Sid Mabrouk présentent aussi un cas particulier. La réalisation de la carcasse de ces immeubles a commencée avec le Plan de Constantine (1958), et a été stoppé en 1962. « Trois d'entre elles ont été prises d'assaut par des populations qui s'étaient réfugiées en Tunisie pendant la guerre. Ces immeubles n'ont jamais été achevés et aujourd'hui, ils se trouvent dans un

état de dégradation très avancé. Les autorités communales n'ont jamais pu déloger les habitants de ces 153 appartements. Ces personnes ne versent aucun loyer et continuent à dégrader les bâtiments. » (Formes de croissance urbaine au Maghreb, 1982, P.153)

Notons que nos enquêtés font souvent référence à leur installation dans des hangars avant le relogement à Gammas. Les sinistrés de la vieille ville et les résorbés de l'habitat précaire ont passé une à plusieurs années dans ces locaux de transit.

3. Activités professionnelles et niveau de vie

3.1. Répartition par catégories socio professionnelles

Lors de nos enquêtes, presque la majorité des occupés (73 %) travaillent dans le commerce, l'artisanat et les services. L'agriculture en tant que secteur primaire disparaît au profit des autres secteurs: secondaire (travaux de bâtiment, industrie) et tertiaire (services, etc.). Les habitants possèdent des terres et ne se déclarent pas agriculteurs.

Tableau n° 19 : répartition par catégories socio professionnelles

Secteur / lieu	Agriculture	Industrie et bâtiment	Services	Total
Gammas	0	7	19	26
Pourcentage	0 %	27 %	73 %	100 %

Source : l'auteur

Le recensement de 1998 révèle que sur un ensemble de 2237 travailleurs, 25 seulement travaillent la terre. Ce qui représente 1.11 % de l'ensemble des occupés. En 1987, le nombre d'agriculteurs était estimé à 58, représentant ainsi 2.5 % du total des travailleurs (source : ONS). En l'espace de dix ans, le nombre, et par conséquent le taux d'agriculteurs a été divisé par deux. En 2008, aucun de nos enquêtés ne déclare travailler la terre. Avec le délaissement de l'agriculture, les habitants de Gammas affichent leur passage à l'urbanité.

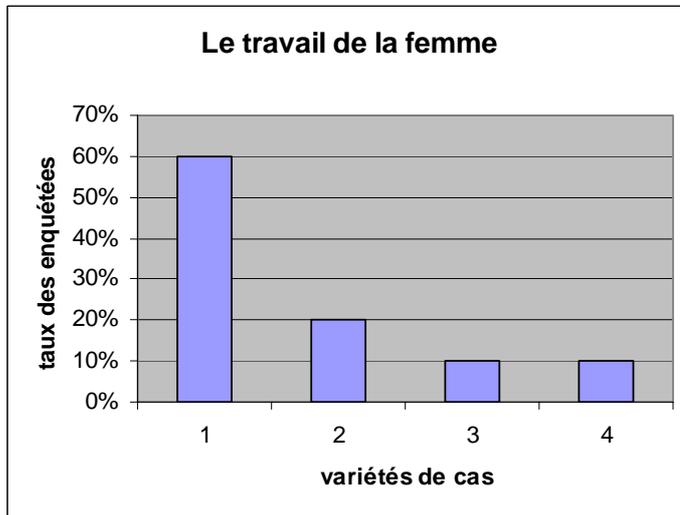
3.2. Le travail de la femme

La femme n'est plus prisonnière de son monde domestique, elle sort travailler pour qu'elle soit libre économiquement. Le travail rémunéré de la femme aide à élever le niveau de vie de la famille, en même temps, il oblige l'homme à rester de plus en plus dans la maison et à partager la garde des enfants.

Lors de nos enquêtes, nous avons pris en considération les mères de familles, nous n'avons pas considéré les filles ou les belles filles qui travaillent. Nous avons trouvé que le

nombre de femmes qui travaillent est inférieur à celui des femmes au foyer. Mais ces dernières développent quelques activités à caractère lucratif et aident à améliorer le niveau de vie de la famille.

Graphe n°33



1: les femmes au foyer qui ne développent aucune activité lucrative (60%).

2: les femmes qui développent des activités lucratives dans le chalet (20%).

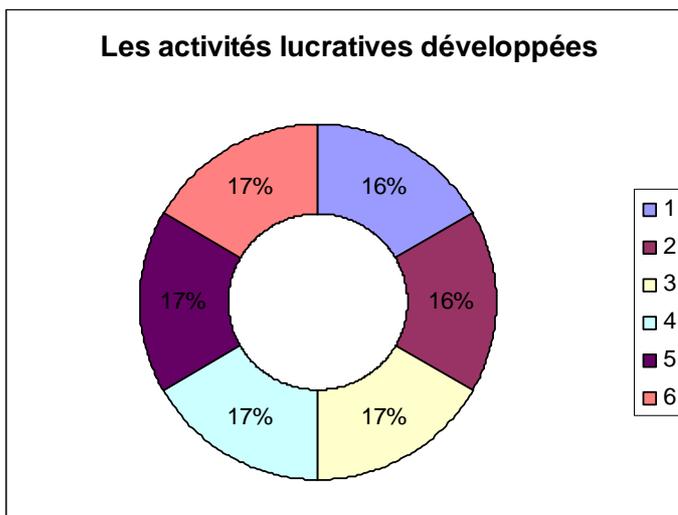
3: les femmes qui ont une pension de femmes de Chahid (10%)

4: les femmes qui travaillent en dehors des foyers (10%).

Source : l'auteur

Les femmes de Chahid sont propriétaires de leurs chalets. En plus elles reçoivent une pension non négligeable. En ce qui concerne les activités développées dans le chalet, nous avons détecté des pratiques féminines très variées.

Graphe n° 34



1: la garde des enfants

2: la couture

3: la broderie

4: la fabrique des feuilles de briques.

5: la fabrique des tajines

6: la cueillette des olives

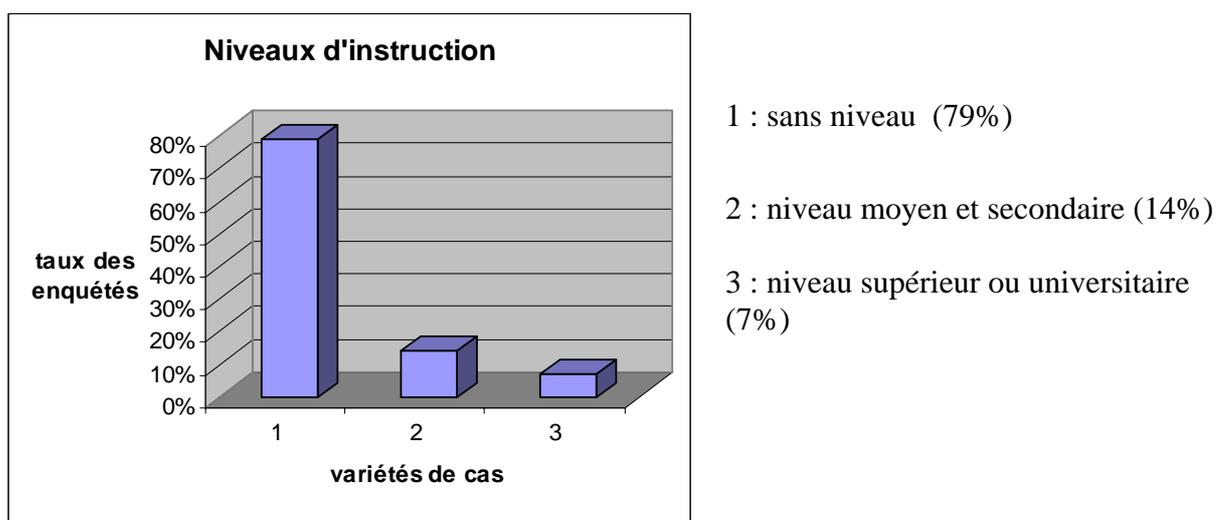
Source : l'auteur

Notons que la femme qui fabrique les tajines est originaire d'Oum El Bouaghi. La femme qui fabrique les feuilles de briques et celle qui brode les gandouras traditionnelles habitent la cité Bosquet. Celles qui pratiquent la cueillette des olives ou la couture sont originaires de Jijel, précisément El Anser. Enfin la femme qui garde les enfants est issue d'un bidonville à côté de la cité des Peupliers. Qu'elles soient originaires de différents lieux, ces femmes ont su être rentables.

3.3. Niveaux d'instruction

L'enquête montre que le niveau d'instruction des chefs de familles est très bas dans la majorité. Si le niveau moyen et secondaire représente 14 % de l'ensemble des enquêtés, le niveau supérieur (universitaire) est le moins important. Notons que les enquêtés de niveau supérieur ne sont pas les premiers propriétaires des chalets, mais des usufruitiers par dépannage ou désistement.

Graphes n° 35



Source : l'auteur

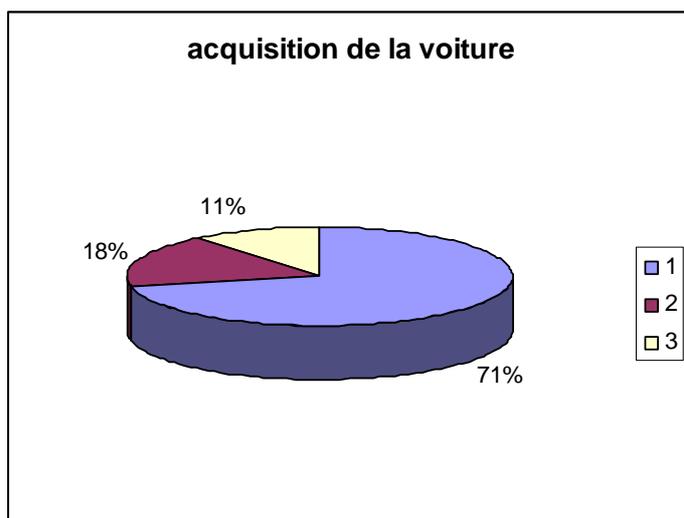
3.4. La parabole et l'Internet

Aujourd'hui, les disques paraboliques poussent comme des champignons, 93 % des familles enquêtées déclarent posséder la parabole. Le prix actuel donne la chance à toutes les familles d'en profiter. En parallèle, notre enquête montre que le taux des abonnés à Internet est très bas (4 %).

3.5. La voiture

Seuls 29 % des enquêtés déclarent posséder une voiture, 71 % n'ont pas les moyens. Parmi eux, environ 62 % n'habitent pas des chalets donnant sur la voie mécanique

Graphe n°36



1 : pourcentage des enquêtés n'ayant pas de voiture

2 : pourcentage de ceux ayant une voiture garée loin du chalet.

3 : taux de ceux ayant une voiture garée à proximité du chalet

Source : l'auteur

4. Attribution des chalets

4.1. Choix avant de venir à Gammas

Concernant l'ancien Gammas, les familles étaient des sinistrés du quartier Sabatier et du Domaine Ameziane, leurs maisons précaires étaient détruites lors du glissement de sol. Ces familles étaient casées en urgence dans des hangars, des stades et des locaux appartenant à l'APC, d'autres familles étaient venues de la vieille ville, leurs maisons menaçaient ruines, l'idée de choix ne se posait pas dans ces situations de crise.

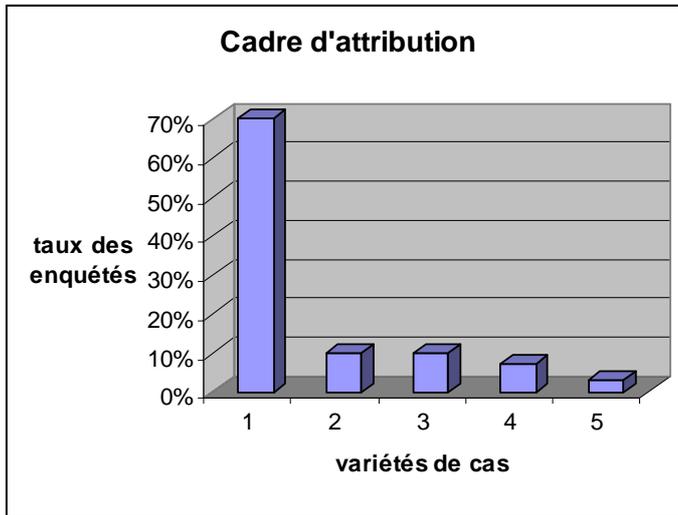
La majorité des familles du nouveau Gammas habitait le bidonville, en éradiquant leurs habitations précaires, l'État les place dans des hangars du Polygone. Les familles n'avaient aucun choix lors de leur installation.

4.2. Cadre d'attribution

L'enquête sur terrain montre que le taux le plus élevé est celui des chalets attribués dans un cadre social (80 %), le taux des bénéficiaires de chalets dans un cadre administratif (femmes et fils de Chahid) est de 10 %.

7 % sont des expropriés de la cité Bosquet, l'Etat les installe à Gammas, en leur promettant un nouveau logement dans leurs appartements après les travaux de réhabilitation. Le plus faible pourcentage qui est de l'ordre de 3 % est celui des familles expropriées en 1988 pour faire passer l'autoroute d'El Khroub. Ces habitants occupaient des maisons au 4eme KM.

Graphe n° 37



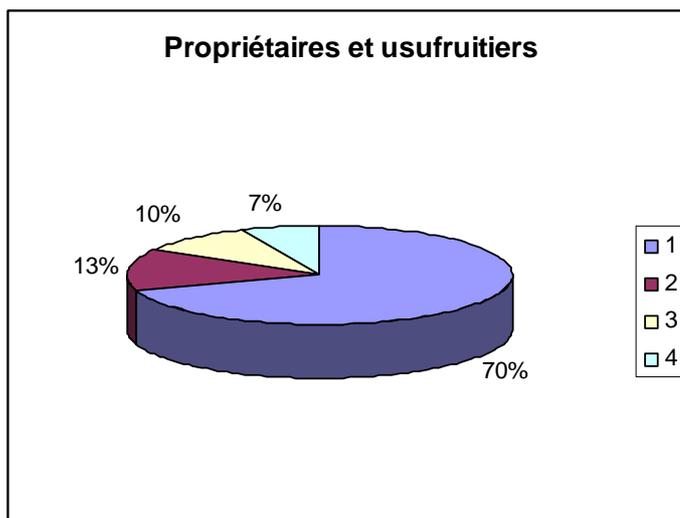
- 1 : cadre social (bidonville) (70 %)
- 2 : cadre social (vieille ville) (10 %)
- 3 : cadre administratif (10 %)
- 4: réhabilitation de la cité Bosquet (7%)
- 5: cadre d'utilité publique (3 %)

Source : l'auteur

4.3. Propriétaires et usufruitiers

Durant l'enquête, nous avons remarqué que la majorité des enquêtés sont des propriétaires de première main des chalets, soit environ 70 %.

Graphe n°38



- 1: pourcentage de propriétaires de 1ère main (70 %).
- 2: pourcentage de propriétaires de 2ème main (achat : 13 %)
- 3: pourcentage des héritiers (10 %)
- 4: pourcentage des ménages dépannés (7 %)

Source : l'auteur

CONCLUSION DE LA SECONDE SECTION DU PREMIER CHAPITRE.

Les résultats des enquêtes sur Gammas nous ont permis de déceler les caractéristiques générales de la population. En comparant avec les données de la population mère (population algérienne), nous avons remarqué que le nombre des âgés de moins de 20 ans est moins fort, à notre avis, les ménages limitent le nombre d'enfants à cause du manque d'espace.

A Gammas, le modèle de la famille élargie reste le modèle dominant, il paraît que des transformations soient en cours qui vont dans le sens d'une décohabitation des générations. Il y'a une décohabitation mais continuation d'un enracinement près des parents.

Le fort surpeuplement des chalets et le taux élevé de cohabitation ne sont pas signe de la présence de famille large au vrais sens du mot. Les ménages installés sont financièrement indépendants. Les familles cohabitent à cause de la crise de logements.

« On peut se demander si la décohabitation n'est qu'un élément qui ne remet pas en cause fondamentalement le modèle de la famille élargie, ou si au contraire c'est déjà un autre modèle en voie de constitution qui ne sera pas obligatoirement le modèle de la famille conjugale restreinte telle qu'elle existe dans les pays européens. Des empreints peuvent, en effet, être faits à d'autres sociétés, se greffer sur des modèles traditionnels et constituer un système, c'est-à-dire, produire un modèle original. » (N. Haumont et A. Marie, 1985, P. 192)

L'étude de l'évolution démographique des familles montre qu'après 10 ans d'installation, la croissance démographique devient plus forte. En conséquence, l'exiguïté spatiale est plus contraignante durant la deuxième décennie que la première.

La population de Gammas présente un taux de chômage élevé et un taux d'analphabètes fort parmi les chefs de familles. Les occupés travaillent dans les services ou le bâtiment, l'activité de l'agriculture est abandonnée. Fruit de l'exode rural, et originaire des bidonvilles de Constantine dans sa grande majorité, la population de Gammas est urbaine à part entière même si une partie des habitants utilisent les ressources de ses terres d'origine. Cette population a passé des années en bidonvilles, en vieille ville ou en collectif. En réalité, cet habitat antérieur a joué le rôle d'un creuset d'intégration urbaine.

La femme est libre dans ses allées et venues. Le travail de la femme est de plus en plus apprécié, et aide à améliorer le niveau de vie. La majorité de la population est propriétaire de première main des chalets. La cité n'a pas joué son rôle de transit mais au contraire elle a joué un rôle de recasement définitif. En décelant les caractéristiques de la population de Gammas, nous avons remarqué des ressemblances avec celles de la population des Muriers et Oued El Had.

CHAPITRE II : PERCEPTION ET PERSPECTIVES

I. La perception de l'espace

L'interaction Homme - Espace est clairement résumée par Winston Churchill : « Nous façonnons nos environnements et à leur tour ils nous façonnent. » (G. N. Fischer, 1992, P.14)

La perception, comme l'appréciation et la dévaluation de l'espace, font partie de la représentation que fait l'homme de son monde extérieur. En effet, il n'y a pas d'effet en soit de l'espace sur l'individu mais l'effet se résume dans la représentation que fait chacun de son espace.

1. Perception de l'existant

1.1. Avis sur le chalet

1.1.1. Surface et réaménagement

C'est dans les chalets danois type F2 que les familles se sentent le plus à l'étroit. La majorité des familles de la première tranche, transforme la cuisine en chambre ou en salon. Dans ce cas, le nouvel espace créé présente une surface très insuffisante, elle est de l'ordre de 5m². Les habitants qui réaménagent leurs séchoirs en cuisines, trouvent la nouvelle cuisine d'une surface très réduite (7.5m²). Les familles estiment aussi la surface de la salle de bain (3.5m²) très insuffisante pour les bains et le lavage de vêtements.

Dans la deuxième tranche de l'ancien Gammas, le problème se pose différemment. Toutes les familles transforment la cuisine de 17m² en salle de séjour. Ce dernier présente beaucoup d'espace perdu à cause de l'existence de trois portes. Dans ce cas, la transition espace calme/espace bruyant et espace intime/espace moins intime est interrompue. Le salon donne directement sur la chambre et sur la cuisine.

Les habitants du nouveau Gammas se plaignent moins. Le chalet type F3, permet plus de confort. Les habitants se plaignent de la non séparation entre la salle de bain et le w c.

1.1.2. Matériaux de construction

a. Le sol

Dans l'ancien Gammas, le sol qui est en bois, se dégrade avec le temps. Les souris et les rats se multiplient et trouvent le chemin vers l'intérieur. Le sol est couvert d'un revêtement en plastique qui s'use avec le temps.

Dans le nouveau Gammas, le sol est normalement en ciment, mais la majorité des familles décrit l'état d'acquisition lamentable des chalets. Les familles ont habité pour plusieurs années des chalets dont le sol est couvert en terre battue.

b. Les murs et les ouvertures

Les habitants du nouveau Gammas souffrent de l'humidité. Les murs extérieurs, enduits de plâtre présentent des fissures. Une famille enquêtée, a vu un mur d'intérieur tomber par terre. Toutes les familles enquêtées souffrent du manque d'isolation acoustique et thermique. Le moindre bruit du voisin, du passage des wagons du train ou des canalisations est ressenti comme un intrus.

De tous les problèmes cités, le plus dur est la nature même du matériau de construction. Les murs des chalets de l'ancien Gammas, sont construits en bois, d'où risque d'incendie à tout moment. Un chalet fut incendié à Gammas, toute la famille s'est brûlée.

Dans tout Gammas, les familles ont procédé au changement des fenêtres jugées de mauvaise qualité. Quand cela est possible, un bardage vient renforcer les persiennes en raison du manque de sécurité.

c. Le toit

Dans l'ancien Gammas, les chalets sont couverts de plaques d'amiante ciment, ces plaques présentent un danger sur la santé des habitants. Aussi, l'ensemble des canalisations d'eau potable traverse le plafond, les fuites sont difficiles à réparer. Au nouveau Gammas, les habitants souffrent de l'humidité, précisément en hiver. En effet, le faux plafond est réalisé avec des modules d'aluminium sans aucune isolation thermique.

1.1.3. La disposition des chalets

Dans l'ancien Gammas, les chalets organisés autour de l'espace communautaire profitent de l'espace de jeux pour enfants mais en revanche souffrent de la petitesse de l'espace des jardins. Entre deux chalets voisins et inercalés, la distance est de 80cm au sol et 7 à 10cm entre les deux toits voisins, en effet le toit du chalet ressort en saillie sur les murs extérieurs.

Le problème des chalets organisés en bandes linéaires est différent, le pavillon est séparé généralement de 2m de la voie piétonne, et de 3m du chalet voisin. Après la reconstruction d'une ou de deux chambres, les propriétaires rencontrent un problème d'aération et d'éclairage. Seuls les chalets situés à l'extrémité des îlots sont avantagés.

1.2. Avis sur la parcelle

Dans l'ancien Gammas, la différence entre les parcelles est remarquable, les formes sont irrégulières. Ceux qui ont une parcelle limitée, la jugent très insuffisante. Quand le chalet se situe à l'extrémité de l'ilot, le propriétaire clôture tout l'espace libre près du chalet.

Dans le nouveau Gammas, les surfaces des parcelles se rapprochent. Les propriétaires estiment que cette surface est acceptable, la forme est quasi régulière, carrée ou rectangulaire. Tous les habitants de Gammas sont enchantés d'avoir une parcelle. Elle est profitable pour plusieurs raisons.

1.3. Avis sur la cité

La nouvelle génération est fière d'habiter Gammas. Avec la construction des bâtiments de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (C.N.E.P), une couche plus aisée est venue habiter Gammas. De nos jours, plusieurs critères revalorisent la cité :

- La réalisation de belles demeures aux lotissements Ben Mahmoud et Mechati.
- Gammas est un arrondissement qui prend en charge administrativement plusieurs zones urbaines.
- La construction de grandes villas à l'ONAMA.

1.3.1. L'insécurité

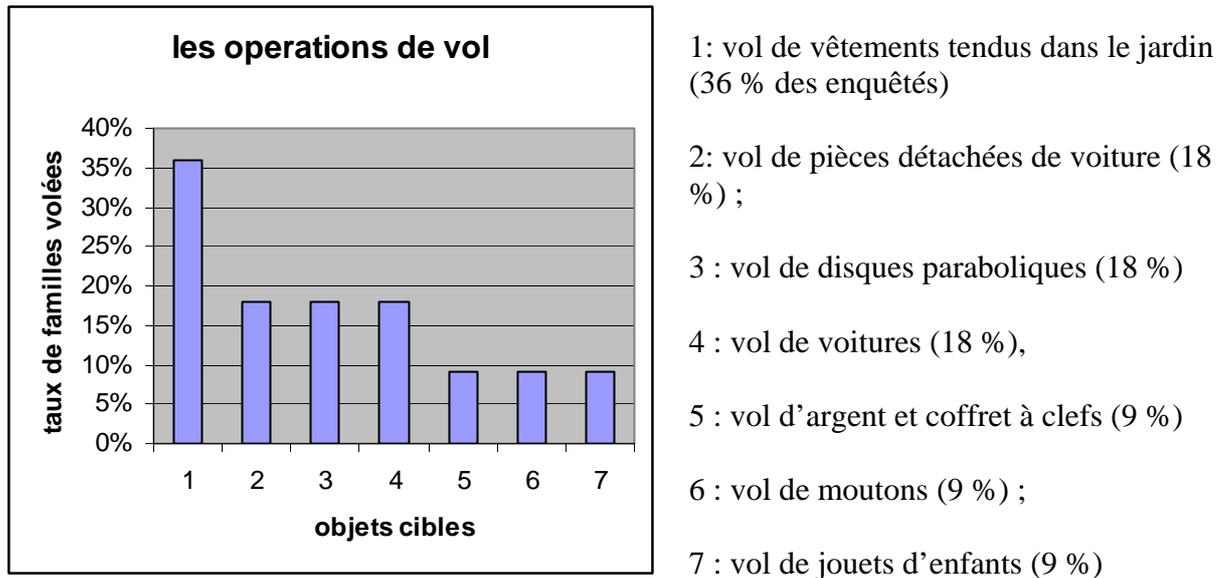
Plus de la moitié de la population interviewée ressent l'insécurité à cause des opérations successives de vol. En effet 40 % des enquêtés étaient victimes au moins une fois d'une opération de vol. Les objets cibles sont les vêtements étendus dans les jardins, les pièces détachées des voitures, les voitures, les animaux domestiques, et même les disques paraboliques.

Malgré l'existence du jardin qui facilite l'adoption d'un chien de garde, seul 13 % des interviewés, déclarent posséder un chien de garde. Les voleurs sont parvenus à empoisonner des chiens pour effectuer leurs opérations de vol en toute sécurité.

Quant aux mères de famille, elles ne manquent pas de déclarer l'insécurité pour leurs enfants qui fréquentent les écoles. Une enquêtée nous révèle que les boucles d'oreilles de sa fille lui étaient volées devant l'école. Trois autres fillettes ont été volées de la sorte.

Le 9 octobre 2008, l'établissement fondamental, Mahjoub Laifa a été saccagée par des inconnus durant la nuit. Les vitres étaient brisées, les livres et les cahiers de quatre classes étaient déchirés et éparpillés par terre. Les tableaux et les armoires n'étaient nullement épargnés. (Quotidien El KHABAR)

Graphe n° 39



Source : l'auteur

1.3.2. La voirie

66 % des enquêtés sont insatisfaits à cause de la dégradation de la voirie. Les chantiers se succèdent, leurs engins abîment les routes. Même quand les autorités réfectionnent un tronçon, il se dégrade après un court temps.

Les trottoirs sont non construits ou impraticables. La SONELAZ a effectué des travaux pour amener le gaz de ville et n'a pas réhabilité les passages piétons.

1.3.3. Réseaux techniques

a. Gaz et électricité

Les habitants bénéficient de l'électricité, mais les coupures sont répétées et parfois très dérangeantes en hiver. En plus, 80 % des enquêtés dénoncent l'absence de l'éclairage public. Les poteaux existent mais ne sont pas fonctionnels.

En 1997, la SONELGAZ décide d'amener le gaz naturel à Gammas. Malgré une interdiction formelle au début à cause des risques d'incendie car les chalets de l'ancien Gammas sont à base de bois. Les habitants de l'ancien Gammas sont restés une vingtaine d'années sans gaz naturel, alors que ceux du nouveau Gammas en sont restés dépourvus plus d'une décennie.

b. L'eau potable

En période d'été, les besoins en eau augmentent et les quantités diminuent. Jusqu'à un passé proche, l'eau n'arrive qu'une fois tout les vingt jours dans l'ancien Gammas, et une fois par mois dans le nouveau Gammas. Maintenant, la situation s'est améliorée, les enquêtés reçoivent l'eau trois fois par semaine.

En 2008, des enquêtés, nous ont partagé leur peur d'être contaminés par la galle. En effet, une dizaine de cas se présente au centre hospitalier de Constantine, ce genre d'épidémie se répand généralement à cause de la cohabitation et du manque d'eau.

c. Le téléphone

Jusqu'en 1998, seules 14 lignes souterraines alimentent l'ancien Gammas. Dix ans après, un projet de 1800 lignes téléphoniques ou 900 paires alimente la cité (source : président de l'arrondissement de Gammas). L'enquête révèle que 50 % des habitants possède le téléphone en 2008. Nombreux sont ceux qui déclarent avoir formulé des demandes d'installation, mais ils n'ont reçu aucune réponse.

Le réseau téléphonique a toujours existé, mais comme la majorité des biens étatiques, il a subi plusieurs fois des opérations de destruction ou de vol des câbles téléphoniques. La destruction des cabines de distribution des lignes a un double but : semer la peur et l'insécurité dans la cité et, en même temps, tirer profit de la vente des câbles en cuivre en marché noir. Selon nos interrogés, le réseau téléphonique était interrompu plus d'une décennie.

1.3.4. Assainissement

Plus de la moitié des enquêtés souffrent des problèmes d'assainissement. Le terrain de Gammas est en pente. Lors des grandes pluies, les regards se bouchent par les ordures et la boue. Les habitants proches des regards subissent souvent des inondations.

L'eau de pluie, mal recueillie, se déverse dans les chalets de la partie basse. Les habitants dont les chalets, sont localisés à côté ou au dessous des chaabet, payent les conséquences. Le service technique de l'arrondissement est débordé et incapable de résoudre le problème définitivement.

Une enquêtée nous raconte un événement connu de toute la cité. Après une forte pluie, un grand courant d'eau emporta un père et sa fille d'environ deux ans. La fille est morte et le père était grièvement blessé. Aujourd'hui, avec la construction des clôtures, les accidents sont rares.

1.3.5. Les luttes urbaines

a. Les contestations

Plus de la moitié des interviewés a participé à des contestations. L'EPECO (entreprise de la production d'eau de Constantine) était la plus ciblée par ces contestations. En 1989, les habitants sont restés 03 mois sans eau potable. Les manifestants barrent la route qui mène à leur cité pour prouver leur mécontentement

Les années 88, 89 et 90 étaient les plus marquées par ces contestations. Juste après l'installation des chalets du nouveau Gammas, les manifestants arrivent même à barrer la route nationale(RN3), qui mène vers la ville d'El Khroub. Les services de sécurité sont venus pour calmer la population et dégager la route mais aucune solution efficace n'a été entreprise.

Le deuxième organisme concerné par ces contestations est la société nationale d'électricité et de gaz (SONELGAZ). Avant l'amenée du gaz de ville, Les manifestants ont réclamé le renforcement des points de vente des bouteilles à gaz, précisément en période d'hiver.

Les habitants estiment qu'il fait plus froid dans les nouveaux chalets que dans les anciens, car les nouveaux ne contiennent aucune isolation thermique. Dans l'ancien Gammas le problème se pose différemment. « Quant on ferme les fenêtres pour se réchauffer, une odeur insupportable se dégage des murs en bois, et quand on ouvre pour aérer, c'est le froid qui pénètre.» déclare une enquêtée de l'ancien Gammas.

b. Les articles du journal

En décembre 2000, les comités de quartier, désespérées, publient un article sur la situation dramatique de la cité. L'article apparait sur le Quotidien El KHABAR. Sur la même page du journal, le président de l'arrondissement de Gammas répond par un autre article, montrant du doigt les services incompetents de l'entreprise de la production d'eau de Constantine (EPCO).

Le président de l'arrondissement signale que ses services techniques étaient obligés de venir en aide aux habitants et aux écoles par la mise en place de grands réservoirs d'eau potable une fois par semaine. Seulement pour une grande cité comme Gammas, cette tentative reste très insuffisante.

En mai 2005, parait un article qui décrit la situation lamentable des habitants du nouveau Gammas. Pour l'auteur, la cité des 800 logements à Gammas n'a pas changé depuis sa création en 1988. La voirie est dégradée et l'éclairage public est inexistant. Chaque hiver, et à chaque tombée de pluie, des quantités d'eau se déversent dans les voiries et inondent des ensembles de

chalets. Des actes de violence en pleine journée et des opérations de vol la nuit. Le port d'armes blanches et la propagation des drogues et des boissons alcooliques. (Quotidien El KHABAR, du dimanche 29 mai 2005, P.8)

L'auteur de l'article poursuit pour dire que, la population attend la réalisation des promesses émises lors de la réunion tenue en décembre 2003, qui a regroupé les représentants des comités de quartiers avec les responsables des différents services. Huit projets sont ainsi retenus avec un budget de 64 000 000 DA et qui sont : l'amélioration de la voirie et de l'éclairage public, la réalisation d'une station de train et la revalorisation de l'accès de la cité. En 2009, aucun des projets n'a été réalisé.

c. Mouvement associatif

L'association Chahid Larbi Ben Mhidi établit un rapport concernant la situation des habitants de la cité des 500 logements (1ere tranche), sise à El Gammas, souffrant pour plusieurs cas de maladies chroniques à cause de l'amiante ciment. La commission de wilaya a rejeté catégoriquement cette hypothèse mentionnant que « les 61 cas signalés par l'association représentent des malades atteints de maladies chroniques qui n'ont aucun lien avec la matière de construction des chalets ». (El ACIL, vendredi 9 – samedi 10 juillet 2004)

D'après le journal, la commission explique que cette situation est due à la dégradation des conditions de vie au sein de la cité. Les données médicales ont montré que « l'Asbestose » qui est un type de cancer attaquant les poumons en particulier, et causé par l'exposition à l'amiante ciment, n'a jamais été mentionnée au niveau de la cité.

De nos jours, les autorités jugent les chalets d'un bon œil, et demandent aux nouveaux acheteurs de verser la somme de 100.000.000 centimes pour l'octroi définitif des chalets. D'après nos enquêtés, les associations de quartier ont pu diminuer la somme à 80.000.000 centimes.

d. Les tentatives du médecin Zouad

Le médecin Zouad a essayé de prendre la défense des habitants. Hélas, l'enjeu est énorme. Selon le médecin, une délégation de Grenoble, est venue pour diagnostiquer et émettre un rapport. La délégation conclut qu'il faut prendre en charge toute la population de l'ancien Gammas, pour des éventuelles surveillances.

Le médecin suggère l'éradication total du produit source de maladies diverses. Seulement, les autorités locales, fournissent des cartes de soin gratuit pour les plus touchés et nient tout rapport entre les maladies de la population et l'amiante ciment.

1.3.6. Relation avec les autres quartiers

Les enquêtés du nouveau Gammas estiment avoir de bonnes relations avec les habitants des bidonvilles, des habitants du collectif ou de l'auto construction. La majorité des habitants de l'ancien Gammas estiment, eux aussi, avoir de bonnes relations, seuls 13 % des enquêtés, présentent un désaccord avec les habitants des autres quartiers. La raison est que le nouveau Gammas est loin, alors que l'ancien Gammas est accolé aux autres formes d'habitat.

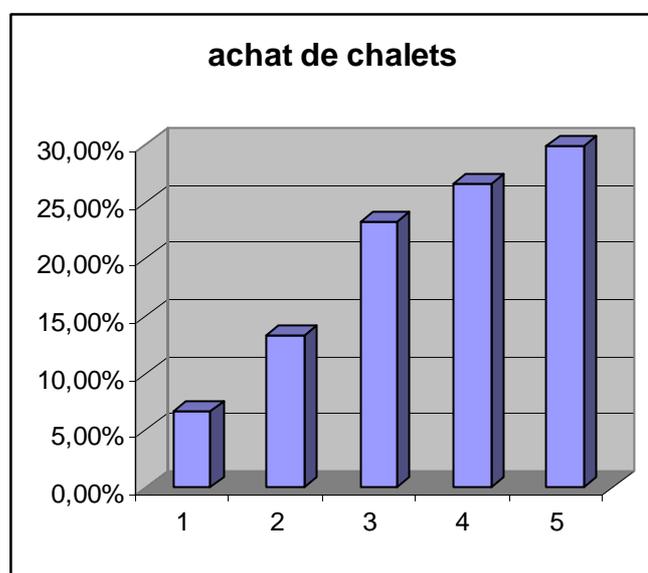
2. Perception de l'avenir

2.1. Achat des chalets

Les chalets préfabriqués entrent dans le domaine de la politique de cession des biens immobiliers du secteur public. Et sont vendus aux occupants qui concourent à l'achat de leurs maisons. Les chalets sont définitivement attribués aux occupants pour un prix de 60600 DA.

Au niveau de l'ancien Gammas, la majorité des enquêtés déclarent avoir procédé à l'achat des chalets. Le paiement se fait en une seule fois ou par tranches. La parcelle n'est pas incluse dans la procédure d'achat. Quelques parcelles sont vendues, puis la vente s'est arrêtée. En 2008, près de 73 % des enquêtés ont acheté ou fourni un dossier pour acheter le chalet.

Graphe n° 40



1 : 6.7 % des chalets achetés avec un rabais de 40 % (femme ou fils de Chahid)

2 : 13.3 % de chalets achetés en une seule fois.

3 : 23.3 % de chalets achetés en plusieurs tranches.

4 : 26.7 % de chalets non achetés, et sans aucune tentative d'achat de la part des propriétaires.

5 : 30 % de chalets, dont les propriétaires ont fourni un dossier pour acheter les chalets.

Source : l'auteur

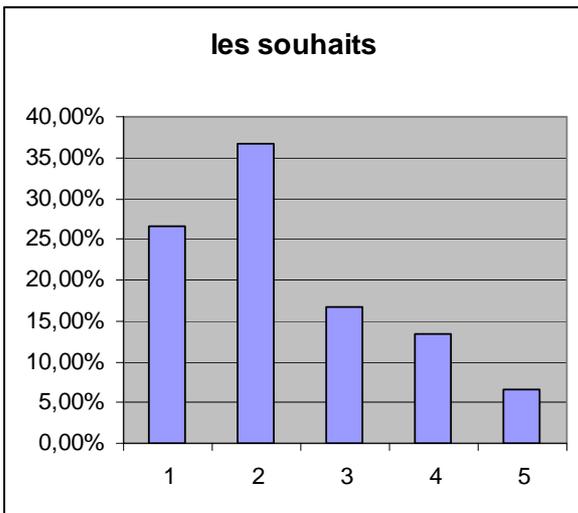
2.2. Les souhaits

Environ 64 % de nos enquêtés souhaitent acquérir leurs lots de terrain à Gammas, parmi eux 27 % désirent rester même si la situation reste identique.

Ces propriétaires, dont l'exigüité spatiale est peu contraignante ont beaucoup investi, leurs extensions sont effectuées en dur.

Les habitants qui ont des lots de terrain et veulent partir, ont utilisé ces chalets tels un logement de transit. Les habitants qui ont choisi d'habiter le collectif sont de nouveaux ménages formés ou des usufuitiers. Certains veulent acheter une maison dans l'habitat évolutif, ces familles ont attendu l'octroi des permis de construire mais à leur avis, la procédure a pris beaucoup de temps.

Graphe n° 41

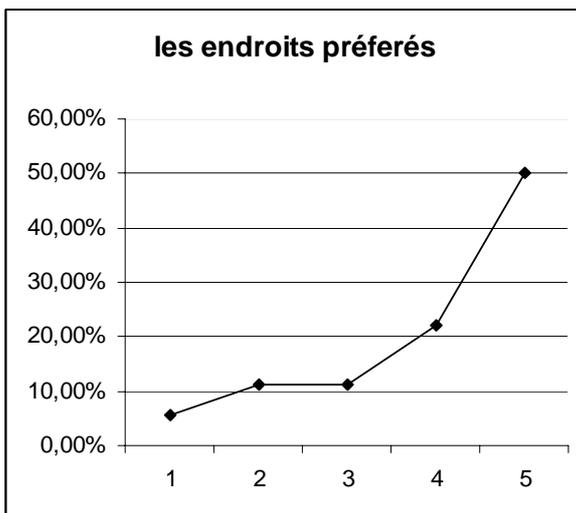


- 1 : 27 % veulent rester quelques soit l'état de la cité
- 2 : 37 % veulent rester mais à des conditions.
- 3 : 17 % ont des lots de terrain localisés ailleurs.
- 4 : 13 % veulent habiter le collectif
- 5 : 6 % souhaitent acquérir une maison dans l'habitat évolutif.

Source : l'auteur

Les endroits préférés par les enquêtés qui veulent partir

Graphe n° 42



- 1 : 6 % préfèrent la cité Ben chicou
- 2 : 11 % veulent habiter le centre ville
- 3 : 11 % préfèrent Ain Smara ;
- 4 : 22 % choisissent Ain El Bey.
- 5 : 50 % choisissent Sissaoui, Massinissa et El Khroub

Source : l'auteur

Sissaoui et El Khroub sont les deux endroits recherchés par 50 % de la tranche des enquêtés qui veut abandonner Gammas. La seconde destination choisie est la ville d'Ain El Bey.

CONCLUSION DE LA PREMIERE SECTION DU SECOND CHAPITRE

Dans l'ancien Gammas, les chalets sont dépourvus de salle de séjour, et les familles trouvent que la surface du chalet est très insuffisante. Le tapis de parterre se dégrade facilement, les fenêtres et les portes sont de mauvaise qualité, alors que les murs en bois dégagent une odeur insupportable en hiver. Dans le nouveau Gammas, les enquêtés se plaignent de la mauvaise qualité des ouvertures (portes et fenêtres), du non revêtement du sol, du manque d'isolant au niveau du plafond et des nombreuses fissures qui sillonnent les cloisons intérieures.

Toutes les familles sont heureuses de posséder une parcelle, cette dernière a joué un rôle incontournable dans le vécu quotidien des habitants. Quant à la vie dans la cité, les enquêtés rouspètent la dégradation du cadre de vie, le manque de sécurité, l'insuffisance flagrante des équipements, l'absence des trottoirs, du mobilier urbain et des aires de jeux pour enfants. Les habitants se plaignent du mauvais état des voiries et des passages piétons, du dysfonctionnement de l'éclairage public, de la mauvaise distribution d'eau potable, et la défection du réseau d'assainissement.

73 % est le taux de ceux qui ont acheté leurs chalets et ceux qui ont déposé le dossier pour un futur achat, cette population s'est enracinée et s'est identifiée à la cité. Les propriétaires veulent démolir les chalets afin de reconstruire de nouvelles maisons. « Tard dans la vie, en un courage invincible on dit encore : ce qu'on n'a pas fait, on le fera....on bâtera la maison, cette maison rêvée, peut être un simple rêve de propriétaire, un concentré de tout ce qui est jugé commode, confortable, sain, solide, voire désirable aux autres » (G. Bachelard, 1978, P.68)

Ceux qui veulent rester espèrent une amélioration de l'état de la cité et ceux qui veulent partir, choisissent en majorité, Sissaoui, El Khroub et Ain El Bey. Les nouveaux couples installés dans les jardins sont de deux genres. Les couples qui ont construit des baraques précaires, souhaitent acquérir des logements de type évolutif ou collectif. Les couples qui ont investi en dur, espèrent régulariser leur situation illégitime et rester à Gammas.

Comme leur homologues des Muriers ou d'Oued El Had, la majorité de nos interviewés refusent le transfert vers le collectif. Pour les habitants, le chalet, joint à la parcelle, est doué de plasticité car il est apte à évoluer. Espérant que les vœux de nos enquêtés soient pris en considération, car il faut reconnaître que l'habitant, comme administré, subit toutes les conséquences des décisions administratives et techniques ayant trait à son cadre de vie. La participation des habitants est plus que nécessaire car jusqu'à présent elle a été négligée. Elle peut s'exprimer sous plusieurs formes : matérielle, financière, consultation et propositions.

II. Les perspectives

1. Les enseignements de l'enquête

1.1. Les facteurs décisifs en cause

Cette analyse nous a permis de discerner les vrais facteurs qui sont à la base du mécanisme d'appropriation. Notre méthode d'analyse, basée sur des éléments qui structurent la typologie des ménages, et d'autres qui structurent la typologie des logements, montre que la désharmonie entre le logement de type chalet et ses occupants relève de l'exiguïté spatiale ressentie par les ménages, des moyens financiers disponibles, des caractéristiques techniques du cadre bâti, de sa structure spatiale et de son organisation fonctionnelle.

En même temps, l'analyse révèle d'autres facteurs impliqués dans ce phénomène d'appropriation et qui sont : la notion de propriété, la stabilité et l'investissement affectif, et enfin l'évolution des besoins.

Néanmoins, le facteur urbain en rapport avec la ruralité et l'urbanité n'est pas significatif. La population interviewée est arrivée au même stade de l'urbanité. Cette population est urbaine à part entière.

L'exiguïté spatiale

C'est précisément le taux d'occupation par pièce qui est le facteur le plus important dans le phénomène d'appropriation. En effet, sous la contrainte de la séparation des sexes et des âges, le rapport du nombre de personnes par famille au nombre de chambres à coucher existantes, pousse les occupants à adopter différents modes d'appropriation.

En plus, le besoin de rétablir l'équilibre du rapport entre le nombre d'activités et la surface nécessaire sollicite les enquêtés à sur utiliser ou agrandir certaines parties du chalet, à éliminer ou créer d'autres.

Les moyens financiers

Parler du niveau économique revient à introduire les conditions socioéconomiques qui conditionnent eux aussi les modes d'appropriation. Par manque de moyens, les familles plus modestes se contentent d'un espace étroit mais qui doit satisfaire tous les besoins.

Les manières les plus brutales sont adoptées plutôt par les ménages de position aisée ou moyenne. Qu'il s'agisse de l'agrandissement de certaines parties du chalet, ou de la modernisation des équipements sanitaires, de la réalisation des extensions en dur ou bien encore, de la démolition du chalet et la reconstruction d'une nouvelle demeure.

Les caractéristiques techniques

Les modèles d'appropriation de l'espace diffèrent d'un type de chalet à un autre. Soit qu'il s'agit de chalet préfabriqué ou chalet en dur. Les modèles adoptés dépendent des procédés de réalisation, et précisément des matériaux de construction.

La structure spatiale

A Gammas, les chalets type F3 offrent plus de possibilité d'appropriation que les chalets type F2. En plus l'existence de séchoir comme dépendance au logement facilite la reformulation des sous systèmes du chalet.

Par manque d'espace de rangement les familles transforment le WC ou la salle de bain en débarras, les familles qui habitent le nouveau Gammas séparent entre le WC et la salle de bain.

L'organisation fonctionnelle

Les familles redéfinissent le système fonctionnel du chalet. Chez des enquêtés, la salle de séjour est réduite à la seule fonction de « recevoir les invités », alors que chez d'autres elle est aussi utilisée comme chambre à coucher.

Le séchoir sert de cuisine dans l'ancien Gammas, la chambre à coucher fonctionne aussi comme salle de séjour quand l'espace est réduit.

La notion de propriété

La propriété du chalet est un facteur qui favorise l'appropriation. Les familles usufruitières rencontrées n'ont pas le droit de faire des transformations, et affichent par conséquent un comportement passif vis-à-vis du chalet.

La stabilité et l'investissement affectif

La stabilité est aussi un facteur d'appropriation. S'attacher à un lieu et vouloir s'enraciner sont à la base de tout investissement affectif. En effet, même quand la famille est propriétaire du chalet, se trouve dans une exigüité spatiale très contraignante et possède les moyens financiers, la famille refuse de s'approprier sa demeure sous prétexte qu'elle est instable ou qu'elle investit ailleurs.

Evolution des besoins

Linton admet que ce sont les besoins de l'individu qui constituent les motivations de son comportement : « le rôle joué dans le comportement humain par les besoins physiques et

psychologiques est très exactement celui de causes premières, sans leur aiguillon, l'individu demeurerait en repos. C'est pour soulager des tensions qu'il agit. » (R. Linton, 1977, P. 15)

Les besoins des êtres humains semblent être plus nombreux et plus variés que ceux de n'importe quelle espèce, il est même très difficile de les classer : besoin d'espace, besoin de sécurité, besoin d'intimité, besoin des relations extérieures, besoin de séparation des fonctions, besoin de personnalisation de l'espace, besoin d'extension, besoin d'esthétique, besoin de nouveauté, etc.

1.2. Quel mode d'habiter ? Quelle forme d'habitat ?

Une observation globale du bâti nous montre un éventail considérable de transformations sur le chalet et la parcelle. Certaines métamorphoses sont visibles de l'extérieur et sont matérialisés par des clôtures, des obturations de passages piétons, des extensions, pour une raison d'intimité, de gain d'espace, d'éclairage, etc. D'autres relèvent de l'appropriation de l'intérieur, changement d'affectation, agrandissement d'un espace ou élimination totale d'un autre en fonction des activités à réaliser.

La transformation se fait elle pour pallier à un manque d'espace ? Pour agir sur son espace, pour le marquer ? Ou pour adapter le logement à un mode d'habiter ?

Différents travaux (Sayad. 1977, Musette. 1983,...) ont montré que l'habitant dans les bidonvilles ou cités de transit reproduirait la même organisation de l'espace que celle de la maison traditionnelle, et donc les mêmes styles d'habiter. (A. Rouag, 1996)

Les pratiques de l'espace dans le logement collectif sembleraient d'après les travaux de N. Meghraoui (1988) et de F. Arbaoui (1989), comme la conséquence de la taille des familles habitant un appartement, et également le résultat d'habitudes socio-spatiales héritées de la maison traditionnelle.

N. Benmaati (1991) analyse les processus de production de l'espace informel, pour elle, l'examen des différents types d'organisation révèle deux éléments de convergence. « Le premier est une conception de l'habitation qui concilie le désir d'individualisation du ménage par le logement, et la nécessité de maintenir la pluralité des revenus indispensable pour la réalisation du logement, et qui donne lieu à une cohabitation séparée par niveau. Le deuxième est l'abandon d'une conception traditionnelle de l'habitation, dont le patio central est l'espace d'ouverture, de poly fonctionnalité et de communication entre les différents espaces de la maison. »

Selon A. Rouag (1996), l'étude de l'organisation de l'espace dans les Grands Ensembles a donné deux tableaux : « Chez les habitants de niveau socio économique bas, [...] la culture

traditionnelle de base est très peu altérée par les changements historiques qu'a connus la société. Ceci se manifeste par le maintien des habitudes spatiales traditionnelles. Chez les habitants de niveau socio économiques aisés, l'espace du logement est devenu le support d'un bon nombre de besoins personnels. Ceux-ci ont changé avec l'introduction de valeurs nouvelles dans la société. Un nouveau mode d'habiter [...] remplace donc peu à peu le mode d'habiter traditionnel. »

E. Tebbib étudie l'appropriation de l'espace dans les Grands ensembles à Constantine, pour lui, « les stratégies d'occupation, à travers l'organisation spatiale, et à travers le système fonctionnel de l'espace approprié, montre que les ménages sont plutôt attachés au modèle culturel incarné dans la mémoire collective [...]. En revanche, en ce qui concerne l'aspect symbolique, les ménages semblent puiser plutôt de l'image " moderne" véhiculée par le logement proposé (et tout ce qu'il nécessite comme équipement à caractère moderne) » (E. Tebbib, 1996, P. 162)

Ces conclusions montrent une certaine divergence dans les points de vue. Des chercheurs insistent sur le maintien des habitudes socio traditionnelles, d'autres affirment l'existence de deux classes sociales qui épousent deux modes de vie différents. D'autres révèlent l'abandon de la conception traditionnelle.

Les résultats de notre analyse sur la cité Gammas rejoignent les conclusions de E. Tebbib (1996) et affirment la naissance d'un nouveau mode d'habiter qui puise des valeurs socio traditionnelles et se voit influencé par le mode de vie « moderne » ou occidental.

L'autre élément qui ressort de l'analyse est le choix de la forme d'habitat. En Algérie, et en situation de crise de logement, il est très difficile de faire la part des choses, entre le besoin d'un logement et le choix de sa forme. Actuellement, il ne peut être exprimé de façon claire et déterminée, à cause de la conjoncture.

Dans le choix de la forme d'habitat, la notion de propriété entre aussi en ligne, que devient cette notion avec la cession des biens de l'Etat ? Pour les habitants, l'acquisition de logement de type collectif à titre de propriété constitue une garantie, une assurance pour l'avenir. Quelque soit la nature de la location, l'achat du logement est préférable. Sur ce plan la différence entre logement collectif et individuel devient moins évidente.

En contre partie, et selon N. Benmaati (1991. p.141), « dans le contexte actuel de la crise, le logement ne contient plus seulement la notion d'habiter, dans un axe statique, mais révèle une dynamique qui inscrit l'acte d'habiter dans un axe temporel, où habiter signifie également prévoir, projeter l'avenir, organiser la vie à moyen et long terme.» d'où les familles pensent plus à l'avenir des enfants et optent pour un type qui évolue dans l'espace et dans le temps.

En ce sens, le principe d'évolutivité et de flexibilité est plus que présent dans l'habitat pavillonnaire, car il implique cette dynamique indispensable à l'acte d'habiter. « La possibilité d'agir sur son propre espace est une constante dans toutes les argumentations des habitants quant à leur "choix" sur la forme d'habitat. Elle s'explique par la liberté de conception et de transformation qu'elle permet » (Benmaati, 1991, p.142)

Dans le collectif, le logement est limité à l'appartement, orientant ainsi les transformations éventuelles. Dans l'analyse sociologique faite sur l'habitat pavillonnaire, N. Haumont, M.G et H. Raymond (1967) présentent la différence entre le pavillonnaire et le collectif ainsi : « l'espace pavillonnaire accorde plus de jeux, plus de possible que l'appartement quelle que soit la dimension de l'espace investissable par le marquage, les variations qui sont possibles sont infiniment plus nombreuses que dans l'appartement où, depuis une époque récente surtout, le fonctionnalisme sature l'espace. » (N. Benmaati, 1991, P.139)

Dans ce débat, la grande tendance de nos enquêtés de Gammas va au profit de la forme individuelle.

2. Les perspectives à l'égard de la cité Gammas

Au niveau des chalets et des parcelles

- Une étude exhaustive pour un projet d'élargissement des passages piétons doit être réalisée par les services techniques.
- La conversion des passages piétons en voie d'automobile prévoit un système de compensation pour les propriétaires dont les chalets ou les extensions réalisées se trouvent sur le chemin.
- L'Etat fournit le plus tôt possible un cahier de charge et délivre des permis de démolir et des permis de construire.
- Au lieu d'offrir une aide à la reconstruction pour les familles, l'Etat vend les chalets aux nouveaux acheteurs à leur ancien prix de vente (six millions de centimes pour les chalets préfabriqués) ou au prix de revient des nouveaux chalets (cinq millions huit cents milles centimes, selon le marché conclu avec l'entreprise réalisatrice : EBRC)
- Le prix de vente des parcelles sera estimé en fonction de la surface de la parcelle.

Au niveau de la cité

- Drainer les eaux de pluie pour éviter tout risque d'inondation.
- Réparer le réseau d'éclairage public pour assurer une meilleur sécurité.

- Restructurer le réseau d'assainissement.
- Injecter le mobilier urbain.
- Assurer le ramassage régulier des ordures.
- Restructurer les voies mécaniques.
- Etablir la continuité des trottoirs et installer un revêtement.
- Enlever les bidonvilles et utiliser le terrain pour injecter les équipements manquants et créer des aires de jeux pour enfants,
- Faire fonctionner le projet de la gare ferroviaire, clôturer les rails du chemin de fer et aménager des passages surveillés.
- Créer un autre accès vers la cité.
- Lier Gammas à la Cité Sissaoui.

3. Perspectives à l'égard des cités individuelles à base de chalets.

Les chalets sont construits sur des normes d'occupation sous évaluées par rapport à la réalité algérienne. Ils sont modifiés pour agrandir le logement afin d'abriter un plus grand nombre d'individus. Les chalets sont caractérisés par une organisation spatiale inadaptée au mode de vie des occupants qui les modifient pour les ajuster au plus près de leurs besoins et coutumes. Il est utile de revoir en urgence les normes officielles de peuplement, et prendre en considération, les conditions concrètes de la vie familiale.

Le logement urbain prend la forme d'une « mise en boîte. Nous reprochons aux décideurs de ne pas prendre en compte les facteurs socio culturels tels que : la structure familiale, la nature des relations sociales et l'importance de l'intimité à l'intérieur des constructions.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Sur le plan des perspectives, il convient aujourd'hui de dire que les cités de recasement post coloniales à base de chalets ne peuvent pas continuer à se dégrader, les opérations d'embellissement et de maquillage des secteurs urbains et les propositions de remplacement des constructions préfabriqués avec des aides insuffisantes ne pourront mettre fin au problème des cités de recasement, s'ils ne sont pas inscrits dans le cadre d'une opération de restructuration de grande ampleur dans son volume, et adapté dans ses formes aux habitants. C'est dans ce cadre que peut être envisagée réellement une réhabilitation totale de ces cités.

Pendant des décennies, la restructuration de l'habitat existant a été reléguée à l'arrière plan des préoccupations du pays, aujourd'hui, avec le grand défi d'un million de logement réalisé vers la fin de l'année 2009 à travers le territoire, l'habitat est considéré comme une priorité nationale, investissement et moyens humains lui sont consacrés.

« Après le pari gagné du million de logements fin prêts avant la fin de cette année, un autre engagement est tenu, celui de la qualité que le secteur a pris dans le cadre du futur quinquennat 2010-2014 ». (Quotidien LIBERTE du 18 octobre 2009, p.3)

De nos jours, à Constantine, avec la création de la ville nouvelle Ali Mendjeli, la réhabilitation de la vieille ville, le rasage de la majorité des sites de bidonvilles, la réalisation du téléphérique et le projet de modernisation de la ville, à travers le rasage du quartier de Bardo et les grands projets à réaliser : le tramway, le pont transrhume et un grand hôtel, nous croyons qu'il est temps de s'intéresser à ces cités de recasement.

Sur le plan de la perception de l'espace, la population de Gammas déplore la dégradation de son cadre de vie, alors que sur le plan des enseignements tirés de l'enquête sur Gammas, l'analyse a fait ressortir les facteurs déterminants dans ce phénomène d'appropriation d'une part et le choix de la forme d'habitat souhaitée d'autre part.

Les pratiques traditionnelles de la cité tendent à disparaître et les pratiques modernes ne sont pas pleinement acquises, la population bascule entre les deux. Les réflexions que nous suggère l'étude sur Gammas montrent qu'il s'agit là d'une communauté urbaine, relativement harmonieuse, basée sur des liens de solidarité.

Nos observations sur la population de Gammas nous amènent à rendre hommage aux ex-bidonvillois, ex-migrants, ex-ruraux pour cette extraordinaire adaptation des chalets et des parcelles à différentes exigences. Gammas est un quartier relativement pauvre, urbain et moderne.

CONCLUSION GENERALE

L'habitat individuel type chalet pose un problème d'inadaptation très grand devant les besoins de la société algérienne. Ce modèle spatial reste fondamentalement occidental dans sa conception, conçu pour une famille théorique restreinte, il ne pose pas la question d'évolution de la famille élargie.

Les pratiques d'appropriation de l'espace sont d'avantage que des « bricolages » individuels, elles montrent qu'il y'a un nouveau mode d'habiter qui puise des valeurs socioculturelles incarnées dans la pensée de la société algérienne, autrement dit du mode d'habiter traditionnel, et des valeurs véhiculées par le logement imposé, et qui reflète un mode d'habiter moderne.

Ce que l'on appelle mode d'habiter traditionnel est une notion assez vague, variable, mais qui présente des caractéristiques communes à toutes ses variantes. Ce qui caractérise la maison traditionnelle, c'est avant tout la centralité de l'espace et l'existence d'une pièce multifonctionnelle.

Quand on oppose modèle traditionnel à modèle occidental, on veut généralement mettre en évidence d'une part, un modèle intraverti, organisé autour d'un espace de distribution central (le wast éddar ou le patio), largement fermé sur l'extérieur et les pièces y sont polyvalentes sur le plan fonctionnel, d'autre part, le modèle occidental, qui est extraverti, avec une distribution intérieure beaucoup moins centralisée et des pièces à tendance spécialisée.

Cette opposition fait partie du débat spécificité culturelle / influence occidentale et met en évidence les convergences et les divergences les plus marquantes dans les pratiques et les références de la population.

Les éléments convergents traduisent un fond culturel commun. Pour ces éléments, il y'aurait, en quelques sortes, transposition du modèle dit « traditionnel » (isolement du salon, protection de l'intimité, pièce polyvalente, etc.). Par ailleurs, des pratiques sont clairement liées à des transformations socioéconomiques et culturelles (décentralisation de l'espace à travers l'équipement et l'organisation de la chambre à coucher, l'équipement moderne de la cuisine, etc.)

L'abandon du plan autocentré, les murs ouverts de fenêtres ainsi que l'ouverture au jardin extérieur, sont liés aux modifications profondes de la structure familiale (émergence de l'individu et du couple), au rejet d'un modèle considéré comme passé et à la recherche d'un « modernisme ».

« Certes, les traditions perdent peu à peu de leur importance et sont remises en question (règles de la vie en commun, solidarité, religion,...). Cette "émancipation" vis-à-vis de la vie communautaire s'explique par une poussée d'individualisme et la recherche de prestige, la tradition est rejetée par la volonté d'accéder à la " vie moderne ". Tout ce qui dans l'habitation est ancien sera considéré comme un attachement à l'archaïsme et un manque d'aptitude à assimiler le modernisme. » (Sid Boubekour, 1986, P.26)

Pacino l'explique ainsi « on attend du neuf beaucoup d'avantages, tout particulièrement celui de se hisser au niveau des modèles qu'il s'est forgé et qui sont souvent des adaptations sur le thème de la vie occidentale ». (Sid Boubekour, 1986, P.26). Ces changements associés induisent de véritables « ruptures sociales ».

Selon M. Boutefnouchet, « les risques de l'aliénation culturelle sont véhiculés à l'intérieur même du foyer algérien où la télévision diffuse très largement, les modèles américains de vie, et les modèles bourgeois égyptiens et autres types. » (M. Boutefnouchet, 1982, P.122)

Historiquement, l'influence des européens avant l'indépendance sur les couches sociales algériennes aisées était non négligeable. A l'indépendance, la bourgeoisie algérienne adopte le même mode de vie qu'en Europe et elle hérite du même type de maisons. Ceux qui ne suivent pas sont déconsidérés socialement, cette attitude se développe jusqu'au bas de la pyramide sociale.

Le logement moderne a entraîné une transformation incontestable dans la perception des besoins. L'habitation moderne est assimilée à la notion de progrès et exige des équipements connexes ; machine à laver, cuisinière, télévision, meubles que les couches les plus défavorisées aussi bien en ville qu'à la campagne, désirent acquérir.

En même temps, l'habitat de type européen véhicule les modèles d'une famille conjugale restreinte, d'une forte individualisation des membres de la famille, d'un certain type de privatisation. Cela s'exprime dans l'organisation du logement par un espace restreint, une spécialisation des pièces, un axe devant-public-montré/arrière-privé-caché. Cette architecture implique aussi la position debout et un mobilier adéquat.

En effet, du fait des normes constructives mises en œuvre (hauteur des ouvertures, des plans de travail dans la cuisine, etc.) c'est la station debout, la vie en hauteur qui sont privilégiées. La hauteur à laquelle se déroulent les activités influence directement le modèle d'habiter.

Or si la vie en hauteur peut paraître comme la règle dans la cuisine et la chambre (matrimoniale), elle ne l'est plus pour les autres pièces où se combinent à la fois la vie en hauteur

et au sol. La polyvalence des pièces est réalisée par un mobilier minimum et mobil, qui ne marque pas l'espace, afin de permettre des aménagements variables en fonction du moment et des activités.

La combinaison entre la vie en hauteur et la vie au niveau du sol est dominante, elle répond à un double objectif, d'une part, parce qu'elle facilite les tâches ménagères, et bénéficie des avantages d'un équipement moderne, d'autre part la vie au sol permet de dégager l'espace et relève d'un certain nombre de pratiques culturelles. C'est le cas des habitudes de préparations culinaires (rouler le couscous, pétrir le pain).

Nos analyses font état d'autres changements : affirmation et privatisation du couple qui se traduit par l'exigence systématique d'une chambre conjugale, émergence discrète de l'enfant comme individu qui a besoin d'un espace propre, en particulier pour étudier. Traditionnellement, l'espace de l'enfant est fondu dans l'espace familial, aucun espace distinct ne lui est attribué.

D'autres changements sont en rapport direct avec les meubles et les objets techniques installés dans l'espace domestique, « installées au centre, la table de salle-à-manger et ses chaises provoquent des bouleversements plus importants, voire une inversion. Et avec le changement du système meuble-immeuble, c'est le rapport centre/périphérie qui risque d'être transformé. » (J.CH.DEPAULE, 1987, P.114)

Le rapport meuble-immeuble mérite quelques éclaircissements. Dans l'espace traditionnel, les niches et les placards sont ménagés dans les murs, l'acquisition des divers meubles (l'armoire, le buffet, la coiffeuse, la bibliothèque) a déplacé cette fonction qui n'est plus localisé dans le mur mais en avant de lui.

Les meubles sont généralement disposés le long des murs, sauf dans quelques cas où la table de la salle à manger a été placée au centre d'un espace, on a tendance à placer les lits le long des murs afin de dégager le milieu de la pièce. Cependant cet arrangement est un sujet à critiques de la part de certaines ménagères qui rencontrent des difficultés pour arranger des lits lorsqu'ils sont contre les murs.

Les signes de la persistance du mode d'habiter traditionnel sont aussi évidentes, la séparation sexuelle de l'espace, la spécialisation de la salle de séjour à la réception des invités et la polyvalence des autres pièces, la préservation de l'intimité et la richesse du réseau de voisinage.

L'intimité, élément précieux de la vie d'autrefois se trouve menacé d'extinction. La préservation de ce bien, dans le lieu de vie se manifeste par différentes pratiques, les fenêtres, grandes et multiples, ne sont que légèrement entrouvertes, et les balcons créés sont déserts, ou

fermés et réappropriés. «Il est à parier que là comme en d'autres endroits, la "compétence" populaire transformera ces balcons, pour en faire des espaces appropriés de l'intérieur, notamment en les fermant par des grilles et les rapprocher ainsi du moucharabieh » (N. Haumont et A. Marie, 1987, P.324).

Une autre marque de cette persistance est l'endroit réservé aux ablutions. Il est construit à la turque pour permettre la position accroupie, rituelle et confortable au lavage et aux besoins naturelles. Le WC recèle toujours une provision d'eau et un récipient verseur. Deux facteurs essentiels influent sur son emplacement. Associé à l'eau, il doit se raccorder à la buse d'écoulement, et dans tous les cas être dissimulé à la vue, dissimulé, mais non invisible.

La constance du modèle traditionnel se manifeste aussi à travers un retournement du modèle architectural : de la parcelle à la cour, du passage piéton à l'impasse, la reconstitution de la skiffa. L'organisation originale disparaît au profit d'une redivision des parcelles. La création de l'impasse comme un nouvel élément ordonnateur perdure d'une part parce que le réseau de voisinage reconnaît l'impasse comme une solution urbaine produite par une initiative individuelle, d'autre part parce que le contrôle de l'Etat est absent.

Au niveau de la cité, quelle que soit l'organisation et le mode de conception des chalets, la multiplication des petits commerces, la création d'un hammam ou d'un café (lieu de rencontre) sont une forme de réappropriation de l'espace par les habitants. C'est ainsi qu'il faut interpréter la multiplication des mosquées. « Volonté religieuse bien sur, mais aussi façon pour les habitants de marquer leur espace par un repère, de faire l'unité du quartier, d'affirmer leur initiative face à la toute puissance de l'Etat. » (M. Cote, 1988, P.272)

L'évolution du mode d'habiter se réalise sous une double tension sociale : le respect de la tradition et l'aspiration à la modernité. Nous pouvons tracer une droite ascendante, d'une part, à partir d'un comportement de type rural vers un comportement de type plus urbanisé, d'autre part à partir d'un modèle urbain de comportement traditionnel vers un genre de vie plus moderne.

Nous pouvons conclure que l'habiter actuel est « positionné » entre des modèles de référence dits traditionnels, et d'autres dits occidentaux. Et, que si la diffusion du « modèle européocentrique » est largement acceptée, elle se fait dans le cadre d'une cohabitation avec des éléments du modèle traditionnel.

Le style d'habiter traditionnel se révèle à travers l'organisation spatiale et le système fonctionnel. Les familles semblent attachées aux modèles culturels incarnés dans la mémoire collective. En même temps, les familles semblent attirées par l'image moderne proposée par le logement à travers son équipement et son organisation.

En dépit de tous les inconvénients que présentent les chalets, les propriétaires refusent leur transfert vers le collectif. Tout au contraire et d'après une étude élaborée par E. Tebib (1996) sur les grands ensembles de Constantine, l'auteur conclut que « le vœu le plus émis par ces ménages, réside dans la construction d'une maison individuelle, surtout pour ceux qui sont financièrement aisés. » (E. Tebib, 1996, P.14)

L'attachement à ce type d'habitat est dû à un ensemble de facteurs, le plus important, à notre avis est le rôle joué par la parcelle dans le vécu quotidien de la famille, l'évolution et l'extension de cette dernière est devenue possible grâce au jardin. Le terrain qui entoure le pavillon est de statut privé, ainsi le rapport intérieur/extérieur du chalet est bien maîtrisé. L'autre facteur qui est à la base de l'attachement à ce type d'habitat, est l'espoir de construire un jour une maison individuelle sur les décombres du chalet.

L'étude de ces pratiques présente un grand intérêt pour la conception d'un habitat approprié prenant en compte la multiplicité de transitions sociales en cours dans cette société si rapidement urbanisée. Il devient urgent, en matière de programmation et de conception du logement social de prendre en considération les nouveaux besoins qu'exigerait cette nouvelle façon d'habiter.

ANNEXES

1. Le questionnaire
2. Les caractéristiques démographiques
3. Les conditions économiques des ménages
4. Etat d'occupation des chalets
5. Habitat antérieur
6. Origine géographique des ménages
7. La liste des tableaux
8. La liste des photos
9. La liste des graphes
10. La liste des cartes
11. La liste des plans

ANNEXE 1 : LE QUESTIONNAIRE

Bâti

Chalet : Numéro/Situation/Type/Surface

Occupé par : propriétaire/autre/préciser genre d'occupation

Eléments constitutifs : Chambre/Séjour/Cuisine/Séchoir/Salle d'eau ou Salle de bain/WC

Attribution

Date d'attribution/Date d'installation/Cadre d'attribution/Habitat antérieur/Choix avant de venir à Gammas

Réaménagement

Chambre1/Chambre 2/WC/S.D.B/Séjour/Cuisine/Séchoir

Plan à main levé de l'aménagement.

Travaux de réparation

Sol/Murs/Plafond/Toit/Menuiserie/Grillage.

Réseaux

Electricité/Plomberie/Peinture/Regards.

Activités domestiques

Activités/Lieu : Cuisiner/Manger/Regarder TV/Recevoir/Dormir/Ranger.

La parcelle

Caractéristiques / Clôture /Utilisation de la parcelle

Pratiques occasionnelles/Nouvelles pratiques.

Reconstruction

Nature et nombre des pièces annexées/Nombre de niveaux et surfaces des extensions

La cité

Lieux d'échanges / Equipements / Notion de communauté /Raisons et moyens de transport

Avis sur le chalet/ sur la parcelle/sur la cite/Luttés urbaines

Famille

Origine : Commune/Wilaya

Terres à cultiver : Surface/Lieu/Mode de gérance

Données démographiques : Nombre de ménages/Lien de parenté

Budget uni/ Budget séparé

Ménage principale :

Parents : Age/Niveau/Activité actuelle/Activité précédente/Chômage

Enfants : Nombre/Sexe/Age/Niveau/Activité/Chômage

Ménage 2 :

Parents : Age/Niveau/Activité/Chômage

Enfants : Nombre/Age/Sexe/Niveau/Activité/Chômage

Ménage 3, ménage 4, ménage 5

Parents : âge/niveau/activité/chômage

Enfants : nombre/sexes/âge/niveau/activité/chômage

Evolution :

Nombre de personnes en 1977/ 1987/1998/2008

Enfants mariés : Nombre/Sexe/Date de mariage/Lieu d'installation

ANNEXE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Enquête N°	Taille de la famille	Nombre ménages	Nombre d'enfants	Sexe féminin	Sexe masculin	Moyenne d'âge des enfants
1	18	4	11	3	8	16
2	6	2	3	2	1	7
3	20	4	13	7	6	13
4	13	3	7	5	2	15
5	20	4	13	6	7	12
6	6	1	4	2	2	12
7	3	1	1	1	0	3
8	10	1	6	2	4	22
9	7	1	5	4	1	10
10	7	2	3	2	1	24
11	9	2	7	2	5	23
12	7	2	4	1	3	15
13	10	2	7	4	3	19
14	5	1	3	1	2	22
15	23	5	14	6	8	14
16	12	3	7	3	4	18
17	5	1	4	2	2	25
18	9	2	7	2	5	22
19	7	1	5	3	2	26
20	9	2	5	3	2	13
21	19	4	11	5	6	13
22	16	3	10	6	4	18
23	13	2	9	3	6	20
24	7	1	5	2	3	23
25	3	1	1	0	1	1
26	8	1	6	3	3	9
27	7	2	3	1	2	4
28	6	1	4	3	1	7
Moyenne	10	2.17	6.25	3	3.42	15.14

ANNEXE 3 : CONDITIONS ECONOMIQUES DES MENAGES

enquête N°	nombre de personnes à charge	nombre de personnes ayant un revenu	ménage modeste	ménage moyen	ménage aisé
1	15	3		*	
2	4	2			*
3	20	4		*	
4	11	2		*	
5	20	3	*		
6	4	2			*
7	2	1		*	
8	9	1		*	
9	6	1		*	
10	5	2		*	
11	8	1	*		
12	5	2			*
13	10	0	*		
14	4	1		*	
15	19	4	*		
16	11	1	*		
17	3	2			*
18	6	3			*
19	5	2			*
20	7	2		*	
21	17	2	*		
22	13	3		*	
23	11	2		*	
24	6	1		*	
25	3	0	*		
26	9	0	*		
27	5	2			*
28	5	1		*	
Moyenne	9	2	29 %	46 %	25 %

ANNEXE 4 : ETAT D'OCCUPATION DES CHALETS

Enquête N°	Taille de la famille	TOL ≤ 6	TOL > 6	Taille du chalet	TOP théorique	TOP ≤ 2	TOP > 2
1	18		*	F2	9		*
2	6	*		F2	3		*
3	20		*	F2	10		*
4	13		*	F2	6.5		*
5	20		*	F2	10		*
6	6	*		F2	3		*
7	3	*		F2	1.5	*	
8	10		*	F2	5		*
9	7		*	F2	3.5		*
10	7		*	F2	3.5		*
11	9		*	F2	4.5		*
12	7		*	F2	3.5		*
13	10		*	F2	5		*
14	5	*		F2	2.5		*
15	23		*	F2	11.5		*
16	12		*	F2	6		*
17	5	*		F2	2.5		*
18	9		*	F2	4.5		*
19	7		*	F3	2.3		*
20	9		*	F3	3		*
21	19		*	F3	6.3		*
22	16		*	F3	5.3		*
23	13		*	F3	4.3		*
24	7		*	F3	2.5		*
25	3	*		F3	1	*	
26	8		*	F3	2.6		*
27	7		*	F3	2.5		*
28	6	*		F3	2	*	
Moyenne	10	25 %	75 %	-	4.5	11 %	89 %

ANNEXE 5 : HABITAT ANTERIEUR

Enquête N°	Bidonville	Vieille ville	Collectif	Auto construit	Habitat rural
1			Bosquet		
2	Aouinet El Foul				
3	Aouinet El Foul				
4	Ferme de Bono				
5		Swika			
6		Swika			
7		Swika			
8				Bentellis	
9	Embranchement				
10			Bosquet		
11				Rue Braham	
12	D. Ameziane				
13	D. Ameziane				
14	D. Ameziane				
15	D. Ameziane				
16	D. Ameziane				
17	Menchar				
18	Pont du diable				
19	Bridaa				
20	Bridaa				
21	Bridaa				
22	4eme Km				
23	Bridaa				
24	Bridaa				
25	Bridaa				
26	Bridaa				
27					El Ancer
28	Menchar				
Pourcentage	71.5 %	11 %	7 %	7 %	3.5 %

ANNEXE 6 : ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES MENAGES

Enquête N°	Commune	Wilaya	Enquête N°	Commune	Wilaya
1	Zighoud Youssef	Skikda	15	Ain Smara	Constantine
2	Settara	Jijel	16	Boussaâda	Boussaâda
3	Harrouch	Skikda	17	Mila	Mila
4	Attmania	Mila	18	Settara	Jijel
5	El Ancer	Jijel	19	Khemiss	Batna
6	Milia	Jijel	20	Ouled Zaim	Sétif
7	Milia	Jijel	21	Ain Fakroun	Oum El Bouaghi
8	Ain abid	Constantine	22	Chelghoum Laid	Constantine
9	Oued Zenati	Guelma	23	El Ancer	Jijel
10	Jijel	Jijel	24	Bouhatem	Mila
11	Settara	Jijel	25	Khroub	Constantine
12	Ain Bouziane	Skikda	26	El Ancer	Jijel
13	Didouche Mourad	Constantine	27	Ouled Ouât	Jijel
14	Sidi Mezguich	Skikda	28	El Milia	Jijel
Synthèse					
Wilayas	Mila et Jijel	Environs Constantine	Skikda	Sétif	Guelma
pourcentage	50 %	18 %	14 %	3.6 %	3.6 %
Wilayas	Batna	O.E.Bouaghi	Boussaâda		
pourcentage	3.6 %	3.6 %	3.6 %		

ANNEXE 7 : LA LISTE DES TABLEAUX

Numéro	titre	Page
1	calcul du nombre total des chalets	10
2	Evolution du croit urbain en Algérie	22
3	Typologie des maisons des Muriers et d'Oued El Had	35
4	Nombre et nature des équipements à Gammas	54
5	Caractéristiques des toitures des chalets	58
6	Les surfaces des pièces des différents types de chalets	61
7	Les clôtures des chalets	84
8	Les types d'extension	88
9	Description des locaux commerciaux	95
10	Description de la partie habitation	96
11	Répartition de la population par tranche d'âge	161
12	Taux de chômage à Gammas	162
13	Taux d'occupation des chalets	164
14	Taux d'occupation par pièce des chalets	164
15	Etat d'exiguïté des chalets	165
16	Evolution dans le temps des familles de l'ancien Gammas	166
17	Evolution démographique des familles du nouveau Gammas	168
18	L'habitat antérieur	172
19	Répartition de la population par catégories socio professionnelles	173

ANNEXE 8 : LA LISTE DES PHOTOS

Numéro	Titre	Page
1	Les chalets	48
2	Les extensions	48
3	Le collectif	49
4	Le bidonville	49
5	La structure abandonnée d'une gare ferroviaire à Gammas	54
6	Chalet danois de la première tranche	58
7	Chalets danois de la seconde tranche	59
8	Nouveau chalet réalisé par EBRC	59
9	La construction qui remplace le chalet démoli	71
10	Utilisation des rideaux	79
11	Grillage des fenêtres	80
12	Changement de tapis de parterre dans un chalet préfabriqué	81
13	Apparence de l'installation électrique	82
14	Une extension verticale à Gammas	98
15	Aménagement de la salle de séjour dans un chalet à Gammas	108
16	La spécialisation de la chambre à coucher	117
17	Jardin et jeux d'enfants	130
18	Fixation de la parabole dans la parcelle	137
19	Garage de la voiture particulière	138
20	Une rue dans l'ancien Gammas	150
21	Exemple de ruelle à Gammas	151
22	Exemple de placette à Gammas	151
23	Exemple d'empiétement sur espace communautaire	153
24	Une mosquée à Gammas	157

ANNEXE 9 : LA LISTE DES GRAPHES

Numéro	Titre	Page
1	Taux d'urbanisation en Algérie	21
2	Rapport croit migratoire / croit naturel en Algérie	22
3	Projets d'habitat inscrit 2005-2009	24
4	Rapport au tapis de parterre	81
5	Terrasses couvertes	87
6	Extension horizontale	88
7	Extension horizontale à caractère d'habitation	89
8	Les petites extensions	90
9	Extensions occupant un côté de la parcelle	91
10	La nature des pièces annexées	92
11	Spécialisation de la chambre à coucher	110
12	La prise des repas	118
13	Utilisation de la table de la salle à manger	119
14	La culture des jardins	131
15	Les différentes cultures	131
16	Le chien de garde	132
17	Elevage des animaux	132
18	Etalage du linge	133
19	Etalage des pates traditionnelles	134
20	Etalage de la laine	134
21	Stockage d'eau	136
22	La parabole	136
23	Possession de la voiture particulière	138
24	La célébration des mariages	139
25	Taux d'occupation économique brut	163
26	Etat d'exiguïté des chalets	166
27	Croissance démographique de la population de l'ancien Gammas	167
28	Croissance de la population du nouveau Gammas	168
29	Taux de cohabitation	169
30	Lien de parenté	170
31	Origine géographique des familles	171
32	Rapport des enquêtés à la terre	171
33	Le travail de la femme	174
34	Les activités lucratives développées	174
35	Niveaux d'instruction des chefs de familles	175
36	Acquisition de la voiture	176
37	Cadre d'attribution	177
38	Propriétaires et usagers	177
39	Les opérations de vol	182
40	Achat des chalets	186
41	Les souhaits	187
42	Les endroits préférés par les enquêtés qui veulent partir	187

ANNEXE 10 : LA LISTE DES CARTES

Numéro	Titre	Page
1	Constantine aujourd'hui	28
2	Localisation des cités de recasement	34
3	Plan de situation de la cité Oued El Had	36
4	Plan de situation des Muriers	37
5	Plan de situation de la cité Gammas	45
6	Evolution de la cité Gammas	47
7	Morphologie urbaine de Gammas	50
8	Les formes d'organisation des chalets	51
9	Implantation des équipements à Gammas	55

ANNEXE 11 : LA LISTE DES PLANS

Numéro	Titre	Page
1	Plan conçu d'une maison (F3) au Muriers	38
2	Plan vécu extension horizontale	38
3	Plan conçu d'une maison (F2) à Oued El Had	38
4	Plan vécu extension horizontale	38
5	Plan conçu d'une maison (F2) au Muriers	39
6	Plan vécu du rez-de-chaussée de la maison (F2)	39
7	Plan vécu de l'étage	39
8	Plan vécu du rez-de-chaussée d'une maison (F3) au Muriers	40
9	Plan de l'étage, extension verticale	40
10	Plan du rez-de-chaussée d'une maison à Oued El Had	40
11	Plan vécu de l'étage	40
12	Façade initiale d'une maison de la cité des Muriers	41
13	Façade après transformations de la maison	41
14	Plan de façade sur la rue de la cité Oued El Had	42
15	Organisation des chalets de la première tranche	52
16	Organisation des chalets de la seconde tranche	52
17	Organisation des 200 chalets montés en 1982	53
18	Organisation des chalets de la troisième tranche	53
19	Plan du chalet de la première tranche	62
20	Façade latérale du chalet	62
21	Plan du chalet de la seconde tranche	63
22	Façade latérale du chalet	63
23	Plan du chalet de la troisième tranche	64
24	Façade principale du chalet	64
25	Plan du chalet « second modèle »	70
26	Façade du chalet « second modèle »	70
27	Plan vécu du chalet converti	72
28	Plan d'organisation des chalets de la troisième tranche : état conçu	74
29	Plan d'organisation : état vécu, création des entrées en chicane	74
30	Plan conçu du chalet de la seconde tranche	75
31	Plan vécu changement de position des fenêtres	75
32	Glissement de panneaux dans un chalet de la seconde tranche	77
33	Elimination du battant de la porte dans un chalet de la seconde tranche	77

34	Changement de cloisons internes dans un nouveau chalet	78
35	Problèmes de mitoyenneté entre voisins	83
36	Clôture et temps d'occupation : tracé de l'ancienne clôture	85
37	Tracé de la nouvelle clôture	85
38	Rajout d'un WC et d'un coin rangement	90
39	Extension occupant un côté de la parcelle	91
40	Extension occupant deux côtes de la parcelle	93
41	Extension occupant trois côtés de la parcelle	94
42	Extension horizontale mixte	96
43	Extension à caractère uniquement commercial	97
44	Plan du rez-de-chaussée de l'extension verticale	99
45	Plan de l'étage	99
46	Extension verticale mixte : plan du sous sol	99
47	Plan du premier niveau	100
48	Création d'un salon vitrine au niveau d'un chalet	107
49	Transformation d'une chambre en bureau d'architecture, état conçu	113
50	Etat vécu	113
51	Exemple de portes cadénassées : état conçu	115
52	Etat vécu	115
53	Changement d'affectation de la cuisine en chambre : état conçu	120
54	Etat vécu	120
55	Elimination de la cuisine : état conçu	121
56	Etat vécu	121
57	Séparation entre WC et salle de bain : état conçu	124
58	Etat vécu	124
59	Elimination du bloc sanitaire pour créer une pièce polyvalente : état conçu	125
60	Etat vécu	125
61	Elimination du bloc sanitaire pour créer un débarras : état conçu	126
62	Etat vécu	126
63	Changement d'affectation du séchoir en WC et douche : état conçu	128
64	Etat vécu	128
65	Agrandissement du séchoir : état conçu	129
66	Etat vécu	129
67	Organisation des chalets autour de l'espace communautaire	152
68	Empiètement sur espace communautaire	152
69	Création d'impasses	153

BIBLIOGRAPHIE

1. **Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire (ANAT)** – Recensement et aménagement des poches vides dans le tissu urbain de la ville de Constantine. Mission 1.
2. **ARBAOUI, F.** (1989) – De l'exode rural à l'intégration urbaine: cas de Constantine (Algérie). Thèse de doctorat 3eme Cycle. Université d'Aix – Marseille.
3. **BACHELARD, G.** (1978) – La poétique de l'espace. Paris, P.U.F
4. **BARHOUM, M et IDIR, S.J.** (1994) - L'urbanisation sur l'axe Constantine – Khroub. Mémoire de fin d'études. Faculté des sciences de la terre. Constantine.
5. **BARILLEAU, E.E, et LOMBARDO, G.D.** (1976) – Appropriation de l'espace dans des immeubles multifamiliaux en période de vacances scolaires. Actes de la conférence sur l'appropriation de l'espace. Strasbourg.
6. **B.E.A.U** (Bureau d'études d'architecture et d'urbanisme) (1996) – Projet d'embellissement de la ville de Constantine, secteur El Gammas. Wilaya de Constantine.
7. **BENMAATI, N.** (1991) – Analyse de l'évolution des processus. Production de l'espace de l'habitat informel à Constantine. Thèse de Magistère. Université de Constantine
8. **BERNARD, J et SOLERE, F** (1983) – Entre loger et habiter. L'Architecture d'aujourd'hui, N° 225.
9. **BESTANDJI - SLIMANI, S.** (1994) – Intérieur - Extérieur: Pour une lecture de l'espace urbain à Constantine. Thèse de Magistère. Université de Constantine.
10. **BOUTEFNOUCHET, M.** (1982)- La famille algérienne- Evolution et caractéristiques récentes. SNED (Société Nationale d'Édition et de Diffusion), Alger.
11. **Bureau Algérien D'Architecture LAOUBI Ali (B.A.A)** (1996) – Opération d'embellissement et de réaménagement de la commune de Constantine. Diagnostic. Pour une ville nouvelle : El Gammas
12. **CHAOUR, S.** (1992) – Les techniques industrialisées employées en Algérie et leurs retombés sur la production architecturale. Thèse de Magistère. Université de Constantine.
13. **CHERMAYEEF, S et ALEXANDER, CH.** (1972) – Intimité et vie communautaire-vers un nouvel humanisme architectural. Paris, Dunod.
14. **CHOMBART DE LAUWE, P.H.** (1975) – Famille et habitation. Sciences humaines et conception de l'habitation. Paris, Centre nationale de la recherche scientifique.
15. **CHOMBART DE LAUWE, P.H.** (1976) – Appropriation de l'espace et changement social. Actes de la conférence sur l'appropriation de l'espace, Strasbourg.

16. **COTE, M.** (1988) – l'Algérie ou l'espace retourné. Flammarion. Géographes.
17. **COTE, M.** (1993) – l'urbanisation en Algérie : Idées reçues et réalités. Travaux de l'Institut de Géographie de Reims. N° 85-86, PP.59-72.
18. **COTE, M.** (2006) – Constantine – cité antique et ville nouvelle- Média plus.
19. **DEPAULE. J. C** (1987) - Espaces maghrébins : pratiques et enjeux. Actes du colloque de Taghit. 23/26 novembre 1987.
20. **DUCHAC, R. SANSON, H. ETIENNE, B. ADAM, A. FRANCHET, J. SARI, D...** (1974) – Villes et sociétés au Maghreb. Etude sur l'urbanisation, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique.
21. **FISCHER, G.N.** (1964) - La Psychosociologie de l'espace. Paris, P.U.F
22. **FISCHER, G.N.** (1989) – Psychologie des espace de travail. Paris, Armand Colin.
23. **FISCHER, G.N.** (1992) – Psychologie sociale de l'environnement. Toulouse, Privat.
24. **FORMES DE CROISSANCE URBAINE AU MAGHREB.** (1982). Equipe de recherche associée. N° 706 – CNRS. Université de Tours et Centre interuniversitaire d'Etudes méditerranéennes. Poitiers.
25. **FREY, J.P.** (1988) – Refaire de la forme urbaine. Villes en parallèle, N°12-13, PP 203-214.
26. **GALLISSOT, R et MOULIN, B** – Les quartiers de la ségrégation. Tiers monde ou Quart monde ? Karthala. Institut Maghreb- Europe.
27. **GELDEL, S.** (1992)- Les cahiers de la recherche architecturale n° 27, 28- 1^{er} trimestre.
28. **GEORGE, P.** (1966) – Sociologie et Géographie – Paris, P.U.F
29. **HAFIANE, A.** (1989)- Les défis à l'urbanisme- Alger, OPU
30. **HAUMONT, N.** (1976) – Les pratiques d'appropriation du logement. Actes de la conférence sur l'appropriation de l'espace – Strasbourg.
31. **HAUMONT. N et A. Marie** (1985) – Politiques et pratiques urbaines dans les P.V.D (Pays en voie de développement). Tome 2. L'Harmattan – Villes et Entreprises. Paris
32. **KAËS, R.** (1963) – Vivre dans les Grands Ensembles. Paris, éditions Ouvrières.
33. **LEVY, F.P.** (1983) – Anthropologie de l'espace. Paris, Centre Georges Pompidou.
34. **LINTON, R.** (1977) – Les fondements culturels de la personnalité. Paris, Dunod.
35. **LOUISY, M.A.** (1988)- Espaces publics. Plan urbain, Direction de l'architecture et de l'urbanisme. Paris, la documentation française.
36. **LYNCH, K.** (1971) – L'image de la cité. Paris, Dunod.

37. **MEGHRAOUI, N** (1988) – L'impact de l'industrialisation du bâtiment sur le tissu urbain. Thèse de magistère. Université de Constantine.
38. **MOHDEB, R.** (1988) – L'espace habité et l'habitat dans la ville de Jijel (Algérie) – Thèse pour le doctorat de III Cycle en urbanisme – université de droit, d'économie et des sciences d'Aix – Marseille.
39. **PARAVICINI, U** (1990) – L'habitat au Féminin. Presse polytechnique et universitaire. Romandes.
40. **PETONNET, C** (1972) – Espace, distance, et dimension dans une société musulmane. L'homme.
41. **RAYMOND. H, RAYMOND, M. G et HAUMONT. N** (1967) – L'Habitat pavillonnaire – éditions du C.R.U. Paris.
42. **RAYMOND, H.** (1976) – Quelques aspects théoriques et pratiques de l'appropriation de l'espace – Actes de la conférence sur l'appropriation de l'espace – Strasbourg.
43. **RAYMOND, H.** (1984) – Les aventures spatiales de la raison. Paris – Centre Georges Pompidou.
44. **ROUAG, A.** (1996) – Appropriation de l'espace. L'habitat dans les Grands Ensembles à Constantine. Thèse de doctorat. Université Paris VII
45. **SANSOT, P.** (1988) – Poétique de la ville. Paris, Méridiens klincksieck.
46. **SCOP, A.** (1984) – Construire en participation. Paris, Centre Georges Pompidou.
47. **SERITTI, L.** (1996) – Potentialités architecturales et bio climatiques de l'habitat auto construit. Cas d'une ville du Sud. Biskra. Thèse de Magistère. Centre universitaire de Biskra.
48. **SCHULZ, Ch. N.** (1983) – Habiter, vers une architecture figurative. Paris, Electa Moniteur.
49. **SID BOUBEKEUR.** (1986) – L'habitat en Algérie: stratégies d'acteurs et logiques industrielles. Alger, O.P.U.
50. **TEBIB, E.** (1996) – Appropriation de l'espace dans les grands ensembles à Constantine. Thèse de Magistère en urbanisme – Université de Constantine.
51. **WEBER, E.** (1989) – Maghreb arabe et Occident français. Jalon pour une (Re) connaissance interculturelle. Paris, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.
52. **ZERDOUMI, Y.** (1996) – Appropriation des espaces publics de proximité dans les Grands Ensembles à Constantine – La gestion en question. Thèse de Magistère – Université de Constantine

ملخص

يفقد المسكن الفردى العاجز عن التطور مع الوقت و عبر الحيز، من قدرته على التكيف مقارنة بالثقة الجماعية. ادا لم يكن لدا صاحب المسكن الحق فى لمس المادة الاولية للمسكن الفردي، فسينحصر تأثيره على بعض التعديلات التي لا تستجيب لحاجياته و ذلك من اجل حيازة مسكنه.

توجد اختلافات محسوسة بين المسكن الفردي و المسكن الجماعي، فبدون قطعة الارض المحيطة بالشاليه فان الثقة الواسعة المحكمة التخطيط تمتاز بفارق كبير على الشاليه الضيق دي النموذج المبسط و المكرر. إن قطعة الارض المحيطة بالشاليه قد أعطته نفسا و حيوية وسمحت بتطور اطار المبنى. كما استطاع الشاليه بواسطتها الاستجابة لرغبات العائلات الملحة، مثل رغبة التوسع إلى جانب رغبة تكيف المبنى عبر مختلف مراحل نمو العائلة.

عن طريق عينة مختارة و مكونة من 30 شاليه واقعة بحي لاعادة الإسكان، نشأ اثناء حقبة ما بعد الاستعمار بمدينة قسنطينة، فإن هذا البحث يدرس بدقة الحياة اليومية للاسر المحقق معها و يتبع منهجية علمية لدراسة اشكالية تكيف المحيط من طرف مستخدمين، وجدوا انفسهم وجها لوجه مع فضاء اجباري. ان تحليل الممارسات و الأفعال الميدانية لسكان حي القماص، وهم اصحاب ثقافة عربية اسلامية ونمط معيشة يتارجح بين التقليدي و العصري، الى جانب مستوى معيشي متوسط، امكنا من تسليط الضوء على كيفية التكيف و التملك التي تتبناها الأسر على مستوى الشاليه، على مستوى الحديقة، وعلى مستوى الحي باكمله.

تبين التعاليم المنبثقة من التحليل، بأنه تولد اسلوب سكن جديد أكثر منه محاولات بسيطة للتكيف، وهذا ما يسمح لهذا البحث من فتح افاق لتحسين هذا النوع من المساكن.

ABSTRACT

The pavilion unable to evolve in the time, and in the space, loses of its power of appropriation in comparison with the apartment. If we can't touch the raw material of its pavilion, we shall be limited to some provisional refitting; which stops answering to the ceaseless need of the owner to appropriate its house.

Between the apartment and the chalet, differences are felt. Without a plot of land, the wide and well organised apartment outstrips the stereotypical chalet. The plot of land gave soul and life to the chalet and allowed the evolution of the built frame. Thanks to the garden, the chalet was able to respond to the needs of families, need of extension and need of adaptation of the living environment to the various evolutionary stages of the family.

From a sample of 30 chalets located in a city of a post colonial rehousing, of the town of Constantine, and basing on the daily life of the investigated families, the present research work has leant on a working methodology, to study the problem of the appropriation of the space by users, who were in front of an imposed space.

The analysis of the spatial practices of the population of Gammas, a population united by its Muslim Arabic culture, a lifestyle which swings between the modern and the traditional and a middle level of life, allowed to show off the manners of appropriation adopted by the households investigated at the level of the chalet, of the plot of land and of the city.

The teachings of the analysis show that it is rather about a new mode of habitation than simple attempts of appropriation. This allowed the present research to open perspectives to improve this type of housing.

RESUME

Le pavillon incapable d'évoluer dans le temps, et dans l'espace, perd de son pouvoir d'appropriation face à l'appartement. Si on n'a pas le droit de toucher à la matière première de son pavillon, on sera limité à quelques réaménagements provisoires, qui cessent de répondre au besoin incessant du propriétaire de s'approprier sa demeure.

Entre l'appartement et le chalet, des différences se ressentent. Sans la parcelle, l'appartement large et bien organisé, devance le chalet stéréotypé. La parcelle a donné âme et vie au chalet, et a permis l'évolution du cadre bâti. Grâce à la parcelle, le chalet a pu répondre aux besoins des familles, besoin d'extension et besoin d'adaptation du cadre de vie aux différents stades évolutifs de la famille.

A partir d'un échantillon de 30 chalets localisés dans une cité de recasement post coloniale, de la ville de Constantine. Et, en se basant sur le vécu quotidien des ménages enquêtés, le présent travail de recherche s'est appuyé sur une méthodologie de travail, pour étudier la problématique de l'appropriation de l'espace par des usagers, qui se sont trouvés face à un espace imposé.

L'analyse des pratiques spatiales de la population de Gammas, une population unie par sa culture arabo musulmane, un mode de vie qui bascule entre le moderne et le traditionnel et un niveau de vie moyen, a permis de mettre en évidence les manières d'appropriation adoptées par les ménages enquêtés au niveau du chalet, au niveau de la parcelle et celui de la cité.

Les enseignements de l'analyse montrent qu'il s'agit plutôt d'un nouveau mode d'habiter que de simples tentatives d'appropriation. Ce qui a permis à la présente recherche d'ouvrir des perspectives en vue d'améliorer ce type de logement.

MOTS CLEFS

Appropriation de l'espace - Modes d'appropriation - Manières d'habiter - Pratiques spatiales.

Cités de recasement - Chalet - Débat Grands Ensembles / Habitat pavillonnaire.

Rapport : modèle culturel des usagers/modèle urbain importé.

Perception de l'espace - Méthode de travail.

Algérie - Ville de Constantine - Cité Gammas – Cité des Muriers – Cité Oued El Had.